

EN ILE-DE-FRANCE

aden

Tout le cinéma et une sélection de sorties

PROCHE-ORIENT

Le sommet de Beyrouth sans Yasser Arafat p. 2

SÉNÉGAL

En Casamance, un conflit sans fin. Notre reportage p. 16

ÉRIC HALPHEN

Le juge se lance en politique et soutient Chevènement. Il dit ses raisons : entretien p. 11

L'AFFAIRE MÉRY

Un non-lieu est requis pour le journaliste Arnaud Hamelin p. 12

MARCHÉS FINANCIERS

Notre enquête sur les agences de notation, arbitres contestés p. 20

VOYAGES

Au Maroc, El-Jadida et ses murailles p. 28-29

International.....	2	Aujourd'hui.....	26
Union européenne...	6	Météorologie.....	30
France-Société.....	8	Jeux.....	30
Régions.....	14	Carnet.....	31
Horizons.....	16	Abonnements.....	31
Entreprises.....	20	Culture.....	32
Communication.....	23	Annonces-Immobilier.....	34
Marchés.....	24	Radio-Télévision.....	37

La folle tragédie de Nanterre

A l'issue du conseil municipal, un spectateur a tiré méthodiquement sur les élus : 8 morts et 8 blessés graves

ALORS QUE la maire communiste de Nanterre (Hauts-de-Seine), Jacqueline Fraysse, levait la séance du conseil municipal (*bâtiment ci-contre*), mercredi 27 mars, à 01 h11, un spectateur s'est mis à tirer méthodiquement sur les élus. A l'aide de trois armes de poing, il a tué huit élus et blessé une trentaine d'autres personnes, avant d'être ceinturé. Placé en garde à vue et interrogé au Quai des Orfèvres à Paris, Richard Durn, 33 ans, RMiste, vivant chez sa mère à Nanterre, semble avoir agi sous l'emprise de la démence. Fréquentant les milieux associatifs proches de la gauche, il est trésorier de la section nanterroise de la Ligue des droits de l'homme qui compte trois membres parmi les victimes. Lionel Jospin, puis Jacques Chirac se sont vite rendus sur les lieux.



PHILIPPE WOJAZEK/REUTERS

► 01 h 11, mercredi, Nanterre : le conseil municipal se termine, un spectateur se met à tirer sur les élus

► Une quarantaine de balles, tirées avec trois armes de poing

► Il y a huit morts : quatre élus PCF, un élu Vert et trois élus de droite

► Une trentaine de blessés dont huit grièvement

► Ceinturé par des élus, le tueur est depuis interrogé par la police, qui évoque un acte de démence

► Âgé de 33 ans, RMiste, Richard Durn vit à Nanterre, où il fréquentait les milieux associatifs

Un rescapé : « On entendait les temps morts, quand il rechargeait »

NANTERRE de notre envoyé spécial

Il est resté dehors, devant la porte de la mairie, pour attendre ses troupes. Le costume toujours impeccable, mais les yeux un peu trop rouges, le teint un peu trop pâle, la cravate un peu trop verte. François Château, le directeur général des services techniques, était derrière la mairie de Nanterre, dans les rangées de droite, quand l'homme s'est mis à tirer. « Il était un peu plus de 1 heure, il ne restait plus qu'une personne dans le public, souffla le fonctionnaire. Les élus commençaient à se lever, alors il s'est mis à tirer, méthodiquement, calmement, sur les gens les plus proches de lui. » Sur les élus Verts d'abord, dont il était le plus proche à tout point de vue. Il a descendu les quelques marches des gradins du public et a tiré sur le groupe écologiste, puis sur sa droite sur la majorité socialiste et communiste, puis sur sa gauche sur l'oppo-

sition de droite. « Les gens se sont cachés comme ils ont pu derrière les meubles, poursuit François Château. On entendait les coups de feu réguliers, trente à quarante, et les temps morts, quand il rechargeait. » Il s'est dit qu'il fallait d'abord prévenir la police, et s'est glissé d'un côté de la salle pendant que l'homme continuait à tirer de l'autre côté. Plusieurs élus ont profité d'une pause dans les tirs pour sauter sur le forcené, qui avait une deuxième arme et les a blessés. Il a fini par être plaqué à terre. François Château s'était déjà faufilé dehors et avait prévenu la police.

Depuis, l'aube s'est levée et tous les fonctionnaires de la mairie sont blêmes. François Château fait entrer les hommes qui peuvent être utiles et renvoie machinalement les autres chez eux. Des femmes pleurent, on se passe de main en main la liste des victimes, les uns et les autres étouffent un sanglot en voyant le nom d'un élu qu'ils

avaient croisé la veille. François Château n'a pas dormi, et a la tête trop vide pour penser à aller se coucher ou à avaler quoi que ce soit. Il écarte les micros, et refuse de dire aux radios ce qu'il a senti quand il a vu tomber les élus. « Dans ces cas-là, on ne pense à rien, on fait, c'est tout, on réalise après. » Il sent bien ce qu'il y aurait d'indécemment à confier son trop-plein d'émotions. Ce n'est pas le moment : les pompiers aident encore des gens incapables de marcher seuls, encore tout recroquevillés sur le drame. La mairie a été fermée pour la journée, les psychologues écoutent le personnel, mais chacun sait qu'il va devoir s'habituer doucement. « Comment on va faire pour reprendre une vie normale ?, s'inquiète François Château. Comment on va pouvoir retourner travailler ? »

Franck Johannès

Lire pages 8 et 9 et les chroniques pages 36 et 38

Audiovisuel : questions sur la transparence du CSA

La démission d'un de ses membres ouvre une mini-crise au Conseil supérieur de l'audiovisuel

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA), organisme indépendant chargé de la régulation de ce secteur d'activité, est confronté à une mini-crise qui met en cause son propre mode de fonctionnement. C'est la révélation que deux de ses membres détenaient des intérêts dans le secteur dont ils s'occupaient qui attire l'attention sur le flou des normes supposées garantir l'indépendance de cet organisme. Dans un rapport, qui n'est pas encore bouclé, la Cour des comptes a relevé que Janine Langlois-Glandier possédait des stock-options Pathé et que Pierre Wiehn, autre membre du CSA, détenait des titres de sociétés d'aide au financement du cinéma (soficas).

M^{me} Langlois-Glandier, qui diri-



gea le groupe Pathé avant d'être nommée au CSA en 1997, a démissionné du Conseil le 19 mars. Elle a mis en avant des raisons de santé. M. Wiehn conteste que ses parts de soficas puissent être considérées comme des intérêts dans une entreprise de cinéma.

M^{me} Langlois-Glandier explique au Monde que ses stock-options s'apparentaient à un salaire, ce qu'autorise le statut du CSA. Au demeurant, dès sa nomination, elle les avait placées sur un compte gelé ne pouvant faire l'objet d'aucune opération. Le CSA a publié un communiqué très vague sur la démission de M^{me} Langlois-Glandier.

Lire page 23 et notre éditorial page 19

SANTÉ ET TECHNOLOGIE

Les dangers du mobile

APPLIQUANT le principe de précaution, le ministère de la santé va publier des conseils sanitaires qui restreignent l'usage des téléphones mobiles. Lire page 26



VINCENT KESSLER/SIPA PRES

EXPOSITION

Les chemins créatifs de Mondrian



MAÎTRE du cubisme, Mondrian ne le fut pas toujours. Au Musée d'Orsay, une remarquable exposition retrace son cheminement vers l'abstraction. Lire page 32

ANALYSE

Une campagne sans monnaie

L'INCIDENT avait été l'un des moments forts du premier tour de la campagne pour l'élection présidentielle de 1995. Tout avait commencé, début avril, avec un court passage, en apparence anodin, du rapport annuel de la Banque de France, dans lequel il était dit que « la création de pouvoir d'achat grâce à des augmentations de revenus mesurées » était préférable à « des augmentations apparemment élevées », mais rognées par l'inflation. La mèche était allumée.

A gauche, Henri Emmanuelli, alors premier secrétaire du Parti socialiste (PS), s'en était pris violemment au gouverneur de l'institut d'émission, Jean-Claude Trichet, qui « n'a aucune responsabilité devant les citoyens, n'est investi d'aucune responsabilité par le suffrage universel ». Il l'avait invité à

se rendre « dans les quartiers nord de Marseille pour venir expliquer aux gens dans la nécessité que l'alpha et l'oméga, en ce bas monde, c'est la tenue de la monnaie, la rigueur budgétaire et la déflation salariale ».

A droite, l'affaire avait tourné au règlement de comptes. Le candidat Jacques Chirac avait lui aussi critiqué M. Trichet, qui n'est « pas là pour indiquer au gouvernement quelle est la politique qu'il doit mener sur le plan économique, pas plus que pour dire aux partenaires sociaux ce qu'ils doivent faire ». Le franc ayant perdu du terrain face au deutschemark à la suite de cette attaque en règle contre la banque centrale indépendante, le premier ministre, Edouard Balladur, avait émis le souhait que « l'on ne polémique pas avec la

Banque de France », car c'est « une menace pour notre monnaie ». Le maire de Paris avait toutefois eu le dernier mot.

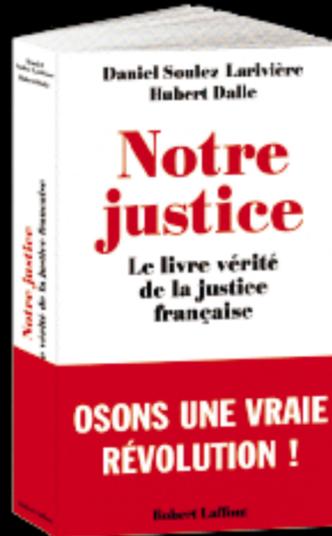
Le 19 avril, lors du journal télévisé de TF1, M. Chirac sortait de sa poche une lettre manuscrite que lui avait adressée, la veille, M. Trichet, et en lisait ce court passage : « Quand on me pose la question de votre attachement au franc, je réponds, je tiens à ce que vous le sachiez, que vous avez toujours exprimé votre très ferme attachement à la stabilité du franc, y compris dans les circonstances difficiles. »

Sept ans après, le rappel de cette polémique a de quoi faire sourire.

Pierre-Antoine Delhommeais

Lire la suite page 19

ENFIN UN VRAI DÉBAT !



Robert Laffont

INTERNATIONAL

PROCHE-ORIENT

Non seulement **YASSER ARAFAT**, président de l'Autorité palestinienne, sera absent du sommet arabe de Beyrouth, comme cela était prévisible en dépit des pressions américaines sur **ARIEL SHARON**, mais la

réunion de la **LIGUE ARABE**, qui a commencé, mercredi matin 27 mars, aura lieu également sans la présence du président égyptien **HOSNI MOUBARAK** et du roi **ABDALLAH II** de Jordanie. Deux absences signifi-

catives parce qu'elles concernent deux pays ayant signé des **ACCORDS DE PAIX** avec Israël alors que va être discuté à ce sommet la **PROPOSITION** du prince héritier saoudien Abdallah de normalisation des relations

des pays arabes avec l'Etat hébreu en échange d'un **RETRAIT** de tous les territoires occupés. Trois absences qui ne devraient pourtant pas empêcher les dirigeants arabes d'adopter cette **INITIATIVE DE PAIX**.

Le sommet arabe de Beyrouth terni par l'absence de trois dirigeants

Le leader palestinien Yasser Arafat ainsi que le président égyptien Hosni Moubarak et le roi Abdallah II de Jordanie ne participent pas à la réunion des chefs d'Etat de la Ligue arabe qui, mercredi et jeudi, débat de l'initiative de paix saoudienne

BEYROUTH et JÉRUSALEM de nos envoyés spéciaux

Des trois dirigeants-clés – l'Égyptien Hosni Moubarak, le roi Abdallah II de Jordanie et le Palestinien Yasser Arafat – qui ne participent pas au sommet arabe qui s'est ouvert, mercredi 27 mars, à Beyrouth, l'absence du président palestinien est incontestablement la plus paradoxale. Le sommet est en effet supposé déboucher sur la définition de la vision commune que se font les Arabes de la paix avec Israël et qui, par ces temps de guerre israélo-palestinienne, plus que Yasser Arafat est concerné par un tel projet ?

L'absence du dirigeant palestinien pèsera néanmoins surtout symboliquement sur le sommet, puisque les Palestiniens sont représentés par une délégation forte de plusieurs membres, dont le chef

du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Farouk Kaddoumi, et le ministre palestinien de la coopération internationale, Nabil Chaath. « *N'est-il pas ahurissant que l'on parle de paix à Beyrouth, alors que le sang coule dans les territoires palestiniens occupés ?* », s'interroge, mercredi, le grand quotidien libanais *Al-Nahar*. « *Au point que le personnage central de la cause des Arabes qui, dans les années 1970, a lancé à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies le slogan "le rameau d'olivier ou le fusil" se retrouve aujourd'hui confiné à Ramallah, prisonnier d'une décision du premier ministre israélien Ariel Sharon* », ajoute le journal.

Le premier ministre israélien a en effet mis un terme à un long suspense en assurant, mardi 25 mars

en fin d'après-midi, que « à [son] avis, les conditions ne sont pas réunies pour qu'Arafat puisse aller à Beyrouth ». M. Sharon a cependant demandé au chef de l'Autorité palestinienne de « proclamer un cessez-le-feu dans sa langue à son peuple ainsi qu'un arrêt des violences ». M. Sharon escomptait que le désir de M. Arafat de se rendre à

Beyrouth après quatre mois de réclusion à Ramallah, en Cisjordanie, pousserait la partie palestinienne au compromis dans les discussions menées par l'émissaire américain Anthony Zinni pour parvenir à un cessez-le-feu. Il n'en a rien été. Le chef de l'Autorité palestinienne a fait savoir quelques instants après la décision de M. Sha-

ron qu'il avait décidé de son côté de ne pas se rendre au Liban, afin « de ne pas laisser Israël faire pression sur les négociateurs palestiniens pour qu'ils se soumettent à ses conditions », comme l'a indiqué le ministre de l'information Yasser Abed Rabbo.

Depuis plusieurs jours, les responsables palestiniens s'interrogeaient sur les avantages et les inconvénients pour M. Arafat d'un déplacement à Beyrouth. Une partie d'entre eux soutenait que rester à Ramallah, à condition que la responsabilité retombe sur les Israéliens, renforcerait l'image de victime du président de l'Autorité auprès des Palestiniens comme de la communauté internationale. Les commentateurs israéliens avaient montré de leur côté que M. Sharon ne pouvait pas tirer profit de la situation : soit il cédait à la

pression internationale qui demandait l'élargissement de M. Arafat au grand dam de sa droite, soit il campait sur ses positions, quitte à s'opposer ouvertement au puissant allié américain.

Néanmoins, tout a été prévu depuis quelques jours à Beyrouth pour permettre au président de l'Autorité palestinienne de s'adresser par téléconférence aux rois et chefs d'Etat arabes ou leurs représentants, réunis dans la capitale libanaise. Le « *sommet de la Palestine* » comme l'intitulait, mercredi matin, l'éditorialiste du quotidien *Al Safir* devrait prendre connaissance du verbatim exact des idées récemment proposées par le prince héritier saoudien Abdallah pour une paix « *juste* » au Proche-Orient.

Mouna Naïm et Gilles Paris

A utilité multiple pour les protagonistes, l'initiative saoudienne place Israël face à un choix déterminant

QUELLE EST la véritable portée et quelles sont les chances de déboucher sur des solutions concrètes de la proposition de paix du prince héritier saoudien, Abdallah Ben Abdel-Aziz ? La question est au centre du sommet de la Ligue arabe, à Beyrouth, qui va sans doute faire sienne cette initiative. Connu seulement dans sa version provisoire de projet de résolution, elle se résume à une normalisation des relations entre Israël et les pays arabes en échange d'un retrait de l'Etat hébreu de tous les territoires occupés depuis la guerre de six jours, en juin 1967, à savoir la Cisjordanie, les hauteurs du Golan et la petite enclave de Chebaa, au Liban.

L'idée n'est pas nouvelle, mais elle a le mérite de reformuler clairement les données d'une paix possible, englobant à la fois les progrès accomplis depuis le sommet de Madrid, en 1991, le processus d'Oslo, le sommet de Camp David jusqu'à la résolution 1397 du Conseil de sécurité des Nations unies proposant la création d'un Etat palestinien aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues internationalement.

Pour le moment, il s'agit avant tout d'un message destiné à rappeler au monde que les Arabes se considèrent toujours liés par le processus de paix engagé en 1991 à Madrid. Face à Israël, ils réaffirment que la paix est possible, à condition de respecter la souveraineté et la légitimité du peuple palestinien.

► **L'Arabie saoudite**, par la voix du prince Abdallah, avait tout intérêt à démontrer son soutien aux Palestiniens à un moment où l'Intifada a atteint des sommets de violence inégalés. En sa qualité de gardien des principaux lieux saints de l'islam, La Mecque et Médine, l'Arabie saoudite a toujours exigé que soit reconnue la souveraineté palestinienne sur Jérusalem-Est, qui abrite les troisièmes lieux saints du monde musulman. Le royaume wahhabite est conscient de la montée de la colère populaire dans l'ensemble du monde arabe en raison de la répression dont sont victimes les Palestiniens. Les attentats du 11 septembre ont suscité à travers le monde, plus particulièrement aux Etats-Unis, de lourdes suspicions envers l'Arabie saoudite et, plus généralement, à l'encontre du monde arabe et musulman. Ce qui a achevé de convaincre le prince Abdallah qu'il fallait prendre une initiative et dire clairement que les Arabes veulent la paix avec Israël. Ce faisant, le prince saoudien a fait d'une pierre deux coups : il répond aux attentes de la communauté internationale, et plus spécialement des Etats-Unis, et rétablit l'Arabie saoudite dans son rôle de leader du monde arabe.

► **La Ligue arabe** a approuvé les idées saoudiennes. L'Égypte et la Jordanie, déjà liées par des traités de paix avec Israël, ont elles aussi apporté leur soutien à l'initiative, bien que tous deux se voient en quelque sorte ravir la vedette, après



Le prince héritier saoudien Abdallah est accueilli, mardi 26 mars, par le président libanais, Emile Lahoud, à Beyrouth où se déroule, mercredi 27 et jeudi 28 mars, le sommet des chefs d'Etat de la Ligue arabe. L'initiative de paix pour le Proche-Orient lancée par le prince Abdallah sera au centre des discussions de ce sommet auquel Israël a empêché le leader palestinien, Yasser Arafat, de participer.

avoir joué, tour à tour ou simultanément et à des degrés d'engagement divers, un rôle diplomatique important dans les négociations israélo-palestiniennes. Paradoxalement, et précisément à cause de ces traités de paix, qui leur valent d'être souvent critiqués, y compris par leurs propres citoyens, Le Caire et Amman ne pouvaient eux-mêmes prendre une telle initiative globale sans être accusés de trahison.

► **La Syrie et le Liban** ont été les plus rétifs aux propositions saoudiennes. D'abord parce que, telles qu'elles ont été rendues publiques, elles manquaient de précision. D'où l'insistance des deux pays à exiger que soit clairement mentionnée l'expression « tous » les territoires occupés. Plus précisément, l'expression « tous » les territoires occupés signifie, pour Damas, qu'Israël doit replier son

armée jusqu'aux lignes d'avant la guerre de juin 1967, sans réajustement des frontières. Le Liban, pour sa part, est obsédé par la présence sur son territoire de quelque 200 000 réfugiés palestiniens qu'il refuse d'intégrer.

► **Les Palestiniens** ne peuvent que se féliciter de la proposition saoudienne qui conforte l'une de leurs exigences fondamentales, à savoir l'intangibilité des frontières de 1967. Ce respect permettrait en effet d'éviter la pression israélienne pour un nouveau tracé de la Cisjordanie, comme cela a été le cas lors des négociations de Camp David et de Taba, au risque d'aboutir à un territoire « mité » par quelques gros blocs de colonies desservies par des routes de contournement. Reste aussi à régler la délicate question du retour des réfugiés palestiniens. La résolution 194 des Nations unies reconnaît ce droit au retour pour ceux qui le souhaitent, ainsi que la possibilité d'une compensation pour les autres. Cela est essentiel pour les Palestiniens, parce que cela équivaut à la reconnaissance de la spoliation dont ils ont été victimes au moment de la création de l'Etat d'Israël, en 1948.

► **Israël** a été pris de court par la proposition saoudienne. Si le ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, a rapidement réagi favorablement, le premier ministre, Ariel Sharon, et avec lui le centre de gravité de la coalition gouvernementale, ont en revanche tardé à se prononcer. Le chef de

l'Etat, Moshe Katsav, a d'ailleurs tenté de tirer un profit personnel de ce flottement en se déclarant prêt, le 25 février, à recevoir le prince héritier, ou à se rendre lui-même en Arabie saoudite. Le plan proposé par le prince Abdallah place incontestablement les Israéliens dans une situation inconfortable, les mettant en quelque sorte au pied du mur. En échange de la paix, Israël devrait revenir aux frontières de 1967, mais aussi démanteler la quasi-totalité des colonies de Gaza et de Cisjordanie, ce qui concerne 213 000 personnes et va à l'encontre de la politique adoptée par Israël depuis le début du processus de paix, une politique consistant à dessiner la carte de l'éventuel Etat palestinien en fonction de ses intérêts stratégiques. Après avoir publiquement fait part de son intention « d'en savoir plus », M. Sharon a d'ailleurs assuré, le 3 mars, au cours d'une réunion de son gouvernement, que ce retour aux frontières de 1967 mettrait en péril les intérêts vitaux d'Israël.

► **Les Etats-Unis** ont encouragé les pays arabes à se rallier à la proposition Abdallah et ont fait pression sur le gouvernement Sharon pour qu'il permette à Yasser Arafat de se rendre à Beyrouth. Pour la Maison blanche, aussi en vue d'une action armée contre l'Irak, l'initiative saoudienne est la seule qui permette de retrouver le chemin d'une négociation au Proche-Orient. A condition d'en convaincre Ariel Sharon...

Le prince héritier saoudien a un sens affiné de la Realpolitik

Sensible aux causes arabes, il met à profit sa marge de manœuvre à l'égard des Etats-Unis

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

C'est un prince octogénaire, mais qui ne porte pas son âge, qui tient la vedette du sommet de Beyrouth.

■ PORTRAIT

Le régent de Riyad a déjà montré son indépendance d'esprit vis-à-vis de Washington

Abdallah Ben Abdel-Aziz, le prince héritier saoudien, est à l'origine de cette vision d'un Proche-Orient apaisé qui a fait le tour du monde depuis que, il y a quelques semaines, il en a confié les principes de base au journaliste américain Thomas Friedman. Malgré la difficulté de la tâche et les pesanteurs du royaume, le prince Abdallah a déjà fait preuve d'un sens affiné de la realpolitik en engageant son pays dans une prudente politique d'ouverture à l'environnement régional et au monde.

Né en 1923, dirigeant depuis 1963 de la garde nationale, véritable bouclier du régime, prince héritier et vice-premier ministre depuis 1982 et régent depuis l'embolie cérébrale dont le roi Fahd a été victime en 1995, le prince Abdallah n'en était pas moins dans une relative position de faiblesse au sein de la famille royale, face à ses demi-frères, dits du « clan des sept Al-Soudeiri », du nom de leur mère, Hassa Bint Ahmad Al-Soudeiri, l'épouse préférée du fondateur du royaume, et dont l'actuel monarque, Fahd Ben Abdel-Aziz, est membre. Le prince héritier a dû, dans les premiers temps de la régence, faire face aux résistances dudit « clan » alors que le royaume et la région traversaient une période délicate.

Peut-être les difficultés qu'il a dû affronter ont-elles révélé sa capacité à mesurer l'équilibre des forces et à agir en conséquence : la chute des prix du pétrole était en effet déjà à l'origine des premières difficultés économiques ; une contestation islamiste s'exprimait au pays du wahhabisme, qui est, en soi, l'une des formes les plus rigoristes de l'islam ; les forces américaines

stationnées dans le royaume étaient la cible d'attentats ; le processus de paix israélo-arabe commençait à battre de l'aile.

En 1991, déjà, son indépendance d'esprit avait agacé le roi et Washington, lorsque, après l'invasion du Koweït par l'Irak, le prince Abdallah avait souhaité connaître les tenants et les aboutissants d'une intervention militaire multinationale contre l'Irak et la durée prévisible de la présence militaire américaine dans le royaume.

UN PRINCE PROCHE DES TRIBUS

En 1998, il s'était montré hostile à une nouvelle intervention militaire contre l'Irak (l'opération « Renard du désert »), menée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour obliger Bagdad à appliquer les résolutions des Nations unies. Quelque temps plus tard, il avait amorcé un rapprochement avec l'Iran – considéré la veille encore comme un voisin menaçant dont il fallait se garder –, qui s'est soldé par la conclusion d'un traité de sécurité avec la République islamique. Non que le prince ait des affinités particulières avec le pouvoir iranien, encore

moins, bien sûr, avec le régime de Saddam Hussein, mais dans le souci d'éviter à la région de nouvelles tragédies. Sensible aux causes arabes, le prince n'a pas non plus hésité à prendre des distances avec les Etats-Unis pour protester contre l'attitude jugée trop favorable à Israël de l'administration du président George W. Bush.

Au plan intérieur, à l'inverse des autres princes de la famille régnante, Abdallah a la réputation d'être un homme sobre, menant une vie simple, proche des tribus et à leur écoute. Il a fait savoir qu'il entendait imprimer à son pays une austérité relative, réduire les dépenses inutiles et le gaspillage, rationaliser l'économie et l'ouvrir aux investissements privés locaux et étrangers. On lui prête le mérite d'avoir autorisé une certaine libéralisation de la presse et l'intention de moderniser l'enseignement. Mais, en Arabie saoudite, un équilibre est à rechercher en permanence entre l'ancien, tenace, et le moderne, plus fragile, pour circonvier les risques de déstabilisation.

Mouna Naïm

Hosni Moubarak renonce à prendre part à la rencontre

LE CAIRE

de notre correspondant

« *Des raisons internes nécessitent la présence du président Moubarak en Égypte.* » Telle est la seule raison officielle donnée de la décision du président égyptien Hosni Moubarak de ne pas se rendre au sommet arabe de Beyrouth, lui qui n'a pratiquement jamais raté un sommet depuis que l'Égypte a réintégré la Ligue arabe en 1989. Les médias officiels observent un black-out total sur les causes de l'absence du raïs de ce que les journaux caïrotes qualifient, ce mercredi 27 mars, de « *sommet décisif* ». Une absence d'autant plus surprenante que les autorités égyptiennes avaient démenti, samedi 23 mars, des rumeurs selon lesquelles le raïs n'assisterait pas au sommet.

Une hypothèse avancée est que le raïs aurait ainsi exprimé son irritation envers Washington pour n'avoir pas exercé toutes les pressions nécessaires sur le gouvernement israélien afin que celui-ci permette à Yasser Arafat de se rendre à Beyrouth et, surtout,

qu'il lui garantisse son retour dans les territoires palestiniens.

Selon les calculs prêtés aux responsables égyptiens, l'absence du raïs aura pour conséquence d'affaiblir l'initiative de paix saoudienne. L'Égypte, premier pays à avoir signé la paix avec Israël, il y a 23 ans, n'aurait pas apprécié que l'initiative soit lancée par Riyad et soutenue par les Américains sans que Le Caire soit consulté. « *Un coup dur pour le rôle de médiateur entre Arabes et Israéliens dont Le Caire pensait avoir le monopole surtout depuis la disparition du roi Hussein de Jordanie* », explique un analyste.

Une autre hypothèse veut que les services de renseignement égyptiens aient reçu, voici une semaine, des informations selon lesquelles « *des dangers menaçaient le raïs* », à la suite de quoi une équipe des services de sécurité égyptiens aurait effectué un bref séjour à Beyrouth. M. Moubarak a fait l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat depuis qu'il a échappé de près à la mort aux côtés du président Sadate en 1981.

Alexandre Buccianti

L'Eglise catholique américaine fait scandale en camouflant des abus sexuels par des prêtres

Elle vit sa plus grave crise depuis un siècle

WASHINGTON

de notre correspondant

En pleine semaine de Pâques, deux des trois principaux hebdomadaires américains, *US News* et *Time*, se demandent si l'Eglise peut « sauver son âme » ou « se sauver elle-même ». Le troisième, *Newsweek*, avait déjà consacré sa couverture, il y a un mois, au scandale des prêtres pédophiles, sous le titre : « *Le sexe, la honte et l'Eglise catholique* ». Le sujet ne quitte pratiquement pas la première page des quotidiens.

Les révélations sur les agressions sexuelles commises par des prêtres et, plus encore, la mise au jour des efforts de la hiérarchie pour étouffer ces affaires, en proposant aux victimes de se taire en échange d'énormes indemnités, provoquent un malaise dans les rangs catholiques et une avalanche de condamnations de la part des non-catholiques.

Cette crise, la plus grave qu'ait connue l'Eglise américaine depuis un siècle, est née de la découverte qu'un ancien prêtre du Massachusetts, John Geoghan, aujourd'hui condamné à dix ans de prison pour avoir abusé d'un enfant, avait fait en réalité 130 victimes au cours d'une longue carrière qui l'avait mené de paroisse en paroisse, l'archevêché de Boston se contentant de le muter à chaque nouvel incident. Le cardinal Bernard Law, archevêque depuis 1984, est désigné comme complice dans certaines plaintes de victimes, et un prêtre de Boston a demandé sa démission.

LA QUESTION DU CÉLIBAT

Un deuxième cardinal, l'archevêque de New York, Edward Egan, est mis en cause car lui aussi, quand il était évêque de Bridgeport, dans le Connecticut, préférait muter les prêtres accusés d'agressions sexuelles plutôt que de les dénoncer ou de les suspendre. Le diocèse de Bridgeport a dû payer, en 2001, entre 12 millions et 15 millions de dollars aux victimes de six ecclésiastiques.

L'archevêque de Washington, le cardinal Theodore McCarrick, n'a pas hésité, lui, quand le curé de Saint-Augustin, la plus ancienne paroisse noire de la capitale américaine, a été accusé par deux femmes d'avoir abusé d'elles il y a vingt ans. Le Père Russell Dillard, bien qu'ami personnel du cardinal, a été suspendu, le 21 mars, sans même être autorisé à s'expliquer devant ses paroissiens.

Son cas montre, d'ailleurs, l'impropriété du mot de pédophilie pour rassembler ces affaires car, le plus souvent, les personnes agressées sont des adolescents ou, s'agissant du Père Dillard, des ado-

probateur », n'hésite pas à déclarer Scott Appleby, professeur d'histoire du catholicisme américain à l'université catholique Notre-Dame, dans l'Indiana. « *Je ne dis pas, ajoute-t-il, que les évêques sont portés à l'indulgence envers les pédophiles ou envers les prêtres ayant des relations sexuelles avec des mineurs, mais il y a un climat général d'impunité pour ceux qui ne respectent pas le vœu de chasteté.* » L'explication de ce climat réside sans doute, en partie au moins, dans la baisse du recrutement des prêtres. Aussi la question du célibat est-elle de nouveau

Plus de 60 millions de catholiques

Le nombre de catholiques a doublé, aux Etats-Unis, en cinquante ans, passant d'un peu moins de 30 millions en 1950 à 63,7 millions aujourd'hui, selon les évaluations universitaires. Minoritaire dans un pays de 280 millions d'habitants, le catholicisme n'en est pas moins la confession la plus nombreuse. Les autres religions chrétiennes réunissent 94 millions de membres, divisés en 220 dénominations ; le groupe le plus vaste est celui des églises baptistes, également en augmentation et qui comptent 36 millions de fidèles. La progression du catholicisme s'explique, notamment, par l'immigration latino-américaine, qui fait de Los Angeles une ville catholique aussi importante que New York.

Si le nombre des croyants augmente, celui des prêtres et, plus encore, des religieuses catholiques ne cesse de diminuer. On compte 46 000 prêtres dans les 194 diocèses, dont beaucoup de paroisses n'ont qu'un seul desservant. Les religieuses, qui étaient 180 000 dans les années 1960, sont aujourd'hui moins de 80 000.

posée, non parce qu'il serait la cause de comportements déviants ou agressifs, mais parce qu'il détournerait de la prêtrise de nombreux jeunes gens désireux de vivre pleinement leur vie selon les normes d'aujourd'hui ou bien redoutant de ne pouvoir assumer le sacrifice de leur sexualité.

Les propos de Jean Paul II dans sa lettre aux prêtres pour le Jeudi saint, rendue publique le 21 mars, ont été ressentis par beaucoup comme allusifs et plus soucieux du tort causé à l'Eglise que des souffrances endurées par les victimes. Le pape ayant parlé du « *mystère du mal* » auquel ont succombé les coupables, la journaliste Maureen Dowd commentait, cinglante, dans le *New York Times* : « *Il n'y a*

Inquiétudes sur la santé du pape au Vatican, rumeurs de « renoncement » à Rome

De plus en plus contraint à l'immobilité, Jean Paul II a considérablement allégé son programme en cette semaine sainte de Pâques et pourrait remettre en question ses projets de voyage

ROME

de notre envoyé spécial

De nouvelles inquiétudes agitent le Vatican en cette semaine de Pâques qui est, pour les chrétiens, celle de la semaine sainte, associée à la Passion du Christ. C'est aussi la « *semaine de la passion* » du pape, si on en croit ceux qui l'approchent dans son palais apostolique. « *Jean Paul II vit un calvaire* », assurent-ils.

Une douleur au genou droit handicape ses possibilités de mouvement et aggrave les effets de sa maladie de Parkinson. Elle est provoquée par une « *arthrose récente* », selon les communiqués officiels, normale pour un homme de cet âge (82 ans le 18 mai prochain). Pour d'autres médecins, c'est la séquelle d'une opération au fémur droit que le pape avait dû subir après une chute, en 1994, suivie de la pose d'une prothèse. Selon ses proches, la position debout et les marches d'escalier le font souffrir. Cette immobilité gagne les traits du visage, alors que sa voix est de plus en plus hésitante et tremblante.

A court terme, la participation active de Jean Paul II aux six célébrations prévues de la fin de la

semaine pascale semble compromise. Déjà, il a dû renoncer à des visites dominicales dans ses paroisses de Rome et à une audience générale du mercredi devant la foule. Dimanche 24 mars, pour la première fois un jour de fête des Rameaux, il n'a pas pu célébrer la messe, ni conduire la procession traditionnelle, restant assis près de l'autel. Il s'est contenté de prononcer l'homélie.

« D'OBJECTIF EN OBJECTIF »

Jeudi saint 28 mars, ses médecins le dispenseront probablement du rite du lavement des pieds et, le lendemain, ses proches doutent qu'il puisse aussi confesser les fidèles dans la basilique Saint-Pierre, comme il a l'habitude de le faire le Vendredi saint. Ce même vendredi 29, au Colisée de Rome, il suivra assis, comme l'an dernier, le chemin de croix. La seule cérémonie qu'il pourrait célébrer en position debout sera celle du dimanche de Pâques, le 31 mars.

Alors que son emploi du temps a été fortement allégé, de plus en plus de voix affirment à Rome que Jean Paul II sera dans l'incapacité d'accomplir les ambitieux voyages

inscrits à son programme pour 2002 : en mai en Bulgarie et en Azerbaïdjan ; en juillet au Canada, au Mexique et au Guatemala (ces étapes sont déjà pratiquement annulées), en Pologne en août, en Croatie à l'automne.

Ses collaborateurs démentent les rumeurs portant sur un aménagement proche de ses appartements qui lui permettrait de circuler en fauteuil roulant. Ils assurent que le pape continue de gouverner l'Eglise et « *va d'objectif en objectif* ». Celui qui, aujourd'hui, lui tient le plus à cœur est sa présence aux prochaines Journées mondiales de la jeunesse (JM), fin juillet au Canada, à Toronto. Ce rendez-vous est jugé très important, compte tenu de la crise que traverse l'Eglise catholique en Amérique du Nord, spécialement aux Etats-Unis avec l'affaire des prêtres pédophiles. Le dimanche des Rameaux, il a répété en plusieurs langues : « *Nous irons à Toronto, si Dieu le veut.* »

La machine de la Curie semble tourner au ralenti. Des nominations se font attendre, par exemple pour la succession du cardinal Martini, archevêque de Milan. Devant

de telles incertitudes, les rumeurs de prochaine démission du pape ont pris à Rome une nouvelle ampleur. Elles ont été relancées à la « *une* » du *Corriere della Sera*, lundi 25 mars, par Vittorio Messori, écrivain catholique, autrefois proche de Jean Paul II avec qui il a écrit un livre. Vittorio Messori assure que des cardinaux auraient conseillé à Jean Paul II de démissionner.

Le « *renoncement* » du pape est prévu dans le droit canon de l'Eglise catholique (article 332). A plusieurs reprises, Jean Paul II a fait part de sa volonté d'exercer son mandat jusqu'au bout et de s'en remettre à Dieu pour décider du terme d'un pontificat qui est déjà l'un des plus longs de l'histoire (24 ans le 16 octobre prochain).

Mais des observateurs font aussi remarquer que le pape polonais a une personnalité trop forte et libre pour ne pas avoir laissé des instructions au cas où ses facultés physiques, déjà très diminuées, et ses capacités mentales se révéleraient gravement atteintes. Une démission serait la première d'un pape depuis... sept siècles.

Henri Tincq

Caroline Eliacheff
Nathalie Heinich

Mères-filles

une relation à trois

Albin Michel

Un livre qui concerne
toutes les femmes
... et pas mal d'hommes.

ALBIN MICHEL

lescentes ; les pédophiles, au sens strict, semblent peu nombreux. Cependant, la blessure causée par l'agresseur est liée au statut de la victime. « *Qu'un prêtre s'en prenne à vous sexuellement, c'est comme si la loi de la gravitation universelle cessait de s'appliquer* », dit David Clohessy, un consultant politique de Saint-Louis, dans le Missouri, qui a créé un site Internet pour les « survivants » (www.survivor-network.org).

Quinze ans après les affaires révélées au milieu des années 1980, il est clair que la hiérarchie de l'Eglise américaine n'a pas pris les mesures qui s'imposaient. « *Ce qui l'a emporté, c'est ce que nous appelons la culture du clin d'œil*

rien de mystérieux dans la pédophilie. C'est un crime. »

Comme le dit un prêtre, on ne peut pas imaginer de principes de vie plus à contre-courant de la société américaine que les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. En outre, l'anticatholicisme ne dort jamais tout à fait dans un pays où il fut aussi virulent et souvent plus violent que l'antisémitisme. En même temps, souligne M. Appleby, l'Eglise catholique est aux Etats-Unis, en dehors de la puissance publique, l'organisation qui entretient le plus grand nombre d'écoles et d'hôpitaux, ce qui lui vaut un large respect. Encore faut-il qu'elle en soit digne.

Patrick Jarreau

Le séisme qui a secoué l'Afghanistan a fait plus de 1 800 morts

Les tremblements de terre qui ont frappé la ville orientale de Nahrin, lundi 25 et mardi 26 mars, ont fait un grand nombre de victimes. Mais l'ampleur du drame devrait être limitée par la présence, dans la région, des moyens de secours mobilisés depuis des mois dans le pays

KABOUL

de notre envoyée spéciale

Les secours affluent dans la région de Nahrin, à 170 kilomètres au nord de Kaboul, dévastée par une série de tremblements de terre, lundi 25 et mardi 26 mars. Sans doute encore partiel, le bilan des victimes, estimé mercredi matin par l'administration intérimaire afghane, s'établit à 1 800 morts, 3 000 selon d'autres sources, plus de 2 000 blessés et environ 10 000 sans-abri. Mardi soir, 720 corps avaient été sortis des décombres, dont 500 immédiatement enterrés par les villageois. Selon les premiers témoignages, la vieille ville de Nahrin a été entièrement détruite, alors que la majeure partie de la nouvelle ville, construite à environ 1,5 kilomètre, a résisté aux secousses.

La ville de Nahrin comptait envi-

ron 3 800 familles, et une quarantaine de villages, situés dans la plaine de la province de Baghlan qui l'entoure, ont aussi été affectés. La situation demeure floue pour les villages situés dans les vallées avoisinantes, dont l'accès a été rendu impossible par les éboulements qui ont coupé les routes.

MAISONS EFFONDREES

La population de cette région est clairsemée et beaucoup d'habitants avaient fui les combats et la sécheresse depuis plusieurs années, se réfugiant dans d'autres régions ou au Pakistan. Un certain nombre de ces personnes déplacées étaient cependant revenues, ces derniers temps, dans la région.

Survenue lundi à 19 h 30, la première secousse a surpris chez eux la plupart des habitants, qui se



sont alors dispersés dans les collines. La terre a continué de bouger toute la nuit, jusqu'à une nouvelle secousse d'importance, mardi vers 8 heures. Comme partout en Afghanistan, les constructions locales

sont en pisé et les maisons basses se sont effondrées. C'est le deuxième tremblement de terre meurtrier en moins d'un mois dans cette région, déjà frappée en 1998 par deux séismes qui avaient fait près de 10 000 morts. Le drame actuel n'aurait pas l'ampleur de ceux de 1998, selon des témoins qui se trouvaient alors dans la région.

Contrairement aux situations précédentes, la présence massive de la communauté internationale à Kaboul a permis un rapide déploiement des secours. L'organisation humanitaire Acted, dont les bureaux de Nahrin ont été détruits, a pu donner promptement l'alerte sur l'ampleur des dégâts et organiser les premiers secours.

Dès mardi, deux équipes médicales de Médecins sans frontières

(MSF), venues de Pul-e-Khumri (province de Baghlan) et de Talokan (province voisine de Takhar), ont installé deux tentes pour soigner les blessés. 160 personnes avaient reçu des soins, mardi soir, et MSF a transporté les blessés les plus graves à l'hôpital de Pul-e-Khumri, qui a reçu des renforts en hommes et matériels.

AVIONS ET HÉLICOPTÈRES

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a pu faire parvenir aussi, de Mazar-e-Charif, 158 tonnes de nourriture : blé, huile, légumes et biscuits protéinés. Un autre convoi de 394 tonnes de nourriture devrait atteindre Nahrin mercredi. Selon Alejandro Chicheri, porte-parole du PAM, cette aide couvrira les premiers besoins de 7 000 familles dans les zones affectées,

soit plus de 40 000 personnes. L'Unicef a aussi envoyé des secours, tentes, couvertures, pour les habitants qui, par crainte des répliques, ont passé la nuit dehors, dans une température encore froide. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) va envoyer, mercredi, 400 kits de soins aux grands blessés et une équipe pour évaluer les besoins.

La priorité, pour les agences des Nations unies, est de mobiliser des avions pour transporter l'aide et des hélicoptères pour atteindre les villages les plus reculés. La Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) a envoyé, dès mardi, l'un de ses hélicoptères pour installer un centre de communications, un bureau mobile de coordination des opérations entre les organisations non gouvernementales, l'ONU et l'administration intérimaire afghane, ainsi que des ingénieurs onusiens pour étudier les moyens en eau. L'ISAF a prêté trois Hercules C-130 qui peuvent se poser à Mazar-e-Charif et des hélicoptères afin d'acheminer l'aide sur place.

Basée à Bagram, l'armée américaine a envoyé une équipe pour déterminer la nature de l'aide nécessaire. Présent à Kaboul, l'envoyé spécial du président américain George Bush, Zalmi Khalilzad, a promis l'aide de Washington. La communauté européenne, qui a un bureau à Kaboul, a aussi envoyé de l'aide. Selon Georges Dutreix, responsable de MSF en Afghanistan, « les moyens actuellement sur place ou en cours d'acheminement sont suffisants pour répondre à la situation ».

Françoise Chipaux

Kaboul « fait de son mieux »

Malgré des moyens réduits, l'administration intérimaire afghane a voulu marquer sa présence dès l'annonce du séisme. Le ministre de la santé, Suhaila Siddiqi, et le ministre de l'intérieur, Younés Kanouni, se sont rendus aussitôt sur place. Le gouvernement a débloqué l'équivalent de 600 000 dollars (660 000 euros) pour l'assistance immédiate et a alloué 5 millions d'afghanis (147 dollars) pour chaque mort et 3 millions (88 dollars) pour un blessé, a annoncé Yusuf Nuristani, porte-parole du chef de l'administration intérimaire, Hamid Karzaï. « L'administration fait de son mieux », a-t-il dit. M. Karzaï a annulé une visite en Turquie pour visiter les lieux de la tragédie, mercredi 27 mars. — (Corresp.)

Des instructeurs américains pour la nouvelle armée afghane

LE PENTAGONE a conçu un plan qui consiste à dépêcher en Afghanistan, dans les prochaines semaines, entre 130 et 150 cadres des forces armées américaines détachés pour la formation d'une armée nationale afghane. D'autres pays, à commencer par la Grande-Bretagne et la France, devraient contribuer à ce projet, qui vise à soutenir l'effort de l'administration intérimaire pour ramener les factions militaires afghanes sous l'autorité de Kaboul.

Cette initiative est indépendante du déploiement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF, 4 600 hommes) dans la capitale afghane et ses environs, que les Britanniques commandent jusqu'à fin juin et dont la Turquie doit prendre la tête si, d'ici là, certains obstacles – portant notamment sur les modalités financières – sont levés.

« Il est dans l'intérêt des Afghans, a expliqué Donald Rumsfeld, le secrétaire américain à la défense, d'avoir une armée nationale, des forces frontalières et une police, plutôt que des milices différentes dans chaque provin-

ce ». La tâche de ces instructeurs est, d'abord, de former des « formateurs » afghans susceptibles, fin 2002, d'assumer par eux-mêmes l'instruction et l'entraînement d'une armée nationale afghane. Au total, ces formateurs devraient atteindre un effectif de quelques centaines de spécialistes.

UNE UNITÉ « INTERETHNIQUE » À KABOUL

Le problème majeur est d'obtenir des chefs de guerre locaux, jaloux de leurs prérogatives, qu'ils fournissent un corps cohérent et solidaire de troupes. Une expérience est en cours, à Kaboul, avec la formation d'un groupe « interethnique » de 600 combattants afghans sous le contrôle d'une centaine de conseillers militaires étrangers, parmi lesquels des Britanniques, des Turcs, des Italiens, des Français et des Allemands. Le cycle de formation est de dix semaines.

Pour l'instant, la taille de la nouvelle armée nationale afghane n'a pas été déterminée, mais certains experts estiment qu'elle devrait rassembler 50 000 hommes.

Le nord-est de la Chine entre chômage de masse, tensions sociales et gangrène mafieuse

Dans la région de Liaoyang, les autorités tentent de désamorcer l'un des mouvements de protestation ouvriers les plus durs que le pays ait connus

LIAOYANG (nord-est de la Chine)

de notre envoyé spécial

« Réunion pour le réemploi des licenciés ». La banderole rouge a

REPORTAGE

« Liaoyang est si loin. Le gouvernement central ne sait pas ce qui se passe ici »

été tendue à l'entrée de l'usine Tiehejin, ou plutôt ce qu'il en reste. Façades lépreuses, vitres cassées, hangars poussiéreux envahis d'herbes folles, passerelles rouillées : l'entreprise d'alliages ferreux, ancienne gloire de Liaoyang, est un champ de ruines industrielles, un complexe d'entrepôts fantômes. Lundi 25 mars au petit matin, environ deux cents ouvriers s'y sont une nouvelle fois rassemblés afin de décider de la poursuite de leur mouvement, l'un des plus résolus que le Nord-Est chinois, ancien bastion de

locales ont cherché à désamorcer la tension en promettant de régler une partie des arriérés de salaires. Ou en proposant des formules de « réemploi » aux licenciés, ainsi que le réclamait la banderole rouge à l'entrée de l'usine. Les ouvriers de Tiehejin ont jugé ces gestes insuffisants. Ils continuent de demander la libération de quatre de leurs porte-parole – Yao Fuxin, Xiao Yunliang, Pang Qingxiang et Wang Zhaoming – arrêtés les 17 et 20 mars pour avoir organisé des « rassemblements illégaux ».

Portant des banderoles et empoignant les guidons de leurs vélos, la petite troupe de protestataires est donc repartie ce matin-là sur le macadam cabossé en direction du siège du gouvernement municipal, distant de 1 kilomètre de leur banlieue de Bai Ta (Tour blanche). La population de Liaoyang est de cœur avec ces « irréductibles » de Tiehejin. « Leurs demandes sont raisonnables : ils veulent juste pouvoir manger à leur faim », opine M^{me} Wang, patronne d'une gargote fréquentée par certains de ces ouvriers. Quatre tables rondes et un sol gras : le décor est chic. L'affiche rosâtre d'un poisson – symbole de l'abondance – est collée au mur. Agée d'une quarantaine d'années, chignon haut et maquillage épais, M^{me} Wang a elle-même été licenciée, il y a quatre ans, d'une entreprise de machines-outils pour l'industrie du papier. Avec son indemnité mensuelle de 120 yuans (110 francs), elle a pu monter son restaurant – une reconversion réussie assez rare chez les chômeurs de Liaoyang. « Ils n'ont pas d'autre choix que de manifester, ajoutet-elle. Liaoyang est si loin de Pékin. Le gouvernement central ne sait pas ce qui se passe ici. Les autorités locales lui cachent la vérité. »

« MARCHÉS À BRAS »

La « vérité », c'est que Liaoyang – 1,8 million d'habitants – est minée par un chômage de masse. La « vérité » est que certaines familles ne consomment plus que rarement de la viande. Selon les résidents, plus de la moitié de la population active est privée d'emploi. A l'exception du site de Liaohua, complexe d'usines de fibres synthétiques, hérisé de che-



Les ouvriers de la Compagnie d'alliages ferreux de Liaoyang défilent dans les rues de la ville (ici, le 19 mars) pour protester contre l'interpellation d'un de leurs porte-parole et réclamer des négociations avec les autorités. Le mouvement des travailleurs contre les licenciements dans cette ville industrielle sinistrée est l'un des plus durs que la Chine du Nord-Est ait connus dans la tourmente qui secoue les anciens bastions du secteur d'Etat communiste, en quasi-faillite.

CHINE



la sidérurgie lourde de l'ère maoïste, ait jamais connu.

Devant une mobilisation qui a réuni, une semaine plus tôt, autour du « noyau dur » de Tiehejin, jusqu'à 20 000 employés provenant de différentes manufactures en quasi-faillite – textile, cuir, pistons, instruments de précision – les autorités

minées, encore en activité, l'assise industrielle de la ville est sinistrée. Dans le quartier de la Tour blanche, passé la voie ferrée, on découvre une armée de ferrailleurs, marteaux et chalumeaux à la main, s'activant sur des monceaux d'acier récupéré. Les cages grillagées, destinées aux animaux des paysans des alentours, connaissent quelque fortune.

C'est le règne de la débrouille et du bricolage. Sur tous les trottoirs de la ville, les chômeurs, que l'on appelle pudiquement les *xiagang* (« descendus du poste ») étalent leurs lots de pacotille – peignes, shampoings, chaussures, piles électriques – dans l'attente d'un improbable client. Ceux qui n'ont rien à vendre se louent au premier venu.

Ces « marchés à bras » parsèment le pavé de Liaoyang, avec leurs hommes aux manteaux verts molletonnés, le menton piqué de barbe, qui patientent en tirant des bouffées sur leurs mégots, et leurs femmes aux fichus noués sur la tête. On les reconnaît à la petite

pancarte annonçant leur métier – peintre, vernisser, perceur, plombier, artisan de bois, manoeuvre... – qu'ils portent en sautoir. Scène quotidienne : une voiture de luxe – Volkswagen Passat –, d'un noir rutilant, s'approche du groupe. Elle est aussitôt encerclée de ces miséreux brandissant leur pancarte. Un patron vient lever son contingent de « bras ».

« SOCIÉTÉS NOIRES »

On dirait Liaoyang aspirée dans les remugles d'un autre âge. Une bonne partie de la population – surtout les jeunes – se contente de voter dans l'expédient. « Cela ne sert à rien de protester, c'est sans espoir », entend-on souvent. Mais une minorité résiste, réclame des comptes, dénonce l'incurie des officiels. La tension entretenue par le noyau dur de l'usine d'alliages ferreux de Tiehejin ne constitue nullement une nouveauté. « Il y a en moyenne une manifestation par mois à Liaoyang », témoigne un habitant. Ici, des chauffeurs de minibus

bloquent la circulation. Là, des ouvriers d'une usine textile se couchent sur la voie ferrée.

Un nom honni revient dans la bouche des protestataires : Gong Shangwu, le féodal du cru. Ancien maire et secrétaire du Parti communiste de Liaoyang, M. Gong est aujourd'hui président de l'« assemblée populaire » de la ville. Il est ouvertement haï par la population. « Même les gamins de dix ans l'insultent dans la rue », dit un chauffeur de taxi. L'une des raisons de la colère des rebelles de Tiehejin, qui réclament sa démission, est qu'il a sous-informé Pékin sur l'ampleur du chômage local afin de ne pas ternir son bilan. « Du coup, les autorités centrales n'ont pas donné à Liaoyang assez de fonds pour indemniser tous les chômeurs », explique un habitant.

Une autre source du ressentiment populaire est que les « sociétés noires » (organisations criminelles) ont fait main basse sur la cité avec la complicité de certains officiels corrompus de la municipalité. Ces mafias prospèrent sur la privati-

sation sauvage, siphonnant les dépouilles du patrimoine des entreprises publiques en faillite. Un exemple parmi tant d'autres : une imprimerie évaluée à 5 millions de yuans (environ 800 000 euros) a été bradée pour dix fois moins à un particulier lié à la mafia locale qui l'a transformée en restaurant. « 60 % à 70 % des hommes d'affaires privés de Liaoyang sont liés aux « sociétés noires » assure un habitant.

Le chiffre est bien sûr invérifiable. Mais les doigts pointent la principale société immobilière de la ville, qui a étendu ses intérêts jusqu'en Allemagne et au Canada. Prise en tenaille entre les féodaux locaux du parti et les nouveaux mafieux, Liaoyang connaît un climat permanent de peur. Selon un habitant, certains directeurs d'usine scrupuleux, qui ont refusé la dilapidation du bien public, ont été tabassés par des « gros bras ». « Liaoyang vit un grand désordre », se lamente un résident.

Frédéric Bobin

Des villageois camerounais poursuivent une société forestière française en justice à Paris

Sept agriculteurs de la région de Miatta, à 300 kilomètres de Yaoundé, accusent la SFID, filiale de l'entreprise Rougier, d'avoir dévasté leurs plantations. Cette procédure est une première en France

MIATTA (Cameroun)
de notre envoyé spécial

La moto gronde sur la piste qui s'enfoncé dans la forêt. Le chemin rouge se rétrécit rapidement, jusqu'à devenir un mince layon que tente victorieusement de faire disparaître la végétation exubérante. On est griffé ou fouetté par les branches et, de temps à autre, un tronc d'arbre couché fait obstacle. L'exploitation forestière s'est arrêtée, il y a un an, dans ce massif proche de Miatta, à 300 kilomètres au sud-est de Yaoundé, la capitale du Cameroun. Et, déjà, grandes herbes et arbustes reconquissent le terrain. Mais la sylvie est appauvrie : ses plus beaux arbres – sipo, iroko, acajou, sapelli – ont été coupés et emportés au-delà des mers.

Enfin, la moto arrive sur la plantation de Jules Nna-Nna. Plantation ? On est loin des parcelles de bananiers en groupes denses que l'on voit fréquemment, ici et là, au

Délits au Sud, procès au Nord

Le recours à la justice des pays du Nord contre des actes commis dans des pays du Sud par des multinationales est de plus en plus fréquent. Des Indiens d'Equateur attaquent ainsi Texaco devant une cour d'appel de New York pour une pollution que la compagnie pétrolière aurait provoquée en 1993.

De même, un juge new-yorkais a estimé recevables, fin février, les plaintes lancées contre Shell par des héritiers de Ken Saro-Wiva, un opposant nigérian pendu en 1996, alors qu'il luttait contre l'exploitation pétrolière dans le delta du Niger, en pays ogoni, son ethnique.

En décembre, la firme britannique Cape Plc a accepté d'indemniser des ouvriers sud-africains victimes de l'extraction de l'amiante, après que la Chambre des lords eut jugé que leur plainte était recevable devant la justice britannique. En France, une association, Sherpa, s'est constituée, autour de M^e Bourdon, pour porter d'autres cas de ce genre devant la justice des pays francophones.

Informatique, télé : le bon filon des capitalistes-pirates d'Alger

ALGER
de notre envoyé spécial

Après dix ans d'apprentissage laborieux du libéralisme, le bilan est mitigé. Les privatisations piétinent, les monopoles publics sont toujours en place. Mais l'esprit d'entreprise fleurit dans un secteur bien particulier : celui du piratage informatique. A Alger, les boutiques qui offrent la presse du jour, une photocopieuse en état de marche et des gadgets venus de Chine ont élargi leur gamme : en évidence sur les comptoirs, elles proposent des centaines de copies pirates de films, de logiciels et de jeux. Les aventures de Harry Potter, la dernière encyclopédie grand public, des cours de médecine pour étudiants en fin de scolarité, le dernier des logiciels d'architecture... tout est disponible pour un prix uniforme et dérisoire : l'équivalent de 2 euros, quel que soit le contenu. Le piratage ne s'arrête pas là. Sur les hauteurs de la capitale, d'autres boutiques offrent, en toute impunité, pour moins de 1 euro par mois, une carte (format carte de crédit) grâce à laquelle il est possible de s'offrir des dizaines de chaînes de télévision cryptées. Les cartes vierges viennent de France et le logiciel de décryptage a été récupéré sur Internet. Dans un pays où les antennes paraboliques foisonnent, les magasins de ce type ne désemplissent pas de la journée. Les vendeurs jonglent avec les chaînes françaises, arabes, anglo-saxonnes, italiennes ou russes, celles qui sont spécialisées dans le sport ou les dessins animés, les films pornographiques ou l'actualité internationale. Ils les connaissent toutes... avec une mention spéciale pour les bouquets satellites français. Ils savent qu'en bordure de Seine existe une chaîne parlementaire, que de grandes entreprises possèdent la leur,

Cameroun : la forêt se confond avec les cacaoyers, mandariniers et autres arbres fruitiers qui devraient prospérer à l'ombre des ayous et autres moabis les protégeant des rayons ardents du soleil. Sauf que cet exemple d'agroforesterie (association de forêt et de culture) est à l'abandon : les herbes prolifèrent, tandis que Jules montre les souches des grands arbres coupés, les omières profondes que les engins ont creusées en tirant les troncs, les cacaoyers cassés ou meurtris. Selon M. Nna-Nna, sa plantation a été détruite par des ouvriers de la société locale SFID (Société forestière et industrielle de la Doumé), les arbres ayant été coupés à son insu et sans dédommagement.

CONFLITS SOCIAUX

Avec six autres villageois dans la même situation, il a décidé de porter plainte en France contre la société mère de la SFID, le groupe Rougier. La plainte, à laquelle s'est jointe l'ONG Les Amis de la terre, a été déposée, vendredi 22 mars, au tribunal de grande instance de Paris par M^e William Bourdon. Malgré des appels répétés du Monde, Francis Rougier, directeur général de Rougier, n'a pas donné suite à nos demandes d'entretien.

Les faits remontent à 1998 et 1999. La SFID demande alors aux villageois de prospecter la forêt pour trouver de nouveaux arbres à abattre. Cette opération s'inscrit dans un contexte juridique flou : au Cameroun, la forêt appartient à l'Etat, qui concède son exploitation à des compagnies, mais les villageois ont un droit d'usage d'une zone de quelques kilomètres de part et d'autre de la piste rouge qui relie Djoum à Sangmelima, dans un contexte d'alphabétisme variable, de pénurie de documents, d'isolement des villages, et de corruption – domaine dans lequel le Cameroun est tristement réputé.

A l'époque, donc, les villageois prospectent en forêt, travail pour lequel ils vont être payés. Mais lorsque, après cette prospection, les bûcherons abattent les arbres désignés, ils pénètrent aussi dans les plantations et les exploitent. Les vic-

que les Italiens sont – avec les Allemands – les rois des chaînes « roses », comme ils connaissent le nom des satellites qui arrosent le Maghreb de leurs images.

En quelques minutes, dans ces échoppes minuscules, la sélection des chaînes souhaitées est faite et le client repart avec son sésame rechargé pour un mois. « Il y a aussi beaucoup de travailleurs émigrés qui retournent en France avec une carte pour capter en clair CanalSatellite ou TPS pendant des mois », précise un vendeur.

RUDE CONCURRENCE

Les boutiques ne se contentent pas de recharger les cartes. Pour environ 500 euros, elles proposent des kits complets pour capter les chaînes – installation gratuite et deux bouquets satellites offerts en prime pendant plusieurs mois. La concurrence est rude et fait dégringoler les prix. Il y a encore quelques mois, les cartes rechargées étaient vendues 500 dinars (une dizaine d'euros). « On gagne encore très bien notre vie », nuance un commerçant.

Pendant quelques mois, CanalSatellite a cru pouvoir venir à bout des pirates avec des parades techniques. C'était sous-estimer leur habileté. La firme a été contrainte de jeter l'éponge : elle n'avait qu'une poignée d'abonnés. « L'arsenal juridique existe et il est très répressif, mais il n'a jamais été appliqué », raconte un ancien cadre de la firme reconvenue dans l'importation de montres suisses. Dans la rue Didouche-Mourad, l'artère la plus huppée de la capitale, un ancien concessionnaire de CanalSatellite s'est lui aussi converti au « nouveau capitalisme ». Il propose désormais des recharges pirates.

Jean-Pierre Tuquoi

times se plaignent auprès du sous-préfet de Djoum, puis de la justice camerounaise, sans réussir à voir réparer leur dommage.

« Il faut de l'argent pour défricher à nouveau la plantation, explique Jean-Jacques Ngbwa Abondo, un autre plaignant, et ensuite, il faut attendre quatre ans pour que le cacao commence à produire. Moi, j'ai quatre enfants, et aussi à charge les sept enfants de mes sœurs, qui ne sont pas mariées. » En bonne année, une cacaoyère de quelques hectares peut produire une ou deux tonnes de cacao, soit plusieurs centaines de milliers de francs CFA (100 000 francs CFA valent 152 euros). Une ressource d'autant plus importante qu'elle est la seule, dans ces régions reculées, à procurer l'argent nécessaire pour acheter des objets au marché.

L'exploitation forestière s'est imposée aux villageois sans qu'ils en tirent de profits importants. Dans une étude réalisée pour le Centre pour l'environnement et le développement, sis à Yaoundé, un anthropologue camerounais, François Tiayon, rappelle que les conflits sociaux sont fréquents dans la région de Djoum : dès 1994, on fait

état d'une dévastation de cacaoyère, acte qui se répète en 1997, tandis qu'en 1998, une « insurrection » éclate, avec manifestation, attaque de la scierie, blocage de route...

Il reste à convaincre la justice française qu'elle peut arbitrer ce conflit entre une société française et des citoyens camerounais. Le juge d'instruction, si la plainte est jugée recevable par le parquet, devra établir le délit. Il lui faudra ensuite accepter l'argumentation selon laquelle la société Rougier participe du délit, puisqu'elle reçoit les profits de sa filiale. Par ailleurs, les plaignants devront convaincre le juge français que la justice camerounaise est défaillante. « Ne pas l'admettre, dit M^e Bourdon, aboutirait à récompenser le corrupteur, puisqu'il n'y aurait aucun moyen pour les victimes de se voir reconnaître leur droit. » La plainte des sept villageois de Miatta est une première en France : derrière ces cacaoyers et ces maisons de terre, le juge va en fait trancher sur la responsabilité des firmes françaises dans des pays aux systèmes politiques qui n'offrent pas de recours.

Hervé Kempf

Sénégal : attaque meurtrière en Casamance

ZIGUINCHOR. Cinq personnes ont été tuées et quatre autres, dont un Français, blessées dans une attaque rebelle dans la zone touristique de Kafountine, en Casamance, dans la nuit du lundi 25 au mardi 26 mars, a-t-on appris de source militaire sénégalaise. Les cinq personnes tuées dans l'attaque, qui est attribuée par les autorités à « plus de deux cents éléments armés » du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC, indépendantiste), sont des civils sénégalais. Les assaillants ont fait irruption vers minuit dans la zone de Kafountine, sur la côte atlantique, et pillé, durant quatre heures, sans que l'armée sénégalaise interviene, boutiques, concessions, campements touristiques et hôtels. Le blessé français, dont l'identité n'a pas été révélée, a été interrogé, mardi, par une radio locale. Ses jours ne sont pas en danger. Il ne s'agit pas d'un touriste, mais d'un ressortissant français installé dans la région. Déjà, le 8 mars, la deuxième station balnéaire de la Casamance après Cap Skirring, avait fait l'objet d'une attaque armée (lire aussi page 16). – (AFP.)

Le Parlement indien adopte une loi contre le terrorisme

NEW DELHI. Les deux Chambres du Parlement indien ont adopté, mardi 26 mars, une loi sévère contre le terrorisme, proposée par le gouvernement de New Delhi, au cours d'une session jointe, la troisième depuis l'indépendance du pays en 1947. La loi a été approuvée par 425 voix contre 296. Le ministre indien de l'intérieur avait clairement placé l'adoption de cette loi dans le contexte de la « guerre par procuration » à laquelle se livre, selon lui, le Pakistan dans la région du Cachemire, où il « parasite des organisations terroristes ». La loi autorise une durée de détention de suspects pendant 90 jours sans procès, prévoit la peine de mort pour une quelconque activité terroriste entraînant mort d'homme, de longues peines de prison pour participation à des actes terroristes, des tribunaux spéciaux autonomes, envisagés pour juger des affaires liées au terrorisme, et des pouvoirs étendus pour la police. L'opposition a vivement critiqué la loi pour les risques qu'elle représente, à ses yeux, pour les droits fondamentaux des citoyens. – (AFP.)

TRANSPORT MARITIME

VOTEZ POUR LE MODE DE TRANSPORT LE PLUS ÉCONOMIQUE ET LE PLUS SÛR AU MONDE

80% des échanges internationaux sont assurés par le transport maritime. C'est le mode de transport le plus utilisé, le plus sûr et le plus écologique. Il est essentiel et vital pour le développement économique et l'indépendance nationale. Il désengorge les routes et offre une alternative à développer pour la sécurité et l'environnement. Le transport maritime propose des emplois formateurs, diversifiés et internationaux.

Armateurs de France

www.armateursdefrance.org

L'Écosse est écartelée entre ses liens avec la zone euro et ses intérêts de place financière anglo-saxonne

35 % des exportations de la région allant vers le continent, une large majorité de dirigeants d'entreprise se prononcent en faveur de la monnaie européenne, mais les opérateurs restent méfiants

EDIMBOURG

de notre envoyé spécial

Courtiers surexcités pendus au téléphone, écrans clignotants, secrétaires affairées : une inhabituelle effervescence règne à la section « euro » de la salle de change de Standard Life Investment. « La décision du gouvernement de Londres, dans un sens ou dans l'autre, n'est pas pour demain. En attendant, nous investissons massivement dans la zone euro. Les entreprises sont désormais également jugées à l'aune des préparatifs, qui sont coûteux, à une telle adhésion, en particulier l'adaptation des équipements informatiques » : Stuart Fraser, directeur des actions européennes de ce gestionnaire de fonds, filiale de l'une des plus importantes caisses de retraite écossaises, est pourtant partagé de sentiments contradictoires quand il évoque une participation du sterling au mécanisme de change.

Planté devant la baie vitrée du siège de style géorgien, mains croisées dans le dos, son regard survole les toits de la capitale politique et financière de l'Écosse. Ambigus, les financiers du cru ? Ils sont un peu à l'image de cette belle cité classée qualifiée par l'écrivain Robert-Louis Stevenson, natif des lieux, de « schizophrène »...

L'économie écossaise souffre depuis trois ans de la fermeté de la livre sterling par rapport à l'euro. L'Écosse est un petit pays, mais un grand exportateur et, proportionnellement, vend davantage à l'Euro-land que le reste du Royaume-Uni. Avec 35 % de ses exportations diri-

gées vers cette zone, la province éprouve bien des difficultés à rester compétitive grâce au savoir-faire de sa main-d'œuvre et à la qualité de ses produits. Les récentes fermetures d'usines de montage électronique sont venues confirmer la vulnérabilité de l'économie écossaise aux variations des changes.

Deuxième centre financier britannique après la City, sixième pôle bancaire européen, Edim-

Les cambistes redoutent qu'une adhésion du Royaume-Uni à l'euro ne renforce le mouvement indépendantiste

bourg gère des actifs estimés à 350 milliards de livres (566 milliards d'euros). Les fonds collectés dans la zone euro talonnent désormais ceux provenant du Royaume-Uni, la part des États-Unis dans le total du bas de laine ne cessant de diminuer. L'attachement à la construction européenne reste plus profond ici qu'en Angleterre. Les Écossais ressentent beaucoup d'affinités à l'égard du continent, et en particulier de la France et de l'Allemagne, les vieux « ennemis » de l'Angleterre.

« Nous avons déjà intégré la parti-

cipation prochaine du Royaume-Uni à l'Union économique et monétaire. Les compagnies européennes ont la cote, car elles sont perçues comme bon marché et dotées d'un fort potentiel de croissance. Le succès du lancement de l'euro fiduciaire n'a fait que renforcer ce sentiment », affirme Andy Frepp, responsable du marketing du groupe Scottish Widows. Il n'est pas étonnant, dans ces circonstances, qu'un sondage de la chambre de commerce d'Edimbourg révèle qu'une large majorité des capitaines d'industrie, comme des dirigeants de PME, se prononcent en faveur de l'euro, gage d'une meilleure stabilité de l'économie écossaise.

Pourtant, l'euro sème toujours le doute chez bon nombre d'opérateurs. « L'introduction des pièces et des billets en euros dans les douze pays participants a été une réussite. Mais il y a quelques soucis à se faire à propos de la fixation du taux d'entrée. A nos yeux, le deutschemark a été fixé à un niveau trop élevé, la livre irlandaise à un niveau trop bas » : Ray Perman, directeur général du Scottish Financial Enterprise, l'organisme regroupant les sociétés financières locales, se fait le porte-parole de ces états d'âme. Car l'Écosse s'est reconvertie avec succès dans les services financiers, les secteurs technologiques de pointe et la matière grise. Mais qui dit services dit maintien de liens privilégiés avec les milieux d'affaires américains et asiatiques qui demeurent les plus gros investisseurs étrangers au nord du mur d'Hadrien. Les signes d'un

avenir nouveau se multiplient ; Edimbourg affiche de nos jours une santé économique insolente qui incite à la prudence. En dépit de la régionalisation de 1999, les fonds des investisseurs institutionnels basés à Londres continuent d'affluer dans ce centre financier dont ils sont sûrs qu'il restera encore longtemps un bastion de la bonne gestion patrimoniale.

Aussi les seigneurs de l'argent sont-ils loin d'être indifférents à l'hostilité rapportée du chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, à l'encontre de l'Union économique et monétaire. Après tout, cet enfant du pays n'est-il pas considéré comme le favori à la succession de Tony Blair ? De surcroît, les cambistes redoutent qu'une adhésion du Royaume-Uni à l'euro ne renforce le mouvement indépendantiste, aujourd'hui en veilleuse. « Avec la disparition du sterling, la politique monétaire et, en grande partie, la politique budgétaire seront du ressort de l'Union européenne, ce qui ne peut que faciliter la tâche de persuasion des souverainistes », prévient le journaliste Peter Jones, auteur d'une étude sur la problématique écossaise de l'euro.

Or s'il est une perspective dont les milieux d'affaires ne veulent pas entendre parler, c'est bien d'une séparation du puissant voisin sudiste. Comble d'ironie, sur l'euro, les Écossais seraient-ils des Anglais qui s'ignorent ? Un grand débat pour les prochaines années...

Marc Roche

Les régions pyrénéennes apprennent à autogérer les aides transfrontalières

Un montage inédit en France

BORDEAUX

de notre correspondant

Le 12 mars a été mis en place, à Bordeaux, le premier de trois programmes de développement inter-régional pour l'ouest de l'Europe, financés sur les fonds européens Interreg III et gérés directement par les régions partenaires. Leur spécificité est que celles-ci n'ont plus besoin de passer par les gouvernements centraux pour leur mise en œuvre.

Le premier programme concerne les Pyrénées espagnoles et françaises, c'est-à-dire les trois régions françaises Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et, côté espagnol, le Pays basque, l'Aragon et la Navarre. Il permettra de financer des projets communs dans les domaines des infrastructures, de la recherche scientifique, de la coopération universitaire et du développement rural. Il est doté d'une enveloppe de 84 millions d'euros jusqu'à 2006. Le deuxième, de 66 millions d'euros, concerne les régions du Sud-Ouest européen, de l'Aquitaine au Portugal. Un troisième projet similaire, de 120 millions d'euros, est en cours d'élaboration pour l'arc Atlantique.

Le montage de gestion de ces projets est totalement inédit en France et constitue un premier pas vers une gestion directe par les régions des crédits Feder et Interreg. Pour la coopération transpyrénéenne, les fonds transiteront par le gouvernement espagnol, qui les distribuera au fur et à mesure de l'avance de la programmation à la région Aqu-

taine, autorité de pilotage. Le comité de suivi sera, lui, présidé par le préfet de région Midi-Pyrénées. L'Espagne servira aussi de transit pour les fonds destinés au Sud-Ouest européen, dont le pilotage sera assumé par la Cantabrique espagnole. Pour le dernier projet concernant l'arc Atlantique, les fonds transiteront par la Caisse des dépôts et consignations.

Côté français, les élus attendent

Beaucoup d'élus espèrent corriger la politique de « zonage » de Bruxelles, souvent ingérable et injuste

beaucoup d'une collaboration avec leurs homologues espagnols. Non qu'ils ne soient pas déjà habitués à travailler ensemble, par exemple dans des fonds communs d'investissement ou la communauté de travail des Pyrénées, mais surtout du fait qu'outre-Pyrénées on est passé maître dans l'art d'utiliser au mieux, et très rapidement, les fonds européens. Mais il n'y a pas que la perspective d'échapper aux règles et aux lourdeurs de la comptabilité nationale.

Beaucoup espèrent aussi profiter de la situation pour corriger la politique de « zonage » de Bruxelles, parfois jugée trop éloignée des réalités du terrain et, de fait, souvent ingérable et injuste. « Elle consiste à arroser le désert là où il ne poussera jamais rien, à retenir des zones éligibles qui n'ont aucun projet. On ne cible pas les crédits là où il y a des projets, c'est une catastrophe », constate un fonctionnaire du SGAR (secrétariat général à l'action régionale) de Bordeaux, qui ajoute : « Finalement, la technocratie bruxelloise n'a même pas eu besoin des énarques pour compliquer les choses. »

La procédure mise en place coïncide avec un rapport rendu en février au Parlement européen par Alain Lamassoure, euro-député et maire d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques), sur la délimitation des compétences entre l'Union et les États membres. Transmis à la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing, ce rapport estime que la réalité des acteurs régionaux, voire locaux, ne peut plus être ignorée dans le fonctionnement quotidien de l'Union. Dans près de la moitié des États de l'Union, constate M. Lamassoure, existent désormais des régions à compétence législative, le Royaume-Uni puis l'Italie ayant créé récemment de telles entités qui existaient déjà en Allemagne, en Autriche ou en Espagne.

Dans ces pays, les problèmes de compétences partagées entre l'Union et les États membres, ainsi que les problèmes de transposition de la législation communautaire ne concernent pas seulement l'Etat central, mais aussi les collectivités régionales. Or, celles-ci étant officiellement ignorées par Bruxelles, les incidences de conception, d'application ou de transposition de la loi commune se sont multipliées.

Le rapport propose, entre autres, que sur propositions des États, certaines régions puissent être considérées comme « partenaires de l'Union » et puissent rejoindre ainsi le camp des régions à caractère législatif. Alain Lamassoure reconnaît que si cette idée ne soulève aucune objection dans les États fédéraux, les États centralisés voient d'un très mauvais œil l'idée de collectivités intra-étatiques. D'autres craindraient que le régime des régions partenaires ne crée davantage encore d'inégalité, dans la mesure où les États centralisés se garderaient de porter à Bruxelles les ambitions ou les projets locaux. « Mais, justement, ne faut-il pas tenir compte des différences nationales objectives, lorsqu'elles ont des conséquences incontestables sur le fonctionnement de l'Union ? », plaide Alain Lamassoure.

R. Rs

Pierre Cherruau

Le trafic des poids lourds au Mont-Blanc sera plafonné

BRUXELLES

de notre bureau européen

L'Italie a accepté, mardi 26 mars, une réouverture progressive et plafonnée du tunnel du Mont-Blanc au trafic des poids lourds, proposée par Jean-Claude Gayssot en marge du conseil des ministres des transports des Quinze, à Bruxelles. Des dates devraient être trouvées dans les jours qui viennent.

La veille, quatre ministres du gouvernement de Silvio Berlusconi étaient venus à Bruxelles demander à la Commission de prendre des mesures contre la France, qui ne respectait pas un accord franco-italien conclu à Livourne le 15 février. Celui-ci prévoyait une réouverture totale du tunnel à compter du 25 mars, soit quinze jours après les voitures. Or Paris a décidé, unilatéralement, de ne laisser passer dans un premier temps que les camions de moins de 19 tonnes. L'Italie a refusé tout net. Les camions ne pouvaient pas, mardi, franchir le tunnel, qui était barré du côté italien.

Les ministres italiens ainsi que la commissaire en charge des transports, l'Espagnole Loyola de Palacio, ont beaucoup ironisé sur les « raisons de sécurité » invoquées par la France. Ils ont laissé entendre que des considérations de politique intérieure étaient en fait à l'origine de son report. Malgré la compassion ainsi trouvée à Bruxelles, les représentants de la Péninsule ont dû se rendre à l'évidence : la Commission ne pourrait rien faire d'autre que demander des explications à la France, avant d'engager, éventuellement, devant la Cour de justice, une procédure d'infraction qui prendrait

des années. Le commissaire Frits Bolkestein, en charge du marché intérieur, a clairement déploré que les États n'aient pas donné à son institution le pouvoir de faire le gendarme.

Mieux valait donc trouver un compromis avec l'Hexagone. Mardi soir, le ministre des transports italien, Pietro Lunardi, a affirmé que « la France a bougé », au motif qu'elle a « accepté » le principe d'une réouverture totale et d'un calendrier. Ce calendrier devrait étrangement coller à celui des élections présidentielle et législatives françaises, prévues d'avril à juin, l'ouverture définitive devant se faire, selon M. Gayssot, « d'ici à l'été ».

Le tunnel ne sera dans un premier temps accessible qu'aux camions de moins de 19 tonnes et aux autocars. « Dans les quinze jours » qui suivent, il pourrait être rouvert aux camions de moins de 35 tonnes desservant les vallées frontalières. Après seulement, il serait complètement rouvert aux poids lourds, mais avec un niveau de trafic « nettement inférieur » à celui de 1999. Les véhicules polluants ou transportant des matières dangereuses, notamment, seraient interdits. M. Gayssot a précisé qu'il faudrait transférer sur le Mont-Blanc 35 % du trafic actuellement détourné vers le Fréjus.

Le ministre français a répété que, pour remettre en service un tunnel après trois ans de fermeture, il était « nécessaire » de prévoir des périodes d'observation et de respecter le « principe de précaution », consacré par le droit européen.

Rafaële Rivais



HERWIG VERGULI/AF/EP/BE/CA

Les cheminots manifestent à Bruxelles

« PRIORITÉ à la sécurité, pas aux profits » : les cheminots de la Fédération européenne des travailleurs des transports ont manifesté mardi 26 mars à Bruxelles pendant que les ministres des Quinze examinaient les propositions de la Commission sur l'ouverture totale à la concurrence du fret ferroviaire en 2006. Six pays, dont la France, ont considéré qu'il

était prématuré de toucher au fret interne aux pays (cabotage), alors que la libéralisation du fret transfrontalier est prévue pour 2003 seulement. Les syndicats estiment que les nouvelles initiatives « doivent se concentrer sur la sécurité de circulation et l'harmonisation sociale ». Ils demandent que soient conservées des entreprises ferroviaires intégrées.

L'interdiction des avions bruyants est retardée

Les Américains ont fait pression sur les Quinze

BRUXELLES

de notre bureau européen

Les riverains des aéroports européens vont devoir supporter plus longtemps que prévu le bruit de certains vieux avions, en raison des pressions que les États-Unis ont exercées sur l'Union européenne. Le Conseil des ministres des transports des Quinze a dû renoncer, mardi 26 mars, à la décision qu'avait prise l'Union, d'interdire leur survol sur son territoire, à compter du 1^{er} avril.

Les avions concernés sont de vieux Boeing, qui ne devraient plus voler, au vu des normes sonores internationales. Les compagnies américaines ont obtenu que leur durée de vie soit prolongée grâce à un dispositif censé atténuer leur bruit, le « hushkit », dont les performances sont controversées : les riverains trouvent qu'il ne permet pas de diminuer réellement les nuisances sonores.

Les Américains ont été appuyés par les représentants des pays en voie de développement, où les avions équipés de hushkits terminent leur carrière. Ils avaient saisi l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et menacé les Européens d'une guerre commerciale.

AÉROPORTS URBAINS

Les États-Unis ont obtenu que l'Union renonce à édicter des interdictions de survol pour l'ensemble de l'Europe, et qu'elle confie à chaque aéroport le soin de prendre, éventuellement, des mesures restrictives – un aéroport situé en pleine campagne, comme celui de Watries (Marne), étant susceptible d'accueillir des avions plus bruyants qu'un aéroport proche d'une ville.

La ministre de l'environnement belge, Isabelle Durant (écologiste), qui a mené la négociation au

nom des Quinze, estime que cet accord laisse trop le champ libre aux aéroports, craignant qu'ils ne se livrent à une concurrence féroce aux dépens des habitants. Elle regrette que seuls quatre aéroports européens, Londres, Berlin, Belfast et Stockholm, soient définis comme des aéroports urbains, pouvant à ce titre se débarrasser facilement des avions munis de hushkits. Les autres, notamment celui de Bruxelles, ne seront autorisés à éliminer ces avions que conformément à une méthode très contraignante, qui prévoit notamment la recherche préalable de solutions alternatives, et un calendrier progressif.

« Mais, justement, ne faut-il pas commencer à interdire de nouveaux avions "hushkités" avant six ans ! », a protesté M^{me} Durant au Conseil, où elle s'est abstenue.

ÉCHOS

■ **OCTROI : une délégation française conduite par le secrétaire d'Etat à l'Outremer, Christian Paul**, a rencontré, mardi 26 mars, le commissaire européen Frederik Bolkestein pour demander la reconduction de la taxe d'octroi de mer. Cet impôt devrait en principe disparaître en décembre 2002.

■ **TURQUIE : l'Assemblée nationale turque a adopté, mardi 26 mars, une nouvelle série de lois** intégrant dans la législation plusieurs amendements constitutionnels adoptés en octobre 2001 pour rapprocher les libertés fondamentales des normes de l'UE. Les députés ont notamment aboli un article du code de la presse

interdisant l'usage d'une « langue interdite », ce qui devrait faciliter le développement de médias en langue kurde, comme le demande Bruxelles.

Un autre amendement stipule que les compensations décidées par la Cour européenne des droits de l'homme contre la Turquie pour « torture et traitements cruels et inhumains » seront payées par le fonctionnaire responsable des traitements dégradants. Une première série de mesures visant à élargir la liberté de pensée et d'expression, adoptée en février par les députés turcs, avait reçu une pluie de critiques pour son insuffisance en Turquie et en Europe.

FRANCE - SOCIÉTÉ

FAIT DIVERS

HUIT PERSONNES ONT ÉTÉ TUÉES, dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 mars, au **CONSEIL MUNICIPAL DE NANTERRE** (Hauts-de-Seine), où un homme qui se trouvait dans les rangs du public a subitement

ouvert le feu avec des **ARMES DE POING**. Quinze personnes ont été grièvement blessées dont une se trouve dans un état inquiétant. Parmi les personnes décédées figurent quatre élus communistes,

un Vert et trois de l'opposition. **LIONEL JOSPIN**, et son ministre de l'intérieur, **DANIEL VAILLANT**, se sont rendus sur les lieux dans la nuit. **JACQUES CHIRAC** est allé à Nanterre le matin. Le tireur, Richard

Durn, est un Nanterrien de 33 ans qui a été **PLACÉ EN GARDE À VUE** dans les locaux de la brigade criminelle, à Paris. Une **PERQUISITION** a eu lieu mercredi matin à son domicile.

Huit élus victimes d'un meurtrier au conseil municipal de Nanterre

Dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 mars, un homme qui assistait aux débats a subitement ouvert le feu, faisant huit morts et plus d'une quinzaine de blessés, dont huit sont grièvement atteints. Jacques Chirac, Lionel Jospin et Daniel Vaillant se sont rendus sur les lieux

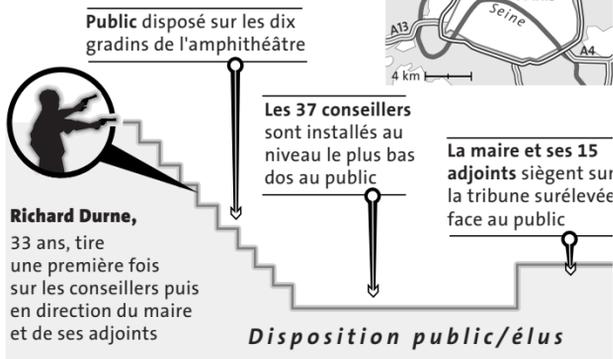
HUIT MORTS et une trentaine de blessés, dont quinze dans un état grave : tel est le bilan de la tuerie survenue dans la nuit de mardi 26 à mercredi 27 mars à la mairie de Nanterre (Hauts-de-Seine). Après avoir assisté aux débats du conseil municipal, un homme de trente-trois ans, Richard Durn, a subitement ouvert le feu, peu après 1 heure du matin, sur les élus qui s'apprêtaient à quitter les lieux. Le criminel, qui se trouvait dans les rangs du public, a été maîtrisé après avoir méthodiquement tiré une quarantaine de coups de feu à l'aide de deux armes. Il était toujours en garde à vue, mercredi matin, dans les locaux de la brigade criminelle à Paris. Le président de la République, Jacques Chirac, le premier ministre, Lionel Jospin et le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, se sont rendus sur les lieux au cours de la nuit pour exprimer leur émotion et leur indignation.

► **Fin de séance.** Il était une heure du matin et le conseil municipal, consacré au budget, touchait à sa fin. Le maire (PCF) de Nanterre, Jacqueline Fraysse, venait de déclarer la séance levée et plusieurs élus étaient déjà debout quand un homme qui se trouvait dans les rangs du public en compagnie d'une quarantaine de personnes s'est levé. Il a sorti deux pistolets automatiques Glock qu'il a braqués devant lui, ouvrant le feu méthodiquement et tirant une quarantaine de coups de feu. « *Le premier geste, c'était droit devant lui, a raconté M^{me} Fraysse, qui a échappé à la tuerie. Il a tiré dans les rangs puis est venu seul sur l'estrade.* »

Combien de temps a duré la tuerie ? « *Très longtemps* », se souvient l'adjoint au maire de Nanterre, Lucien Batard. « *Il remettait*

LE LIEU DU MASSACRE

Amphithéâtre où s'est passé le drame lors de la clôture du conseil municipal à 1 h 11 du matin



des chargeurs, il a dû tirer 40 ou 50 cartouches. C'était l'affolement. Certains ont eu le réflexe de se jeter derrière leur tablette de bureau, mais il tirait, tirait », a-t-il ajouté.

Richard Durn avait trois armes sur lui quand il a agi, mais il n'en a utilisé que deux. Il a d'abord sorti un premier pistolet avec trois chargeurs de balles de calibre 9 mm, avant d'être ceinturé par l'adjoint aux sports (PCF), René Amand, alors qu'il rechargeait l'une de ses armes. « *Quand il a été maîtrisé, il criait "tuez-moi, tuez-moi"* », rapporte Lucien Batard.

Malgré l'intervention des élus, le tueur a réussi à sortir un deuxième pistolet avec lequel il a encore blessé plusieurs personnes avant d'être complètement désarmé. Il a été emmené au commissariat de Nanterre, où il a été placé en garde à vue avant d'être transféré à l'institut médico-légal de Paris puis au siège de la police judiciaire, au 36, quai des Orfèvres à

Paris, dans les locaux de la brigade criminelle.

► **Secours.** Les pompiers ont été alertés à 1 heure 15. Le « plan rouge », qui permet de mobiliser tous les services d'urgence du département, a été aussitôt déclenché par la préfecture : 27 engins et 200 personnes ont été envoyés sur place. Plusieurs centaines de personnes ont été mobilisées, de même que quinze « moyens médicalisés » ainsi qu'un hélicoptère. Deux « postes médicaux avancés » (PMA) ont été dressés. Il s'agit de structures mobiles où sont rassemblées les victimes pour leur prodiguer les premiers soins et qui servent de « centre de tri » pour acheminer, selon la gravité de leurs blessures, les victimes dans les divers hôpitaux.

► **Bilan.** Huit élus sont décédés au cours de la fusillade, quatre conseillers municipaux communistes, un élu Vert et trois conseillers

de droite. Huit autres personnes ont été gravement blessées, dont une se trouvait dans un « état critique », mercredi matin, selon une source proche de l'enquête. Les pompiers, de leur côté, font état de 14 blessés graves et de cinq plus légèrement blessés. Une vingtaine de personnes se trouvaient en état de choc, selon les pompiers présents sur place, ce qui porte le nombre de victimes à plus de 40. Une cellule d'aide psychologique a été installée dans les locaux du conseil général, proche de la mairie de Nanterre.

► **Réactions.** Le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, est arrivé très tôt sur les lieux. A 3 heures du matin, il a découvert « une scène d'horreur ». « *Plusieurs élus, faisant preuve d'un grand sang-froid et de beaucoup de courage sont intervenus et ont, dans un premier temps, réussi à le ceinturer et à le jeter à terre jusqu'à l'empêcher de faire usage de son arme, un pistolet-mitrailleur que l'homme avait dissimulé pendant la séance avec cinq chargeurs de quinze balles chacun* », a précisé M. Vaillant à son retour Place Beauvau. Le ministre de l'intérieur a rendu hommage aux secours dont il a salué la « mobilisation exemplaire ».

Le premier ministre s'est rendu sur les lieux du drame mercredi au petit matin. Lionel Jospin a qualifié de « bouleversant » et de « terrible » le spectacle de la salle municipale où le forcené a ouvert le feu sur les élus. Le premier ministre a estimé qu'il ne fallait pas faire de parallèle entre cet « acte absolument insensé » et les problèmes de délinquance et de violence. « *Il sera toujours difficile de faire face à un acte de folie, a-t-il dit. C'est un acte de folie meurtrière qui s'est produit et il ne faut donc pas le traiter comme d'autres phénomènes*

dont on parle par ailleurs. »

Le président de la République a également fait le déplacement à l'hôtel de ville de Nanterre, mercredi dans la matinée. Jacques Chirac a exprimé son indignation devant un « acte de folie meurtrière » et un « drame tout à fait inimaginable ». « *Je suis consterné par cet acte de folie meurtrière commis avec des armes très sophistiquées* », a déclaré le chef de l'Etat après avoir rencontré des familles des victimes et s'être recueilli devant les dépouilles, en compagnie de la

ainsi que deux élus de communes voisines, le maire de Neuilly, Nicolas Sarkozy (RPR), et celui d'Issy-les-Moulineaux, André Santini (UDF).

► **Un homme apparemment connu.** Selon des premiers témoignages recueillis par la police, Richard Durn était quelqu'un de très familier des séances municipales. L'homme aurait ainsi été à plusieurs reprises assesseur pour la liste des Verts au 38^e bureau de Nanterre. Lucien Batard, adjoint socialiste à l'enseignement élé-

Quinze tués au Parlement de Zoug, en 2001

Le 27 septembre 2001, vers 10 h 30, un homme de 57 ans, Friedrich Leibacher, a ouvert le feu en pleine séance du parlement de Zoug, une petite ville suisse près de Lucerne, faisant quinze morts : trois des sept ministres que compte le gouvernement de Zoug, onze parlementaires, et le forcené, qui s'est suicidé. Quatorze personnes ont également été blessées, parmi lesquelles deux ministres (*Le Monde* du 1^{er} octobre 2001).

Vêtu d'une tenue de combat ressemblant à un uniforme de policier et muni d'un fusil d'assaut, d'un fusil à pompe et de plusieurs chargeurs, le meurtrier a fait irruption dans la salle du parlement et jeté une grenade dans l'assistance avant de tirer. Après avoir tué et blessé plusieurs personnes, il a retourné l'arme contre lui. L'homme, connu pour envoyer aux journaux des courriers d'insultes contre l'administration et la justice, a laissé une lettre dans laquelle il se plaignait d'une procédure administrative et désignait certaines des victimes comme les responsables de ses tracasseries.

maire, Jacqueline Fraysse. « *Les mots manquent pour le qualifier, mais le cœur parle avec indignation* », a-t-il ajouté.

Le président de la République, qui était accompagné de son conseiller pour les questions de sécurité, l'ancien préfet de police Philippe Massoni, a retrouvé à la mairie de Nanterre le président du conseil général des Hauts-de-Seine, Charles Pasqua, le président du PCF, Robert Hue, le ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, le secrétaire d'Etat au patrimoine, Michel Duffour,

mentaire et secondaire de Jacqueline Fraysse, se souvient l'« avoir eu à plusieurs reprises comme assesseur. Il venait souvent en séance ». Selon une conseillère municipale, il n'y avait aucune raison d'avoir peur de lui car cet homme assistait souvent aux conseils municipaux. « *C'était forcément prémédité puisqu'il avait ses armes et ses chargeurs sur lui, ajoute-t-elle. Il a paru complètement calme, les premières personnes sur lesquelles il a tiré sont des élus des Verts.* »

Récit du service société

« J'ai rampé au milieu de l'allée pour sauver ma peau »

Les élus rescapés témoignent de la détermination froide avec laquelle a agi le tueur

CARNAGE. Le même mot revient sur les lèvres de tous les rescapés de la séance du conseil municipal de Nanterre à l'issue de laquelle un homme a ouvert le feu sans

REPORTAGE

« Je n'ai pas compris, j'ai cru que c'était un gag »

motif ni cible précise, contre les participants, tuant huit élus. Il était une heure passée, la nuit enveloppait la mairie lorsque Jacqueline Fraysse (PCF) la maire de Nanterre et députée des Hauts-de-Seine prononça la fin de la séance. A l'ordre du jour avaient figuré les soucis communs de toutes les municipalités de France : réfection de voiries, travaux dans les écoles, subventions, budget. Après plus de cinq heures de travaux, il était temps de partir. C'est à ce moment précis qu'un homme d'une trentaine d'années, le seul spectateur à être resté jusqu'au terme du conseil, s'est soudainement levé et a ouvert le feu.

« *Il était assis à deux mètres de nous dans notre dos, explique Samuel Rijik, un conseiller municipi-*

pal RPR qui a réchappé à la tuerie. *Au début, je n'ai pas compris, j'ai cru que c'était un gag tout s'est passé très vite. Il tirait dans toutes les directions, alors je me suis réfugié sous la table. Une balle m'a frôlé le dos, j'ai entendu son sifflement.* » Assis à l'autre bout de la pièce, Samuel Rijik décide de se précipiter vers la sortie afin d'alerter les secours. Le tueur, lui se déplace, recharge, continue à tirer. Sans rien dire. M. Rijik parvient à sortir de la salle. « *Le commissariat est à cent mètres d'ici, explique-t-il, les yeux gonflés, les traits creusés. Il fallait tenter quelque chose. J'ai couru au commissariat, ils avaient déjà été prévenus par téléphone.* »

Dans la salle, après l'effet de surprise, les élus essaient de réagir. « *La police, la police !* », crie-t-on. Plusieurs élus tentent de maîtriser le forcené qui parvient à se libérer de leur étreinte et à se saisir d'une deuxième arme. Enfin, quelques instants plus tard, il est immobilisé.

Christian Brunet, conseiller municipal communiste, sorti indemne mais choqué de la tuerie, relate les faits dans les détails. « *Le conseil municipal se terminait, vers 1 h 15. On s'apprêtait à quitter la salle. En général, on va prendre un repas tous ensemble après la séance. A ce moment-là, il y a eu comme un bruit de pétards dans les travées des spectateurs. Il n'en restait qu'un. Il s'est levé et a ouvert sa veste. Il a dégainé à la volée et s'est mis à tirer avec un pistolet, à droite, à gauche. Il a fait toute la rangée des conseillers municipaux, où je me trouvais. On était de dos et en contrebas par rapport aux travées des spectateurs. Le maire et les adjoints étaient sur un gradin un peu surélevé, de face par rapport à la salle.* »

« *Ça a duré, je voyais des gens qui tombaient, poursuit M. Brunet. Moi, j'ai rampé au milieu de l'allée pour sauver ma peau. A un moment, il était en face de moi, j'étais dans sa*

ligne de mire mais je n'ai pas été touché. Pendant tout ce temps, il n'a rien dit, pas un mot. Mais quand il s'est fait alpaguer, il a dit "tuez-moi, tuez-moi". Il a dû utiliser trois ou quatre chargeurs. Il avait deux pistolets à la ceinture. Des élus l'ont ceinturé au moment où il rechargeait. Il a tiré sur eux mais ils ont réussi à le maîtriser. »

DES GESTES TRÈS NETS

M. Brunet indique encore : « *Comme il avait une veste verte, j'ai cru que ça pouvait être une farce d'un chasseur qui attaquerait les élus écologistes avec un pétard ou un pistolet d'alarme. J'ai eu l'impression de vivre un film d'horreur au plus haut degré. Il se déplaçait, il tirait froidement sur chacun des élus de la première rangée, en les prenant un par un. Puis il a fait le tour de la salle et a commencé à monter jusqu'au gradin du maire et des adjoints. C'est à ce moment-là qu'il a été maîtrisé, au moment où il rechargeait un deuxième pistolet. Il faisait des gestes très nets, il tendait le bras, il tirait, il tendait le bras, il tirait. Il était très froid. Il tirait sur tous les côtés, il ne s'est pas occupé de la couleur politique des élus.* »

Dans la pièce où se tient le conseil municipal gisent huit morts lorsque les secours et la police font leur apparition. « *C'était apocalyptique à l'intérieur* », raconte Jacques de Devarnot, commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. « *On s'est tout de suite mis au travail d'évacuer les blessés dans le cadre du plan rouge.* »

Mercredi matin, à l'intérieur de la mairie gardée par la police, les employés et les élus restaient là hagards, se soutenant et discutant avec les secouristes. Une cellule psychologique a été mise en place par le SAMU, la Croix Rouge et la protection civile. Elle a accueilli près d'une cinquantaine de personnes. « *Elles se sentent vraiment très mal,*

elles n'arrivent pas à croire à ce qui s'est passé. On les écoute si elles veulent parler », explique Dominique Geolain, de la Protection civile.

Dès les premières heures du jour, la rumeur avait couru que le tueur était un proche des Verts. Une précision un peu dérisoire, tant l'acte paraît dénué de sens et encore plus de connotation politique. Christian Demercastel, conseiller municipal Vert à Nanterre, qui a quitté la séance une demi-heure avant son terme, échappant ainsi au massacre, reconnaît qu'il « *connaissait son auteur mais qu'il n'a jamais appartenu aux Verts* ». « *Je ne sais même pas comment il s'appelle* », dit-il, « *Je peux juste dire qu'il appartient à la mouvance de gauche, et qu'il avait rejoint aux dernières municipales la mouvance Réinventons Nanterre. Il disait qu'il n'était pas vraiment écologiste mais qu'il était opposé aux diktats américains.* » Juste avant le conseil, Christian Demercastel avait salué le futur meurtrier de façon machinale, par politesse. « *Il n'a pas eu de comportement particulier, pendant la réunion, il n'a rien dit. C'est un geste de désespoir, de fou, et je parle en conséquence de cause puisque je suis médecin.* »

Frédéric Chambon et Piotr Smolar

Chaque vendredi avec

Le Monde
DATÉ SAMEDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION

géographie au collège André-Doucet de Nanterre. Mercredi, en milieu de matinée, la direction a réuni les élèves en état de choc. Il était « *très impliqué* » dans la vie de l'établissement scolaire, indique-t-on au collège.

► **Pascal Sternberg** : à 31 ans, ce élu municipal Vert de Nanterre, avait adhéré dès le lycée au mouvement écologiste. Conseiller régional d'Ile-de-France depuis le scrutin de 1998, il était le benjamin du groupe Verts dans cette assemblée et assurait la vice-présidence de sa commission sécurité. « *C'était un jeune qui se battait pour les droits des jeunes* », indique avec tristesse Francine Bavay, porte-parole des Verts et vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

► **Michel Raoult** : quinquagénaire, ce conseiller municipal divers droite était ingénieur. Proche de la candidate à l'élection présidentielle Christine Boutin, dont il animait le comité de soutien dans les Hauts-de-Seine, il était responsable de l'association AOCPA-Choisir la Vie contre l'avortement et l'euthanasie. M^{me} Boutin, qui le connaissait depuis « *quinze ans* », a annulé mercredi son déplacement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► **Olivier Mazzotti** : ce conseiller municipal UDF était enseignant.

► **Monique Leroy-Sauter** : cette conseillère municipale UDF était expert-comptable.

Par ailleurs, Jean-Pierre Campos, maire adjoint PCF, chargé du patrimoine, des quartiers, des anciens combattants et des affaires générales à Nanterre était mercredi matin luttait contre la mort selon la fédération PCF des Hauts-de-Seine. André Cassou, élu MDC et conseiller du président de La Poste, a également été blessé lors de la fusillade.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

MEDECINE PHARMACIE
► Stage de pré-rentree
Mise en condition (2 semaines en septembre)
► Encadrement scientifique annuel
Par Faculté et par semestre.
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

Les enquêteurs privilégient l'hypothèse d'un acte de démente

L'auteur de la fusillade, Richard Durn, 33 ans, était trésorier de la section locale de la Ligue des droits de l'homme. RMiste, vivant chez sa mère, il appartenait à un club de tir sportif

Le lieu de la tuerie

Dans la nuit du 26 au 27 mars, à 1 h 15, un déséquilibré ouvre le feu dans la salle où siège le conseil municipal de Nanterre.

Le soutien du premier ministre

Il est 4 heures du matin, Lionel Jospin est sur place, en compagnie de Daniel Vaillant, le ministre de l'intérieur. Face à « cette tragédie affreuse », il réconforte Jacqueline Fraysse, la maire communiste de Nanterre.

L'arrivée du président

Ves 6 h 40, Jacques Chirac se rend à son tour sur les lieux. Il se déclare « consterné par cet acte de folie meurtrière ».

La douleur

Des familles de victimes et des employés de la mairie se présentent sur les lieux du drame aux premières heures de la matinée de mercredi.

L'AUTEUR de la tuerie à la mairie de Nanterre (Hauts-de-Seine) restait prostré, mercredi 27 mars, en début de matinée, quelques heures après le carnage qui a provoqué la mort de huit personnes. Placé en garde à vue à Paris au siège de la brigade criminelle, 36, quai des Orfèvres, l'homme n'aurait fait dans un premier temps aucune déclaration aux enquêteurs sur les motivations de son geste.

Selon une source proche de l'enquête, il aurait ensuite commencé à s'expliquer sans préciser toutefois les raisons de son acte. Agé de 33 ans - il est né le 3 décembre 1968 -, Richard Durn était inconnu des services de police. Il résidait à Nanterre au domicile de sa mère où une perquisition a été conduite aux premières heures de la matinée en sa présence.

Selon une source proche de l'enquête, l'opération n'aurait pas été concluante. Elle aurait cependant permis de découvrir des papiers qui confirmeraient que Richard Durn détenait légalement des armes achetées en 1997 et 1998. Il était inscrit dans un

club de tir sportif des Hauts-de-Seine. Au conseil municipal de Nanterre, l'homme avait ouvert le feu avec deux pistolets automatiques de marque Glock, dont il détenait au total cinq chargeurs de quinze balles. Il possédait également un 357 Magnum Smith and Wesson, dont il n'a pas fait usage, selon les premières constatations de l'enquête.

Richard Durn était impliqué à plusieurs titres dans la vie locale. Militant de la Ligue des droits de l'homme (LDH) depuis plusieurs années, il avait été désigné trésorier de la section de Nanterre de l'association au début de l'année, lors du renouvellement du bureau. Selon le témoignage de la responsable de l'antenne nanterrienne, recueilli mercredi matin, par le président de la LDH, Michel Tubiana, « rien ne laissait présager un tel acte chez cette personne qui ne s'était jamais fait spécialement remarquer ». M. Tubiana a déclaré au Monde être « atterré par ce coup de folie meurtrier », d'autant que trois membres de la section de Nanterre, qui compte parmi les plus actives des 300 sections de la LDH en France, figu-

rent, selon lui, parmi les victimes. L'une d'entre elles serait sérieusement touchée, tandis que les deux autres n'auraient été que légèrement blessées, selon M. Tubiana. La présidente de la LDH de Nanterre devait être interrogée dans la journée de mercredi, par les enquêteurs de la brigade criminelle.

SURVEILLANT DANS UN COLLÈGE

Selon le témoignage de Lucien Batard, l'adjoint (PS) au maire de Nanterre chargé de l'enseignement élémentaire et secondaire, Richard Durn avait été assesseur pour la liste des Verts lors du scrutin municipal, en mars 2001. M. Batard a déclaré au Monde « connaître Richard Durn car il avait été [son] assesseur à plusieurs reprises » au bureau numéro 38 qu'il présidait, situé à l'école Elsa Triolet de Nanterre. « Il venait souvent aux séances du conseil municipal », affirme M. Batard. Plusieurs dirigeants des Verts, dont le directeur de la campagne présidentielle de Noël Mamère, Jean-Luc Bennaïm et la conseillère régionale d'Ile-de-France, Francine Bavay, ont for-

mellement contesté que Richard Durn ait milité au sein de leur parti. Ils se sont déclarés « bouleversés » par les faits et « indignés » qu'on puisse faire un rapprochement avec eux. Selon M^{me} Bavay, qui s'est rendue sur place, Richard Durn aurait cependant bien fait office d'assesseur pour les Verts à l'occasion des dernières élections municipales en 2001.

Les enquêteurs, qui privilégiaient l'hypothèse d'un acte de démente, cherchaient également à reconstituer l'itinéraire professionnel du tireur. Richard Durn aurait notamment occupé un emploi de surveillant au collège André Doucet, à Nanterre. « Richard nous paraissait plutôt méchant et insensible », a déclaré, Audrey, une collègue de quatrième à l'un de nos reporters. Mais je n'aurais jamais imaginé qu'il puisse tuer autant de gens. » Allocataire du RMI, il n'avait jamais eu d'activité professionnelle régulière, bien qu'il eût fait des études d'histoire et de sciences politiques.

Pascal Ceaux et Fabrice Lhomme

Les psychiatres évoquent un délire de persécution avec une dimension médiatique

CONFRONTÉS au drame de Nanterre commis dans un espace public, les psychiatres ne peuvent formuler que quelques hypothèses. Tous soulignent que ce type spectaculaire de « passage à l'acte » ne renvoie pas à une entité pathologique unique. Pour le professeur Maurice Ferreri, chef du service de psychiatrie de l'hôpital Saint-Antoine (Paris), ce type de meurtrier peut, schématiquement, correspondre à trois catégories nosologiques : un profil paranoïaque, un délire schizoïde évoluant à bas bruit ou encore une forme de bouffée délirante. Ce dernier cas ne semble toutefois pas a priori correspondre au meurtrier de Nanterre dans la mesure où il s'accompagne généralement d'une agitation importante et d'un comportement anormal qui inquiète l'entourage et permet de prévenir l'irréparable.

Les passages à l'acte de « mass murderer » - ou « mass killer » -, qui tuent plusieurs personnes dans un lieu donné et à un moment donné, restent rares en France alors qu'ils se sont multipliés aux Etats-Unis, avec la prolifération des armes à feu. Le 29 octobre 2001, à Tours (Indre-et-Loire), un homme de 44 ans, employé de la SNCF, tirait sur des passants en pleine matinée, tuant quatre personnes et en blessant sept autres. Dix ans auparavant, le 12 juillet 1989, à Luxiol (Doubs), un agriculteur de 31 ans tuait sa mère, sa sœur, blessait son père puis tirait au hasard dans le village avec son fusil de chasse.

Cinq ans après, cet homme a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, les experts ayant constaté son état de démente au moment des faits et conclu à son irresponsabilité pénale.

Les experts s'accordent à dire que la plupart de ces sujets sont atteints de délire de persécution, dans un cadre paranoïaque. Le docteur Roland Broca, expert auprès des tribunaux et président de la Fédération française de maladie mentale, estime que « c'est sûrement l'aspect délirant qui l'emporte ». « C'est parfois des sujets qui, comme ils n'arrivent pas à comprendre que c'est eux qui ne tournent pas rond, ont tendance à rejeter ça sur l'ensemble de la société. Autrefois, ils s'en prenaient à Dieu, au roi ou à l'empereur. Aujourd'hui, ils identifient le grand persécuteur dans l'autorité politique, ou dans tout ce qui peut incarner l'autorité de l'Etat. Il y a une logique, même si c'est une logique délirante. » M. Broca explique également que « la campagne électorale peut être un facteur déclenchant. Cela peut être un moment qui active des choses qui étaient à l'état latent ».

« DIMENSION SUICIDAIRE, MÉGALOMANIAQUE »

Prudent, le docteur Daniel Zagury, expert psychiatre auprès des tribunaux, explique que « la seule chose qu'on peut dire de manière objective, c'est qu'il n'a pas tiré n'importe où ». « Il a tiré sur une estrade, et son acte va trouver un écho médiatique important », souligne-t-il. « On peut donc

soulever l'hypothèse délirante, avec une résonance médiatique forte, avance M. Zagury. Il y a ainsi souvent une dimension suicidaire et mégalomaniaque dans ce genre de passage à l'acte. »

« On ne peut pas ne pas observer que le passage à l'acte de Nanterre reproduit ce qui s'est passé en Suisse il y a peu de temps dans le même type d'espace public, événement qui a été largement médiatisé », ajoute le professeur Philippe Jeammet de l'Institut mutualiste Montsouris, à Paris. On peut dès lors raisonnablement craindre que ne s'installe une forme de modèle auquel pourraient adhérer des personnes hautement fragiles et qui ne disposent plus, dans leur entourage, de système ou d'espace de médiation comme celui qui pouvait, dans le passé, jouer l'église. »

« Au risque d'être accusé de tenir des propos aujourd'hui politiquement incorrects, il faut souligner le rôle de plus en plus important de la consommation de drogues et de produits toxiques dans le passage à l'acte, précise le professeur Ferreri. A l'hôpital Saint-Antoine, où nous recevons plus de 4 000 urgences psychiatriques par an, de telles consommations sont désormais retrouvées dans la moitié des cas de passages à l'acte. » Les examens biologiques effectués chez le meurtrier de Nanterre devraient rapidement permettre de déterminer si ce type de consommation a ou non contribué à l'accomplissement de son geste.

Jean-Yves Nau et Cécile Prieur

Après la tuerie, les maires prévoient de mieux contrôler l'accès aux salles de conseil

La loi indique que les séances sont publiques

COMME la loi le dispose, les séances des conseils municipaux, qui se tiennent au minimum une fois par trimestre, sont publiques. Si les élus sont convoqués par écrit par le maire, les dates, heures et ordre du jour du conseil sont publiés par les bulletins municipaux, le site Internet de la commune et la presse locale.

Dans chaque salle, des tribunes sont réservées aux habitants de la commune. Cet espace est plutôt réduit dans les bâtiments historiques, mais plus vaste dans les récents hôtels de ville, comme à Nanterre. Traditionnellement, ce sont surtout les représentants des associations de quartiers, voire des syndicats des personnels communaux, qui assistent aux délibérations.

Mais ce public ne doit pas altérer les débats. Dans le cas contraire, le maire ou trois élus peuvent demander au conseil la suspension de la séance ou une réunion à huis clos. En règle générale, quelques policiers surveillent l'entrée de l'Hôtel de ville, et deux autres l'entrée de la salle de délibération.

Les tragiques événements de Nanterre vont certainement inciter les maires à prendre des mesures plus drastiques de sécurité. A Marseille, les entrées sont filtrées par les appariteurs en raison de l'exiguïté de la salle (une soixantaine de places). La mairie procède surtout par invitation. A Bordeaux, deux policiers sont en faction sur les marches de l'Hôtel de ville. L'accès

à la salle est totalement libre. En février 2002, à l'occasion d'un arrêté antibouvaac présenté par le maire (RPR) Alain Juppé, des banderoles avaient été déployées dans la tribune du public. Le chahut s'était arrêté dès que M. Juppé avait menacé de suspendre la séance.

UN PHYSIONOMISTE

A Lyon, où les bancs du public ne peuvent accueillir qu'une trentaine de personnes, les habitants qui souhaitent assister au conseil municipal passent par un portique de sécurité contrôlé, là aussi, par des policiers municipaux et installé à l'entrée de l'Hôtel de ville. Un autre agent, qui a des qualités de physionomiste, surveille la porte d'accès aux bancs du public. A Lille, depuis l'application du plan Vigipirate, un policier est de faction à l'entrée de la salle du conseil : celui-ci se tient derrière une simple tenture qui divise l'immense hall de l'Hôtel de ville.

A Toulouse, le nouveau maire (UDF), Philippe Douste-Blazy, a desserré les mesures de contrôles instaurées par son prédécesseur Dominique Baudis. Pendant les séances, les portes du Capitole restent ouvertes, même en cas de manifestation. Quelques huissiers assurent la surveillance de la salle. Vendredi 22 mars, des ouvriers de la CGT-Chimie avaient manifesté bruyamment dans la salle. La séance a été suspendue le temps que le maire reçoive une délégation.

De nos correspondants régionaux

MM. Chirac et Jospin déplorent « un acte de folie meurtrière »

Robert Hue s'est dit « bouleversé par ce drame épouvantable »

C'EST un « acte de folie meurtrière » : Jacques Chirac et Lionel Jospin ont utilisé la même expression pour qualifier la tuerie qui a eu lieu au conseil municipal de Nanterre, mercredi 27 mars, vers 1 heure du matin. Le premier ministre, qui s'est rendu sur place, à 3 heures, en compagnie du ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a témoigné au micro d'Europe 1, mercredi matin. « C'était un spectacle terrible », a déclaré Lionel Jospin en évoquant les « corps encore étendus » des victimes. Il a rendu hommage à la maire communiste et députée de Nanterre, Jacqueline Fraysse, qui a « échappé de très peu » à la tuerie. Elle a fait preuve de « maîtrise » et d'« humanité », a salué M. Jospin. Pour le premier ministre, cet acte est « quelque chose de totalement inattendu (...). Il y a très peu d'élément » sur l'assassin, a-t-il reconnu, en soulignant que l'homme - « ce fou », a-t-il dit - « venait régulièrement » aux séances du conseil municipal et qu'« il a tiré sur des élus de toutes formations politiques ».

Pour M. Jospin, « c'est un acte de folie meurtrière », lequel ne doit pas être confondu avec les crimes organisés : « Tout autre est le problème des armes dont peuvent se doter les gangs et les bandes », a-t-il ainsi affirmé. « On ne peut pas faire de symbolique à partir d'un acte insensé (...). Il sera toujours extrêmement difficile de faire face à un acte de folie, surtout quand il se produit dans un contexte ordinaire »,

juge-t-il. Le candidat du PS à la présidentielle a rappelé que, dans la loi sur la sécurité quotidienne (LSQ), des « mesures » ont été prises « pour que l'accès aux armes soit rendu plus difficile ». « Il faut qu'elles soient efficaces parce qu'on se rend compte que l'accès aisé, trop aisé, à certaines armes, pour des esprits violents, fragiles ou criminels, peut avoir des conséquences graves », a-t-il déclaré.

« DOULEUR » ET « COMPASSION »

Jacques Chirac, lui, s'est rendu sur les lieux du drame, mercredi un peu avant 7 heures, comme il l'avait annoncé dans un communiqué. « Je suis consterné par cet acte de folie meurtrière commis avec des armes très sophistiquées », a-t-il déclaré, sur place, après avoir rencontré des familles de victimes et s'être recueilli devant les dépouilles, aux côtés de M^{me} Fraysse. « D'abord, ma pensée va aux victimes et à leur famille, aux blessés, aux élus, qui ont été si rudement éprouvés et à l'ensemble de la population de Nanterre », a indiqué le président de la République. C'est un « drame tout à fait inimaginable ». « Les mots manquent pour le qualifier, mais le cœur parle avec indignation. » « Tout doit être fait pour les réprimer et les empêcher », a prévenu le candidat du RPR, avant de conclure : « Là encore, j'ai laissé parler mon cœur avec une immense peine. » Le président de la République et le premier ministre devaient évoquer le drame,

mercredi matin, lors de leur traditionnel tête-à-tête avant le conseil des ministres.

Interrogé par Le Monde, Noël Mamère (Verts) a exprimé sa « douleur » et sa « compassion » à la famille de Pascal Sternberg, le conseiller municipal Vert tué dans la fusillade, ainsi qu'aux « familles de toutes les autres victimes ». Le candidat écologiste, qui devait se rendre à Nanterre dans la matinée, a salué « le courage de ceux qui ont tenté de ceinturer le forcené ». Si la tuerie de Nanterre est un « acte horrible », « il ne faut pas considérer un acte isolé de forcené comme symbole d'une situation d'insécurité », a précisé M. Mamère, qui souhaite que « la classe politique ne fasse pas d'amalgame », et juge nécessaire de « revoir la législation sur le trafic d'armes ».

Dans un communiqué, Robert Hue (PCF) s'est dit « bouleversé par le drame épouvantable ». « Ma peine et mon émotion sont immenses », a-t-il ajouté, avant de se rendre sur les lieux pour « apporter son soutien aux élus et aux familles », en compagnie de la ministre de la jeunesse et des sports et secrétaire nationale du PCF, Marie-George Buffet. Sur LCI, Martine Aubry (PS) a parlé d'un « véritable carnage ». « Ce sont malheureusement des actes qui sont toujours arrivés, de la folie, de la démente (...). La seule réponse est celle du cœur », a souligné la maire de Lille et porte-parole de Lionel Jospin.

Jean-Marie Le Pen (FN), lui, a dénoncé « l'exploitation par les politiciens » du drame. « On sait toujours que Jacques Chirac, quand il y a un événement de ce genre, arrive entre le SAMU et la télévision », a déclaré le candidat du Front national, sur Radio classique. « C'est une dérive à l'américaine, on ne souhaite pas l'avoir en France », a déclaré le candidat de Démocratie libérale, Alain Madelin, avant d'ajouter : « C'est d'abord une affaire de moyens à donner à la justice. »

Dans un communiqué, Jean-Pierre Chevènement (MDC), a adressé ses « condoléances les plus émues à Jacqueline Fraysse » et au conseil municipal, « durement touché par cet acte incompréhensible ».

Clarisse Fabre



STEINER, A FLEUR DE PEAU
venez découvrir la collection des
CANAPÉS STEINER à des
prix tout à fait exceptionnels.

Topper Espace Steiner
63, rue de la Convention - Paris 15^e
Tél. : 01 45 77 80 40 - M^o Boucault - Parking gratuit

Au siège du FN, à Saint-Cloud, la chasse aux signatures est une affaire de famille

Jean-Marie Le Pen, sa femme, sa fille et son gendre multiplient les appels aux élus

LE PAQUEBOT, siège du Front national à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), bruit comme une ruche ce mardi 26 mars. Carl Lang, le secrétaire général du parti, chargé de coordonner la recherche des derniers parrainages nécessaires à la candidature de M. Le Pen à l'Elysée, affiche quotidiennement sur un tableau le nombre de paraphe encore manquants. A côté de lundi 25 mars, un chiffre : 58. Cinquante-huit signatures à recueillir en huit jours. Un défi que M. Lang entend relever.

Il est 15 heures. Après un repas de travail, entrecoupé de plusieurs coups de téléphone, Marine Le Pen, benjamine du président du FN, lance les premiers SOS de l'après-midi. Devant elle, des notes communiquées par des secrétaires départementaux sur des maires de petites communes hésitants qui pourraient remplir le précieux formulaire si M. Le Pen leur téléphona personnellement. Impossible pour lui de joindre tout le monde. Alors la famille apporte son aide. Commence une série d'appels. Infructueuse pendant l'heure qui suit. Des maires absents. Des mai-

res fermés. Beaucoup n'ouvrent que quelques heures par semaine. Quand enfin Marine Le Pen joint un élu, c'est le même dialogue qui s'installe. Elle explique que le président du FN, pour lequel « 4,5 millions d'électeurs » ont déjà voté, ne pourra pas se présenter si des maires ne se décident pas. Parrainage,



« On peut réussir. Nous faisons un ratissage systématique des maires. Tout dépendra de leur évolution psychologique »
CARL LANG

insiste-t-elle, ne veut pas dire soutien politique. Et puis il y a « Madelin, Pasqua, Bayrou et même Jospin qui pensent que Le Pen devrait être candidat ». La réponse est invariable : « Non, cela est impossible », « Je n'en ai pas le courage », « Il y a mon conseil municipal, la hiérarchie... » et de terminer « Bonne chance, ce ne serait pas normal que Le Pen soit absent de l'élection ! » Le téléphone sonne. C'est M. Le Pen. Il veut savoir si Marine est parvenue à récupérer le parrainage d'un maire de l'Orne qu'il a convaincu à midi. Oui, le « départemental » a le précieux paraphe.

Dans le couloir, un levrier des Baléares signale la présence dans les locaux de Jany, la femme du président du FN. Celle-ci occupe le bureau de son époux, qui, lui, est à Montretout à 2 kilomètres de là. Accompagnée d'Huguette Fatna, secrétaire chargée des DOM-TOM, elle téléphone à des amis susceptibles de lui donner des noms de maires. Plus loin Eric Iorio, conseiller de la région Nord-Pas-de-Calais, lance lui aussi des appels. Entre Jean Verdon conseiller régional du Centre. Il sourit. Il revient d'Indre-et-Loire avec deux parrainages. Un haut-parleur avertit M. Iorio que « le président » cherche à le joindre. A l'autre bout du couloir, Jean-Michel Dubois, membre du bureau politique, essaie de convaincre un maire que, contrairement à ce qu'elle pense, « le Front national n'est pas raciste ». Sur son bureau, un formulaire signé qu'il vient d'aller chercher dans le Val-d'Oise. D'autres rendez-vous ont été pris, explique-t-il, quand la porte

s'ouvre. C'est Jany qui lance : « J'ai obtenu une signature en Nouvelle-Calédonie. » Reste à la récupérer. Quelques minutes plus tard c'est M. Lang qui arrive. Le président du FN est annoncé avec une équipe de télévision. Il faut que tous les bureaux soient ouverts.

D'un calme imperturbable, M. Lang coordonne la ruche. « En 1995, j'ai trouvé 140 signatures en dix jours », ne cesse-t-il de répéter. « On peut réussir. Nous faisons un ratissage systématique des maires quelle que soit leur étiquette. Tout dépendra de leur évolution psychologique. Mais même le premier ministre a dit que ce serait anormal que Le Pen ne soit pas présent. Seuls les chiraquiens font exception », souligne-t-il. Jusqu'au dernier moment, le parti restera mobilisé. Une dernière voiture a été prévue pour partir de Saint-Cloud vers le Conseil constitutionnel, mardi 2 avril à 23 h15. On est mardi 26 à 18 heures. Des élus du conseil régional d'Ile-de-France viennent prendre place pour travailler jusqu'à 21 heures.

Christiane Chombeau

M. Chirac juge « incroyable » le procès que lui fait le président du FN

DEPUIS que l'hypothèse de la non-candidature de Jean-Marie Le Pen est devenue plausible, les amis du président de la République s'inquiètent du discours à tenir sur le Front national. Alors que Jacques Chirac rencontrait, mardi 27 mars à son local de campagne, les parlementaires qui le soutiennent et les responsables locaux de sa campagne, Robert Del Picchia, sénateur RPR des Français de l'étranger, lui a demandé comment il fallait réagir aux propos de M. Le Pen qui accuse les chiraquiens de manipulation pour l'empêcher d'obtenir les 500 signatures nécessaires à sa candidature. Et Jacques Chirac a donné le ton et la ligne qui devrait être celle des chiraquiens, dans les prochains jours, expliquant que les socialistes ont « partie liée » avec le Front national, notamment depuis 1997.

Selon un proche, M. Chirac a d'abord souligné que l'extrême droite était divisée entre les

partisans de M. Le Pen et ceux de Bruno Mégret et que les voix étaient désormais « dispersées entre ces deux candidats ». Il a expliqué que de nombreux maires étaient « découragés par le caractère excessif des propos de M. Le Pen » et a jugé « incroyable le procès » qui lui est fait par le président du FN : « Nous n'avons aucun moyen de faire pression sur les maires. »

M. Chirac a également assuré que, « depuis vingt ans, ce sont les socialistes qui ont partie liée avec le FN, en particulier aux dernières législatures » de 1997, marquées par de nombreuses triangulaires fatales à la droite RPR-UDF.

« Les socialistes sont des hypocrites », a pour sa part affirmé devant la presse le RPR François Fillon en quittant le QG de campagne. « S'ils veulent que M. Le Pen soit candidat, qu'ils fassent l'effort eux-mêmes de lui donner des signatures », a dit le président du conseil régional Pays de la Loire. Pour le président du groupe sénatorial

RPR, Josselin de Rohan, « Jean-Marie Le Pen devrait demander à Lionel Jospin des parrainages parce que le PS lui doit beaucoup ». Des propos que Lionel Jospin a vivement récusés sur Europe 1 : « C'est assez bas. Ce n'est pas digne et pas acceptable. Quand il y a eu des échanges de personnalités politiques, ils ont eu lieu entre le FN et le RPR. » Et le premier ministre d'ajouter, ironique : « Ce genre de propos aurait mieux fait de rester dans la confidence. »

Par ailleurs, la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, a vu un Jacques Chirac « heureux, plein d'humour, très tonique ». M. Chirac a demandé à ses troupes de ne pas prendre de vacances pendant le week-end de Pâques. Lui-même se rendra lundi au Havre, ville dirigée depuis 1995 par son directeur de campagne, Antoine Rufenacht.

Rle. B.

Christine Boutin est déjà en campagne pour les législatives

Mardi, la candidate du Forum des républicains sociaux n'avait que 391 signatures

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

Un pas en avant et un déhanchement à droite, un pas en arrière et un déhanchement à gauche. Christine Boutin termine ses meetings sur une musique dansante, ponctuée de « Vive la France » et « Vive la famille ». Mardi 26 mars, un peu plus de 500 personnes étaient rassemblées dans une salle du parc Chanot, à Marseille. Vêtue d'une veste blanche à paillettes et d'un pantalon noir, la candidate du Forum des républicains sociaux trône dans un fauteuil vert pomme installé au milieu de la scène devant deux rangées de sièges sur lesquels ont pris place une trentaine de personnes.

Et pendant plus de deux heures, entre deux clips vidéo, Christine Boutin développe un à un ses thèmes de campagne. Celui du « respect des valeurs de vie », opposé à l'avortement, réservé aux « femmes auxquelles on ne permet pas de choisir de poursuivre leur grossesse », décroche incontestablement le plus fort succès. A ce moment, la députée des Yvelines entraîne à se lever la salle remplie aux trois quarts d'hommes et de femmes qui, comme Michel et Danielle, sont venus avec leurs enfants, assister à leur premier rassemblement politique.

Lui, la soixantaine, colonel de gendarmerie en retraite, apprécie particulièrement « le courage dont elle fait preuve. A la Chambre des députés, elle a été traitée de tous les noms par ses collègues. Je me suis



En meeting à Marseille, mardi 26 mars, Christine Boutin exposait ses idées de campagne avec force clips vidéo. Dans une salle emplie aux trois quarts d'hommes, le thème le plus applaudi était celui du « respect des valeurs de la vie ».

reconnu dans son engagement au moment du débat sur le pacs », dit-il. Elle, la soixantaine également, affirme n'avoir jamais fait de politique. Comme ses enfants, elle a commencé à soutenir M^{me} Boutin lors du débat sur la bioéthique. Ils vivent à Nîmes (Gard) et encouragent leur candidate avec une trentaine d'autres Nimois. « Beaucoup exercent des professions libérales, il y a surtout des médecins », explique Michel. La plupart se connaissent depuis de longues années.

« Nos enfants fréquentaient les mêmes associations de sport ou de loisir », explique-t-elle. Avant, elle était plutôt favorable à Jacques Chirac, mais elle trouve qu'au-

jourd'hui « il se préoccupe plus de sa propre réélection que de ses idées ». Catholique pratiquante, elle se reconnaît dans le discours de M^{me} Boutin.

PLUS DE 560 PROMESSES

Tout comme Emmanuelle, jeune mère de famille, mariée à un informaticien. Eux aussi sont venus en famille. Les enfants, l'époux, les parents ont écouté Christine Boutin quand elle a parlé des biotechnologies. « Nous ne devons pas avoir peur du progrès, mais la science n'est pas au-dessus du bien et du mal », a-t-elle lancé. Un argument qu'Emmanuelle approuve. Elle ne votera probable-

ment pas Jacques Chirac au deuxième tour parce qu'il n'a pas « vraiment des idées de droite. Il est favorable à l'avortement et Roselyne Bachelot, sa porte-parole, est pour l'adoption d'enfant par des couples homosexuels ». Pour la première fois de sa vie, Emmanuelle se surprend à militer. Distribution de tracts, discussion avec des amies qui « pensent comme [elle] mais n'osent pas le dire », Emmanuelle consacre désormais une partie de son temps au comité de soutien à M^{me} Boutin.

Malgré seulement 391 signatures confirmées en sa faveur au soir du 26 mars, M^{me} Boutin espère figurer au premier tour. « J'ai plus de 560 promesses de maires, donc je ne suis pas inquiète. Mais je vous invite à aller voir vos élus, ça ne fera pas de mal », suggère-t-elle à ses supporters, tout en les rassurant : « Quel que soit le résultat, cette affaire ne s'arrêtera pas. Il y aura des hommes et des femmes sous nos couleurs aux législatives. »

Yves Bordenave

Edouard Balladur, chiraquien de raison

En meeting à Paris, l'ancien premier ministre engage son candidat à « dire la vérité »

TOUT est possible en politique, surtout à l'approche d'un scrutin. Ainsi, mardi 26 mars au soir, dans une salle du hall 5 du Parc des expositions de la porte de Versailles, était-il donné d'entendre Edouard Balladur vanter à plusieurs reprises la « crédibilité » de Jacques Chirac, avec lequel il s'était longuement entretenu, le jour même, lors d'un déjeuner à l'Elysée. Et, alors qu'il prenait la parole sur ses terres du XV^e arrondissement de Paris, l'ancien premier ministre RPR a dû – non sans humour – tempérer les ardeurs d'une salle qui menaçait de l'interrompre bruyamment à chaque évocation du nom de son ancien rival : « Je vais le citer assez souvent à partir de maintenant. Alors, laissez-moi parler. »

Depuis son pupitre orné du slogan de campagne de M. Chirac, M. Balladur a pu contempler un territoire d'élus et de personnalités hautement improbable il n'y a pas si longtemps. Au premier rang, Bernadette Chirac, impassible, assise entre l'amiral Philippe de Gaulle et Jérôme Monod. Antoine Rufenacht, maire du Havre et directeur de campagne de M. Chirac, côtoyait Marie-José Balladur, épouse de l'ancien chef du gouvernement. De l'autre côté, étaient sagement assis côte à côte quelques-uns des principaux acteurs – et/ou victimes – des profondes déchirements de la droite parisienne : l'ancien maire de Paris Jean Tiberi, Nicole Catala, Bernard Pons, Roxane Decorte. Ne manquait à l'appel que Philippe Séguin, en déplacement en Polynésie.

AVEC ABNÉGATION

M. Balladur a joué le rôle qu'il s'est fixé depuis longtemps : apparaître comme un artisan de la réconciliation de l'opposition. Faute d'avoir obtenu ce soient réglés, dans la perspective des législatives, certains conflits au sein de la droite parisienne, M. Balladur n'avait pas souhaité prendre la direction de la campagne de M. Chirac à Paris (*Le Monde* du 9 février). Pour autant, le député RPR entend être présent là où on l'estimerait nécessaire. Manifestement satisfait des signaux reçus le jour même de l'Elysée – le déjeuner et, surtout, la présence de Bernadette Chirac –, M. Balladur a rempli sa nouvelle mission chiraquienne avec abnégation.

Une affaire de raison plus que de cœur, la réélection du chef de l'Etat ne pouvant être une fin en soi : « Il faut qu'il gagne l'élection présidentielle pour que nous gagnions les élections législatives », a souligné M. Balladur, après avoir noté que M. Chirac est « le seul capable d'assurer la présence de nos idées au second tour et d'entraîner les Français derrière lui ». L'objectif étant ainsi fixé, le député de Paris a calqué une partie

de son intervention sur l'argumentaire chiraquien, en s'employant à démarquer le chef de l'Etat de son actuel premier ministre. « Chirac et Jospin, ce n'est pas la même chose, et Chirac est crédible dans les propositions qu'il fait », a-t-il martelé, non sans quelques mises en garde.

Affirmant que « la crédibilité de notre candidat doit être soutenue et consolidée par notre propre crédibilité », M. Balladur l'a invité à « dire la vérité aux Français, car il y aura des mesures difficiles à prendre ». Ferme partisan d'un parti unique, le député de Paris a souhaité que l'opposition manifeste sa « volonté d'organiser autrement les familles politiques qui la composent ». Et M. Balladur n'a pas manqué également d'inviter la droite à « s'unir et à chasser les divisions du passé ».

Le savant dosage des personnalités invitées à s'exprimer à la tribune

M. Juppé trouve que M. Chirac est « le plus sympathique »

Lors d'une réunion publique, mardi 26 mars, à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), Alain Juppé a énuméré en ces termes les qualités de Jacques Chirac : « C'est le plus sympathique, il n'a pas de mal d'ailleurs ; il a du sang-froid, notamment en avion ; il n'est pas naïf ; c'est un homme d'Etat, un vrai réformateur. » En compagnie de Jean-Paul Delevoye, sénateur (RPR) du Pas-de-Calais et président de l'Association des maires de France (AMF), et de Serge Lepeltier, secrétaire général du RPR, l'ancien premier ministre a surtout insisté sur le fait que, selon lui, à la différence de Lionel Jospin, le président sortant dispose « d'une majorité potentielle unie ». A propos de la campagne menée par le président du Front national, qui rend responsable le RPR de ses difficultés à recueillir les parrainages nécessaires à l'élection présidentielle, M. Juppé a observé : « Comme Le Pen passe son temps à flinguer Chirac, il ne faut pas s'étonner que les maires de droite rechignent à signer pour lui. »

manifestait ce dernier souci. Se sont en effet succédés au micro des anciens balladuriens, comme le député UDF Renaud Donnedieu de Vabres et le président du Sénat Christian Poncelet (RPR), le giscard-chiraquien Jean-Pierre Raffarin (DL), ainsi que la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, qui avait été affublée du surnom de « passe-relle » pour avoir cherché à éviter la cassure entre chiraquiens et balladuriens lors de l'élection présidentielle de 1995. Il y a une éternité.

Jean-Baptiste de Montvalon

Act Up se lance dans la bataille électorale

L'AMPHITHÉÂTRE des Loges, aux Beaux-Arts, est bondé, mardi 26 mars dans la soirée : Act Up rencontre Noël Mamère, candidat des Verts à la présidentielle – en attendant de recevoir, le 9 avril, celui de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), Olivier Besancenot. L'association de lutte contre le sida trouve des points de convergence avec le député écologiste sur les sans-papiers, mais le juge trop timide sur la légalisation des drogues. Une militante lui demande ce qu'il fera s'il « devient ministre de la santé ».

Soucieux de savoir si les deux candidats les aideront à faire avancer les dossiers qu'ils défendent, les militants d'Act Up sont toutefois entrés tout seuls dans la bataille électorale. La fameuse affiche de Lionel Jospin en noir et blanc, vu de dos, est à l'ordre du jour de la réunion, avant l'arrivée de M. Mamère. « En cinq ans, j'ai parlé deux fois du sida et deux fois j'ai menti. (...) Pourrez-vous voter pour moi ? » dit l'affiche, placardée dans Paris. « Ce week-end, on m'a fait deux ou trois réflexions disant que l'on faisait le jeu de la droite », dit un militant, embarrassé. Les réponses fusent : « Jospin, faut lui mettre le nez dans la gauche ! »,

« On n'a pas à se justifier, rien à expliquer à personne ! », « Jospin s'est fait élire par nous, il a des comptes à nous rendre ». Le planning de collage est laborieux : trois militants doivent se désigner pour chaque jour de la semaine. « A deux on se démerde, on a truc télescopique, on colle à 5 mètres de haut », suggère Nicolas. Tout le monde claque des doigts – manière d'applaudir chez Act Up.

Arnaud dit qu'il faut « zapper Chirac à outrance, sur les grâces médicales, sur les médicaments pour le Sud », qu'il faut « lui taper dessus plus que Jospin ». « Il n'y a qu'à Homosexualité et socialisme qu'on croit qu'on fait campagne pour Chirac ! », ironise Thierry. « Je ne comprendrais pas qu'on n'attaque pas Chirac », renchérit un autre. L'écho de presse selon lequel Roselyne Bachelot assisterait à toutes les manifestations d'Act Up déclenche l'hilarité générale.

La véritable entrée dans l'arène électorale se fera cependant sur les législatives. La liste des candidats et suppléants qu'Act Up compte présenter dans toutes les circonscriptions parisiennes en juin doit être prête vendredi.

Béatrice Gurrey

SONDAGE EXCLUSIF

Pour gagner, Jacques doit être le plus rapide...

Eric Halphen, ancien juge d'instruction de l'affaire des HLM de Paris

« Un bon président doit avoir des convictions et la capacité de dire non. M. Chevènement a ces qualités »

Le magistrat, en attente de sa mise en disponibilité, se rallie au candidat du Pôle républicain

Depuis la publication de votre livre (*Sept ans de solitude*, Denoël), vous avez évoqué la politique comme une possible reconversion. Avez-vous décidé de vous engager ?

Oui. Je pense que la politique est un moyen de continuer ce que j'ai fait comme juge : lutter contre les injustices, améliorer la société, donc la vie des gens. J'ai été frappé de voir que dès que j'ai lâché le mot de "politique", on m'a regardé comme si c'était une maladie honteuse. Pour moi, c'est une activité noble. Si beaucoup n'y croient plus, c'est parce que trop d'élus en font pour satisfaire leur ego, et pas pour faire partager leurs convictions.

Vers quel candidat vos propres convictions vous poussent-elles ?

J'ai décidé de me mettre au service de Jean-Pierre Chevènement, parce que je considère qu'il y a beaucoup de points communs entre ses idées et les miennes. Je l'ai rencontré deux fois, il m'a fait l'impression d'un homme bien. Un bon président, c'est quelqu'un qui a du charisme, de l'intelligence, du courage, des convictions. Et la capacité de dire non. Jean-Pierre Chevènement a ces qualités.

Votre premier contact a pourtant eu lieu avec François Hollande, premier secrétaire du PS. N'agissez-vous pas par dépit ?

Mon entrevue avec François Hollande ne s'est pas passée comme il l'a dit depuis. Mais je n'ai pas envie de parler de ça. Disons que j'ai été approché par plusieurs personnes, du PS et d'ailleurs, et que je me suis décidé librement. C'est la comparaison qui a guidé mon choix.

Votre engagement préfigure-t-il une candidature aux élections législatives ?

Pour l'instant, je vais militer pour son élection. Après, je conti-



Le juge Éric Halphen, qui dédicait, dimanche 24 mars au Salon du livre, son ouvrage autobiographique « Sept ans de solitude », affirme vouloir entrer en politique pour « lutter contre les injustices » et « améliorer la société ». Il a d'ores et déjà, fait-il savoir, décidé de se mettre « au service de Jean-Pierre Chevènement ».

nuerai à travailler avec lui. On verra comment.

M. Chevènement est hostile à l'indépendance des parquets. Partagez-vous sa conception ?

Absolument. Je suis convaincu qu'il faut renforcer la dépendance des parquets à l'égard du ministre de la justice, pour que la politique pénale du gouvernement soit appliquée sur l'ensemble du territoire. Mais il faut le faire de façon officielle, transparente, pour en finir avec les consignes discrètes...

C'est aussi le souhait du RPR ! Jacques Chirac avait lancé l'idée de l'indépendance des procureurs. Lionel Jospin a essayé de la mettre en œuvre. Beaucoup en reviennent. Il faut que l'autorité de la chancellerie sur les parquets soit réaffirmée, mais que l'on étende

l'indépendance des magistrats du siège – par exemple en retirant au garde des sceaux le pouvoir de proposer les nominations – et rattacher la police judiciaire à la justice. L'ancien ministre de l'intérieur que vous soutenez y a-t-il toujours été opposé ?

C'est vrai. Mais je peux peut-être le convaincre...

Les idées souverainistes sont-elles les vôtres ?

Je ne suis pas aussi souverainiste que lui. Mais si l'Europe qui se construit est seulement l'Europe du fric, je préfère être de ceux qui disent : "Attention".

Situez-vous à gauche votre engagement avec M. Chevènement ?

Plutôt, oui. Dans la vie, on peut se replier sur soi-même, sur ses pri-

vilèges, ou essayer de mettre en avant la solidarité, pour défendre ceux qui ont moins que les autres. Je suis dans la deuxième catégorie.

La présence, au sein du Pôle républicain, de plusieurs personnalités nettement classées à droite ne vous trouble-t-elle pas ?

Dans une équipe, tous les joueurs ne sont pas obligés de s'entendre, du moment qu'ils s'efforcent tous de gagner ensemble. Je me sens plus proche de Jean-Pierre Michel que de William Abitbol.

Votre ex-collègue Thierry Jean-Pierre avait, lui aussi, enquêté sur le financement d'un parti, avant d'écrire un livre et de se lancer en politique ; il est aujourd'hui député européen et trésorier de Démocratie libérale. Que vous inspire cet exemple ?

Je n'ai rien de commun avec lui. Je ne serai jamais trésorier d'un parti.

Les lois sur le financement des partis vous paraissent-elles satisfaisantes ?

Les besoins de financement n'ont cessé d'augmenter et les ressources sont plafonnées. C'est donc que l'argent occulte circule encore. Tous les chefs d'entreprise disent que ça continue. Il faudrait tout mettre sur la table et faire enfin une vraie loi, avec un vrai financement public.

Et une amnistie ?

Il est symptomatique que ce soit toujours à propos des politiques qu'on pose cette question, mais on peut y réfléchir. En tout cas, le préalable serait la reconnaissance des faits par ceux qui les ont commis – hypothèse d'école ! Et la contrepartie, l'inéligibilité pour les élus qui seraient pris à l'avenir et pour les entreprises, l'interdiction temporaire de concourir à tout marché public.

Propos recueillis par Hervé Gattegno

Des incidents à répétition troublent la campagne de M. Chevènement

RUDE journée pour Jean-Pierre Chevènement. Le candidat à l'Élysée, très bien placé dans les intentions de vote chez les médecins, ne rate pas une occasion de saluer le « dévouement » des personnels de santé qu'il a éprouvé « personnellement », aime-t-il rappeler, lors de son accident opératoire de l'automne 2000. Mardi 26 mars, il avait prévu de rendre hommage au personnel de l'hôpital Saint-Antoine à Paris (12^e). Et de le faire en compagnie de journalistes.

Problème : la directrice de l'établissement, Monique Ricomes, n'aime pas les caméras et n'a aucune envie de se faire photographier en compagnie de l'ancien ministre de l'intérieur. Elle tente d'interdire l'accès de l'hôpital au candidat puis à la presse. M. Chevènement fulmine, parle de « déni de démocratie », lance que « Chirac et Jospin peuvent, eux, se promener partout », accuse, enfin, « le cabinet de Bernard Kouch-

ner » d'avoir passé des ordres. En fin d'après-midi, le secrétaire d'Etat à la santé, dans un communiqué, démentira « catégoriquement » s'être opposé à cette visite. Seuls trois journalistes seront autorisés à suivre la visite. « Je suis le seul candidat à avoir pris un projectile dans la gueule, peste M. Chevènement qui n'a pas oublié l'« entartage » dont il a été victime, dimanche, au salon du livre. Je suis le seul candidat dont la visite en Corse a été troublée par des pétards et des moëllons. »

Au service des urgences, M. Chevènement est reçu de manière plus conviviale par le D^r Patrick Pelloux, président de l'association des médecins urgentistes de France. « Nous avons reçu Nicolas Sarkozy, Martine Aubry, Elisabeth Guigou et Bernard Kouchner à de nombreuses reprises, fait-il remarquer. Nous pouvons bien recevoir M. Chevènement. Il n'a pas l'air d'un voyou. » A sa sortie de l'hôpital, après une rencontre avec une ving-

taine de chefs de service et une visite dans le service de gynécologie-obstétrique, le député de Belfort rend hommage, comme prévu, au « personnel charmant » qu'il a rencontré et fait une déclaration sur « les difficultés considérables posées par la réforme des 35 heures, qui n'a pas été pensée pour l'hôpital ».

Il n'est, toutefois, pas au bout de ses peines. Dans la soirée, à Nantes, où se tient un meeting, M. Chevènement est accueilli par quelques dizaines d'indépendantistes bretons armés d'œufs pourris et criant : « Ici, c'est pas la France, c'est la Bretagne. » Le député de Belfort emprunte une porte dérobée pour accéder à la salle et détailler, devant un millier de personnes, ses propositions en matière de sécurité et d'aménagement du territoire. A l'issue du meeting, il jugera ces incidents « sans grande importance ».

Christine Garin

Plusieurs rapports de l'Insee irritent l'équipe du premier ministre

Ses études sur la pauvreté, l'emploi et le déficit public apportent des arguments à Jacques Chirac

UNE, deux, trois études qui fâchent. Ces dernières semaines, l'irritation du gouvernement contre l'Insee est allée crescendo, au point que, à Matignon, on n'hésite plus à jeter le soupçon de partialité sur le directeur général de l'institut, Paul Champsaur. Trois études, publiées les uns après les autres, sur la pauvreté, les allègements de charges sociales et les comptes des administrations publiques sont en cause : elles ont fourni à Jacques Chirac et à son équipe de campagne l'occasion de décocher des flèches contre la politique économique de Lionel Jospin, au grand dam de l'équipe du premier ministre-candidat.

Officiellement, il n'y a aucune ombre au tableau. Personne, pas plus à l'Insee qu'à Matignon, à Bercy ou au ministère de l'emploi, ne désire porter d'accusations publiques. Tous les propos tenus – et ils vont bon train – sont donc off. Partialité pour les uns, sensibilité exacerbée en période électorale pour les autres, les tensions se sont pourtant accumulées, provoquant une discussion entre Matignon et le ministère de l'économie. Indépendant, l'Institut de la statistique n'en fait pas moins partie, en effet, du

giron de Bercy. Le 6 mars, l'Insee publie son étude sur la pauvreté, qui démontre que si la situation s'est légèrement améliorée entre 2000 et 2001, ce dont s'est félicité Laurent Fabius, elle est restée globalement stable durant la période où M. Jospin était à Matignon, tandis que les difficultés de logement n'auraient pas « diminué de façon significative ». Six jours plus tard, à Marseille, où il tient son premier meeting, M. Chirac dénonce la « pente de la pauvreté » sur laquelle la France continuerait de glisser.

Ce n'est pas la première fois, mais les retombées médiatiques du document de l'Insee aidant, l'attaque est fort mal ressentie par le camp de M. Jospin, alors que celui-ci s'apprête à livrer son programme et son projet de « zéro SDF en 2007 ».

LA QUERELLE SE RALLUME

Du côté de l'Insee, on confesse quelques difficultés liées à cette enquête, notamment sur l'échantillonnage, mais, surtout, on met en avant une « bourde »... d'Elisabeth Guigou. La ministre de l'emploi et de la solidarité ayant fait allusion, en public, aux « bons » résultats sur la pauvreté détenus par l'Insee,

celui-ci aurait alors décidé d'accélérer la publication du document, initialement prévue en juin.

Un accroc, sans plus. Mais une deuxième publication, sur les allègements de charges cette fois, rallume la querelle. Signée par deux chercheurs, elle chiffre à 460 000 le nombre d'emplois créés entre 1994 et 1997 grâce à la baisse du coût du travail décidée par les gouvernements d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé. Bien que critiquée par d'autres économistes, elle sert de référence au président-candidat, qui, dans son programme, s'engage à faire une « nouvelle baisse des charges », la mesure « la plus efficace », selon lui, pour lutter contre le chômage (Le Monde du 16 mars). Les socialistes, qui subissent le feu nourri de leurs adversaires sur les 35 heures, enragent. L'Insee se défend en indiquant, preuve à l'appui, que le document était disponible dès juillet 2001 sur son site Internet et qu'il ne pouvait donc pas être conçu comme une machine de guerre contre M. Jospin.

Le troisième épisode survient presque au même moment. Le 12 mars, l'Insee publie le résultat, provisoire, des comptes des admi-

nistrations (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales). Le déficit public (20,6 milliards d'euros) a augmenté, notamment en raison d'un excédent moins important que prévu des organismes sociaux. Parmi les causes avancées figurent la forte progression des dépenses d'assurance-maladie, mais aussi le déficit – non chiffré – du Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (Forec), notamment lié aux 35 heures. Le Figaro titre en « une » : « Déficit publics, toujours plus ». Furieux, le gouvernement dément le « trou » du Forec. Commentaire lapidaire de l'Insee : vivement la fin des élections. Un commentaire off, bien sûr.

Isabelle Mandraud

M. Jospin dresse le portrait du président idéal

Le premier ministre critique M. Chirac et estime qu'un chef de l'Etat doit « donner l'exemple »

DEPUIS qu'il a trouvé Jacques Chirac « vieilli, usé, fatigué », Lionel Jospin, sensible aux conseils de ses proches, ne se livre plus à des attaques ad hominem contre le chef de l'Etat. Encore moins à des remarques sur sa capacité à gouverner pour cinq nouvelles années : « Les personnalités, lorsqu'elles arrivent à un certain stade de sélection, peuvent assumer », a ainsi glissé le candidat socialiste, mercredi matin 27 mars, sur Europe 1. Mais il a décidé, toujours sans nommer d'adversaire, de marquer sa différence – celle que les Français ne verraient pas dans les deux projets – et de ne laisser aucun argument sans réponse. Il s'y est employé sans faiblir, dressant, pour décrire le président idéal, un cinglant portrait en creux de M. Chirac.

Lionel Jospin n'a pas apprécié que, lundi, lors de son meeting à Amnéville (Moselle), M. Chirac se dise « inquiet des restrictions accumulées au cours des cinq dernières années » en matière de défense malgré ses « mises en garde répétées », et accusé le gouvernement d'être « dépourvu de volonté et de conviction » (Le Monde du 27 mars). M. Jospin a crié au « procès infondé ». « Cette accusation, a-t-il déclaré, n'est évidemment pas sérieuse. Je pense que le chef de l'Etat, chef des armées (...) en aurait fait un problème politique et aurait pris les Français à témoin. Nous avons mis en œuvre une loi de programmation décidée en 1996 par Jacques Chirac et la précédente majorité (...) Nous n'avons pas remis en cause (...) la professionnalisation des armées voulue par le président de la République, dont les coûts avaient été sous-estimés. » M. Jospin a souligné que le prochain projet de loi de programmation militaire (2003-2008) avait été « accepté par le président de la République ». « Sur ce sujet comme sur d'autres, je n'ai pas en règle générale deux paroles, j'essaie de rester cohérent, et je dois dire qu'on s'y perd un peu », a-t-il asséné.

Sur la sécurité, le premier ministre a répété qu'il ne se livrerait à aucune « compétition sur le sujet », ajoutant : « La façon dont il est traité dans la campagne a parfois quelque chose d'un peu déplaisant ». La veille, à Tours, M. Jospin avait expliqué, sous les applaudissements, que « jusqu'en haut, person-

ne ne doit être considéré au-dessus des lois », allusion explicite aux « affaires » impliquant M. Chirac. « Le rôle d'un président de la République, avait-il dit, est de rappeler à une société des règles et des devoirs, et de donner l'exemple lui-même. »

Aux accusations d'« étatisme insidieux » de M. Chirac, M. Jospin a répondu : « Je suis contre l'étatisme, mais je ne suis pas un libéral au sens économique. » Il a ensuite dressé un portrait-robot du chef de l'Etat idéal, qui « voit loin et pas trop loin, voit vite et juste », ne « cède pas à la mode du moment ». Il devrait, selon lui, « donner à la

« Il faut aussi agir avant la sanction »

Entouré de Daniel Vaillant et de Julien Dray, Lionel Jospin a exposé en public, mardi 26 mars, ses propositions pour une « France sûre » à Tours, vitrine de la police de proximité et de « ce qu'il se fait de mieux en matière de partenariat » avec la justice et les associations. Dans le quartier populaire des Fontaines, le candidat a opposé ses « actes » aux « discours de la droite ». « Il n'y a pas d'infraction sans sanction », a-t-il répété, en insistant aussi, cependant, sur la prévention : « Il faut savoir réagir après la sanction et penser à agir avant la sanction. Je ne partage pas le pessimisme de la droite sur ce sujet. » A la gare, des élèves d'Angoulême sont venus spontanément saluer le candidat, qui s'apprêtait à repartir vers Paris. « Vous allez gagner ! », a lancé une élève. « En tout cas, vous serez au moins au premier tour », a corrigé un jeune garçon. « Ah, ça, ça me paraît assez sûr », a souri Lionel Jospin.

société des éléments de repère par sa façon d'être et de poser des problèmes », sans promettre inconsidérément : « Ce qu'on propose en matière fiscale, par exemple, doit être appliqué », a-t-il précisé. Puis, en allusion au titre du livre d'Eric Zemmour, *L'homme qui ne s'aimait pas* (Balland) : « J'ai entendu M. Juppé me dire que je faisais de la repentance. Si on arrive à des responsabilités, il faut aimer les autres, il ne faut pas se détester soi-même. »

Ariane Chemin

ILS ONT DIT

► **François Hollande** (premier secrétaire du PS), à propos de Jacques Chirac : « L'amnésie est une forme d'amnésie par rapport à ce qu'a été son action. » (Réunion publique, 26 mars.)

► **Didier Migaud** (porte-parole de Lionel Jospin sur la fiscalité et le budget) : « Le candidat du RPR envoie ses lieutenants au charbon pour véhiculer les idées libérales qui l'animent, mais se garde bien publiquement de les reprendre à son compte (...). Il est temps que le candidat Chirac fasse son « coming-out » libéral. » (Communiqué, 26 mars.)

► **Vincent Peillon** (porte-parole du PS) : « L'intérêt national, c'est aujourd'hui de dire au revoir à Jacques Chirac (...), le candidat de la menace. » (Point presse hebdomadaire, 26 mars.)

► **Pierre Bédier** (RPR), en réponse à M. Peillon : « De quelle menace s'agit-il ? Celle qui pèse sur l'intérêt personnel de M. Peillon qui voudrait bien le confondre avec l'intérêt national ? (...) Il est nécessaire d'éclairer les Français en débattant du fond sans chercher dans la caricature son salut électoral. » (Communiqué, 26 mars.)

► **Georges Sarre** (président du MDC) : « Ceux qui érigeaient Jean-Marie Le Pen en diable le présentent désormais en martyr. » « Le Pen déguisé en diable, sévit contre la droite classique. Le Pen promu en martyr sert contre le changement proposé par Jean-Pierre Chevènement. » (Lettre du MDC aux militants, 26 mars.)

► **Alain Madelin** (candidat DL), sur la sécurité : « Ce n'est peut-être pas la peine de faire semblant de se battre sur des propositions sur lesquelles nous sommes maintenant tous d'accord. » (RTL, 27 mars.)

► **Alain Carignon** (ancien maire RPR de Grenoble) : « Halphen symbolise la négation même de l'autorité de l'Etat, et je trouve bizarre à cet égard son ralliement à Chevènement. » (Le Parisien, 27 mars.)

► **Jean-Marie Le Pen** (candidat du FN) : « Ce n'est jamais en cherchant à casser le thermomètre qu'on fait baisser la fièvre (...). Le thermomètre dit la vérité. Dans la campagne présidentielle, c'est Le Pen le thermomètre. C'est donc lui qu'il faut jeter par-dessus bord, en empêchant qu'il ait le nombre suffisant de parrainages, pour empêcher les Français d'entendre la vérité. » (Communiqué, 26 mars.)

► **Christiane Taubira** (candidate du PRG) : « Sur le terrain, je vis autre chose [que dans les sondages]. Je sais quelle résonance mes analyses et mes propositions ont dans le cœur et l'intelligence des Français. » (Europe 1, 26 mars.)

SONDAGE EXCLUSIF

Pour gagner, Arlette doit faire des économies...

Deux militants basques espagnols mis en examen à Paris

LES DEUX BASQUES espagnols interpellés, vendredi 22 mars, à Valenciennes (Nord), en possession de 200 300 euros (*Le Monde* du 27 mars), ont été mis en examen, mardi 26 mars, à Paris, par la juge d'instruction antiterroriste Laurence Le Vert, pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et « financement d'une entreprise terroriste par fourniture, réunion ou gestion de fonds ».

Jon Gorrotxategi, âgé de 39 ans, et Mikel Corcuera Retegui, 30 ans, ont été laissés en liberté sous un contrôle judiciaire qui leur interdit notamment de quitter le territoire français. M. Gorrotxategi, qui se dit le trésorier du parti politique indépendantiste Batasuna, présent comme la vitrine légale de l'organisation séparatiste basque ETA, a en outre été astreint au versement d'une caution. Les enquêteurs s'interrogent pour savoir si la somme découverte sur les deux hommes était destinée au financement de l'ETA.

L'opération a suscité les plus vives critiques au sein de Batasuna. L'unique député européen du parti basque, Koldo Gorostiaga, a dénoncé, mardi 26 mars, à Paris, « une incroyable intoxication politique ». Selon le parlementaire, les enquêteurs français connaissent l'origine des fonds, qui n'est pas douteuse, et savent que M. Gorrotxategi est bien le trésorier de Batasuna. « Cet argent était destiné à nos activités politiques, a ajouté M. Gorostiaga. Qu'il y ait infraction administrative au fait d'avoir transporté cette somme en liquide, c'est possible. Mais cela n'a rien à voir avec du terrorisme ».

Les 200 300 euros découverts par les policiers proviennent, selon le député européen, d'un compte bancaire à Bruxelles, ouvert en son nom personnel et à celui d'Euskal Herriarrok. Il a été approvisionné

L'opération a suscité les plus vives critiques au sein de Batasuna

par de l'argent versé par le Parlement européen à M. Gorostiaga dans le cadre de ses activités d'élu. Cette épargne est effectuée depuis l'élection de 1999, comme le démontrent les virements que « la police peut facilement vérifier », a affirmé le député.

Trois personnes, dont lui-même, disposent de la signature nécessaire à la gestion de ce compte (dépôts ou retraits d'argent, fermeture éventuelle du compte). C'est l'une d'entre elles qui a retiré la somme saisie par les enquêteurs français. M. Gorrotxategi, le trésorier, n'est pas l'un des administrateurs du compte, même s'il peut décider de l'usage des fonds. « Je sais que cet argent nous appartient, mais je ne sais pas pourquoi il l'avait retiré », a admis M. Gorostiaga.

« Cette opération de police est destinée à jeter le trouble sur notre mouvement, que le gouvernement de M. Aznar cherche à criminaliser », a déclaré Xabi Larralde, membre du bureau national de Batasuna, en rappelant que l'Espagne étudiait en ce moment un projet de loi visant à rendre illégale l'existence de Batasuna, qui est également enregistrée en France. M. Larralde a ajouté qu'il s'inquiétait de « l'attitude des autorités françaises ».

MM. Larralde et Gorostiaga ont conclu en lançant « un appel solennel » au gouvernement français pour qu'il « ne s'aligne pas sur les positions du gouvernement espagnol ».

Pascal Ceaux

Cassette Méry : le parquet requiert un non-lieu en faveur du journaliste Arnaud Hamelin

Il avait été mis en examen pour « recel de violation du secret professionnel ». Le parquet a également requis un non-lieu pour M^e Allain Guilloux mais demande le renvoi de M^e Alain Belot

LE PRODUCTEUR et journaliste Arnaud Hamelin n'a commis aucun délit en rendant publiques les confessions posthumes de Jean-Claude Méry, qui avait détaillé le financement occulte du RPR et mis en cause Jacques Chirac dans une cassette vidéo révélée à l'automne 2000. Tel est, en substance, l'avis du parquet de Paris, qui a communiqué, le 5 mars, ses réquisitions au juge d'instruction parisien Marc Brisset-Foucault, qui enquête sur les conditions d'enregistrement puis de diffusion de la fameuse cassette vidéo, dont le contenu avait été publié par *Le Monde* les 22 et 23 septembre 2000, avant d'être diffusée sur France 3, le 26 octobre 2000.

Le parquet demande un non-lieu en faveur de M. Hamelin, qui avait été mis en examen pour « recel de violation du secret professionnel » le 18 octobre 2000, ainsi que pour l'avocat fiscaliste Allain Guilloux – lui-même poursuivi pour « violation du secret professionnel » –, qui avait remis une copie de la vidéo au producteur. En revanche, il préconise le renvoi devant le tribunal correctionnel de M^e Alain Belot, l'ancien associé de M^e Guilloux. Conseil de Jean-Claude Méry, M^e Belot, également poursuivi pour « violation du secret professionnel », avait remis la cassette à Dominique Strauss-Kahn. Il revient désormais au juge Brisset-Foucault de décider

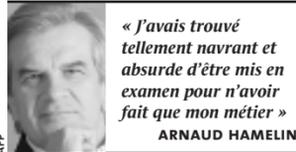
s'il renvoie devant le tribunal correctionnel les trois personnes poursuivies ou s'il leur accorde un non-lieu.

« Pour mon client, une telle issue serait la conclusion logique de toute cette affaire », a déclaré au *Monde*, mardi 26 mars, l'avocat d'Arnaud Hamelin, M^e François Gibault. M. Hamelin, de son côté, s'est également dit « satisfait » des réquisitions du parquet. « J'avais trouvé tellement navrant et absurde d'être mis en examen pour n'avoir fait que mon métier », affirme le patron de l'agence audiovisuelle Sunset Presse. « Le parquet a constaté l'évidence, à savoir qu'en diffusant la cassette j'ai agi dans le respect de la déontologie journalistique, mais que j'ai aussi été fidèle aux engagements pris avec Jean-Claude Méry », conclut M. Hamelin.

UN « ACCORD MORAL »

Dans ses réquisitions, le parquet estime que M^e Guilloux, qui détenait une copie de l'enregistrement, était parfaitement fondé à la remettre à M. Hamelin, au printemps 2000, et que Arnaud Hamelin, auteur de l'interview du financier occulte du RPR, était en droit de détenir cette vidéo et de la diffuser. Dans un entretien accordé au *Monde*, publié le 22 septembre 2000, M. Hamelin avait affirmé avoir passé un « accord moral » avec Jean-

Claude Méry, expliquant notamment que le promoteur lui avait interdit « de rendre public ce document de son vivant ». « Dans l'hypothèse d'une mort naturelle [ce qui s'est produit en juin 1999], il m'avait dit ceci : "Sauf si l'un de mes proches vous contacte pour vous demander formellement de détruire la cassette, je vous laisse libre d'en faire l'usage que vous jugerez bon" ». Le parquet rappelle que,



« J'avais trouvé tellement navrant et absurde d'être mis en examen pour n'avoir fait que mon métier »

ARNAUD HAMELIN

dans un passage de la cassette, Jean-Claude Méry faisait allusion à cet accord. S'adressant à Arnaud Hamelin, il déclarait : « M'arriverait-il quelque chose et – selon les accords que nous avons entre nous – cette bande serait-elle utilisée que je veillerais attentivement à ce que vous soit transmise et à celui qui doit utiliser cette bande l'intégralité des informations également. »

Le ministère public estime en revanche que M^e Alain Belot – qui défendait Jean-Claude Méry dans son litige avec le fisc – a ignoré le secret de l'avocat en remettant l'original de l'enregistrement de son

Fabrice Lhomme

Les images du massacre de Montfort projetées au procès de Kamel Ben Salah



COUR D'ASSISES
DU GERS
3^e jour
d'audience

AUCH (GERS) de notre envoyé spécial

Quatre corps gisent dans une mare de sang, comme des pantins désarticulés. Chacun dans une pièce. Trois des victimes, pieds et mains liés, ont été tuées à l'arme blanche. La quatrième a succombé à des blessures par balles. Mardi 26 mars, dans le prétoire de la cour d'assises du Gers, deux écrans géants diffusent quarante-cinq minutes d'un film insoutenable : celui des constatations policières réalisées quelques heures seulement après la découverte des cadavres de deux couples de Néerlandais assassinés, le 20 mai 1999, dans leur résidence secondaire de Montfort.

Aucun détail n'est épargné. Du plus banal – des verres et des bouteilles sur une table basse – au plus effroyable – le gros plan sur la bécasse sanguinolente d'une gorge tranchée. Dans le box, Kamel Ben Salah, soupçonné d'être l'auteur des crimes, regarde, d'abord très concentré, les images en plan large qui défilent. Quand la caméra s'attarde sur les scènes des crimes, il commente par fermer les yeux, avant d'enfourner son regard derrière ses mains, puis par baisser totalement la tête. Il est presque invisible quand les écrans montrent le cadavre d'Artie Van Hulst, propriétaire de la maison, effondré dans un coin

de son atelier, les yeux encore ouverts. A la barre des témoins, un gendarme explique, dans un silence étouffant, la configuration des lieux et détaille les éléments matériels qui ont pu être retrouvés. Quelques personnes dans le public quittent la salle. Les autres, toutes les autres, ont le regard fixé sur les écrans, comme aimantés. Quand la projection se termine, le président Georges Bastier suspend l'audience quelques minutes, à la demande de l'accusé, visiblement marqué par ce qu'il vient de voir.

CARENCE DE L'ENQUÊTE

Après avoir été transformé pendant quelques heures en sinistre salle de cinéma, le prétoire, en fin de journée, devient arène. Depuis le début de l'après-midi, les gendarmes chargés de l'enquête se succèdent à la barre. L'audience ronronne. Les débats se perdent dans ces déclarations apprises par cœur et dites sur un ton monocorde qui visent plus à justifier le travail des enquêteurs qu'à éclairer la cour et les jurés sur les faits. Le président Bastier semble se satisfaire de la situation. L'avocat général, Gérard Aldigé, passe plus de temps à requérir avant l'heure qu'à poser des questions aux témoins, sans que le président le rappelle à l'ordre. Les avocats des parties civiles, soucieuses de prévenir toute velléité offensive de la défense, s'empêchent dans des détails incompréhensibles pour les profanes que sont les jurés. Le procès tourne à la grande farce et le prétoire n'a pas encore tout vu, ni tout entendu. Voilà le tour du conseil de la défense, M^e Edouard Martial. Il va donner le coup de gr-

ce au pauvre gendarme venu détailler l'interrogatoire de garde à vue de Kamel Ben Salah. L'avocat a décidé de le cuisiner afin de démontrer les carences de l'enquête. Selon lui, les gendarmes auraient dû, dès le 24 mai 1999, approfondir leurs investigations sur l'accusé. A cette date, ce dernier se présente en effet aux services de gendarmerie pour leur apprendre qu'il est sans doute « le dernier à avoir vu les Hollandais vivants ». Pourtant, il ne sera placé en garde à vue que le 23 juin. Pour l'avocat, ce laps de temps n'a pas permis de mener une enquête sérieuse qui aurait pu, soit apporter des éléments indiscutables sur la culpabilité du suspect, soit permettre de le disculper.

L'audition tourne au pugilat. Les questions s'enchaînent, mais personne ne saisit vraiment ce qu'elles vont bien pouvoir changer au fond. Le ton monte, mais le débat est stérile. Dans le prétoire, des commentaires fusent. Le gendarme, n'y tenant plus, lance : « J'ai l'impression qu'on fait mon procès aujourd'hui. » Des applaudissements nourris et des rires indécentes accompagnent l'intervention, sans susciter la moindre réaction du président Bastier. Même certains jurés ne peuvent s'empêcher de sourire.

A défaut de participer à la mise au jour de la vérité judiciaire, cette audience aura donné aux familles des victimes néerlandaises, les seules qui ont su garder dans ce capharnaüm invraisemblable une remarquable dignité, une bien piètre image de la justice française.

Acacio Pereira

Cinq gardes à vue après le meurtre d'une jeune femme à Béziers

L'enquête porte également sur un détournement de fonds au sein de la société où travaillait la victime

MONTPELLIER

de notre correspondant

Cinq personnes ont été placées en garde à vue, mardi 26 mars par le SRPJ de Montpellier (Hérault) dans le cadre de deux enquêtes, visiblement liées, portant sur l'assassinat d'une jeune femme de 28 ans samedi 23 mars dans son appartement d'une cité HLM de Béziers et un détournement de fonds opéré au sein d'une agence de la Société Bordelaise CIC.

Parmi les personnes entendues à Montpellier et Béziers et dont l'identité n'a pas été révélée, on ne sait si figurent « les deux méchants habillés tout en noir » décrits par la

petite fille de Geneviève Layec. Deux hommes encagoulés qui ont demandé à l'enfant âgée de quatre ans et demi d'aller dans sa chambre puis ont exécuté sa mère de

trois balles de calibre 7.65 tirées dans la tête, à travers un oreiller. Avant d'enquêter sur cette mort mystérieuse, les policiers du SRPJ de Montpellier s'étaient ces dernières semaines intéressés au passé professionnel de cette jeune femme, secrétaire de formation, et aux conditions qui lui avaient valu en début d'année d'être suspendue des fonctions qu'elle occupait au sein d'une société fiduciaire.

Parmi ses voisins, aucun ne savait jusqu'ici quelle était l'activité réelle de cette jeune mère de famille, frêle et apparemment sans histoire. Simplement, elle rentrait tard le soir. Et pour cause, lorsque la succursale biterroise de la Société bordelaise baissait son rideau, elle comptait pièces et billets dans une pièce sécurisée de l'agence. Une activité qui mérite un mini-

mum de discrétion. Geneviève Layec et les autres employés qui s'occupaient du comptage des fonds de cette agence n'étaient pas salariés directement par la banque, ni même par la société toulousaine – Sud-Ouest télésurveillance (Sotel) – créée en 1986 par un groupe d'organismes bancaires pour mener ce genre d'opération, mais par une entreprise de Bordeaux beaucoup plus modeste – Services techniques sécurité – travaillant en sous-traitance pour la Sotel.

« SUR UNE COURTE DURÉE »

« Fin novembre, au moment du passage à l'euro, on s'est rendu compte qu'il existait un écart entre les sommes déposées par nos clients et celles qu'adressait à la Banque de France la société prestataire de services », explique aujourd'hui la direction générale de la Société bordelaise. Le détournement, « qui s'est déroulé sur une courte durée », porterait sur une somme de 550 000 euros. Le 7 décembre 2001, la banque régionale a déposé plainte contre X... et c'est dans ce cadre que la brigade financière du SRPJ surveillait depuis plusieurs semaines Geneviève Layec.

La police n'était pas la seule à s'intéresser à cette jeune femme, originaire de Madagascar. Il y a une dizaine de jours, son appartement avait été visité par d'étranges cambrioleurs. Les deux hommes encagoulés qui l'ont tuée, après l'avoir ligotée sur son lit, ont eux aussi longuement fouillé son modeste F3 situé au deuxième étage d'une tour de la cité de La Devèze.

Que cherchaient-ils ? L'argent ou des preuves du détournement ? Une question, comme beaucoup d'autres dans cette affaire, pour l'instant sans réponse.

Richard Benguigui

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

**LE MONDE
DES LIVRES**

L'importation de cellules souches embryonnaires va être autorisée

S'EXPRIMANT lors de l'ouverture d'un colloque franco-britannique organisé à Paris par l'Académie des sciences et l'Académie nationale de médecine, Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche, a annoncé, lundi 25 mars, que le gouvernement s'appropriait à autoriser l'importation de cellules souches embryonnaires humaines. Ces cellules suscitent de nombreux espoirs thérapeutiques parce qu'elles sont capables de se différencier de manière à reproduire la totalité des tissus composant l'organisme humain. Rappelant les dernières étapes de la procédure de révision des lois de bioéthique de 1994, M. Schwartzberg a expliqué que l'application concrète de la loi (adoptée en première lecture le 22 janvier par l'Assemblée nationale) ne surviendrait pas, au mieux, avant le second semestre 2003. Ce n'est donc qu'à partir de cette période que les chercheurs français pourront commencer à exploiter les cellules souches des embryons humains conçus par fécondation in vitro, conservés par congélation et ne s'inscrivant plus dans le cadre d'un projet parental. Selon le ministre de la recherche, on compterait actuellement environ 40 000 de ces embryons dans les différents centres agréés d'assistance médicale à la procréation.

« L'inconvénient de cette situation d'attente, c'est que les chercheurs français ne pourraient pas entreprendre avant la fin 2003 des recherches très utiles pour apporter des solutions thérapeutiques à des maladies incurables, recherches déjà engagées ailleurs, notamment au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, a déclaré M. Schwartzberg. Dans un contexte de mondialisation de la recherche, nos chercheurs et nos entreprises de biotechnologies risqueraient donc d'être distancés dans la compétition scientifique internationale. » Le ministre de la recherche a donc exprimé sa volonté de faire le choix de l'importation pour pallier ce retard qui risquerait de handicaper les chercheurs français.

APPEL DE CHERCHEURS

Il est conforté dans sa démarche par l'appel lancé ces derniers mois par de nombreux chercheurs français, au premier rang desquels quatre Prix Nobel, les professeurs Georges Charpak, Jean Dausset, François Jacob et Jean-Marie Lehn. Le ministre de la recherche a aussi d'ores et déjà été saisi par le docteur Jacques Atzfeld, directeur de recherche au CNRS (hôpital Paul-Brousse de Villejuif) d'une demande d'autorisation d'importation de cellules souches embryonnaires humaines provenant de l'Institut Monasch de Melbourne, l'un des centres les plus renommés dans ce domaine. M. Schwartzberg a annoncé avoir constitué un « comité de sages », composé de cinq spécialistes de la recherche médicale, de la biologie et de l'éthique : Nicole Le Douarin, secrétaire perpétuelle de l'Académie des sciences ; Anne Fagot-Largeault, professeur d'éthique au Collège de France ; Brigitte Lemintier, professeur à la faculté de droit de Rennes ; Claude Sureau, président honoraire de l'Académie de médecine, et Charles Thibault, membre de l'Académie des sciences.

Ce comité a tenu une première réunion le 19 mars et rendra son rapport définitif au ministre dans la première quinzaine d'avril. Mais les conclusions annoncées ne font d'ores et déjà l'objet d'aucun mystère. M. Schwartzberg confiait lui-même, lundi 25 mars, que le feu vert à l'importation de cellules souches en France serait donné avant la fin avril. Il va de soi, pour le ministre de la recherche, que cette importation ne portera que sur des lignées de cellules souches embryonnaires humaines provenant de techniques autorisées en France par le projet de loi sur la bioéthique : donc excluant celles pouvant être produites par clonage thérapeutique.

Jean-Yves Nau

SONDAGE EXCLUSIF

Pour gagner, Lionel doit faire bonne impression...

Les initiateurs de la pétition contre le harcèlement sexuel à l'université sont reçus au ministère

La directrice de l'enseignement supérieur, Francine Demichel, devait recevoir, le 27 mars, les étudiants réunis au sein d'un collectif de lutte antisexiste, dont l'appel a recueilli 1 160 signatures

DEUX MOIS après son lancement, la pétition contre le harcèlement sexuel à l'université – forte de 1 160 signatures d'étudiants, de professeurs de l'enseignement supérieur et de chercheurs – devait être officiellement remise, mercredi 27 mars, au ministère de l'éducation nationale. La directrice de l'enseignement supérieur, Francine Demichel, devait recevoir les étudiants, doctorants d'université et élèves de grandes écoles réunis au sein de Clasches (Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur) qui, le 24 janvier, avaient lancé un texte d'appel à la levée du tabou sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (*Le Monde* du 31 janvier 2001).

Début mai, c'est un groupe de professeurs du supérieur qui sera reçu sur le même sujet par M^{me} Demichel, qui se dit « prête à entendre et à donner accès à un maximum d'informations ». Etudiants et professeurs ont concocté des propositions communes : ils entendent demander une large information sur la loi de 1992 pénalisant le harcèlement sexuel via les livrets remis aux étudiants en début de cursus ; la mise en place, dans chaque établissement d'enseignement supérieur, d'un lieu d'information et d'écoute animé par des étudiants et personnels de divers statuts formés à ce problème spécifique ; la création d'une instance spécifique au sein des rectorats, ainsi qu'une mobilisation de la Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche).

« JE N'Y CROIS PAS »

Depuis la fin janvier, la pétition a provoqué bien des remous dans le monde universitaire. Alimenté les conversations de couloirs des étudiants comme des professeurs. Divisé les premiers tout autant que les seconds. Fait réémerger des « histoires » enfouies dans les mémoires. « Ce qui est frappant, c'est que les gens commencent par dire "J'y crois" ou "Je n'y crois pas", mais qu'ensuite, très rapidement, dans la discussion, ressortent des "cas", des histoires parfois anciennes. Les femmes de cinquante ans, notamment, disent "On a toutes des histoires comme ça. On a toujours su" », note un professeur d'université parisien. « Depuis que la pétition a été lancée, les langues se sont déliées, à l'université, surtout dans les troisièmes cycles. On en a même parlé dans les conseils d'administration ! », témoigne Léa Filoche, de

l'UNEF. Dans les premières semaines suivant la médiatisation de la pétition, le site Internet du Collectif a été submergé de témoignages d'étudiants. « On nous écrivait "C'est bien que vous fassiez ça. Autour de moi, il y a eu des cas..." ou alors "Moi, ce n'est pas du harcèlement sexuel, mais..." », raconte Laure Bérini, doctorante en sociologie, l'une des initiatrices de la pétition qui a été accueillie très favorablement à la Confédération des étudiants-chercheurs comme à la Guilde du doctorant, ou dans les syndicats étudiants.

Dans quelques universités et grandes écoles, des articles de pres-

tes avaient alors dénoncé les pratiques de harcèlement sexuel d'un professeur. Le professeur a finalement été déchargé de ses cours, mais aucune sanction disciplinaire n'a été prise à son encontre », note Guilène Aillard, étudiante en maîtrise de droit public à Lyon-III.

Un colloque est prévu, à Lyon, sur le harcèlement sexuel à la rentrée. Des journées d'études se préparent également à Paris, à Toulouse... A l'université Paris-I, une commission contre le harcèlement sexuel a vu le jour il y a un mois. Des étudiants et des professeurs auditionneront les étudiants qui se sentent victimes, après une premiè-

Une information judiciaire ouverte

Le parquet de Paris a ouvert, le 18 février, une information judiciaire contre X..., pour harcèlement sexuel, à l'encontre du démographe Hervé Le Bras. Cette information judiciaire fait suite au dépôt, le 28 décembre 2001, d'une plainte avec constitution de partie civile par Sandrine Bertaux, une ancienne doctorante de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), qui avait entrepris, en 1995, une thèse sous la direction de M. Le Bras (*Le Monde* du 4 février).

Selon la plainte, M. Le Bras, après avoir fait des avances sexuelles à son élève, que cette dernière a refusées à plusieurs reprises, a démissionné de sa fonction de codirecteur de thèse et aurait supprimé un certain nombre de documents de travail de sa doctorante. M. Le Bras nie cette « histoire qui ne repose sur aucun fait précis ». Le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile entraîne quasiment automatiquement l'ouverture d'une information judiciaire, sauf si les faits sont prescrits ou mal qualifiés juridiquement.

se sur le harcèlement ont été placardés par les élèves, parfois enrichis de commentaires sur la situation locale.

« Quand on choisit son directeur de thèse, on se renseigne aussi sur son attitude vis-à-vis des filles. Dans une faculté, on sait quels sont les directeurs de thèse qui cherchent les "relations privilégiées" », explique une assistante monitrice normalienne d'une université du sud de la France, qui a elle-même récemment subi des « pressions » de cet ordre : « Grâce à la pétition, pour la première fois, j'ai mis un nom sur quelque chose qui m'avait bouleversée et donné envie de quitter l'université. » Certains des étudiants qu'elle côtoie nient l'existence même de faits de harcèlement : « Il y a peu de postes de professeurs. Si des filles abandonnent à cause de cela, c'est qu'elles ne devaient pas y arriver... »

Dans quelques universités, l'initiative des étudiants de Clasches a provoqué un déclic. A Lyon, un collectif Clasches a été monté par une dizaine d'étudiants des deux sexes. Ils ont enregistré des « réactions positives des étudiants, sensibilisés par une affaire qui s'était passée en 1999 ». « Plusieurs étudiant-

re prise de contact avec la responsable de la vie étudiante. Cette dernière a déjà été saisie une fois.

Du côté des professeurs, la pétition a souvent agacé. Parfois même provoqué des réactions de rejet assez radicales. On a crié à l'américanisation de la société française, au puritanisme, dénoncé une nouvelle Inquisition, la mort de tout rapport de séduction. Selon les doctorants de Clasches, des opposants leur ont expliqué que « le harcèlement sexuel est un concept flou, fantasmé à partir de l'exemple américain », que « la relation pédagogique implique un engagement affectif », que « le harcèlement sexuel n'est donc pas une grille de lecture pertinente ». Pour les promoteurs de la pétition, « certains professeurs ont nié l'intérêt de cette question de façon violente, surtout dans les cercles intellectuels parisiens. Nous avons eu le sentiment qu'ils pressentaient qu'en soulignant ce problème, on serait amené à remettre en cause la tradition mandarinale. »

Mais chez ces mêmes enseignants, la pétition a parfois contribué à éroder le tabou, à libérer la parole. C'est une jeune professeure, qui, en pleine assemblée des

Recul de M. Chirac au 1^{er} tour selon deux sondages

DEUX SONDAGES, rendus publics mardi 26 mars, donnent des résultats contradictoires pour les deux tours de l'élection présidentielle. Selon un sondage BVA pour *Paris-Match* (réalisé du 21 au 23 mars en face-à-face auprès de 981 personnes), Jacques Chirac et Lionel Jospin sont à égalité au premier tour avec 23 %, le président de la République perdant deux points et le premier ministre en gagnant un. En troisième position, Jean-Marie Le Pen, avec 11 % (+ 1), est devant Arlette Laguiller (10 %, + 1) et distance Jean-Pierre Chevènement (6,5 %, - 0,5). Viennent ensuite, tous deux à 5,5 %, Robert Hue (- 0,5 point) et Noël Mamère (+ 0,5).

Dans le sondage IFOP/L'Express/BFM/télévision (réalisé les 23 et 24 mars auprès de 1 005 personnes), M. Chirac obtient 20 % (- 3) et M. Jospin 19 % (- 2). Trois candidats sont ex aequo avec 10 % : M^{me} Laguiller (+ 2), M. Le Pen (- 2) et M. Chevènement (+ 1). Viennent ensuite M. Mamère à 7 % (+ 2) et M. Hue à 6 % (+ 1). Pour le second tour, M. Jospin l'emporte selon BVA (avec 52 %, + 1) et les deux candidats sont à égalité selon l'IFOP.

DÉPÊCHES

■ **FAITS DIVERS : deux personnes ont été tuées et quatre autres blessées, mardi 26 mars à Tarnos (Landes), à la suite d'un accident d'hélicoptère.** L'appareil, qui effectuait une démonstration sur le terrain d'essai de l'usine Turbomeca, a percuté un bâtiment désaffecté. Les blessés, dont un se trouve dans un état grave, ont été évacués vers l'hôpital de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Le procureur de Dax, Serge Makowiak, a annoncé, mardi soir, l'ouverture d'une enquête préliminaire.

■ **Le commissariat de police de Wittenheim (Haut-Rhin) a été pris d'assaut, mardi 26 mars, par une trentaine de jeunes.** Les assaillants voulaient libérer trois autres jeunes qui venaient d'être placés en garde à vue à la suite d'une altercation avec un vigile dans un grand magasin. Des fonctionnaires de police ont été agressés et du matériel a été brisé. Les jeunes ont pris la fuite au moment où d'autres policiers, venus de Mulhouse, sont arrivés en renfort pour aider leurs collègues.

■ **JUSTICE : un enseignant de Kingersheim (Haut-Rhin), accusé d'attouchements sur ses élèves, a été condamné, mardi 26 mars, à un an de prison avec sursis par la cour d'appel de Colmar et a été interdit de toute activité d'enseignement et d'encadrement de jeunes pendant cinq ans.**

■ **ÉDUCATION : les professeurs du lycée Léonard-de-Vinci à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), en grève depuis le 20 mars, ont mis fin à leur mouvement** mardi 26 mars. Ils contestaient le retour d'une élève portant le voile islamique, exclue en février par le conseil de discipline du lycée puis réintégré par le rectorat (*Le Monde* du 25 mars).

■ **Environ 500 élèves d'un lycée nantais ont manifesté, mardi 26 mars, devant l'hôtel de ville pour dénoncer la multiplication récente des faits de racket.** Une délégation a été reçue par une adjointe au maire. « Quatorze agressions ont été rapportées en un peu plus d'une semaine sur le chemin piétonnier menant de la station de tramway au lycée », a indiqué Jacqueline Aboa, proviseur adjoint de l'établissement.

Pascale Krémer

L'étudiant-chercheur et son directeur de thèse : une relation basée sur la dépendance

PLUS TOUT À FAIT étudiants, pas encore chercheurs à part entière, les 64 000 « thésards » vivent dans un monde à part aux règles très floues. La thèse est pourtant un enjeu majeur pour le futur chercheur, car elle fait sa réputation et sa carrière, après huit à douze années d'études supérieures. L'absence d'un véritable statut rend l'étudiant-chercheur dépendant de la bonne volonté de son directeur, qui l'aide à définir et traiter son sujet, à obtenir des financements, à publier, qui fixe la composition de son jury et la date de soutenance. Ce lien étroit, qui peut se révéler propice à une relation de travail fructueuse, peut également entraîner des dérives allant de l'appropriation des travaux de l'élève au harcèlement moral ou sexuel. Pour tenter de rompre ce lien de dépendance, la Confédération des étudiants-

chercheurs (CEC) a obtenu en 1998 du ministère de l'éducation nationale la création d'une charte de thèse, qui définit les droits et devoirs du directeur, de son élève mais aussi du laboratoire d'accueil. « Le problème, c'est que ce texte n'a pas valeur de contrat. Les manquements ne sont pas sanctionnés », explique René-Luc Bénichou, de l'association de doctorants Bernard-Grégory.

BRISER LE FACE-À-FACE

Pour Nicolas Legrand, président de la CEC, il faudrait par ailleurs une « contractualisation de tous les financements afin de faire passer le thésard du statut d'étudiant à celui de chercheur en reconnaissant son rôle professionnel ». Lui assurant une place reconnue par les autres chercheurs, elle le sortirait d'une relation disciple-maître. Les associa-

tions soulignent encore la nécessité de mutualiser les différents financements afin de les rendre plus lisibles pour les étudiants. De l'allocation d'Etat, véritable contrat (attribué à 25 % des doctorants), aux bourses sans droits sociaux jusqu'à l'absence totale de financement, les situations varient.

La charte insiste enfin sur la nécessité de créer des systèmes de médiation, de fournir à l'étudiant une double direction de thèse et surtout de l'insérer dans un laboratoire de recherches, mesures acquises dans d'autres pays comme le Québec, l'Angleterre ou même en France pour les « sciences dures » : il s'agit de briser la relation de face-à-face en multipliant les interlocuteurs du doctorant.

Pour ces « intellectuels précaires », comme ils se définissent eux-mêmes, l'entrée dans la carrière est de plus en plus tardive, et les conditions requises pour trouver un emploi stable dans la recherche sont, d'après Nicolas Legrand, désormais « délirantes ». Les difficultés liées au statut de doctorant dépassent le problème de la dépendance entre le professeur et son élève et sont aussi, comme le remarque Marie Thébaud-Sorger, doctorante en histoire, « en relation avec une politique de l'Etat qui s'accommode très bien de cette main-d'œuvre d'appoint ».

Jessica Fontaine

Des politiques préventives aux Etats-Unis

« En France, on parle constamment des soi-disant "dérives" américaines. Ce discours fonctionne comme une rhétorique politique visant à décrédibiliser les victimes de harcèlement sexuel », s'agace Abigail Saguy, professeur de sociologie à l'UCLA (Los Angeles), qui a mené une thèse en France et aux Etats-Unis sur le harcèlement sexuel. La situation américaine est bien différente des idées reçues, selon elle.

Dans les universités américaines, des commissions internes traitent les cas d'abus de pouvoir, ce qui évite aux victimes de recourir à la justice. Dans les rares cas où la justice est saisie, via la « loi civile sur les discriminations », c'est l'université qui est visée, et non le harceleur : pour éviter d'avoir à payer des dommages et intérêts, les universités ont donc adopté des politiques préventives. « En France, ajoute M^{me} Saguy, c'est le pénal ou rien. Donc rien. Aux Etats-Unis, on ne peut pas aller en prison pour harcèlement sexuel. »

SONDAGE EXCLUSIF

... Jacques*, Lionel*, Arlette*, vont enfin gagner en rapidité, en qualité et en économie avec l'imprimante jet d'encre couleurs EPSON STYLUS C70.

Rapidité : une nouvelle tête d'impression lui permet d'atteindre une vitesse en texte jusqu'à 16 pages par minute, et une cadence étonnante en couleur grâce à la technologie à points variables pour optimiser le temps d'impression dans les aplats.

Qualité : ses encres pigmentées acceptent tous les supports d'impression (même les papiers recyclés ou de faible grammage), avec une résolution jusqu'à 2880 x 720 dpi, les graphismes les plus complexes seront parfaitement restitués.

Economie : 4 cartouches séparées et de haute capacité sont le secret de son coût copie parmi les plus bas du marché. En plus, comme la cartouche noire imprime jusqu'à 1240 pages** et les 3 cartouches couleur jusqu'à 420 pages**, vous bénéficiez d'une autonomie incomparable.

Si vous aussi vous voulez gagner, appelez EPSON Information au 0 852 899 999 (0,34 €/min) ou connectez vous sur www.epson.fr

QUI VOUS COMPREND MIEUX QU'EPSON?

EPSON
Imprimantes Colorées - Printers - Appareils photo numériques

Toulon mise sur les liaisons maritimes avec la Corse

Le port varois, longtemps en léthargie, a retrouvé de la vitalité en développant son trafic passagers en direction de l'île de Beauté. Il s'est engagé dans une rude concurrence avec ses voisins, Marseille et Nice, sur fond de compétition entre la SNCM et Corsica Ferries

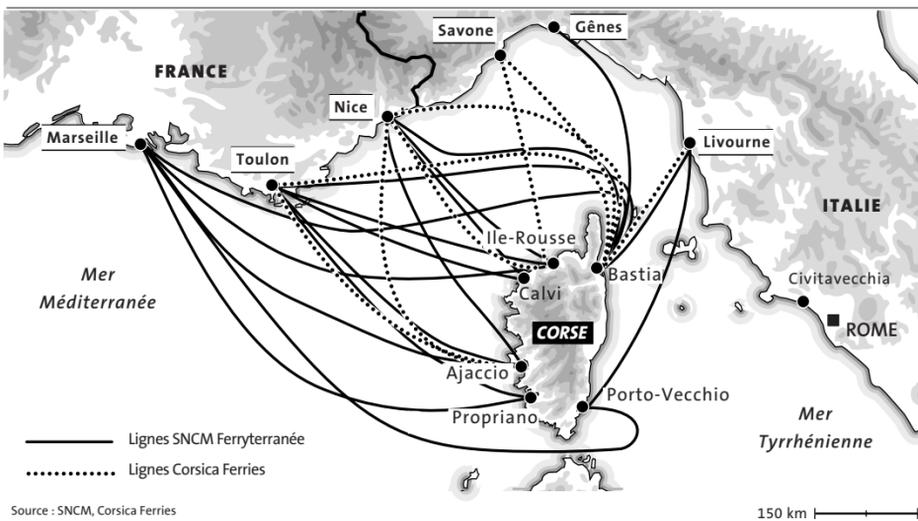
TOULON

de notre correspondant

Avec une augmentation de 134 % de son trafic passagers, le port de Toulon a connu, en 2001, la plus grosse progression depuis sa création en 1952. Cette tendance est particulièrement sensible en ce qui concerne les relations avec la Corse, qui ont été multipliées par 3,3 en un an. Au-delà de ces chiffres, qui viennent d'être communiqués par la Chambre de commerce et d'industrie du Var (CCIV), gestionnaire du port, cette réussite est aussi la conséquence d'une véritable guerre des trois ports méditerranéens (Marseille, Nice et Toulon), illustrée par celle que se livrent les deux principales compagnies maritimes assurant le trafic entre le continent et l'île de Beauté : la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) – avec son alliée la Méridionale de navigation – et Corsica Ferries.

« Nous vivons maintenant une période d'émulation entre Marseille, Toulon et Nice », tempère Albert Bessudo, président de la CCIV. Il n'en savoure pas moins les premières victoires d'un bras de fer engagé depuis plus de vingt ans avec ses deux voisins expansionnistes. En 1999, Marseille enregistrait une évolution de 39 % du trafic passagers sur les six ans écoulés, et Nice atteignait les 82 % sur la même période, alors que Toulon régressait avec un

UNE VIVE CONCURRENCE À PARTIR DE L'ITALIE



Source : SNCM, Corsica Ferries

bilan négatif de - 61 %. Dans le même temps, le trafic global Corse-continent augmentait de 32 %. En 2000, les tendances du trafic avec l'île de Beauté se sont modifiées : Marseille est en hausse de 1,4 %, Nice de 10 % et Toulon, sortant de sa léthargie, a effectué un gigantesque bond en avant, et se positionne désormais en concurrent sérieux.

Il fut pourtant un temps, juste avant la guerre de 1914, où les paquebots de la compagnie

anglaise Orient Line, reliant Londres à l'Australie, faisaient escale à Toulon, quatre fois par mois. La compagnie Fraissinet effectuait des liaisons hebdomadaires entre Marseille et la Corse avec arrêt à Toulon à l'aller et au retour. Mais à partir des années 1950, Toulon privilégia le transport de la bauxite extraite des mines de l'arrière-pays. L'activité de croisières et de passagers va péricliter au fil des ans. La fermeture des mines de bauxite puis celle des chantiers

navals de La Seyne vont accentuer son déclin.

De l'activité passagers ne restait guère que la SNCM, en situation de monopole. Pour les responsables de Corsica Ferries, il y avait un créneau, d'autant qu'ils étaient persuadés que Toulon disposait de nombreux avantages, comparé à Nice et à Marseille : le port est parfaitement abrité, la durée de la traversée avec l'île de Beauté est inférieure de deux heures par rapport au port phocéen,

ce qui permet de réaliser 20 % d'économie en exploitation directe. « Nous avons toujours pensé que l'offre crée la demande et qu'en plus de la clientèle régionale, nous pourrions capter une clientèle venue du delta rhodanien », explique Pierre Mattéi, directeur général de Corsica Ferries.

La directive européenne de fin du monopole pour le pavillon national, en janvier 2000, et la remise en cause du contrat de continuité territoriale, en septembre 2001, vont modifier les données du problème. Sans attendre, Corsica Ferries s'implante à Toulon, en décembre 2000, avec sept traversées hebdomadaires – soit 40 000 passagers chaque semaine pendant que la SNCM n'en transporte que 133 000 durant sa période d'activité, qui se limite de mai à septembre. Aujourd'hui, la SNCM réalise 105 escales par an, contre 279 escales pour Corsica Ferries qui en a programmé 356 pour l'année en cours, et ambitionne 450 000 passagers.

En plus de la guerre des tarifs que se livrent les deux compagnies, Corsica Ferries veut renforcer sa présence à Nice, où elle est installée depuis 1996, avec un trafic propre qui est passé de 52 000 à 236 000 passagers. « Nous n'avons pas l'intention d'abandonner la place », réagit Pierre Marcy, directeur commercial de la SNCM, seule à bénéficier du contrat de service public

au départ de Marseille jusqu'en 2008. Ce qui ne trouble pas M. Mattéi : il n'exclut pas de s'installer à Marseille avant la fin de la convention : « Toulon est un tremplin économique fort pour notre compagnie », assure-t-il.

Certes, le port de Toulon ne pourra pas rivaliser avec le 1,7 million de passagers (dont 839 000 pour la Corse) qui embarquent ou arrivent à Marseille. Mais la paix sociale dont il bénéficie est un gros avantage par rapport à celui de Marseille. En revanche, Nice, avec 779 000 passagers, frise la saturation alors que le port varois

Certes, le port de Toulon ne pourra pas rivaliser avec celui de Marseille, mais la paix sociale dont il bénéficie est un gros avantage

est en mesure de doubler son actuelle capacité tout en bénéficiant d'une synergie, qui se manifeste notamment sur le marché de la croisière avec 205 escales programmées dans le Var en 2002.

Car il y a aussi une sévère concurrence entre les ports pour accueillir les grands paquebots de croisières. Ainsi la volonté de Nice de réaliser un nouveau quai de 300 mètres se heurte-t-elle à de sérieuses difficultés d'ordre environnemental mais aussi à des divergences politiques : les opposants dénoncent un « projet pharaonique » qui va « défigurer ce lieu historique » qu'est le port. Les travaux devraient commencer en 2005 (*Le Monde* du 19 décembre 2001).

En attendant, Toulon dispose déjà d'un quai de 340 mètres en bordure des anciens chantiers navals : le *Millennium* – l'un des plus gros bateaux de croisière avec 295 mètres et une capacité de 2 500 passagers – a pu accoster par fort mistral sans l'aide des remorqueurs nécessaires dans les autres ports. Pour les responsables de la chambre de commerce de Toulon, l'avenir se présente bien : « Notre port est en train de renverser la tendance pour les liaisons avec la Corse comme pour les croisières, assurent-ils. Il lui fallait exister. C'est chose faite ! »

Monique Raux

José Lenzini

L'île de Beauté attire de plus en plus de touristes

La fréquentation touristique a très fortement progressé en Corse en 2001. Un tel phénomène est constaté depuis 1998. Selon l'Insee, près de 6,7 millions de nuitées ont été enregistrées, en hôtels et en campings – 784 000 de plus qu'en 2000 –, soit une hausse de 13,3 %. Le nombre global d'arrivées sur l'île de Beauté a augmenté de 195 000, soit plus 10,6 % en 2001. Par ailleurs, la durée moyenne des séjours continue de s'allonger : elle était de 3,05 jours en 1999 ; de 3,21 jours en 2000 et elle a atteint 3,29 jours en 2001.

Les touristes français restent en tête, avant les Italiens, les Allemands et, phénomène nouveau, les Américains. L'Insee explique que cette progression record du tourisme est due, surtout, à l'étalement de la saison touristique. Le mois de septembre 2001, en particulier, a été exceptionnel avec 100 000 arrivées et 250 000 nuitées supplémentaires.

Cuisiniers et serveurs lorrains sont recrutés par écran interposé

NANCY

de notre correspondante

A la veille de chaque saison touristique, la Corse est confrontée à une pénurie de main-d'œuvre. L'île a pris l'habitude d'aller chercher des cuisiniers et des serveurs en Lorraine. Cela fait plusieurs années que les ANPE de Nancy et d'Ajaccio constatent ce phénomène. Ces deux agences ont mis en place un système original de visioconférences, qui est appliqué aux entretiens d'embauche. C'est ainsi que la Corse recrute des Lorrains par écran interposé.

Un peu impressionné, Julien, 21 ans, spécialisé dans la cuisine grecque et pris d'une grande envie de changer d'air, s'installe devant un bureau. L'agent de l'ANPE lui explique où se trouve la caméra. En face de lui l'écran et l'image d'un hôtelier corse qui tente de le mettre à l'aise en lui demandant si cela ne le dérange pas de partager sa chambre avec un autre et quelles sont ses prétentions salariales.

Julien raconte brièvement son parcours. Sans emploi depuis mai 2001, il dit qu'« il a envie de retrouver la restauration traditionnelle ». « J'aime préparer les repas du début à la fin, insiste-t-il. J'étais dans une maison qui faisait trop de sous-vide. » « Vous êtes mobile,

sans attaches ? », lui demande le patron. Julien répond par l'affirmative et hasarde une question qui fait sourire son futur employeur : « Quand est-ce que je pars ? » Son dynamisme plaît.

D'autres candidats sont plus impressionnés par ce type d'entretien. « Je suis très tendu, la caméra me bloque », confie Josphe, 23 ans, qui a travaillé dans un restaurant indo-pakistanaï et qui a, lui aussi, envie de profiter du soleil corse. Avant l'entretien, une réunion rapide a permis aux 130 candidats sélectionnés par l'ANPE Lorraine de s'entendre rappeler quelques ficelles : « Etre concis, déterminé, valoriser ses points forts. »

SE FAMILIARISER AVEC LA CAMÉRA

Ils ont aussi subi un petit entraînement pour se familiariser avec la caméra. « Le candidat doit savoir se vendre en quelques instants et l'apparence physique doit être positive », explique le chef de projet à l'ANPE Lorraine, Daniel Nicolay. En effet, les futurs employeurs jaugent le physique, le maintien, l'aisance. « On n'est pas dans les jobs de vacances, on recherche environ 400 professionnels pour la saison en Corse », insiste M. Nicolay, qui est à l'origine de cette méthode de recrutement, mise en place pour la quatrième

année consécutive entre la Corse et la Lorraine. L'idée lui est venue en croisant son homologue de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors d'un forum organisé par l'ANPE. « Il disposait de beaucoup de postes à pourvoir et ne trouvait personne ; à l'inverse, j'avais beaucoup de gens qui ne trouvaient pas de boulot. » La visioconférence a permis de gagner du temps. Ce que confirme Jocelyne Even, qui exploite le motel Aqua Dolce, à Ajaccio : « On peut tout de suite jauger la présentation physique de la personne, son aisance, si elle est vive d'esprit. Le CV suit un peu plus tard. »

D'abord expérimentée entre la Lorraine, le sud de la France et la Corse, la formule a particulièrement séduit les employeurs de l'île de Beauté, qu'ils travaillent pour des grands groupes ou des petites structures. « Je crois que les hôteliers restaurateurs savent que les Lorrains sont durs à la tâche. Et ici, les gens n'hésitent pas à être mobiles », reprend M. Nicolay. C'est peut-être la perspective du soleil qui attire les chercheurs d'emploi lorrains. Encore qu'au fond d'une cuisine, ils n'ont guère l'occasion d'en profiter au plus fort du « coup de feu » de la pleine saison.

Les lignes aériennes connaissent aussi une forte progression

Le seuil du million de passagers annuel en provenance de Paris pourrait être atteint d'ici à 2004

AJACCIO

de notre correspondant

L'Assemblée de Corse vient d'adopter à l'unanimité les nouvelles obligations de service public (OSP) pour la desserte aérienne Paris-Corse à compter du 28 octobre 2002, qui seront substituées pendant trois ans aux délégations venant à expiration le 26 octobre. La procédure d'appel d'offres européen sera appliquée comme précédemment pour chacune des lignes Paris-Orly - Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi. En contrepartie des OSP, là où les compagnies concessionnaires recevront de l'Office des transports de la Corse une compen-

sation financière par passager transporté de l'ordre de 38 euros.

Prélevée sur l'enveloppe de continuité territoriale ouverte par l'Etat à la collectivité de Corse (162 millions d'euros en 2002), cette compensation pourrait, en raison de l'accroissement du trafic, atteindre cette année, pour les seules liaisons vers Paris, 30 millions d'euros contre 17 en 2001 pour 850 000 passagers.

On prévoit d'ailleurs que le seuil du million de passagers annuel sur les lignes en provenance de Paris sera atteint dans les deux années qui viennent, notamment si, comme le vœu en a été souvent formu-

lé par les élus territoriaux et consulaires, il est enfin possible de disposer à Orly du nombre de créneaux nécessaires pour assurer vers Ajaccio et Bastia une desserte comprenant trois fréquences quotidiennes et vers Calvi et Figari quatre fréquences hebdomadaires.

CAPACITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Les OSP en vigueur jusqu'au 26 octobre ne prévoyaient respectivement que deux et trois fréquences. Mais les capacités ainsi offertes se sont rapidement avérées insuffisantes pour faire face à la demande, de sorte que la compagnie Air France, délégataire de la concession (elle avait été la seule candidate), a été contrainte de prélever le complément sur son propre contingent de créneaux horaires.

En adoptant le rapport du président de son conseil exécutif, Jean Baggioni (RPR), l'Assemblée a entendu affirmer qu'il appartient à l'Etat de « prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la disponibilité des créneaux horaires indispensables au service public ».

A cette exigence s'en ajoutent d'autres : sur l'ensemble de l'année, la capacité minimale de base est fixée à 850 sièges par jour, plus 10 000 sièges par semaine pendant les vacances scolaires d'été et

4 000 de fin mars à fin octobre vers Ajaccio et Bastia et de 900 par semaine vers Calvi et Figari. Des capacités supplémentaires devront également être prévues pendant tous les congés scolaires et les billets mis en totalité à la vente deux mois au moins avant les dates des vols concernés.

Enfin, grâce aux compensations financières, il en coûtera sensiblement moins cher : moins 16 % sur le plein tarif (115 euros au lieu de 137) et moins 19 % sur les tarifs sociaux et résidents (74 euros au lieu de 92). Pendant les onze semaines d'été, la baisse ne sera toutefois que de 1,5 % sur le plein tarif et les tarifs sociaux. Seul le tarif résident, consenti aux personnes effectuant l'aller et le retour au moyen de billets achetés en Corse et ayant une durée de validité de 40 jours au lieu des 21 actuels, ne subira pas d'augmentation estivale.

L'ensemble de ces tarifs s'entend hors taxes et redevances per capita perçues par l'Etat, les collectivités locales et les autorités aéroportuaires identifiées comme telles sur le titre de transport. Ils pourront être augmentés en cas de hausse anormale, imprévisible et étrangère aux transporteurs.

Paul Silvani

Le maire de Toulouse veut un droit de veto sur l'avenir d'AZF

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, maire (UDF) de Toulouse, a déclaré, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *tout Toulouse*, dans son édition du mercredi 27 mars, vouloir un « droit de veto » sur l'avenir du site chimique, dont les activités sont suspendues depuis l'explosion du 21 septembre 2001. « Il est anormal qu'on puisse rouvrir une usine dans l'agglomération sans que j'aie mon mot à dire », a affirmé M. Douste-Blazy. Le maire de Toulouse a estimé également que « les habitants doivent être consultés » y compris « sous forme de référendum ». « Au-delà de Toulouse, c'est l'acte 2 de la décentralisation dont il est question (...), il faut que les grands élus locaux – maires, président de communauté d'agglomération, de région – puissent dire : sans moi, on ne peut pas faire », a-t-il ajouté. Le préfet de région, Hubert Fournier, doit se prononcer très prochainement sur les demandes du groupe SNPE d'une reprise partielle d'activités (sans phosgène) pour sa filiale Isochem et pour l'entreprise finlandaise Raisio installée sur son site.

DÉPÊCHES

■ ILE-DE-FRANCE : le maire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Patrick Braouezec (PCF), a pris, mardi 26 mars, un arrêté municipal de suspension de l'activité et de fermeture de l'entreprise d'équarrissage Saria. Les riverains déplorent depuis des mois des odeurs « pestilentielles » dues à la Saria, à Saint-Denis et dans les communes voisines.

■ LORRAINE : la communauté d'agglomération de Metz Métropole a adopté, trois mois après son installation, son premier budget. Les transports figurent en priorité. La communauté, présidée par Jean-Marie Rausch, maire de Metz, regroupe 28 communes et 213 000 habitants.

■ LIMOUSIN : une ligne aérienne Limoges-Londres devait être inaugurée, mercredi 27, par la compagnie Buzz. La région accueille chaque année 10 000 nouveaux habitants, dont mille Britanniques.

■ SÉNAT : à l'occasion de l'Année internationale de la montagne, le Sénat devrait installer, mercredi 3 avril, une mission d'information sur la politique de la montagne. Elle sera présidée par Jacques Blanc, président du conseil régional de Languedoc-Roussillon et sénateur (RI) de la Lozère.

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

CONFLIT SANS FIN

LES eaux du fleuve Casamance s'écoulent paisiblement. Elles glissent le long des berges recouvertes par la mangrove. Ces longues rangées de palétuviers, dont les racines plongent dans la vase, semblent impénétrables. Mais, parfois, une petite trouée apparaît. L'eau s'y faufile dans un étroit couloir, pièce d'un interminable labyrinthe où les indépendantistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) naviguent droit au but, à bord de petites pirogues. Prudents, les militaires sénégalais ne s'aventurent guère dans ce maquis de voies d'eau. Ils restent aux abords de l'axe routier qui relie Ziguinchor, la capitale de la basse Casamance, aux plages du cap Skiring, sur la côte atlantique.

De temps à autre, l'armée se fait entendre par des tirs à l'arme lourde. « C'est un canon de 155 », commente, placide, un combattant du MFDC. Cela fait douze ans qu'il a rejoint le maquis. Et plus longtemps encore qu'il a choisi de lutter pour l'indépendance de la Casamance. « C'est quand j'étais jeune, que je n'avais pas encore de moustache, que j'ai décidé d'aller me battre. » Aujourd'hui, sa jeunesse s'est envolée. Mais il n'a pas de regrets. « Je me bats, explique-t-il, pour les générations futures, pour la liberté de la Casamance. Et je suis prêt à lutter jusqu'au bout. Je ne trahirai jamais ma patrie. » Il ne veut pas dire son nom. Appelons-le Félix, car il est catholique, comme de nombreux Casamançais.

D'autres sont musulmans, comme l'immense majorité de la population au Sénégal. Ainsi Landing, qui n'en reste pas moins imprégné de la culture diola et des croyances animistes de cette ethnie casamançaise. Récemment, il a été initié. Il a prêté serment dans « le bois sacré », le lieu où sont gardés les fétiches. Et, depuis, il détient quelques-uns des secrets de la tradition. Une tradi-



Ziguinchor, 11 novembre 2001. L'abbé Diamacoune assiste, au stade Aline-Sitoe-Diattale, au « rassemblement pour la paix » organisé par le mouvement indépendantiste de Casamance.

EN CASAMANCE

tion vivace, mais fragilisée par les migrations de « nordistes ». Une nature généreuse. La cause indépendantiste se nourrit de ce sentiment de particularisme qui anime cette région méridionale du Sénégal. Avec ses paysages de savane sèche, le Nord paraît d'autant plus lointain qu'il y a la coupure de la Gambie, cette ancienne colonie britannique qui s'enfoncé dans le territoire sénégalais. Et tout concourt à renforcer cet enclavement. Le ferry qui relie Dakar à Ziguinchor est fréquemment en panne. Il y a bien l'avion, mais à un prix prohibitif.

Reste la route, avec tous ses dangers, malgré les barrages des militaires. Régulièrement, des hommes armés arrêtent les véhicules et délestent les passagers de leurs biens. Parfois, ces braquages sont meurtriers. Début mars, trois hommes ont été abattus lors de pillages. L'identité des agresseurs reste cependant un mystère. Et le fait que l'on impute ces violences aux rebelles du MFDC, qui ont, dit-on, « besoin de manger », révolte Félix et Landing. « On nous accuse. Mais c'est pas nous. C'est du banditisme », affirment-ils, véhéments.

Ni paix ni guerre. Cette situation perdure malgré les accords de cessez-le-feu, le dernier en date ayant été signé en mars 2001. Et les combattants du MFDC, y compris ceux connus des services de sécurité sénégalais, continuent de se déplacer discrètement. Tel Kadinkané, qui, blessé lors d'un combat, s'était retrouvé à l'hôpital, puis cinq ans en prison. Kadinkané, alias Neil Armstrong, alias Number One..., est solide comme un roc. Né « vers les années 1948 », il était là lors du « premier choc ». C'était en 1983. « On les a chassés avec des coups de poing et des flèches », dit-il en agitant ses grands bras. Le MFDC s'était mobilisé, un an plus tôt, à Ziguinchor, en organisant une marche qui avait été durement réprimée par les forces de l'ordre. Des hommes étaient alors allés dans le bois sacré pour décider de mener la lutte armée. « Depuis, on a des kalachnikovs », ajoute Kadinkané avec le sourire. Et, lorsque le canon tonne de nouveau au loin, ce guerrier a comme un accès de franchise. « Quand on n'entend pas le bruit du canon, on n'est pas si gai ! » Mais ce père de famille avoue aussi être « fatigué ». « On veut la paix, clame-t-il. Et... l'indépendance, la liberté ! » Pour cela, il juge indispensable que « l'abbé » poursuive les négociations avec les autorités sénégalaises. Il s'agit de l'abbé Diamacoune. Car nul ne s'étonne en Casamance que le chef historique du MFDC soit un prêtre. Augustin Diamacoune Senghor a d'ailleurs, lui aussi, connu la prison. Et, aujourd'hui, il vit à

**Ni paix
ni guerre.
La cause
indépendantiste
continue
de travailler
en profondeur
cette région
enclavée
du Sénégal.
Une nouvelle
embuscade
meurtrière a eu
lieu mardi 26 mars**

Ziguinchor, dans la Maison des œuvres catholiques, où il est en résidence surveillée autant que sous la protection de l'armée, qui filtre ses visites. Mais il est ouvert au dialogue. Il l'a montré en signant les accords de cessez-le-feu et en rencontrant le président Diouf, puis le président Wade.

Après son élection, Abdoulaye Wade avait pourtant voulu changer de méthode en traitant directement avec les chefs de maquis. Mal lui en a pris, ceux-ci l'ont renvoyé vers l'abbé pour négocier. « L'abbé est incontournable », martèlent les maquisards. Soit, mais jusqu'où s'étend son autorité ? Au vu de la division qui règne au sein d'Ati-

ka, la branche armée du mouvement, la question peut se poser. Quand le front nord, qui s'étend de la frontière gambienne à la rive nord du fleuve Casamance, déposa les armes, après le cessez-le-feu de 1993, il y eut une scission avec le front sud, qui se déploie de l'autre côté du fleuve jusqu'à la frontière avec la Guinée-Bissau. Puis le front sud, resté actif, fut déchiré par une lutte fratricide lorsque Salif Sadio, un jeune commandant qui dirigeait les forces vives du maquis, a voulu, l'an dernier, s'imposer comme chef d'état-major, en passant outre la volonté de l'abbé. Car ce jusqu'au-boutiste bénéficiait d'un important soutien en Guinée-Bissau. De base de repli, cette ancienne colonie portugaise était devenue zone d'intervention quand des tentatives de putsch s'y sont succédées.

Salif Sadio a finalement perdu la bataille. Il est aujourd'hui quelque part dans le front nord, où le bruit des armes se fait de nouveau entendre. Mais, si le maquis reste divisé, les indépendantistes – qui, en bons Casamançais, cultivent le goût du secret – savent aussi brandir l'étendard de l'abbé et faire front contre les « étrangers » qui cherchent à exploiter leurs divisions.

A 73 ans, l'abbé Diamacoune reste un personnage-clé de la rébellion, sous ses diverses facettes. Né au cœur du pays diola, cet homme d'Église est aussi un initié. Il l'a laissé voir lors d'une de ses rares apparitions publiques. En novembre 2001, à Ziguinchor, l'abbé vient au « rassemblement pour la paix », organisé par le MFDC, vêtu de la tenue traditionnelle. Un pagne indigo recouvre sa soutane, et il porte sur la poitrine une croix emmêlée dans un collier symbolique. Puis il prend la parole, en français, car tout le monde ne comprend pas le diola. La Casamance est une terre peuplée aussi de Mandingues, de Peuls... Et il lance un plaidoyer pour la paix. Une paix qui doit, dit-il, mettre fin à la guerre « dont la Casamance ne voulait pas », mais qui, pour autant, « ne se bricole pas, ne se bâtit pas sur les sables mouvants de l'irréalisme et de l'arbitraire ». Et si son discours est marqué d'une allusion à l'indépendance, il s'abstient de prononcer ce mot.

D'ailleurs, l'abbé Diamacoune peut se montrer plus explicite. Interrogé au téléphone – le seul moyen pour les journalistes de communiquer avec lui –, il retrace volontiers l'histoire de la Casamance. « Juridiquement, la Casamance n'a jamais fait partie intégrante de la colonie du Sénégal, nous dit-il. Elle a commencé la lutte de libération nationale contre les Portugais, en 1569. Et la lutte armée a continué contre les Français et, pré-

sentement, contre les Sénégalais. » Autre facteur qui explique ce conflit, « les Sénégalais, qui ont été les cadres auxiliaires des Français en Casamance, dans l'administration et le commerce, se sont montrés beaucoup plus colonialistes que les colons blancs. Ce qui a provoqué un phénomène de rejet. »

MAIS l'abbé a aussi des reproches à faire à la France. « Vous nous avez fait plus français que vous, les Français, et vous voulez faire de nous des Sénégalais », dit-il indigné. Car il comptait bien sur le soutien de la France lorsqu'il avait sollicité son arbitrage sur la question du statut de la Casamance, à l'époque coloniale. Or le rapport Charpy, du nom du conservateur saisi du dossier, a battu en brèche son analyse. « Les territoires situés entre la Gambie et la Guinée-Bissau, a conclu Jacques Charpy en 1993, ont toujours été, au temps de la colonisation française, administrés par le gouverneur du Sénégal,

sant que le titre de président d'honneur du MFDC. Ce qui lui a valu d'être exclue des instances dirigeantes. Du coup, cette fraction, constituée de maquisards ayant déposé les armes, conteste haut et fort la « gestion familiale » du mouvement, où le frère cadet de l'abbé joue un rôle croissant.

Officiellement, Dakar ne prend pas parti dans les querelles internes. Les responsables du dossier casamançais privilégient cependant, pour le règlement du conflit, le camp de l'abbé, avec lequel ils cherchent à nouer un vrai dialogue. Conformément aux accords de mars 2001, les discussions, quand elles reprendront, devront d'abord porter sur les modalités de « la consolidation du cessez-le-feu ». L'indépendance n'est pas négociable. Mais, depuis le référendum constitutionnel tenu en janvier 2001, M. Wade juge l'affaire réglée. La Constitution proclamant « la République une et indivisible », le chef de l'Etat a conclu qu'en votant « oui » au référendum, la Casamance avait dit « non à l'indépendance ».

« La Casamance a commencé la lutte de libération nationale contre les Portugais en 1569. Et la lutte armée a continué contre les Français et, présentement, contre les Sénégalais »

L'ABBÉ DIAMACOUNE

même si parfois, compte tenu des problèmes militaires de « pacification », le gouverneur général de l'AOF dut intervenir. » Inébranlable, l'abbé dénie toute valeur au rapport Charpy, qu'il qualifie de « farce indigeste », tout en accusant la France d'avoir « démissionné devant ses responsabilités ». Et les combattants lui font confiance. Ils sont convaincus que « le Vieux », comme ils l'appellent, « a tous les documents » prouvant le droit de la Casamance à l'indépendance.

Cela étant, le chef du MFDC est attaqué sur d'autres fronts. L'Église, qui n'a jamais vu d'un bon œil son action politique, ne l'a certes pas privé du ministère sacerdotal. Mais, en décembre 2001, elle a, pour la première fois, « condamné son engagement dans un mouvement qui a opté pour la lutte armée », par la voix de l'archevêque de Dakar. Par ailleurs, rien ne va plus au sein de l'aile civile du MFDC, où la désunion est patente. Une fraction dissidente a voulu, en août 2001, destituer l'abbé, en ne lui lais-

« On est obligé d'aller à Dakar pour trouver de quoi vivre. Les femmes y travaillent comme bonnes. Ce n'est pas normal, tempête un militant du MFDC. Car la région a un potentiel agricole ! » Au « pays des rivières du Sud », comme disaient naguère les navigateurs européens, la terre est fertile, les eaux sont poissonneuses. Et le tourisme pourrait connaître un nouvel essor. Depuis la disparition, en 1997, sur une route de Casamance, de deux couples français dont les corps n'ont jamais été retrouvés, seules les plages de l'Atlantique attirent les Européens, qui arrivent en avion au cap Skiring et n'en bougent plus. Sur les bords du fleuve, les cris des oiseaux se font entendre à l'infini. Et leur vol donne l'illusion de la vie à un grand hôtel qui vient d'être construit par un fils du pays mais qui reste désert, dans l'attente d'un hypothétique retour à la paix.

Brigitte Breuillac

L'Allemagne à la redécouverte de son histoire enfouie

L'hebdomadaire « Der Spiegel » engage une longue enquête sur la fuite de millions d'Allemands de l'Est devant l'avancée de l'Armée rouge, en 1945. Cette douloureuse débâcle était jusqu'à présent occultée par la barbarie nazie

TOUCHE APRÈS TOUCHE, l'Allemagne redécouvre son histoire ou, plutôt, ose redécouvrir son histoire. Toute son histoire. Sous le titre générique « La fuite », l'hebdomadaire de Hambourg, *Der Spiegel*, consacre ainsi sa « une » aux réfugiés allemands de l'Est (les hommes étant au front, il s'agissait surtout de femmes, d'enfants et de vieillards) qui, dans les premiers mois de 1945, périrent par centaines de milliers – certains avançant le chiffre de 2 millions – en fuyant l'irrésistible offensive de l'Armée rouge lancée à l'assaut de l'Allemagne nazie. « Les Allemands en victimes », titre l'épais dossier du *Spiegel* soulignant délibérément que, jusqu'ici, ils étaient plutôt décrits dans le rôle du bourreau. Témoignages, photos et récits poignants constituent le socle d'un dossier qui s'étalera sur plusieurs numéros. Le silence et la volonté



d'oubli avaient accompagné les vingt premières années de l'après-guerre.

La décennie suivante ouvrit une douloureuse période d'introspection où peu d'aspects de la respon-

sabilité allemande dans la barbarie national-socialiste restèrent dans l'ombre, imprégnant pour longtemps les mentalités collectives comme la vie politique du pays.

Aujourd'hui encore, expositions, monuments, cérémonies et leçons d'histoire rappellent ce qu'un écrivain, dressé sur l'une des plus importantes places de Berlin, décrit comme étant « ce que les Allemands ne doivent jamais oublier ».

« ÉPURATION ETHNIQUE »

S'ouvre aujourd'hui une nouvelle période où, sans déprécier celle des autres, les Allemands se risquent, à voix encore basse, à parler de leur propre douleur, de ces terribles épreuves subies dans la débâcle de la fin de la seconde guerre mondiale, lorsqu'en plein hiver leurs concitoyens de Prusse orientale et de Silésie se replièrent par millions vers l'Ouest, cherchant à se

prémunir contre les exactions des soldats soviétiques ivres de revanche après les exactions nazies. Une fuite éperdue accompagnée de massacres, viols, violences et exécutions sommaires qui constituèrent l'un des premiers exemples de ce que l'on ne nommait pas encore « épuration ethnique ». Au cours des années suivantes, dans une Europe redessinée par la victoire des Alliés, quatorze millions d'Allemands devaient quitter les régions de Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie ou Yougoslavie où ils étaient installés depuis parfois des siècles.

Près de soixante ans plus tard, leur parole, longtemps muette, sinon confisquée par des associations nationalistes perçues avec méfiance, perce au-delà des cercles spécialisés des chercheurs. En publiant récemment *La Marche du crabe*, le romancier Günter Grass a

fait œuvre de pionnier. Quelque trois cent mille personnes ont déjà acheté son livre, qui raconte le naufrage du *Wilhelm-Gustloff*, bateau chargé de réfugiés de l'Est envoyé par le fond par un sous-marin soviétique en mer Baltique, le 30 janvier 1945 (*Le Monde* du 19 février).

« Plus d'un demi-siècle après la fin de la seconde guerre mondiale émerge une question qui semblait depuis longtemps oubliée : une nouvelle génération née sans remords s'intéresse à la fuite et à l'expulsion des Allemands de l'Est », écrit le *Spiegel*. Le numéro contient aussi un entretien avec l'historien Hans-Ulrich Wehler, qui explique combien la conscience de cette histoire-là est libératoire et, en définitive, nécessaire au fonctionnement d'une société démocratique.

Georges Marion

SUR LE NET

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

■ L'agence spatiale américaine – la NASA – donne accès à de nombreuses photographies aériennes et satellitaires de la Terre. <http://visibleearth.nasa.gov/>

■ Le site du SIR-C/X-SAR publie des images de la planète prises par radar, classées par thème : archéologie, villes, océans, volcans, etc. www.jpl.nasa.gov/radar/sircxsar/

■ Earth Form Space permet de télécharger des images satellite de haute résolution. <http://earth.jsc.nasa.gov/categories.html>

■ Le Jet Propulsion Laboratory fournit des images et des vidéos spectaculaires du reste de l'univers. www.jpl.nasa.gov/proto/images.html

■ Space.com a conçu une interface qui permet de zoomer dans les photos satellite d'actualité que le site propose régulièrement. www.space.com/php/multimedia/imagepump/archive.php?category=New

■ Le Geo-Images Project constitue une banque d'images de paysages de la planète. Les panoramas des Etats-Unis permettent de naviguer à 360° dans l'image. <http://geoweb.berkeley.edu/Geomages/QTVR/QTVR.html>

■ L'université de l'Oklahoma a réalisé une bibliothèque iconographique de paysages façonnés par l'homme. www.greatmirror.com

■ SacredSites.com propose un tour du monde en photos des lieux de pèlerinage et à vocation religieuse sur les cinq continents. www.sacredsites.com/explore.html

■ Le photographe Mark Dornblaser a mis en ligne son travail *Fire and Ice Photography*, un ensemble de clichés des déserts et banquises. www.fireandicephoto.com

vincent.truffly@lemonde.fr

Le sommet de Beyrouth vu par la presse internationale

Inquiétude et pessimisme dominant sur la possibilité de sortir de l'impasse au Proche-Orient

L'ORIENT-LE JOUR affiche ce titre laconique, mercredi 27 mars : « Mubarak et Arafat absents : le sommet « historique » de Beyrouth paraît mal emmanché ». La 14^e réunion des « rois et chefs d'Etat arabes » promettait de faire date, poursuit ce quotidien francophone libanais, parce que le prince héritier saoudien Abdallah devait « proposer une normalisation des relations du monde arabe avec Israël, en contrepartie d'un retrait israélien aux frontières de 1967 et de l'établissement d'un Etat palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale ».

Ce plan sera-t-il discuté en l'absence des deux acteurs de poids ?, se demande-t-il. Yasser Arafat a craint de ne pouvoir revenir dans les territoires. La décision du président égyptien paraît, elle, plus surprenante.

Analyste du quotidien gouvernemental **Al-Ahram**, Salama Ahmed Salama estime qu'elle peut s'expliquer soit « par des différends concernant l'initiative de paix saoudienne, soit par le fait que Yasser Arafat n'y sera pas ». Pour le quotidien qatari **Al-Sharq**, ce « sommet charnière

doit délivrer un message clair : l'ensemble du monde arabe ne cessera jamais de soutenir la Palestine ». Son confrère panarabe **Al-Quds al-Arabi** ajoute que, « pour lutter contre Israël, le peuple arabe attend tout autre chose qu'un plan de normalisation de ses rapports [avec l'Etat hébreu] de la part du groupe des trois, à savoir l'Arabie saoudite qui a l'argent, l'Egypte, qui a les soldats, et le Syrie, qui bénéficie d'une situation géographique stratégique ».

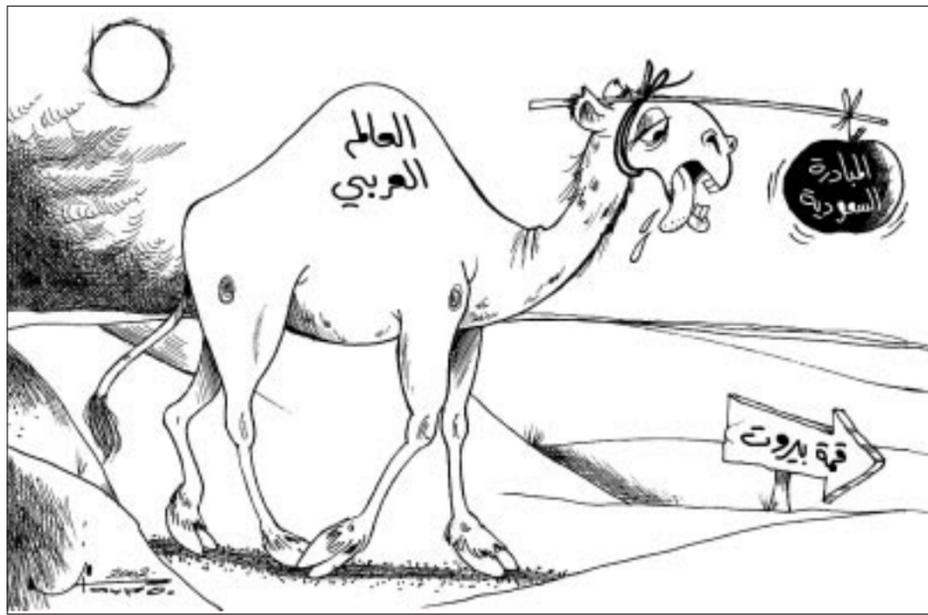
A Damas, **Al-Baas**, quotidien du parti au pouvoir, renchérit : le som-

met de Beyrouth devra « soutenir et renforcer l'Intifada ». **Ha'aretz**, quotidien israélien de gauche, assimile la situation à un « théâtre de l'absurde » : Ariel Sharon exige un cessez-le-feu tandis que Yasser Arafat veut faire basculer ces négociations avec Israël sur le terrain politique avec le gel de la colonisation juive puis la fin de l'occupation israélienne. Jusqu'au dernier moment, le gouvernement Bush a tout fait pour convaincre Ariel Sharon de laisser aller Yasser Arafat à Beyrouth, évitant ainsi que « le sommet ne vire en un revers embarrassant pour les efforts de paix américains au Proche-Orient », écrit le **New York Times**, pessimiste : « Le conflit du Proche-Orient vit, par certains côtés, ses jours les plus sombres. Chaque camp est convaincu que l'autre ne comprend que le langage de la force et l'utilise de façon plus horrible. »

Plus alarmiste encore, le **Washington Post** affirme que les stratèges israéliens « planifient un assaut contre les villes et les camps palestiniens de réfugiés d'une envergure bien supérieure aux attaques du début de ce mois ». La Maison Blanche « a le devoir d'agir rapidement et en force afin d'éviter une guerre totale, poursuit ce quotidien américain, elle qui n'a que trop tardé, avant l'envoi du général Zinni, à s'impliquer dans un conflit désormais arrivé « à un point de non-retour ». Dans la même veine, le **Chicago Tribune** estime que l'administration américaine « ne peut plus reculer », quitte à « imposer une solution de paix avec l'aide de la Russie, de l'OTAN et des Nations unies », le dernier péripète du vice-président Cheney centré sur l'Irak ayant « tourné court parce que l'escalade au Proche-Orient a outragé les alliés arabes » des Etats-Unis.

le monde.fr pour *Le Monde*

« AD DABBOUR » (Liban)



Espoir... Sur le chameau : monde arabe ; sur la pomme : plan saoudien ; sur le panneau : sommet de Beyrouth. Le sommet de la Ligue arabe a débuté mercredi. Objectif : trouver un compromis concernant l'initiative de paix saoudienne au Moyen-Orient. **Dessin de Stavro.** (« *Courrier international* » pour « *Le Monde* »)

AU COURRIER DES LECTEURS

LA PHILOSOPHIE À L'ÉCOLE
Pourquoi votre partialité sur la réforme du programme de philosophie (*Le Monde* du 14 mars) ? Pourquoi écrire comme s'il allait de soi que cette réforme est bonne et que le programme de 1973 était obsolète ? Pourquoi enfin ne donner la parole qu'aux partisans de cette réforme ? Cela ne s'appelle pas informer, mais prendre parti, et de façon assez peu nuancée.

Pour ma part, je me réjouis de l'abandon probable de cette réforme bien mal conçue, qu'en tant que professeur de philosophie je suis obligé d'appliquer depuis le mois de septembre 2001. Et si je peux affirmer une chose avec une quasi-certitude, c'est que la désaffection des élèves vis-à-vis de la philosophie ou la difficulté qu'il y a à enseigner cette discipline aujourd'hui ne vient pas de l'ancien programme. Je n'ai d'ailleurs pas remarqué que le nouveau programme change quoi que ce soit à cette

désaffection, ni à la difficulté qu'il y a à enseigner la philosophie (même s'il est vrai qu'il n'existe que depuis septembre et qu'il est donc trop tôt pour tirer de vraies conclusions). (...)

Emmanuel Lacoue-Labarthe
Courriel

PHILOSOPHIE ET ESPRIT CRITIQUE
J'ai refusé, comme 80 % des professeurs de philosophie, de me plier à un programme à caractère idéologique qui, en tant que tel, donnait en effet un contenu national à la philosophie, permettait de répondre de façon univoque à des questions toutes faites, offrait à l'enseignant un confort et à l'élève des repères, permettait de résoudre, enfin, le problème voire la menace que constitue l'hétérogénéité des différentes façons de penser, l'hétérogénéité de la pensée elle-même. La philosophie n'est pas un bréviaire (...), elle ne s'apprend pas par cœur, n'est pas faite pour chanter la louange de notre modernité, ni pour dresser des citoyens (...). La philosophie ne donne pas de repères mais développe des esprits

critiques (voilà qui n'est guère rassurant). Elle s'efforce de faire émerger des individualités, des singularités (voilà qui n'est guère équitable). Elle apprend à se poser des problèmes, à se les approprier, à bâtir des problématiques, à inventer des concepts (voilà qui n'est guère confortable). (...)

Il est bien triste qu'au nom d'une distinction philosophe/professeur de philosophie certains professeurs renoncent aux exigences profondes de leur métier et se dispensent des efforts qu'il implique. Il serait plus facile pour moi de faire un cours dont on m'imposerait le contenu. Il serait plus facile pour mes élèves d'apprendre par cœur ce qu'il faut penser de telle notion. Il me serait plus facile de noter des copies si l'on me disait : telle pensée est vraie, telle autre est fautive. Il serait plus facile de ne pas penser. Les professeurs de philosophie qui refusent cette morale du confort qui se drape dans des oripeaux d'équité et de modernité ne refusent pas d'innover mais affirment la joie que leur procure un cours de philosophie où émergent des

individualités, où s'aiguisent des esprits critiques, où s'ouvrent des possibilités, où se déploient des tentatives, où, enfin, l'on prend des risques. (...)

Sabrina Cerqueira
Enghien-les-Bains

REGARD FATALISTE

Lorsque j'entre dans la salle de classe, que je regarde les vingt-cinq jeunes adultes à qui je vais faire cours, je reconnais qu'il y a une certaine douceur en eux. Leurs sourires, leurs yeux attendris, leurs gestes tranquilles... Ils ne feront jamais de mal à une mouche. La moitié d'entre eux a fumé un joint pendant la récréation. Je vais, trois heures durant, lâcher mes propos comme autant de papillons éphémères. Certains traverseront leur rêverie sans l'altérer, d'autres s'y poseront comme une caresse le temps d'en rire. Petites lumières stériles et multicolores dont demain il ne restera rien. Drogue douce et festive pour traverser l'histoire sans y toucher, sans rien déranger.

Anne Gallat
Courriel

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ LES ÉCHOS

Favilla

La présence auprès des candidats aux élections de spécialistes de la communication et du marketing devrait suffire à nous convaincre que les votes des électeurs constituent un véritable marché dont il s'agit de s'approprier la plus grande part. Cette conviction est encore renforcée par la publication de programmes qui tendent à ressembler aux catalogues de vente par correspondance : il y en a pour tous les goûts et toutes les catégories d'acheteurs. L'essor de la démocratie sur catalogue fait craindre que l'on n'ait retenu de la démocratie que la place qu'elle accorde à la reconnaissance des individus. Le malheur est qu'en se focalisant sur les prérogatives des individus, les hommes politiques s'exposent à l'échec : d'une part parce que la réalité leur interdit de répondre à la diversité des aspirations, d'autre part parce qu'ils contribuent ainsi à produire une société dont le dessein global échappe à ses membres.

■ LE CANARD ENCHAÎNÉ

Erik Emptaz

50/50 et contretemps dans les deux camps : à défaut de relancer le débat, Chirac et Jospin, pour meubler, relancent les promesses. Chirac parle désormais d'en finir « avant l'été » avec ces « quartiers mis en coupe réglée par des organisations mafieuses ». C'est comme l'amiante à Jussieu et la baignade dans la Seine, ça ne va pas traîner. Jospin, quant à lui, fait le grand écart avec le pétard. En se déclarant contre la légalisation du cannabis, mais sans vouloir s'aliéner pour autant l'électorat fumeur, il s'est lancé dans ce rapprochement hardi : « Fumer un joint chez soi est certainement moins dangereux que de boire avant de conduire. » Il nous garde sans doute pour une prochaine intervention son avis sur ceux qui boivent chez eux et fument un joint au volant. En attendant, avec ou sans joint, entre les arguments plus fumeux que fumants qu'échangent les concurrents, c'est surtout la campagne qu'on aimerait plus pétaradante !

■ LIBÉRATION

Gérard Dupuy

Avant de s'envoler vers l'espace, le projet européen Galiléo a bien failli sombrer dans l'abîme. C'est en effet peu dire que ce projet n'avait pas l'heur de plaire à Washington : l'administration américaine a fait tout ce qui était en son pouvoir pour le faire capoter. Très largement surclassés dans le domaine militaire, les Européens jouaient leur avenir à quarte ou double dans un autre domaine technique crucial, au croisement du spatial et des télécommunications. L'affaire résume assez bien l'ambiguïté de la puissance européenne et ses ressources. Malgré la qualité du projet et son équation économique plutôt avenante, il a bien failli finir au panier. La diversité des cultures politiques chez les Etats membres, en particulier la différence des cultures militaires, reste un lourd handicap. Mais une fois celui-ci surmonté, il se crée de facto une exigence supplémentaire de cohérence. La démarche est bancale, mais l'essentiel est qu'elle avance.

FUTONS OMOTÉ LA RÉFÉRENCE

DU 27 MARS AU 14 AVRIL

1200 euros = 900 euros*
C'EST À PRENDRE OU À REGRETTER

LE VRAI FUTON : matelas de fabrication traditionnelle 100% coton, fait main

CONFORT, MAINTIEN ET DOUCEUR DES PRIX

INTERNET : www.omote.fr

☎ N° Vert 0 800 44 30 30

* VOIR CONDITIONS EN MAGASIN

Monsieur Jospin, que voulez-vous faire du Sénat ?

par Christian Poncelet

LE 21 avril 1998, dans les colonnes du *Monde*, le premier ministre qualifiait le Sénat d'« anomalie parmi les démocraties » et de « survivance des Chambres hautes conservatrices ». Dans son livre d'entretiens avec Alain Duhamel, *Le Temps de répondre*, le candidat du Parti socialiste persiste et signe, en écartant toutefois toute idée de suppression du Sénat. M. Jospin n'a pas pour autant été touché par la sagesse sénatoriale. Il s'est simplement souvent qu'à deux reprises, le peuple français avait rejeté des textes « sénaticides », en avril 1946 et en avril 1969.

Pour justifier cette résignation, le candidat Jospin n'invoque qu'un argument passiste : le poids de l'histoire ! Mais si le Sénat est le produit de l'histoire, il ne constitue pas pour autant un survivant du passé. Le bicamérisme a vu le jour en 1795 (et non pas sous le Premier Empire, monsieur Alain Duhamel...) en réaction aux excès d'une Chambre unique qui avait fait régner la Terreur. Victor Hugo ne disait-il pas que « la France gouvernée par une Assemblée unique, c'est l'océan gouverné par l'ouragan » ? Cette fonction de tempérament, raison d'être du bicamérisme, conserve plus que jamais son actualité.

Après avoir été consacré par l'histoire, le bicamérisme est aujourd'hui plébiscité par la géographie. En 1970, on dénombrait 45 Sénats ou secondes Chambres. Aujourd'hui, ils sont près de 80. Le bicamérisme constitue en effet pour les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale, d'Asie ou d'Afrique, le « nec plus ultra » démocratique. L'anomalie se porte bien... et le modèle sénatorial français représente une valeur sûre à l'exportation. Au nom de

quelle conception altière de l'exécution française ce qui est bon pour les autres Etats ne le serait plus pour notre pays !

En réalité, le procès instruit à l'encontre du Sénat est d'ordre politique : le Sénat a le tort d'être un « contre-pouvoir » au sens de Montesquieu. C'est même le seul

CHRISTIAN PONCELET, ancien secrétaire d'Etat, sénateur RPR des Vosges, est président du Sénat. Il est membre du comité d'orientation de la campagne de Jacques Chirac.

contre-pouvoir légitimé par l'onction du suffrage universel. De plus, il est doté de pouvoirs réels. Dès lors, tout est bon pour le discréditer, le caricaturer et le « ringardiser ». Alain Duhamel, habituellement mieux inspiré, est allé jusqu'à dire que le Sénat, par son conservatisme borné et étriqué, était l'ennemi de la nouveauté, le « grenier de la République ». Il aurait même combattu, à l'entendre, toutes les réformes de société. Or, à l'exception du PACS, objet juridique non identifié, le Sénat a adopté, souvent en les améliorant, toutes les grandes lois de société, celles qui précèdent ou accompagnent l'évolution des mœurs, comme le vote à 18 ans, l'abolition de la peine de mort, la réforme du divorce, l'interruption volontaire de grossesse, la pilule du lendemain...

Autre critique, ce prétendu conservatisme serait la conséquence inexorable de l'âge des sénateurs parfois caricaturés, y compris à la première page de ce journal, sous les traits de papyrus chenus ou de vieillards blanchis sous le harnais. Encore un cliché à éradiquer : l'âge moyen des sénateurs - 61 ans - n'excède que de quatre ans celui des députés.

A entendre ses détracteurs, le Sénat serait enfin une sorte de « frein à main de la République » dans le domaine constituant, où il dispose du même pouvoir que l'Assemblée nationale. Or, pour s'en tenir aux dernières révisions de la Constitution, le Sénat a adopté la parité hommes-femmes en politique et le quinquennat. Pour la parité, c'est même le texte adopté par le Sénat en deuxième lecture qui a été ratifié par le Congrès du Parlement. Conséquence immédiate de ce texte, le Sénat, même si cette proportion demeure insuffisante, compte désormais plus de femmes (11 %) que l'Assemblée nationale (9,3 %).

En définitive, le fond du problème est simple : le Sénat dérange parce qu'il est un contre-pouvoir. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, dans le conservatisme institutionnel du candidat Jospin, les seules velléités de changement concernent les deux contre-pouvoirs : le Sénat et le Conseil constitutionnel. Haro sur les empêcheurs de régner sans partage et les modérateurs du pouvoir. Le reproche qui revient sans cesse dans la bouche du premier ministre-candidat est, à cet égard, révélateur : c'est celui de l'impossible alternance politique. Le Sénat serait une « Assemblée d'élus totalement exemptée d'alternance ». Mais, pour que la gauche plurielle s'empare du Sénat, il suffit tout bonnement qu'elle emporte aux prochaines élections municipales... La recette est simple puisque le corps électoral des sénateurs est composé à plus de 95 % par les délégués des communes.

Pressentant la « vague bleue » des municipales de mars 2001, le gouvernement a préféré « bricoler » le mode de scrutin des sénateurs en étendant la représentation proportionnelle jusqu'aux plus petits départements. Aujourd'hui, le premier ministre-candi-

dat veut aller plus loin mais sans nous dire où et jusqu'où. Il avance masqué et hésite, ou fait semblant d'hésiter, entre deux voies.

La première, à peine esquissée, consisterait à élire le Sénat, au suffrage universel direct, à la représentation proportionnelle et de préférence dans un cadre régional. Mais que reste-t-il dans ce scénario, de la représentation des collectivités territoriales de la République que la Constitution a confiée au Sénat, en plus de son rôle d'Assemblée parlementaire à part

Le bicamérisme équilibré, fondé sur l'existence de deux assemblées parlementaires à part entière, mais différenciées, est la garantie d'un double regard sur la loi qui transcende souvent les clivages politiques

entière ? L'immense armée des élus locaux risquerait bien alors de ne plus avoir d'avocat à un moment où il est indispensable - n'en déplaise au jacobin qu'est M. Jospin - de préserver l'autonomie locale dans toutes ses dimensions et de relancer la décentralisation, réforme bénéfique s'il en est, pour bâtir une véritable République territoriale, version unitaire du fédéralisme. En outre, qu'advient-il des 2 millions de Français établis hors de France, qui ne sont représentés qu'au Sénat ?

La seconde voie, à peine évoquée, résiderait dans une amputation du rôle du Sénat qui ne serait plus une Assemblée parlementaire à part entière, mais une Chambre cantonnée aux affaires locales, une sorte de « Bundesrat à la fran-

çaise ». Une telle évolution appauvrirait notre Etat de droit et ferait reculer notre démocratie, qui se priverait de l'apport éclairé du Sénat à la confection de la loi.

Le bicamérisme équilibré, fondé sur l'existence de deux Assemblées parlementaires à part entière, mais différenciées, est, en effet, la garantie d'un double regard sur la loi qui transcende souvent les clivages politiques. Qu'on en juge ! Sur les 2 800 lois (hors conventions internationales) promulguées depuis 1958, 87 % d'entre elles ont été

tionnels, la loi sur la Cour pénale internationale.

A l'évidence, la loi est une chose trop importante pour être confiée à une seule Assemblée. Dès lors, le bon scénario institutionnel n'est pas de dénaturer ou de brider le Sénat, de gommer sa différence ou d'altérer son essence. Au contraire, la sagesse commande de tirer parti des bienfaits du bicamérisme, dont le coût pour notre société est minime : un millième du budget de l'Etat, soit 4,4 euros par habitant et par an. Il est donc indispensable de préserver la compétence législative générale du Sénat, tout en lui permettant de vivre pleinement son bonus constitutionnel de représentant des collectivités territoriales. Pour ce faire, il faudrait lui reconnaître un pouvoir égal à celui de l'Assemblée nationale pour les textes relatifs aux collectivités locales.

Cette réforme pourrait s'accompagner d'une réduction de neuf à six ans de la durée du mandat sénatorial. Il conviendrait également, comme le Sénat l'a lui-même proposé, de renforcer le poids du milieu urbain et de l'intercommunalité au sein du collège électoral des sénateurs, tout en préservant la représentation des petites et moyennes villes, qui assurent l'indispensable maillage de notre territoire.

Monsieur le premier ministre candidat, il est urgent de « normaliser », de « banaliser » l'existence du Sénat pour lui permettre, dans un climat apaisé, de mieux exercer sa fonction de contre-pouvoir indispensable à l'équilibre de nos institutions. Quel est votre projet pour le Sénat ? Les Françaises et les Français, nos compatriotes établis hors de France et les élus locaux ont le droit de le savoir avant de voter le 21 avril prochain. Monsieur Jospin, il est grand temps de répondre !

Pour une école républicaine par Danièle Sallenave

QUI ne voit que la capacité de la France à faire face aux grands enjeux du monde de demain - ci-

toyenneté, justice sociale, construction européenne - passe par la réponse à la question : quelle école veut-on ? Une école pour l'élite ? Ou une école qui soit véritablement une école pour tous, celle de l'égalité des chances et de l'égalité des droits ? Qui ne voit aussi que la violence et l'insécurité sont en rapport direct avec la détérioration constante de notre système éducatif, avec la ségrégation sociale qu'il entretient ?

L'école est pourtant un sujet qui apparemment n'intéresse nullement ni le président-candidat, ni le candidat premier ministre. Comment se fait-il pourtant que ce dernier - si prompt à se targuer de réussites où il n'est pour rien, comme la baisse conjoncturelle du chômage - ne mette pas au premier rang de ses succès la refonte du système éducatif dont il avait été l'initiateur lorsque, ministre de l'éducation nationale en 1989, il avait fait voter une « loi d'orientation » dont Claude Allègre, puis Jack Lang, se sont faits, avec un bonheur inégal, les exécutés zélés ?

Pour expliquer ce silence, une seule hypothèse : l'inquiétude du premier ministre que bon nombre de parents et d'enseignants ne transforme en vote négatif leur effroi devant certaines constatations que les « conseils d'évaluation » du ministère se sont pourtant employés régulièrement à minimiser : 20 % des enfants ne savent pas lire en sixième, 30 % ne maîtrisent pas les opérations simples du calcul ; à la fin du collège, près d'un tiers des jeunes de 15 ans ne maîtrisent pas la compréhension d'un texte simple. Or quelle est la réponse des ministères successifs ? La réforme a échoué ? Encore plus de réforme ! Les élèves sont en échec ? On réduit les programmes, on allège

le nombre d'heures consacrées aux apprentissages fondamentaux, on remet à toujours plus tard les enseignements de base.

Ainsi de la dernière réforme de l'enseignement primaire : il s'agit, dit le ministre, de mettre l'enseignement de la langue française au centre de l'école élémentaire ! Belle découverte ! Que n'y a-t-il pensé plus tôt ! On aurait évité bien des désastres.

Paroles que tout cela. Parents, ne vous y trompez pas : en réalité, on diminue encore le nombre d'heures consacrées à la grammaire, on dilue l'enseignement de la langue dans les autres enseignements, on supprime encore davantage le recours à la mémorisation, à la répétition et aux exercices, seul moyen pourtant, on le sait, de faire progresser significativement les élèves. Et on pourrait en

Pas une voix ne doit aller à ceux qui, en ruinant notre système éducatif ou en ne faisant rien pour le défendre, ont livré le pays, la nation, la République aux tentations du communautarisme et du séparatisme

dire autant des autres niveaux d'enseignement, où règne un tel écart entre la vitrine officielle des programmes et la réalité des méthodes soumises au diktats pédagogistes, que l'enseignement des lettres et de l'histoire sont moribonds, que celui des mathématiques est si malmené que la recherche française en mathématiques est peut-être définitivement compromise.

Ce n'est pas seulement l'école qui, en France, est menacée. C'est la France qui est menacée dans son école. C'est le pays, c'est la nation, c'est la République et ses institutions et, par-dessus tout, la justice sociale. Qu'est-ce en effet

qu'une République où l'école n'apprend plus à lire ? Qu'est-ce qu'un pays qui accepte que, dans son école, la géographie ne soit plus enseignée ? Qu'est-ce qu'une nation qui accepte que son histoire soit ignorée du plus grand nombre ? Qu'est-ce qu'une école qui veut en finir avec l'idée de la progression, de la méthode, de la répétition, de la sanction ? Qu'est-ce qu'une école qui repose sur la délégitimation du rôle et de l'autorité de l'enseignant ? Est-ce ainsi que l'on fera respecter le droit de tous à l'instruction ? Est-ce ainsi qu'on forgera une nation d'esprits critiques et de citoyens libres, d'hommes et de femmes capables de prendre en main leur destinée ?

Ou alors il faut être clair : dire clairement qu'on ne le veut pas, qu'on n'en a pas besoin, qu'on le

« dominants » pour reproduire ces injustices et légitimer leur pouvoir sur les « dominés ». Sophismes dangereux, criminel même ! Car si l'école ne peut à elle seule changer le système social, elle demeure l'unique lieu où chacun, quelle que soit sa naissance, peut trouver ce que précisément sa famille, son milieu, ne saurait lui donner.

1968 a posé la question démocratique par excellence : comment accepter que le savoir, la science, la connaissance, la culture aillent d'abord et presque uniquement aux rejets de la classe dominante ? Deux chemins alors s'ouvraient. Le premier était de considérer que le droit à l'instruction, au savoir, à la connaissance, à la science, à la culture sont des droits imprescriptibles que les institutions républicaines ont pour mission d'offrir à chacun. Le deuxième chemin est hélas celui qui a été choisi. Le savoir est un privilège de classe ? Il faut donc en finir avec le savoir ! Le latin servait à opérer un tri social ? Cessons d'enseigner le latin ! La culture, la connaissance, le savoir séparent, créent des distinctions ? Vidons l'enseignement de ses contenus. Un slogan absurde résume tout, et d'abord la pensée de celui qui fut l'inspirateur de ces réformes, Lionel Jospin : « On ne peut enseigner à des élèves en masse ce qu'on enseignait à une minorité de privilégiés. » Pourquoi ? Que veut dire ce « en masse » ? Que l'école a de nouveaux élèves, venus de familles qui n'y avaient pas eu accès ? Et alors ? N'est-ce pas cela, la démocratisation ? Mais à condition qu'on ne cède en rien sur les contenus, les exigences, les programmes.

Quel contresens et, finalement, quel racisme ! En quoi les enfants de familles moins cultivées seraient-ils moins dignes de cet enseignement et moins aptes à le recevoir ? A ce compte-là on n'aurait jamais appris le français aux petits paysans ni les maths aux enfants d'ouvriers. Ce n'est

pas en supprimant les disciplines réputées « élitistes » qu'on peut déjouer les connivences et les privilèges culturels. C'est en se donnant les moyens d'y faire accéder le grand nombre d'élèves à qui leur famille n'a pas déjà offert un chemin d'accès privilégié au savoir.

DANIÈLE SALLENAVE, écrivain, est maître de conférences à l'université Paris-X-Nanterre. Elle est membre du Pôle républicain de Jean-Pierre Chevènement.

Gauche autoproclamée et droite néolibérale vont ainsi main dans la main. Une gauche infidèle à sa mission, qui est d'instruire le peuple, une gauche qui, en vingt ans de réforme, a mis en place un système d'éducation qui privilégie les privilégiés et défavorise les défavorisés (7 % d'enfants d'ouvriers ont aujourd'hui accès aux grandes écoles, contre 17 % dans les années 1960). Une droite qui accepte que l'école aggrave encore la « fracture sociale » qu'elle s'était juré de combler.

A vrai dire, la rencontre de leurs programmes et de leurs objectifs ne devrait, en cette matière comme en d'autres, ne surprendre personne : toutes deux s'accommodent fort bien d'une école « équilibrée », c'est-à-dire inégalitaire, éclatée selon les moyens des parents en réseaux éducatifs différenciés, et qui s'attachera à bien former une « élite » - au sens le plus étroitement technocratique du mot, comme aux Etats-Unis -, sur le fond de la quasi-disparition de la formation générale, humaniste, humaine, tandis que la grande masse, promise à un avenir de temps partiel, de flexibilité ou de revenus d'insertion, sera livrée à une formation de second rang - bien suffisante pour elle !

Car, comme l'écrit Pierre Giraud, si rien ne change, « le scénario le plus probable des années à venir est l'apparition de catégories "inutiles" parce que sans travail

possible, composant une grande partie de la population, et à laquelle il faudra fournir du pain et des jeux » (*Economie : le grand Satan*, aux éditions Textuel). C'est à elles que l'école de la réforme est destinée. Et la droite néolibérale n'y voit pas d'inconvénient : il est plus facile, pour les uns comme pour les autres, croit-on, de gouverner une « masse » aliénée, dépourvue de sens critique et de références, ne parlant même pas correctement sa langue. La cause est grave, le moment décisif, le choix est urgent : il y va de non-assistance à jeunesse en danger ! Il y va de non-assistance aux principes qui ont forgé la France et lui ont donné son unité : la laïcité, l'égalité, la justice sociale !

Pas une voix ne doit aller à ceux qui, en ruinant notre système éducatif ou en ne faisant rien pour le défendre, ont livré le pays, la nation, la République, aux tentations du communautarisme et du séparatisme, parés d'alibis ethniques, culturels, linguistiques ; à la séduction du consumérisme et à son envers dégradant, la frustration ; à l'idéologie cléricale et moraliste des libertaires ; au cynisme des néolibéraux. Qu'attendons-nous, parents inquiets, professeurs profondément attachés à leur discipline et à leur mission éducative, citoyens et citoyennes épris de justice sociale, pour affirmer qu'une autre voie est possible, celle de la réinstitution de l'école républicaine, l'école de tous, exigeante et généreuse envers tous et surtout ceux qui en ont le plus besoin ?

Une école restaurée, rendue à ses missions fondatrices, telle est en effet la condition pour que la France puisse continuer d'être en Europe un foyer de résistance à la dérive mondialiste et, un peu partout dans le monde, une force de ralliement et d'action, un exemple, un recours pour tous ceux dont la vie dépend du respect de ces principes que la République a inscrits au fronton de ses mairies et au cœur de ses écoles : « Liberté, égalité, fraternité ».

Une France introvertie

EN CES TEMPS de mondialisation rampante et alors que les habitants de notre planète n'ont jamais autant voyagé à l'étranger, il est pour le moins paradoxal que ce même étranger préoccupe si peu. Comme si l'économie était la seule concernée, pour le meilleur ou pour le pire. Certes, les Français s'intéressent aux conséquences des attentats du 11 septembre et de la guerre américaine contre le terrorisme ; mais pas au point d'en tirer les conséquences nécessaires sur le plan des dépenses militaires. Certes, ils se sentent concernés par la misère du monde ; mais pas au point de se donner les moyens de mettre en pratique les modestes promesses faites, de conférence en conférence internationale, d'aider un peu mieux les pays pauvres. Il est vrai que les élections se gagnent rarement sur le terrain de la politique étrangère, sauf en période de guerre, mais qu'elle peut contribuer à une défaite. D'où, sans doute, la prudence dont font preuve les programmes des candidats à la présidentielle.

Et, pourtant, une France partie intégrante de l'Europe et qui conserve quelque ambition de rester une puissance internationale devrait prêter plus d'attention à ce qui se passe de l'autre côté de ses frontières. Ne serait-ce que pour en tirer des leçons sur ce qu'il faudrait faire, ou ne pas faire. Or que constatons-nous ? Trop de méconnaissance ou de désintérêt pour ce qui se passe ailleurs..., comme chez nombre de nos voisins et partenaires. Car, trop souvent, et pas seulement en période électorale, le débat franco-français a tendance à se focaliser sur ses propres problèmes sans se donner la peine de les replacer dans un contexte plus vaste et en érigeant en dogme l'« exception » française. Comme si, pour reprendre cette phrase de Marie-France Garaud durant la campagne de 1981, la présidentielle n'était qu'« une super-cantonale ».

Il n'est, pour s'en convaincre, que de prêter attention au débat politique qui nous dépeint, au

choix, une France exemplaire ou apocalyptique, sans référence précise aux expériences d'ailleurs. Les 35 heures ont créé des emplois, nous dit le camp Jospin : certes, mais que sait-on de l'expérience néerlandaise, qui a réduit beaucoup plus le chômage, sans RTT et sans thâcheriser pour autant sa politique sociale ? La France est, dit-on, un pays qui s'enfonce dans la violence, où la loi et l'ordre ne sont plus respectés, une société bloquée, avec des hommes politiques inefficaces opérant au sein d'un système corrompu. Peut-être, mais sait-on que l'insécurité est un des thèmes récurrents de la presse d'outre-Manche, que les enseignants y sont eux aussi descendus dans la rue pour protester contre la politique salariale du social-démocrate Tony Blair et que les policiers ont été tentés d'en faire autant ? Il en est de même pour la délinquance juvénile : le *Times* a publié, le 21 mars, à la « une », la photo d'une gamine de 11 ans brisant la devanture d'un magasin de Bristol après avoir été arrêtée trente fois. En Espagne, le plan Police 2000 du conservateur José María Aznar s'est révélé un échec dans toutes les grandes villes, comme l'a titré *El País*.

Les affaires ? Nous ne sommes pas les seuls à pâtir de la corruption : les Italiens, les Espagnols, les Anglais, les Allemands, les Japonais, pour ne pas parler des Américains, ont eux aussi leurs cas pendables. La violence dans les grands ensembles ? Allez aussi voir les HLM de Liverpool, Dublin ou Washington !

Le terrorisme ? En Corse bien sûr, mais également au Pays basque espagnol, en Italie, ou encore en Irlande du Nord. La police ? L'encadrement policier en France est un des plus nombreux pour un pays démocratique, n'en déplaise à des syndicats corporatistes. Les insuffisances de moyens de la justice ? L'Italie a autant de magistrats que la France, le Royaume-Uni deux fois moins ! Il peut être désagréable de voir la France brocardée ou incomprise dans la presse étrangère, souvent

prompte – travers classique des médias – à dégaîner la critique. Mais il est tout aussi déconcertant de lire de temps à autre dans ces mêmes journaux des descriptions élogieuses, ou tout simplement positives, d'une situation économique et sociale qui détonne avec la somme des mécontentements exprimés dans la rue ou dans les urnes par les Français.

LA COHABITATION A FAIT DU MAL

Il ne faudrait pas voir dans tout cela une banalisation de la crise qui traverse nos sociétés, encore moins une description idyllique de l'Hexagone. Loin de là. Mais seulement la réalisation d'un fait tout simple : la France connaît, à sa manière et avec ses spécificités propres, des phénomènes similaires à ceux du reste des pays développés, qui n'ont pas su – ou pu – remédier aux maux du monde contemporain. Et ce n'est pas en se regardant le nombril, en critiquant l'« autre » en politique ou en voulant réinventer une France idéale et nationaliste de jadis qui, enfermée orgueilleusement à l'intérieur de ses frontières, ferait la leçon au reste du monde, que l'on pourra tenter d'en venir à bout. Mais en tirant profit des expériences accumulées et en recherchant des solutions qui ne pourraient être que collectives, européennes en particulier.

Il est tout aussi surréaliste d'assister à certains débats d'idées, notamment sur l'Amérique. A entendre certains défenseurs comme pourfendeurs de l'hyperpuissance, on a parfois l'impression qu'ils parlent d'un pays qui a bien pu être ainsi... il y a des années. Il a ses réussites et ses faiblesses, dont l'arrogance unilatérale de l'administration Bush n'est pas la moindre, encore faudrait-il en parler sans se laisser emporter par des présupposés hérités de la guerre froide.

Il importe avant tout de se débarrasser de l'image de mépris hautain et de donneuse de leçons qui définit trop souvent la France à l'étranger. Cliché sans doute exagéré intentionnellement dans un monde anglo-saxon où l'on admet mal un pays qui ne fait pas les choses comme les autres. Mais on ne dira jamais assez combien la cohabitation – que tant de Français ont appelée de leurs vœux – a fait de mal au cours des dernières années. A force de parler à voix discordantes, on finit par ne plus parler du tout ou, du moins, on ne se fait plus entendre. Comment peut-on prêter l'attention qu'il mérite à un pays dont les deux principaux dirigeants se déchirent chez eux ? Que peuvent bien penser ces interlocuteurs éberlués qui, recevant un visiteur officiel français, se demandent s'il est venu pour représenter son pays, pour poursuivre en terre étrangère une rivalité domestique ou pour un subtil dosage des deux ?

Cette « exception » française enchâssée dans le partage des pouvoirs entre président et premier ministre, prévu par la Constitution de la V^e République, a tourné à la caricature aux sommets de Nice ou de Barcelone, avec cette photo des deux principaux candidats se serrant la main tout en détournant la tête, devant des caméras qui guettent le moindre faux pas et qui ont répercuté auprès des pays membres de l'Union une image déplorable.

Difficile, dans ces circonstances, de reconnaître à ce pays bicéphale le rôle moteur qu'il a si longtemps exercé dans l'Europe et qu'aujourd'hui bien peu lui reconnaissent encore. Une France qui s'exprime d'une seule voix à parfois du mal à faire valoir ses vues ; mais quand elle parle à deux voix...

Patrice de Beer

Total désaccord PAR PANCHO



Une campagne sans monnaie

Suite de la première page

Non seulement à cause de l'évolution inattendue, depuis, de certaines alliances – M. Trichet est devenu le candidat commun de MM. Chirac et Jospin au poste de président de la Banque centrale européenne (BCE). Mais surtout parce qu'il démontre à quel point les questions monétaires, omniprésentes en 1995, sont aujourd'hui absentes. Comment expliquer cette disparition ?

Les raisons apparaissent à la fois d'ordre structurel et conjoncturel. D'abord, l'arrivée réussie de l'euro dans les portefeuilles des citoyens a porté un coup très rude aux adversaires les plus acharnés de l'Europe de Maastricht – qui étaient aussi, souvent, les détracteurs les plus durs de la politique suivie par M. Trichet. Elle a ôté tout crédit au fond de leur discours, qui consistait à affirmer soit que la monnaie unique était une utopie et ne verrait jamais le jour, soit qu'elle conduirait inévitablement au chaos politique et économique. Les faits leur ont donné tort.

Aussi tous les anti-euro, qu'ils soient de gauche ou de droite, jadis si bavards et si inspirés dans leurs commentaires et critiques monétaires, sont aujourd'hui silencieux. Ils hésitent d'autant plus à dénigrer la nouvelle devise qu'ils constatent, probablement avec des haut-le-cœur, qu'elle rencontre un

succès populaire aussi grand qu'inattendu.

Le transfert du pouvoir monétaire de Paris à Francfort a rendu moins rentables, sur le plan électoral, les attaques contre les banquiers centraux. Autant il pouvait être payant de s'en prendre à M. Trichet, au symbole de la technocratie et de la pensée unique, autant il est peu productif, en termes de voix à gagner, de s'attaquer à Wim Duisenberg, qui reste, pour la grande majorité des citoyens français, un inconnu célèbre. Trop lointain, absent des médias français, et de surcroît néerlandais, le président de la BCE constitue une cible trop floue pour être mobilisatrice.

POLITIQUEMENT EXPLOITABLE

Les polémiques, même monétaires, ont besoin d'acteurs réputés pour les faire vivre. En se « dénationalisant », en s'europanisant, la monnaie a finalement perdu sa capacité à être un sujet digne d'intérêt pour l'événement strictement national qu'est une élection présidentielle. En franchissant les frontières, elle s'est suffisamment éloignée pour échapper aux tirs des hommes politiques français, qui s'étaient pourtant fait une spécialité de ce sport.

Cette évolution, de surcroît, s'est accompagnée de la fin du pouvoir de sanction qu'exerçaient les marchés financiers. En 1995, le débat monétaire avait été d'autant plus vif qu'il avait, on l'a vu, fait plonger le cours du franc face au dollar. Cette dépréciation était politiquement exploitable. Avec l'euro, les candidats n'ont plus grand-cho-

se à craindre. Ils peuvent aujourd'hui proférer les plus grandes horreurs économiques ou monétaires sans conséquences financières visibles. Au pire – qui n'est même pas certain tant la monnaie européenne est plus lourde à déplacer que les anciennes devises nationales –, l'euro perdrait un peu de terrain face au dollar ou l'écart de taux d'intérêt à long terme entre la France et l'Allemagne s'élargirait. Pas de quoi déclencher ou nourrir une polémique. Cette impunité nouvelle vis-à-vis des marchés financiers enlève de la passion dramatique aux questions monétaires.

Sans doute ne faut-il pas négliger la dimension conjoncturelle dans le désintérêt des candidats à l'élection présidentielle vis-à-vis de la monnaie. Le très bas niveau des taux d'intérêt – 3,25 % pour celui, dit de refinancement, de la BCE – et la faiblesse de l'euro ont de quoi dissuader les rares hommes politiques qui souhaiteraient malgré tout en découdre.

Difficile pour eux de soutenir la thèse selon laquelle la Banque centrale européenne est une nouvelle Bundesbank, hyper-rigoureuse, hyper-restrictive, uniquement préoccupée par l'évolution des agrégats monétaires. Sans doute y aurait-il plus de place et d'arguments pour entendre la critique inverse, celle d'une BCE trop laxiste, notamment en matière de taux de change. Mais, sans doute par crainte d'être taxé d'ultra-monétariste, aucun candidat ne se hasarde dans cette voie et n'ose réclamer ouvertement un euro plus fort.

La « démonétarisation » de cette

campagne aurait dû logiquement laisser le champ libre pour d'autres questions économiques majeures et pour autant de débats passionnés. Ce n'est pas le cas. Si l'on excepte la mise en cause de la mondialisation, nouvelle forme de contestation du libéralisme, et les promesses floues de baisses d'impôts, les grands sujets sont, sinon absents, du moins relégués au second plan : retraites, dépense publique, pacte de stabilité, compétitivité, pouvoir des actionnaires, transparence des comptes des entreprises, coordination des politiques économiques en Europe, régulation de la concurrence, nouvelles technologies, rôle de l'Etat dans la vie des affaires...

Sans doute l'obsession monétaire dont a longtemps été victime la classe politique française n'est-elle pas étrangère à la pauvreté actuelle du débat économique. Pendant de nombreuses années, celui-ci a tourné, de façon presque exclusive, autour du « franc fort ».

Chacun était sommé de se situer par rapport à lui, de se placer dans un camp ou dans l'autre. En occultant les autres thèmes, cette préoccupation unique a empêché les dirigeants français, notamment par rapport à leurs homologues anglo-saxons, mais aussi d'Europe du Sud, de faire progresser leur réflexion économique. En particulier, nombre d'entre eux n'ont pas pris conscience qu'avec la disparition du franc l'« autre politique » était morte elle aussi. Et qu'il était temps de passer à autre chose.

Pierre-Antoine Delhommais

Le Monde
ÉDITORIAL

L'opacité du CSA

IL FAUT se garder de jeter la pierre à Janine Langlois-Glandier. Même si, en sa qualité de membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), elle fait l'objet d'une enquête de la Cour des comptes, qui s'inquiète d'une possible prise illégale d'intérêt, elle doit naturellement bénéficier de la présomption d'innocence.

M^{me} Langlois-Glandier n'a jamais caché qu'elle a reçu des stock-options de Pathé, à l'époque où elle en était la directrice générale et que ces titres, au gré des restructurations de ce secteur, sont devenus des stock-options de Vivendi, puis de Vivendi Universal – alors qu'au CSA elle a été amenée à contrôler notamment Canal+, filiale de Vivendi Universal.

Mais elle souligne, pour sa défense, d'une part, que le rapport de la Cour des comptes n'est que dans sa phase préliminaire – ce qui est exact – et, d'autre part, que ses titres ont été gelés sur un compte bloqué jusqu'en mai 2003, alors que son mandat expire le 23 janvier de cette même année. Comme la procédure de la Cour des comptes est contradictoire, les magistrats financiers vont devoir s'appesantir sur ces arguments. Pour l'heure, il faut les laisser achever leurs investigations.

On peut toutefois relever que M^{me} Langlois-Glandier fait d'abord les frais de la légèreté du CSA, qui n'a jamais fixé de règles claires à ses membres en matière de détention de patrimoine. Quoi qu'il arrive, l'image de l'organisme de régulation sortira encore un peu plus ternie de cette affaire. Et il n'aura à s'en prendre qu'à lui-même.

Le CSA a, certes, peu de pouvoir. Quand Vivendi fusionne avec Canal+ ou quand Bertelsmann prend le contrôle de RTL Group, la Commission des opérations de Bourse ou Bruxelles ont leur mot à dire, mais pas lui. Mais précisément ! Puisque ses domaines de responsabilité sont restreints, il devrait s'attacher avec d'autant plus de vigilance à les exercer. Or, à l'évidence, ce n'est pas le cas.

Chargé notamment de veiller à la transparence du secteur de l'audiovisuel, le CSA vient d'administrer une leçon... d'opacité ! Qu'a-t-il dit, en effet, le 19 mars, avant que l'affaire ne soit connue, pour expliquer la démission de M^{me} Langlois-Glandier ? Il s'est borné à publier un communiqué laconique expliquant que celle-ci quittait ses fonctions « pour des raisons personnelles ». Ce qui est peut-être exact mais ce qui ne constitue – on s'en rend compte avec le recul – qu'une explication partielle. Le président du CSA, Dominique Baudis, ancien journaliste, ne se doutait-il pas que la presse aurait finalement vent de l'histoire ?

En pleine campagne présidentielle, que pensera l'opinion de cette institution qui est aussi chargée de faire respecter le pluralisme ? Non sans raison, elle pourra se dire que, en septembre 1987, parlant de l'ancêtre du CSA, la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), François Mitterrand avait trouvé la bonne formule – qui est toujours d'actualité : cet organisme « n'a rien fait jusqu'ici qui puisse inspirer ce sentiment qu'on appelle le respect ».

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Deboue, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef : François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ; Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

CANNABIS. Alain Madelin, président de Démocratie libérale et candidat à l'élection présidentielle, tient à préciser qu'il n'est pas « pour » la dépénalisation du cannabis, comme indiqué à la « une » du *Monde* du 27 mars. Ainsi que nous l'écrivions en page intérieure de la même édition, M. Madelin estime qu'« il n'y a rien de pire qu'une loi inapplicable et donc inappliquée », mais ne souhaite pas « supprimer l'interdit et la réglementation » en ce qui concerne les drogues.

HELGA SCHNEIDER. Contraire-

ment à ce qui a été écrit dans l'article consacré à Helga Schneider, fille de SS (*Le Monde* du 16 mars), la mère de l'auteur, qui fut militante nazie et membre de la Waffen-SS, ne pouvait être qualifiée de « kapo », ce terme désignant, dans les camps d'extermination, le ou la déporté(e) désigné(e) comme gardien(ne).

PHOTOGRAPHIE. Joseph Nègre est le petit-neveu et non, comme nous l'avons écrit, l'arrière-petit-neveu du photographe Charles Nègre (1820-1880), dont le riche fonds d'atelier a été dispersé le 22 mars par Sotheby's à Paris (*Le Monde* du 16 mars).

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschoung
94852 Ivry cedex



Le Monde
PUBLIÉ

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

ENDETTEMENT

Les marchés financiers accordent peu à peu une place majeure à un acteur jusqu'ici très discret : les agences de notation. **LES NOTES** qu'elles accordent à une entreprise, à une municipalité ou à un Etat qui

lancent un **EMPRUNT** sur le marché des capitaux sont primordiales car elles déterminent les taux qu'accorderont les investisseurs. Plus **LE RISQUE SERA JUGÉ ÉLEVÉ**, plus le taux le sera. Ces agences

sont **INDÉPENDANTES** mais ne sont pas à l'abri d'erreurs comme l'ont montré la faillite d'Enron ou les jugements élogieux portés ces dernières années sur l'Argentine. Du coup, **DES INTERROGATIONS SE**

FONT JOUR. Sont-elles vraiment indépendantes des entreprises qui les financent pour être notées ? **SONT-ELLES CRÉDIBLES ?** Au fur et à mesure que leur poids s'accroît, leur monopole est contesté.

Les agences de notation, arbitres contestés des marchés financiers

Pour savoir si les entreprises ou les Etats seront capables d'honorer leurs dettes, les banques et les investisseurs se fient au jugement de trois sociétés très discrètes : Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Une hégémonie remise en question après l'affaire Enron

PEU CONNUES du grand public, trois sociétés d'un genre un peu particulier tiennent entre leurs mains le destin de toutes les entreprises de la planète voire de certains Etats. Leur nom : Moody's, Standard & Poor's et Fitch.

A l'heure où l'endettement des entreprises s'accroît et où les comptes se révèlent moins transparents qu'il y paraît, le rôle de ces agences de notation est devenu essentielle. Les « *papes des marchés* »,

Un nouveau métier dans les banques

Depuis un peu plus d'un an, les banques se sont engouffrées dans un créneau porteur, le conseil en notation. Ce nouveau métier existe à la Société générale depuis janvier 2001, et a été lancé à la BNP et chez Gimar Finance, une entité du groupe Caisse des dépôts, en mars de la même année. Il s'agit d'aider et de conseiller le trésorier d'une entreprise pour qu'il remplisse les dossiers de présentation, souvent très volumineux, avant de passer devant l'agence de notation, et de le préparer aux questions orales de l'analyste. Par exemple, Altadis, qui a obtenu sa note le 20 mars, avait fait appel à la banque Crédit Suisse First Boston.

comme les appellent certains professionnels, sont des organismes discrets mais très puissants qui jugent la situation financière de tous les emprunteurs : les sociétés, les fonds d'investissement, mais aussi les collectivités locales ou les Etats.

Indépendantes, ces agences agissent comme des consultants extérieurs en évaluant la situation financière d'une entité, afin de la ranger dans une catégorie standardisée qui reflète sa capacité à rembourser ses créanciers. Elles attribuent ainsi des notes qui permettent de classer les dettes en deux catégories : investissement (échelonnées de « très sûr » à « à peu près sûr ») et spéculatif (de « risqué » à « extrêmement risqué »). C'est à elles aussi que revient l'ultime sanction : classer un emprunt dans la catégorie des « *junk bonds* » (« obligations pourries »).

Pour une société qui cherche à lever des fonds, un jugement favorable des agences est devenu indispensable. « *Elles font la pluie et le beau temps sur les marchés financiers car leur notation influence le niveau de refinancement des sociétés sur les marchés obligataires* », souligne Frédéric Bagot, un des responsables de la banque d'investissement CDC Ixis. Une bonne note permet à une entreprise d'emprunter à moindre coût. Plus sa note se dégrade, plus le taux d'intérêt augmente, car les investisseurs exigent une prime de risque.

TROP RISQUÉS

Surtout, à partir d'un certain niveau de notation, la société éprouvera de plus en plus de difficultés à trouver des financements car ceux-ci seront devenus trop risqués. Cela peut concerner tout un secteur. « *Les notes de certaines compagnies aériennes sont devenues tellement mauvaises qu'elles ont le plus grand mal à trouver des banques qui leur accordent des prêts à un taux raisonnable* », témoigne Pierre Beau-



douin, président de Bombardier Aéronautique.

Initialement, le travail de ces agences consiste à donner un repère suffisamment stable aux investisseurs pour leur permettre de décider d'acheter ou non un emprunt, en évaluant leurs chances d'être remboursé à l'échéance. Mais, à la faveur de la mondialisation des marchés, elles ont obtenu un pouvoir phénoménal sur le cours des marchés d'obligations, leur principal fonds de commerce. Que Moody's, par exemple, décline la note d'une société, aussitôt, le cours de son obligation, voire de ses actions, chute. Le dernier exemple en date est celui du groupe helvético-suisse ABB qui, le mardi 26 mars, a vu le cours de son action perdre

plus de 6,6 %. Motif : en lui attribuant une mauvaise note (Baa2), Moody's a permis à ses banques d'augmenter les taux des emprunts accordés.

Traditionnellement, c'est l'entreprise qui vient trouver l'agence pour obtenir ce visa d'entrée sur les marchés. Les analystes de l'agence épluchent alors les comptes et rencontrent les dirigeants de l'entreprise. Contre ce service, la société verse des sommes importantes, négociables au cas par cas. Cet argent a souvent fait surgir la question de l'indépendance des agences, qui ne vivent que de cette manne versée par les clients. « *Le système de notation, à la charge des notes, ne repose pas sur des bases saines, mais, comme les marchés obligataires complè-*

tent voire remplacent les banques dans le financement des entreprises, il est indispensable pour informer l'investisseur final », estime M. Bagot.

D'autant que, par le passé, certaines ont eu des pratiques discutables, attribuant des notations non sollicitées souvent moins bonnes si une entreprise ne voulait pas se faire noter. En théorie, les agences n'utilisent plus de tels procédés. Moody's déclare qu'elle ne pratique plus de notation sauvage depuis deux ans et demi. Mais récemment, Fitch, qui a besoin de s'imposer face aux deux géants américains, a rencontré les dirigeants de CDC Ixis, menaçant, d'après un témoignage interne de cette banque, de donner une note spontanée de deux crans inférieure à celle des autres agences si le groupe financier ne se faisait pas noter chez elle. Fitch dément formellement cette affirmation.

L'ENGRENAGE

Ce phénomène de la notation dépasse largement le seul jugement sur la situation financière d'une société. Depuis quelques années, de nouveaux instruments financiers utilisent pour leur notation la note d'une entreprise. Il s'agit d'emprunts de sociétés, cotés sur le marché obligataire, dont la rémunération change avec la note. L'entreprise s'engage alors à payer aux investisseurs plus d'intérêt à chaque tombée de coupon, dès que sa notation est dégradée, et à diminuer les versements si elle s'améliore. Ces produits financiers (des « *step up* ») sont évidemment risqués, mais les sociétés du secteur de télécommunications en ont usé et abusé en 2001.

Plus encore, l'appréciation des agences de notations pourrait à l'avenir conditionner les ratios standards de solvabilité des établissements bancaires. Dans les premiers textes émanant des négociations du comité de Bâle, qui régit les méthodes d'adéquation des fonds propres pour les banques, il avait été proposé que ces dernières s'appuient sur les notes des agences pour calculer leurs ratios de fonds propres.

Souvent mises au banc des accusées pour ne pas avoir réagi assez tôt, notamment lors de la crise des pays émergents en 1997, les agences de notation se voient critiquées pour la violence de leurs ajustements, quand elles n'hésitent plus à abaisser une note de trois crans d'un coup. Autre reproche : leurs appréciations ne tiennent pas compte du concept de « *liquidité* » c'est-à-dire de « *savoir si la situation financière d'une entreprise est trop dépendante des marchés financiers et si ces derniers sont encore prêts à lui prêter de l'argent* », explique Jean-François Paren, responsable de l'analyse de crédit chez CDC Ixis.

Les faillites retentissantes comme Enron remettent en cause le rôle des agences de notation. Elles-ci se défendent en répliquant qu'à la différence des auditeurs, elles n'ont pas un rôle légal, mais seulement de conseil, et qu'elles ne travaillent qu'à partir des données fournies par les entreprises. Mais il y a peu de chances que les trois agences de notation échappent longtemps au débat sur la régulation des marchés financiers.

Cécile Prudhomme

Moody's, la plus ancienne

L'AVEVENTURE de l'agence de notation américaine a commencé en 1909 par la publication par John Moody de manuels d'analyse financière. M. Moody a d'abord appliqué son système de notation aux obligations des compagnies de chemin de fer américaines, puis a étendu sa couverture en 1913 aux entreprises industrielles et aux collectivités locales. La société commerciale Moody's Investors Services a été constituée en 1914. Indépendante et consacrée à la notation, elle a été cédée à la mi-2000 à des investisseurs privés par son propriétaire depuis 1962, Dun & Bradstreet.

Aujourd'hui, Moody's compte plus de 700 analystes et emploie plus de 1 500 personnes dans quinze pays. L'agence a étendu sa couverture aux marchés en développement, au moyen de filiales communes ou de contrats d'affiliation avec

les agences locales de notation en Corée, en Inde, au Chili, en Chine, au Brésil, en Argentine et en République tchèque. Elle propose des notations et des produits de recherche sur les institutions gouvernementales et les entreprises commerciales dans cent pays. Elle publie des notations sur un volume de dette évalué à plus de 30 000 milliards de dollars (34 211 milliards d'euros).

A l'instar des autres agences, elle vit de la rémunération que lui versent ses clients. La première requête de notation coûte 55 000 euros. Puis l'entreprise paie un coût annuel (de 25 000 à 150 000 euros selon sa taille). En 2001, Moody's Corporation, la maison mère, a affiché un chiffre d'affaires de près de 800 millions de dollars.

C. Pme

Standard & Poor's, un essor européen

FILIALE à 100 % de l'éditeur Mc Graw-Hill depuis 1966, l'agence de notation américaine Standard & Poor's est issue de la réunion, en 1941, de deux sociétés spécialisées dans l'information : Poor's Publishing, fondée en 1860, et Standard Statistics, créée en 1906. Initialement, Standard Statistics attribuait des notes aux obligations municipales et aux dettes souveraines (celles des Etats), tandis que Standard Statistics Bureau fournissait des informations financières sur les entreprises industrielles américaines. Le nouveau groupe ouvre en 1984 son premier bureau hors des Etats-Unis, à Londres.

Au début 2001, la société employait près de 1 000 analystes dans vingt et un pays. Avec 2 200 entités notées, représentant environ 75 % du marché européen

de la dette, l'Europe a très largement contribué à cet essor. Après Stockholm, Paris, Francfort, Madrid et Moscou, un septième bureau a été créé, en 1999, à Milan.

DEUX CENT ANALYSTES

De 150 personnes environ en 1996, les effectifs européens sont passés en mai 2001 à quelque 450, dont plus de 200 analystes.

Le groupe qui réalise un chiffre d'affaires de plus de 700 millions de dollars, comporte deux branches principales : « *Credit Market Services* » et « *Investment Services* ». La première représente l'activité de notation, la seconde fournit des informations et analyses financières sur les marchés des actions, de taux, de devises et sur les matières premières.

C. Pme

Fitch, l'outsider français

LA TROISIÈME AGENCE mondiale de notation est française. Fitch compte 1 200 personnes, dont environ 600 analystes, réparties dans 40 bureaux et filiales dans le monde. Elle intervient dans 75 pays.

Avec un chiffre d'affaires de 340 millions d'euros, elle pèse deux fois moins que chacune de ses concurrentes américaines, mais sa croissance est rapide. La filiale du groupe Fimalac (Financière Marc Ladreit de Lacharrière) a en effet réalisé, outre-Atlantique, deux importantes acquisitions en 2000. Grâce à quoi, ainsi qu'à sa croissance interne, le chiffre d'affaire de Fitch a bondi de 50 % en 2001 et son résultat d'exploitation a doublé, passant de 39,7 millions d'euros en 2000 à 79,9 millions en 2001.

Du coup, Fitch, qui représente

un peu moins du quart du chiffre d'affaires de Fimalac (loin derrière la principale filiale Facom spécialisée dans l'outillage, apporte 40 % du résultat d'exploitation du groupe (devant Facom). « *Les entreprises n'ont aucune obligation légale de se faire noter mais les agences indépendantes deviennent incontournables* » se félicite Marc Ladreit de Lacharrière.

Outre la notation d'entreprises cotées, le groupe note également les Etats et les collectivités locales qui font appel aux marchés des capitaux. Comme les entreprises, ces institutions politiques doivent rémunérer les agences pour se faire noter, « *à l'exception des pays du G7, de la Suisse et du Luxembourg* », précise le président de Fimalac. Prestige oblige !

Frédéric Lemaître

De Aaa à D, des sigles à décoder

Chaque établissement possède son système d'évaluation

► **Les échelles de notation** : les notes d'endettement à long terme ne sont pas échelonnées de 0 à 20 mais sont composées de lettres majuscules et minuscules et de chiffres chez Moody's ; chez Standard & Poor's et Fitch, les lettres sont en majuscules, et elles sont accompagnées de signes + ou - chez S & P.

Une équivalence peut être établie entre les agences car leurs notes sont classées en deux catégories « *investissement* » et « *spéculatif* ».

La catégorie investissement va de Aaa à Baa3 pour Moody's, de AAA à BBB+ pour S & P, de AAA à BBB pour Fitch. Les dettes plus risquées, dites spéculatives, sont notées de Ba1 à C pour Moody's, de BB+ à D pour S & P, et de BB à D pour Fitch. Une dette notée Aaa ou AAA signale des obligations jugées de la meilleure qualité, le risque encouru par l'investisseur étant le plus faible. Le risque de défaut de paiement est de 0,77 % selon Moody's. A l'inverse, un titre noté C ou D est à la limite ou en défaut de paiement (la note Caa1 correspond à un risque supérieur à 56,5 % chez Moody's).

Pour l'endettement à court terme, la terminologie est différente : « *prime-1* » jusqu'à « *prime-3* », pour la catégorie investissement de Moo-

dy's et « *non prime* » pour le spéculatif, correspondant à A-1+, A-1, A-2, A-3, puis B, C, D chez S & P et à F1, F2, F3 puis B, C, D pour Fitch.

► **Perspective** : l'agence peut assortir ses notes à long terme d'une perspective « *stable* », « *positive* » ou « *négative* ». La perspective veut indiquer l'évolution potentielle des notes à un horizon de deux ou trois ans chez S & P, de douze à dix-huit mois chez Moody's. Toutefois, « *cette attribution ne constitue pas un changement de note mais le signal d'une perspective d'évolution* », souligne Eric de Bodard, directeur général de Moody's France.

► **Mise sous surveillance** : après l'étape de signalement de perspective, l'agence peut déclencher la mise sous surveillance, qui pourra déboucher sur une révision de la note. « *Une fois la mise sous surveillance décidée le délai maximum pour modifier la note est de trois mois* », explique M. de Bodard.

« Dans les pays émergents, les agences se trompent sur toute la ligne »

Un économiste brésilien critique la toute-puissance de leurs analystes

RIO DE JANEIRO

Economiste, professeur à l'Ebape (Ecole brésilienne d'administration publique et des entreprises), José Cezar Castanhar a le sarcasme facile à l'heure d'étriller la « *méthodologie grossière* » utilisée par les agences de notation internationales dans leurs analyses des pays émergents. « *En juillet 2000, explique-t-il, à l'époque des prémices d'une crise dont elle ne voit plus la fin, l'Argentine présentait, à en croire les diagnostics établis par ces agences à l'intention des investisseurs, des risques moindres par rapport au Brésil. En 1997, peu avant de sombrer durablement dans la récession, l'Indonésie passait encore pour un "tigre" plus attractif que le Brésil. En avril 1998, quatre mois avant d'être contrainte au moratoire sur sa dette extérieure, la Russie bénéficiait de*

même d'une meilleure cote. Les événements ont démontré que, dans les pays émergents, les agences se trompent sur toute la ligne. »

La « *perspective positive* » récemment détectée par Moody's à propos de l'économie brésilienne est interprétée comme « *un geste tardif de condescendance* ».

« VICTIME DE SA TRANSPARENCE »

« *Actuellement, souligne M. Castanhar, le risque pays du Brésil est plus de deux fois supérieur à celui du Mexique.* » Au nom de quels critères ? En substance, il estime que le Brésil est « *victime de sa transparence* ». « *Contrairement à la plupart des pays émergents, précise-t-il, nos relevés statistiques concernant les fondamentaux économiques sont fiables. Le solde de la balance commerciale et l'indice d'inflation font par exemple l'objet d'un bilan officiel heb-*

domadaire. C'est la grande différence avec le Mexique, l'Indonésie ou la Russie, où des dictatures prolongées ont favorisé la manipulation systématique des données sur les finances publiques. » « *Inexplicablement maltraité* » bien qu'il soit, depuis trois ans, l'une des destinations favorites des investissements étrangers directs, le Brésil paie en tout cas au prix fort la méfiance tenace qu'il inspire ; son dernier et bref moratoire remonte pourtant à 1987. Quant aux agences de notation, estime M. Castanhar, « *en contribuant à maintenir le risque pays à son niveau actuel (autour de 750 points), elles renchérissent le financement de la dette publique et condamnent le gouvernement à la rigueur monétaire, qui pèse négativement sur la croissance et les investissements sociaux* ».

Jean-Jacques Sévilla



L'agonie de Marconi, ex-fleuron de l'industrie britannique

Le plan de sauvetage lancé à l'automne 2001 n'est pas parvenu à arrêter l'hémorragie financière chez l'équipementier

LONDRES

de notre correspondant à la City
Un titre en chute libre à la Bourse de Londres (- 50 % vendredi 22 mars, - 30 % lundi 25 mars), des résultats catastrophiques avec un endettement massif dépassant les 7 milliards d'euros, des créanciers rechignant à échanger dette contre action, quelque 14 000 licenciements secs à financer... L'équipementier britannique de télécommunications Marconi est sinistré. Si sa nouvelle direction ne manque pas de compétences, les analystes du secteur doutent plus que jamais des chances de survie d'une entreprise plus que centenaire qui fut l'un des flambeaux de l'industrie manufacturière britannique.

Comment est-on arrivé à ce que certains qualifient déjà de plus grand désastre industriel britannique de l'après-guerre ? Façonnée au cours des trois dernières décennies par le légendaire Arnold Weinstock, la General Electric Company (GEC) a été l'un des plus impressionnants conglomérats britanniques, avec des activités allant de la défense aux équipements de télécommunications, en passant par les réfrigérateurs. Après la retraite de lord Weinstock en 1996, son successeur, Georges Simpson, transforme la compagnie en groupe de télécommunications et de technologies de l'information. Des pans entiers de ses activités sont cédés (dont la vente de la branche défense en 1999 à BAE). Le trésor de guerre laissé par Lord Weinstock et la vente de l'électronique de défense permet à la société, rebaptisée Marconi, de financer le rachat de plusieurs compagnies de haute technologie aux Etats-Unis où est transféré le siège.

Au plus fort de la bulle technologique, en septembre 2000, le nou-

vel ensemble se classe numéro quatre mondial du secteur des équipements de télécommunications de pointe, en particulier les câbles optiques et les transformateurs destinés au transport de données à bande large pour l'Internet. Face à ses trois principaux concurrents Nortel, Cisco et Lucent, Marconi peut se targuer d'une réputation d'excellence technologique et d'un remarquable réseau de sous-traitance en matière de production.

Mais, trop sûr de lui, M. Simpson a accumulé les erreurs. Erreur industrielle d'abord. Marconi a payé trop cher ses acquisitions à la va-vite. Après avoir dilapidé la ca-

Au lieu de se concentrer sur des créneaux porteurs, la compagnie s'est lancée dans la course à la puissance

gnotte héritée de l'ère Weinstock, le président a été contraint de s'endetter lourdement. Erreur stratégique ensuite : au lieu de se concentrer sur des créneaux porteurs, la compagnie s'est lancée dans la course à la puissance. Sur le plan commercial, le groupe a eu du mal à trouver ses marques sur le marché américain. Erreur de management enfin : les dirigeants de Marconi, trop imprégnés de la culture bureaucratique de la GEC, se sont lancés dans des opérations hasardeuses sur la foi de ce que leur conseillaient leurs banques-conseils. La dépendance de quelques gros

clients - à commencer par British Telecom -, qui ont drastiquement réduit leurs commandes après le 11 septembre 2001, a aggravé la crise de confiance.

A l'automne 2001, alarmés par la mauvaise posture dans laquelle se trouve Marconi, les investisseurs institutionnels ont débarqué précipitamment Simpson et son directeur financier pour les remplacer par le duo Derek Bonham-Mike Parton. Le premier a fait toute sa carrière dans le conglomérat britannique Hanson, le second est directeur général de Networks. Nouveaux licenciements, recentrage sur les communications, recherche d'un partenaire pour sa licence UMTS et les composants optiques, réduction du budget recherche et développement, cession des stades de sport, de l'imprimerie, de la filiale italienne : l'ambitieux plan de sauvetage des nouveaux responsables destiné à donner un second souffle au « canard boiteux » n'est pas parvenu à arrêter l'hémorragie financière. Par ailleurs, l'ouverture d'une enquête par le régulateur britannique, la Financial Services Authority, sur les carences de l'information des investisseurs lors de l'avertissement sur la réduction de moitié des prévisions de bénéfices pour 2001-2002, a accéléré l'effondrement du cours en Bourse.

Comment remonter la pente ? Le secteur souffre de surcapacités et la reprise n'est pas attendue avant au moins le printemps 2003. Tant qu'une question de moyens, c'est une question de temps. Or, du temps, Marconi en manque. De l'avis général, les banques vont probablement demander - et obtenir - une vente de l'entreprise « par appartements ».

Marc Roche

Le président d'Andersen, Joseph Berardino, a démissionné

Après la faillite d'Enron, le cabinet pâtit de l'affaire Waste Management

NEW YORK

de notre correspondant
Sous la pression, le président d'Andersen, Joseph Berardino, a fini par démissionner, mardi 26 mars. Une décision à laquelle il a donné un tour dramatique en l'annonçant en direct sur la chaîne de télévision CNN. « J'espère que mon sacrifice pourra rendre plus facile l'abandon des poursuites engagées par la justice fédérale contre Andersen », a-t-il déclaré.

M. Berardino a ainsi tenté de donner plus de crédit à la proposition de la dernière chance faite en fin de semaine dernière (*Le Monde* des 24 et 25 mars) par Paul Volcker, l'ancien président de la Réserve fédérale (Fed), pour sauver le cabinet d'audit aux Etats-Unis et ses 28 000 salariés. M. Volcker propose de remplacer les dirigeants et d'installer un comité de direction indépendant qu'il présidera. Il demande en contrepartie un abandon, au moins provisoire, des poursuites fédérales et de limiter le risque financier lié aux plaintes déposées contre Andersen après la faillite d'Enron.

Andersen était le commissaire aux comptes du groupe texan dont la faillite est la plus importante de l'histoire américaine. Arthur Andersen LLP, l'entité américaine du cabinet d'audit, se trouve dans une situation désespérée depuis son inculpation criminelle pour entrave à la justice, le 14 mars, à la suite de la destruction massive de documents comptables d'Enron dans ses bureaux de Houston (Texas). Plus de 70 grandes entreprises américaines ont annoncé leur intention de changer de commissaire aux comptes et de quitter Andersen. « Sa signature a perdu beaucoup de sa valeur et de sa crédibilité », estime le dirigeant d'un concurrent. Sur CNN, M. Berardino a même évo-



qué une éventuelle mise sous la protection de la loi sur les faillites : « Nous étudions toutes les options. Mais nous ne le souhaitons pas. »

Les 1 700 partenaires d'Andersen ont fortement incité M. Berardino à démissionner. « Il s'agit sans doute du seul moyen d'inciter le département de la justice à relâcher la pression », explique Kathy Scherer, une partenaire de Chicago. Le conseil d'Andersen devrait se réunir à Londres cette semaine pour trouver un successeur à M. Berardino et poursuivre les négociations avec son concurrent KPMG, qui pourrait reprendre les activités hors des Etats-Unis.

Arthur Andersen LLP a encore reçu un coup, mardi, avec l'annonce de poursuites engagées par la SEC (Securities exchange commission), l'autorité des marchés américaine, contre six anciens dirigeants du groupe de gestion de déchets Waste Management, dont le fondateur, Dean Buntrock. Ils sont accusés d'avoir « gonflé les profits de 1,7 milliard de dollars (1,94 milliard d'euros) et lésé les actionnaires de 6 milliards entre 1992 et 1997 ». Andersen était le commissaire aux comptes de Waste Management. Le cabinet a payé, en 2001, 7 mil-

lions de dollars à la SEC, la plus forte amende dans une affaire de ce genre. Dans la plainte déposée mardi à Chicago, la SEC évoque le rôle du cabinet : « Il a participé à la falsification des comptes afin de protéger une relation commerciale lucrative. »

Enfin, Alan Greenspan, le président en exercice de la Fed, semble décidé à s'attaquer à la racine du mal, les stock-options. Elles ont conduit les dirigeants d'un certain nombre d'entreprises, dont Enron et Waste Management, à se préoccuper seulement de leurs cours de Bourse pour s'enrichir, au détriment des salariés et des actionnaires. Il a réitéré une proposition déjà faite devant le Congrès : considérer sur le plan comptable les stock-options comme des dépenses pour

Alan Greenspan entend s'attaquer à la racine du mal, les stock-options

les sociétés. Une réforme qui ne semble pas du goût de la plupart des grands groupes. Les options ont « des effets pervers sur la qualité des comptes », a expliqué M. Greenspan, mardi, à l'Université de New York. Ne pas les considérer comme des dépenses « a gonflé les bénéfices annoncés et probablement les cours de Bourse ». M. Greenspan a conclu sur une note optimiste, jugeant que l'affaire Enron a déjà contribué « à améliorer la déontologie dans les entreprises et la discipline du marché ».

Eric Leser



Conseil régional Paris Ile-de-France de l'Ordre des experts-comptables



► **Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur**

► **Chefs d'entreprises, professionnels du droit et du chiffre, acteurs et décideurs économiques**

Votre carrière dans le monde de la finance et de l'économie avec

LES ENTRETIENS DE RECRUTEMENT

du salon européen du droit et du chiffre

3 - 4 - 5 avril 2002 au Carrousel du Louvre

Le Conseil régional Paris Ile-de-France de l'Ordre des experts-comptables et les Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Paris et Versailles soutiennent

LE SALON EUROPÉEN DU DROIT ET DU CHIFFRE et animent des conférences sur l'actualité de l'entreprise

► Durant ces 3 jours, experts-comptables et commissaires aux comptes présentent leurs professions aux jeunes diplômés de formation supérieure (universités, écoles de management ou de commerce...).

Vendredi 5 avril de 9 H 30 À 12 H 00

Conférence sur les professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes

► **L'ÉVALUATION D'ENTREPRISES**
Jeudi 4 avril de 9 H 00 à 10 H 00

► **LA LOI NRE**
Mercredi 3 avril de 13 H 00 à 15 H 00

► **LA PRÉVENTION DU RISQUE**
Conférence exceptionnelle
animée par Pierre Rancé, journaliste à Europe 1
Vendredi 5 avril de 14 H 30 à 17 H 00

► **LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DES 35 HEURES**
Vendredi 5 avril de 14 H 00 à 15 H 00

Le salon européen du droit et du chiffre
3^{ÈME} ÉDITION EUROPÉENNE DE LEXposia

3, 4 et 5 avril 2002

Carrousel du Louvre • 99, rue de Rivoli • Paris 1^{er}

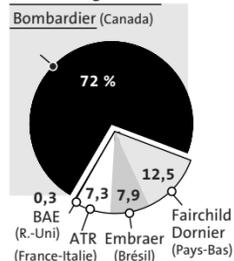
Renseignements & Inscriptions : www.oec-paris.fr et www.lexposia.com

La crise renforce les positions de Bombardier

LE CONSTRUCTEUR aéronautique canadien Bombardier a plutôt bien traversé la crise, en 2001. Il a reçu 247 commandes d'avions régionaux (de 20 à 90 places), contre 276 l'année précédente, mais sa part de marché a bondi de 36,5 % à 72 %. Ses concurrents ont été beaucoup plus frappés par l'effondrement du marché (ramené de 757 à 343 unités au total). Le numéro trois mondial de l'aéronautique, derrière Boeing et Airbus, prévoit le maintien de sa production en 2002, ce qui lui permet d'abandonner la seconde phase du plan de réduction d'effectifs initialement envisagé au lendemain des attentats du 11 septembre. En revanche, son concurrent, le brésilien Embraer, va devoir ramener sa production de 205 à 160 unités cette année. L'aviation d'affaires (appareils d'une dizaine de places), elle, est fortement touchée par la réduction du train de vie des entreprises.

UNE ANNÉE ATYPIQUE

Commandes mondiales d'avions régionaux en 2001



Marché total : 343 unités
Source : Bombardier

Vague d'optimisme de part et d'autre de l'Atlantique

ALORS QUE LES AUTORITÉS MONÉTAIRES AMÉRICAINES et les chefs d'entreprise se montrent toujours prudents sur les perspectives de reprise, les consommateurs aux Etats-Unis, eux, n'ont aucun doute sur la croissance. Selon l'institut privé de conjoncture Conference Board, publié mardi 26 mars, l'indice de confiance des ménages aux Etats-Unis a bondi de 15 points en mars, pour atteindre 110,2 points, ce qui constitue le plus fort rebond en onze ans.

En France, la conjoncture dans l'industrie continue de s'améliorer progressivement en mars, selon les industriels interrogés par l'INSEE, qui a annoncé mercredi 27 mars « une augmentation modérée » de l'indice du climat des affaires, à 95 points. Les chefs d'entreprise allemands redeviennent aussi optimistes. L'indice IFO, publié mardi, sur le climat des affaires s'est amélioré de façon très forte en mars pour atteindre 91,8 points contre 88,5 points en février. Cette cinquième hausse est pour les analystes un signe clair que « la reprise arrive ».

INDUSTRIE

■ **BÉGHIN-SAY : le groupe sucrier a annoncé**, mardi 26 mars, la cession de sa filiale italienne Eridania, à un consortium regroupant l'ensemble de la profession sucrière italienne.

■ **BOUYGUES CONSTRUCTION : la société a remporté le contrat de construction et de maintenance** du ministère de l'intérieur britannique, à Londres, pour une durée de vingt-six ans. L'ensemble du projet est estimé à 700 millions d'euros.

SERVICES

■ **AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE : l'opération de privatisation des ASF** aurait été sursouscrite entre 8 et 10 fois, selon les premières indications bancaires. L'action de la société autoroutière devrait être cotée jeudi 28 mars.

FINANCES

■ **AXA : le départ de Wolfram Nolte, directeur financier d'Axa Konzern**, la filiale allemande de l'assureur, se fait « par entente mutuelle », selon un communiqué publié mardi. D'après l'hebdomadaire allemand *Wirtschaftswoche*, M. Nolte, soupçonné de malversations financières, a été renvoyé pour avoir perdu 160 millions d'euros.

RÉSULTATS

■ **BIC : le groupe français de stylos, briquets et rasoirs jetables** a enregistré en 2001 un bénéfice net de 118 millions d'euros, en baisse de 6 % pour un chiffre d'affaires de 1,533 milliard d'euros. Le groupe a annoncé vouloir racheter les intérêts minoritaires (14 % du capital) de sa filiale américaine Bic Corporation.

■ **OLIVETTI : le groupe italien, actionnaire majoritaire de Telecom Italia**, a enregistré en 2001 une perte nette de 3,09 milliards d'euros, dont 4,35 milliards d'euros de charges exceptionnelles.

Le suédois Telia et le finlandais Sonera scellent la première fusion entre opérateurs historiques

Forte d'une situation financière saine, l'entreprise publique de Stockholm rachète son homologue d'Helsinki, fragilisée par la course aux licences UMTS. L'opération est évaluée à 10 milliards d'euros

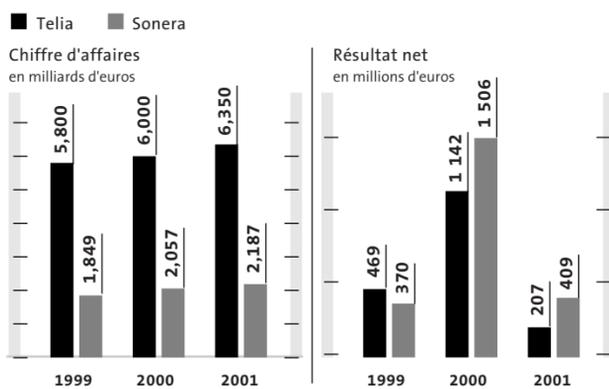
LE SUÉDOIS Telia et le finlandais Sonera devraient être les premiers opérateurs historiques de télécommunications à s'unir en Europe. Les bans du mariage ont été publiés officiellement, mardi 26 mars, sous l'égide des gouvernements suédois et finlandais, actionnaires majoritaires des deux groupes.

Ensemble, les deux sociétés comptent former le premier groupe nordique de télécommunications, et mettre fin à une longue série d'échecs dans les rapprochements entre ex-monopoles publics, qu'il s'agisse des fusions avortées entre Deutsche Telekom et Telecom Italia, entre le néerlandais KPN et le belge Belgacom, mais également entre le suédois Telia et le norvégien Telenor.

Pour mettre toutes les chances de leur côté, les deux partenaires n'ont cette fois rien laissé au hasard. Surtout, il ne s'agit pas d'une fusion entre égaux toujours délicate à gérer, mais bien d'une acquisition du finlandais par son homologue suédois. Elle se fait par échanges d'actions et son montant est évalué à environ 7 milliards d'euros.

Les actionnaires de Telia posséderont 64 % du capital nouvel ensemble, alors que ceux de Sonera en détiendront 36 %. L'Etat suédois, actionnaire de Telia à hauteur de 70,6 %, et l'Etat finlandais, qui contrôle 52,8 % du capital de Sonera, se sont engagés à réduire leur participation dans la future société. Ce futur opérateur né de

STAGNATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES



Le futur ensemble né de la fusion : 34 000 personnes • Chiffre d'affaires : 9 milliards d'euros détenus à 64 % par les actionnaires de Telia et à 36 % par les actionnaires de Sonera.

Source : Entreprise

la fusion, dont le nom n'est pas encore connu, emploiera 34 000 personnes et aura son siège à Stockholm. L'actuel président de Sonera, Tapio Hintikka, deviendra président de la nouvelle entité, secondé par le président de Telia, Lars-Eric Petersson. Mais le PDG sera recruté à l'extérieur, sachant que Marianne Nivert, actuelle PDG de Telia, a annoncé qu'elle prendrait sa retraite en septembre.

« Ce qui est bon pour les entreprises ou pour les actionnaires ne l'est pas nécessairement pour les clients », a toutefois souligné mercredi le quotidien finlandais *Hufvudstadsbladet*. « La concurrence

sera réduite », lance-t-il en avertissement. De son côté, le journal suédois *Svenska Dagbladet*, explique qu'il sera difficile pour les petits actionnaires de Telia de comprendre « pourquoi ils devront payer une prime de près de 16 % pour une compagnie finlandaise sous pression ».

PLAN D'EXPANSION

Avec cette fusion, Telia réussit enfin à concrétiser son plan d'expansion nordique, souhaité de longue date. En effet, en 1999 déjà, l'opérateur était prêt à conclure un mariage avec le norvégien Telenor. Malgré l'annonce officielle de la fusion, les deux entreprises

n'ont pas réussi à consommer cette union. Les susceptibilités nationales exprimées par les Etats respectifs, leurs actionnaires de référence, ont eu raison du projet et les négociations ont échoué.

Telia, comme la plupart des opérateurs de télécommunications, a vu son cours de Bourse plonger à la suite de l'éclatement de la bulle qui entourait les valeurs de télécommunications. Le titre Telia affiche un recul de 60 % et celui de Sonera de 90 % depuis le pic atteint en 2000. Là s'arrête la comparaison, car si Sonera affiche une dette de 2,5 milliards d'euros, contractée en menant une politique frénétique d'achats de licences de téléphonie mobile du futur UMTS en Espagne, Italie et Allemagne, Telia bénéficie d'une situation financière saine. Ce qui le place aujourd'hui en position de force vis-à-vis de son voisin fragilisé.

Mais, confronté à une stagnation de ses activités nationales et à l'arrivée de nouveaux concurrents qui, comme Orange ou Hutchison Whampoa, sont bien décidés à croquer une partie du gâteau suédois de la téléphonie mobile, Telia souhaite développer ses activités internationales. Avec Sonera, il s'impose sur le marché finlandais, où sa filiale n'avait jamais réussi à gagner de l'argent, prend pied dans les Pays Baltes, en Russie, en Turquie et hérite des prises de position en Espagne, Italie et Espagne.

Laurence Girard et Antoine Jacob

Gérard Larcher, sénateur RPR, évoque la privatisation de France Télécom

FRANCE TÉLÉCOM, sous les feux de l'actualité à la suite de l'affaire MobilCom et à la publication de ses premières pertes historiques, n'est pas près de quitter le devant de la scène. Période préélectorale oblige, la question de sa privatisation est désormais ouvertement posée. Le ministre des finances, Laurent Fabius, s'est exprimé le premier, le 15 janvier, lors d'une rencontre organisée par le Cercle des économistes. Il s'est déclaré favorable à une ouverture plus large du capital de l'opérateur, n'excluant pas le passage sous le seuil des 50 % fixé par la loi Fillon de 1996. Le sujet a été repris mercredi 27 mars par Gérard Larcher, sénateur RPR des Yvelines et président de la commission des affaires économiques au Sénat, à l'occasion de la publication de son rapport sur l'évolution du statut de France Télécom.

« Ce n'est pas le moment de privatiser France Télécom, ce serait contraire aux intérêts patrimoniaux de l'Etat et à l'intérêt de l'entreprise », déclare en préambule M. Larcher. Aujourd'hui, la présence de l'Etat au capital de l'opérateur rassure banquiers et agences de notation. » Il n'empêche. Si

le moment n'est pas jugé opportun, alors que les marchés boursiers sont déprimés, le rapport indique aussitôt « que le statut de France Télécom ne constitue pas un tabou, et que sa transformation peut être envisagée à condition qu'elle soit fondée sur un projet d'entreprise et un pacte social forts ». Il exclut de fait une privatisation qui ne répondrait à aucune autre ambition que celle de renflouer les caisses de l'Etat. Il précise, a contrario, qu'une grande alliance ou une acquisition pourrait légitimer une dilution de la part de l'Etat à moins de 50 %. Autant donc, selon M. Larcher, préparer cette éventualité.

CENT MILLE FONCTIONNAIRES

« Cinq ans après la loi Fillon de 1996, il y a nécessité d'un rendez-vous législatif pour évoquer l'avenir du service universel et l'évolution du statut de France Télécom », affirme le sénateur. Son rapport, établi à la suite de l'audition des différents acteurs, évoque les préalables à tout changement de statut. Il souligne tout d'abord l'obstacle du Conseil d'Etat. A priori, une entreprise privée ne peut employer des fonctionnaires. La

question est cruciale alors que France Télécom emploie plus de 100 000 fonctionnaires. Le rapport exclut une remise en cause des droits du personnel en cas de privatisation. Il préconise un détachement législatif des fonctionnaires de France Télécom pour une durée de dix-huit ans, assortie d'une clause de prorogation. En parallèle, il évoque des mesures de compensation pour ceux qui renonceraient au statut.

Reste un obstacle : en 1996, l'entreprise a hérité des missions de service public de l'ex-opérateur public. Tant qu'elle a cette qualité, sa privatisation pose un problème constitutionnel. La question de la définition du service public des télécommunications sera au cœur des débats politiques. M. Larcher préconise d'élargir le service public à la prestation de téléphonie mobile et avance l'idée de son partage entre les différents opérateurs, ce qui, selon lui, leverait cet obstacle. Enfin, M. Larcher considère que l'Etat doit garder une *golden share* (« action préférentielle »), dans l'opérateur historique.

L. Gi.



Modification de la structure de la société

Les actionnaires d'Eurazéo auront à se prononcer, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2002, sur le changement de structure de la société qui vient compléter les transformations opérées depuis deux ans.

Ce changement de structure approuvé par le Conseil d'Administration d'Eurazéo du 25 mars 2002 sur proposition de M. Bruno Roger, prévoit la transformation des statuts en société à Conseil de Surveillance et Directoire.

M. Bruno Roger, aujourd'hui Président-Directeur Général d'Eurazéo, deviendrait Président du Conseil de Surveillance ; M. Patrick Sayer serait proposé comme Président du Directoire. M. Patrick Sayer cessera alors d'être Managing Director de Lazard LLC et en deviendra Senior Adviser.

M. Bruno Roger a déclaré : « Ce projet de modification des statuts s'inscrit dans la ligne des évolutions intervenues depuis deux ans, l'offre publique d'achat d'Eurafrance sur Azeo, la fusion de ces deux sociétés, la création d'Eurazéo et le renforcement de son équipe de direction. Elle répond à une évolution souhaitable en vue de mieux distinguer les responsabilités managériales et les responsabilités de contrôle.

M. Patrick Sayer, avec qui je travaille chez Eurazéo de manière étroite depuis 8 ans, pourra ainsi se consacrer, avec l'appui des autres membres du Directoire, à la mise en œuvre de la stratégie d'Eurazéo définie lors de la fusion d'Eurafrance et Azeo.

Ainsi, Eurazéo pourra renforcer sa position d'acteur majeur de l'investissement privé en France et en Europe ».

Site Internet : <http://www.eurazeo.com>

Swiss renaît des cendres de Swissair et rejoint l'alliance Oneworld d'American Airlines

La nouvelle société espère atteindre l'équilibre dès 2003

CINQ JOURS APRÈS son soixante et onzième anniversaire, la compagnie aérienne suisse Swissair, née le 26 mars 1931, disparaîtra définitivement avec un dernier vol Genève-New York, pour laisser la place à Swiss, nouveau transporteur national. Swiss, née sous la houlette de et grâce aux actifs de Crossair et sur les restes de la défunte Swissair, décollera officiellement dimanche 31 mars, même si quelques incertitudes, comme des mouvements sociaux chez les pilotes, subsistent. « Jamais dans l'histoire de l'aviation commerciale un projet d'une telle envergure n'a été réalisé en aussi peu de temps » a assuré André Dosé, PDG de Swiss, pour qui les événements se sont accélérés depuis le 2 octobre 2001, date de la mise en faillite de Swissair.

Aujourd'hui, les conditions semblent réunies pour un nouvel envol : 26 long-courriers, autant de moyen-courriers, et 78 jets régionaux desserviront 126 destinations dans 59 pays, soit une réduction de 30 % des capacités par rapport à l'ex-Swissair. Près de 6 000 personnes de l'ancienne Swissair ont été embauchées et des nouvelles conventions collectives ont été signées, moins favorables, notamment pour les anciens pilotes de Crossair.

La nouvelle compagnie, aujourd'hui détenue à 65,3 % par le secteur privé et, pour le reste, par les cantons et la Confédération, va moderniser sa flotte : au cours des quatre prochaines années, elle devrait prendre livraison de 67 jets régionaux fabriqués par le brési-

le temps aura manqué. Swiss est déjà en pourparlers avec les autres membres de Oneworld (British Airways, Cathay Pacific, Aer Lingus, Iberia, Finnair, LanChile et Qantas).

Certains problèmes pourraient néanmoins se poser : Swiss et British Airways domineraient les liaisons aériennes entre le Royaume-Uni et la Suisse et certains concurrents, notamment EasyJet, ont déjà fait savoir qu'ils demanderaient à la Commission européenne de forcer les deux sociétés à céder une partie de leurs droits d'atterrissage à l'aéroport de Londres-Heathrow en cas d'adhésion de Swiss à l'alliance.

Selon le plan présenté par André Dosé, Swiss devrait afficher cette année des pertes de plus de 1,1 milliard de francs suisses (750 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de francs suisses (2,19 milliards d'euros). En 2003, l'entreprise devrait atteindre l'équilibre, avec un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs suisses (3,42 milliards d'euros). Pour tenir jusque-là, les entreprises suisses actionnaires ont souscrit une augmentation de capital de 2,7 milliards de francs suisses (1,85 milliard d'euros).

130 avions desserviront 126 destinations, soit une réduction de 30 % des capacités

lien Embraer ainsi que 13 Airbus A340-300. Le montant de la commande passée à l'avionneur européen est de 1,3 milliard de dollars (1,5 milliard d'euros).

Ultime volet de sa relance, Swiss a conclu un accord commercial avec le transporteur américain American Airlines (*Le Monde* du 27 mars). Ce partage de codes est un premier pas avant que la nouvelle compagnie puisse être totalement intégrée à une alliance aérienne. André Dosé pensait pouvoir entrer au sein de Oneworld, l'une des trois alliances mondiales avec SkyTeam et Star Alliance, avant la fin du mois de mars, mais

François Bostnavaron

La crédibilité du Conseil supérieur de l'audiovisuel ébranlée

Janine Langlois-Glandier, qui détient des stock-options de Vivendi Universal, a démissionné de l'instance de régulation alors qu'une enquête de la Cour des comptes s'inquiète d'une possible prise illégale d'intérêts

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) vit des heures difficiles. Nommé le 24 janvier 1997 par le président du Sénat René Monory, Janine Langlois-Glandier, une figure du paysage audiovisuel français – qui a notamment dirigé la Société française de production (SFP), présidé France 3 et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) avant de diriger pendant huit ans le groupe Pathé – a démissionné du CSA le 19 mars. Soit dix mois avant la fin de son mandat, pour « des raisons personnelles », selon le CSA.

En fait, à l'occasion d'un contrôle initié depuis un an sur la gestion du conseil pour les exercices 1994 à 1999, la Cour des comptes a reproché à M^{me} Langlois-Glandier de détenir des stock-options Pathé (2 998 titres pour une valeur de 1 720 165 francs) qu'elle avait reçus depuis 1991. Le groupe de Jérôme Seydoux ayant plusieurs fois changé d'actionnariat, ces titres ont été transformés, à la suite de la fusion avec Vivendi en octobre 1999, en 4 497 titres Vivendi, puis convertis, lors de la fusion Vivendi-Canal-Seagram de décembre 2000, en 4 340 titres Vivendi Universal. La valeur de ces titres s'élève au 18 février 2002 à 197 470 euros (1 295 318 francs).

Selon la Cour des comptes, qui n'a toujours pas achevé son rapport mais a fait des observations à titre provisoire au président du CSA, Dominique Baudis, la détention de ces stock-options serait en contradiction avec l'article 5 de la loi sur l'audiovisuel qui stipule que les membres du Conseil « ne peu-

vent directement ou indirectement, exercer des fonctions, recevoir d'honoraires, sauf pour des services rendus avant leur entrée en fonction, ni détenir d'intérêt dans une entreprise de l'audiovisuel, du cinéma, de l'édition, de la presse ou des télécommunications. »

Dans un relevé de constatation provisoire du 13 août 2001, le conseiller de la Cour des comptes, M. Andréani, a estimé que le dis-

complémentaires sur les Soficas détenus par un autre membre du CSA, Pierre Wiehn. Contacté par *Le Monde*, ce dernier conteste formellement que ces sociétés d'aides au financement du cinéma, qui font l'objet d'une défiscalisation, s'apparentent à la détention d'intérêts dans une entreprise de cinéma.

Au moment de son entrée au CSA et après une consultation

« Pour des raisons personnelles »

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a publié, mardi 19 mars, un communiqué laconique pour annoncer le départ de Janine Langlois-Glandier, dont voici l'intégralité :

« Janine Langlois-Glandier quitte le CSA. M^{me} Janine Langlois-Glandier, après cinq ans de présence au Conseil supérieur de l'audiovisuel, a décidé, pour des raisons personnelles, de mettre fin à ses fonctions. Elle avait été nommée le 24 janvier 1997 par le président du Sénat, René Monory. Son mandat expirait le 23 janvier 2003. »

Dans son communiqué, le CSA ne fait donc pas allusion à l'enquête de la Cour des comptes, qui, selon nos informations, concernerait plusieurs autorités administratives indépendantes. Les magistrats financiers auraient notamment demandé à ces instances de régulation de leur communiquer les éventuelles règles de déontologie s'appliquant au patrimoine de leurs membres.

positif par lequel les membres du CSA attestent lors de leur prise de fonction être en conformité avec la loi lui paraissait insuffisant et risquait de s'apparenter à une prise illégale d'intérêts. Dans ce dossier, un conseiller à la Cour des comptes, Henri Paul, candidat malheureux à la présidence de RFO et donc retoqué par les membres du CSA, aurait participé directement à l'enquête.

La Cour des comptes a également conduit des investigations

auprès de conseillers, M^{me} Langlois-Glandier a, en voulant être fidèle aux dispositions légales régissant la loi, confié la gestion de son portefeuille de stock-options à plusieurs gestionnaires (BNP, BBL, Olympia Capital Gestion SA). Le délai d'indisponibilité des stock-options de Pathé n'étant pas expiré, elle leur a demandé de geler ces titres et de ne réaliser aucune opération sur ces titres pendant six ans et trois mois, pendant toute la durée de son mandat et le délai

légal suivant la cessation de fonction. Pour être en règle avec la déontologie de la COB, les gestionnaires ont isolé ces titres sur un compte distinct du mandat de gestion. Par ailleurs, l'ancienne directrice générale de Pathé a également vendu, à son entrée au CSA, la totalité des parts (33 %) qu'elle détenait dans JLG Productions (filiale du groupe Expand).

M^{me} Langlois-Glandier, chargée des dossiers Canal+, du cinéma, du sport et de la publicité au CSA, estime être dans son bon droit. Selon M^{me} Bernard Bouloc, professeur agrégé de droit privé, les stock-options et les titres acquis lors de la levée de l'option « ne peuvent être considérés comme un placement mais doivent être assimilés à un salaire, ayant rémunéré une activité passée ».

La conseillère affirme également que ces stock-options représentaient « une part non significative de Vivendi Universal », soit « une valeur insuffisante pour être considérée, au regard de la jurisprudence comme des intérêts détenus au sein de cette entreprise. » La convention conclue par le CSA avec Canal+ pourrait-elle être, de ce fait, remise en cause ? Non, affirme le CSA, où l'on précise que tout recours ne peut s'effectuer que dans un délai de deux mois.

La querelle juridique qui oppose M^{me} Langlois-Glandier, M. Wiehn et la Cour des comptes provient aussi du flou de la loi. « La définition de la notion d'intérêt n'est pas claire ; il peut s'agir d'intérêts économiques, familiaux... », explique un cadre du CSA. « C'est la première

fois que la question des stock-options se posait. Il serait bien sûr plus simple de ne plus prendre de professionnels venus du privé mais de n'embaucher que des magistrats ou des fonctionnaires au CSA », reprend-il.

En tout cas, l'enquête de la Cour des comptes a suffisamment embarrassé les neuf membres pour que le règlement intérieur soit modifié. La déclaration sur l'honneur, effectuée lors de l'entrée en fonction des membres et certifiant qu'ils ne sont pas en contradiction avec l'article 5 de la loi sera plus détaillée. Elle inclura désormais tous les avoirs de chacun et sera paraphée chaque année, le jour de la date anniversaire de l'entrée en fonction des neuf conseillers. « Sur le modèle de ce qui se passe dans les grandes banques, des questions seront posées sur le patrimoine ».

Si les conditions d'entrée au CSA ne sont pas d'une clarté limpide, l'autre élément flou dans l'organisation de l'autorité de régulation de l'audiovisuel concerne aussi les conditions de sortie des membres. Pendant un an et contrairement au règlement de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), ils s'engagent à ne pas travailler dans un secteur qu'ils ont supervisé. Une disposition qui a toutefois été contournée et a également fait l'objet de vastes débats juridiques, notamment, pour ne citer qu'un seul exemple emblématique, quand Hervé Bourges, ancien président du CSA, a pris la présidence de l'Ecole supérieure de journalisme.

Nicole Vulser

VERBATIM

« Incompatible avec toute autre activité »

LES CONDITIONS de l'indépendance des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel sont définies par l'article 5 de la loi sur l'audiovisuel du 30 septembre 1986.

« Les fonctions de membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel sont incompatibles avec tout mandat électif, tout emploi public et toute autre activité professionnelle. Sous réserve des dispositions de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, les membres du conseil ne peuvent, directement ou indirectement, exercer des fonctions, recevoir d'honoraires, sauf pour des services rendus avant leur entrée en fonction, ni détenir d'intérêts dans une entreprise de

l'audiovisuel, du cinéma, de l'édition, de la presse, de la publicité ou des télécommunications. Toutefois, si un membre du conseil détient des intérêts dans une telle entreprise, il dispose d'un délai de trois mois pour se mettre en conformité avec la loi.

Le non-respect des dispositions de l'alinéa précédent est passible de peines prévues par l'article 432-12 du code pénal.

Le membre du conseil qui a exercé une activité ou accepté un emploi ou un mandat électif incompatible avec sa qualité de membre ou manqué aux obligations définies au deuxième alinéa du présent article est déclaré démissionnaire d'office par le conseil statuant à la majorité des deux tiers de ses membres.

TROIS QUESTIONS À... JANINE LANGLOIS-GLANDIER

1 Pourquoi avez-vous démissionné du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ?

Pour des raisons de santé, à dix mois de la fin de mon mandat. Devant moi, il y avait deux gros dossiers, les élections et la télévision numérique terrestre. J'ai trouvé plus correct pour mes collègues d'avoir quelqu'un qui me remplace.

2 La Cour des comptes enquête sur les stock-options Pathé converties en stock-options Vivendi puis en Vivendi Universal que vous détenez depuis votre entrée au Conseil supérieur de l'audiovisuel. Qu'en est-il ?

Effectivement, conformément à l'alinéa 2 de l'article 5, qui prévoit que les conseillers peuvent,

pour des services rendus avant leur entrée en fonctions, recevoir des salaires, les stock-options que j'avais reçues de Pathé en 1995 – qui sont considérées du point de vue du droit fiscal et du droit de la Sécurité sociale comme un salaire – répondaient parfaitement à la dérogation prévue par cette loi.

Les titres acquis lors de la levée de l'option sont assimilés à un salaire ayant rémunéré une activité passée avant mon entrée au CSA. Continuer à détenir les titres acquis par la levée d'une option, c'est continuer à détenir le salaire acquis et non dépensé.

Je rappelle que, dès mon arrivée au CSA, ces options puis ces titres ont été gelés sur un compte bloqué jusqu'en mai 2003 (six

ans et trois mois après le début de mon mandat). Cela m'a été préjudiciable puisque les titres que j'ai achetés ont perdu beaucoup de leur valeur.

3 Pouvez-vous avoir un risque de confusion avec les dossiers dont vous aviez la charge, comme Canal+ ?

Les services du CSA font une première instruction du dossier. Ces derniers sont si complexes que l'ensemble des conseillers, avec leur spécialité, leur compétence propre, y apportent chacun leur concours. Il n'y a pas au CSA de dossier ou de problème réglé par un seul conseiller.

Propos recueillis par N. V.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jacques Chiraz...

A la suite de notre article intitulé « Mises en examen après une émission satirique sur la Corse » (*Le Monde* du 15 mars), nous avons reçu de l'humoriste Jacques Chiraz, dont nous avions reproduit, par extraits, les propos poursuivis par la justice pour « injures à caractère raciste », la mise au point suivante :

Lorsque je fais dire à Lionel Jospin qu'il faudrait adapter en Corse la loi hollandaise sur l'euthanasie, je lui fais rajouter : « Et en Auvergne aussi, bien sûr ! », ce qui n'a pas été précisé dans votre extrait et devrait annuler toute suspicion de racisme.

Dans le passage – incomplètement cité – sur les chèvres radioactives, ce ne sont pas des Corses que je me moque, mais des délinquants réfugiés dans le maquis et devenus zoophiles par obligation. Ce n'est d'ailleurs pas bien méchant, car les histoires comiques de zoophiles, de radins et d'arrié-

rés n'épargnent pas non plus les Auvergnats. Quant à la méthode pour la détection des coupables, j'ai dit que le général Aussarresse les passerait « au compteur Geiger » et non, comme vous l'écrivez, « à la gégène », ce qui n'a plus aucun rapport avec la radioactivité.

Enfin, si ce dialogue n'avait choqué ni Yves [Lecoq], ni Virginie [Lemoine], ni le public, c'est qu'à l'époque je faisais souvent venir Lionel Jospin, en amoureux de Virginie et refusant de me parler, par jalousie, ce qui explique que quand je lui demande si les Corses sont idiots, il me répond : « Pas plus idiots que vous, au contraire ! »

Mon but était de faire rire. La justice tranche. Mais je souhaite évidemment qu'il n'y ait jamais de racisme anticorse ou anti-qui-que-ce-soit, ne serait-ce que de peur qu'il y ait aussi du racisme anti-auvergnat !

...et une lettre de l'Unione Corsa

Nous avons reçu, par ailleurs, la réaction suivante de Jeannot Magni, président de l'association Unione Corsa :

Le président du Cercle Morogianferri traite de « roquets » qui « font commerce de l'indignation » ceux qui ont choisi, contrairement à lui, de ne pas abandonner les poursuites contre l'émission « Les

agités du JT ». Nous, Unione Corsa d'Antibes, réaffirmons notre volonté de défendre notre communauté et notre peuple, en mettant la main à la poche si nécessaire. Avec les 1 525 euros de consignation qu'il nous a fallu verser pour le dépôt de plainte, nous aurions pu acheter deux fauteuils roulants à des enfants handicapés !

Des ouvriers de Livre envahissent le QG de « 20 Minutes »

Une entrée en force de la CGT au siège parisien du journal gratuit provoque des négociations

LA MOQUETTE est jonchée de journaux sur une épaisseur de plusieurs centimètres : des milliers d'exemplaires de *20 Minutes*, foulés malgré eux par les journalistes qui

REPORTAGE

Mardi, à 15 heures, ils sont une soixantaine à faire irruption dans la rédaction

réalisent ce quotidien gratuit d'information. Dehors également, un tapis de tabloïds en couleurs égaie la chaussée devant la rédaction de *20 Minutes*, installée dans le 19^e arrondissement de Paris. Dépêché en nombre, casques sur la tête, les forces de l'ordre montent la garde, sous le regard surpris des passants. Mardi 26 mars, l'opération lancée contre le gratuit par les membres du Syndicat du livre CGT n'est, pour le moins, pas passée inaperçue.

Ils sont une bonne soixantaine à avoir fait irruption, vers 15 heures, à la rédaction pour y répandre les exemplaires du journal qu'ils avaient confisqués dans la rue depuis son lancement à Paris, le 15 mars. Il leur a fallu forcer le passage, gardé par une poignée de vigi-

les. Le personnel du journal a, à son tour, tenté de s'opposer, tout en évitant d'en venir aux mains. « On avait peur qu'ils s'en prennent à nos ordinateurs », a raconté un des 25 journalistes, une fois le calme revenu. La direction du titre a l'intention de porter plainte contre le syndicat à la suite de « cette agression caractérisée ».

PROPOSITIONS NON DÉTAILLÉES

« C'est maintenant qu'il faut réagir contre un journal qui ne respecte pas les règles de la profession : après, ça sera trop tard », rétorque un gaillard de la CGT, qui fait le pied de grue devant le bâtiment en attendant la fin des pourparlers engagés, à l'intérieur, avec la direction de *20 Minutes*. « Ce sont les premières négociations officielles » entre les deux parties, a affirmé Marc Norguez, qui conduisait la délégation des mécontents. Secrétaire général du Syndicat général du livre et de la communication écrite (SGLCE), une branche du Livre en région parisienne, il « espère avoir été entendu » par ses interlocuteurs au cours des deux heures de discussion.

A l'instar de son rival *Metro*, qui a vu le jour en France le 18 février, *20 Minutes* s'est vu demander d'intégrer le dispositif en vigueur pour la presse parisienne en termes d'impression, de diffusion et de distribution. Un système qui accorde

une place prépondérante au Livre CGT. Or *20 Minutes* a choisi de faire appel à Quebecor, une imprimerie dite de labeur, c'est-à-dire échappant à ce système particulier à la France. Quant à la distribution du gratuit, elle est réalisée par des colporteurs, comme pour *Metro*, ainsi qu'à l'aide de présentoirs.

Affirmant avoir fait des propositions mardi, le SGLCE, qui ne les a pas détaillées, attendait, dès mercredi, une déclaration « publique » de la part de *20 Minutes* en guise de réponse. La direction du quotidien s'est refusée à commenter « les points discutés avec le Livre sur lesquels [elle] pourrait se mettre d'accord ». Toute avancée doit d'abord être approuvée par le conseil d'administration de *20 Minutes* France, une société conjointe entre une firme contrôlée par le groupe de presse norvégien Schibsted et par deux filiales de *Ouest-France*.

Francis Jaluzot, le PDG de *20 Minutes* France, a reconnu que les négociations engagées mardi ne l'étaient « qu'avec une partie du Livre » et qu'un éventuel accord ne trouverait pas nécessairement grâce auprès des autres tendances du syndicat. Un problème connu par *Metro* avant qu'une solution se dégage la semaine dernière, grâce à un accord sur l'insertion d'une partie des exemplaires de ce gratuit à l'intérieur de *France Soir*,

DÉPÊCHES

■ **MÉDIAS** : le groupe allemand Kirch avait la journée du 27 mars pour trouver une aide financière de 200 millions d'euros, faute de quoi il est menacé de dépôt de bilan, affirme le *Financial Times Deutschland* de mercredi. Mardi 26 mars, les quatre principales banques chargées d'élaborer un plan de sauvetage se sont dites prêtes à aider le groupe de médias par un prêt, à condition d'y impliquer les investisseurs, ce que refusent deux des principaux actionnaires, Rupert Murdoch et Mediaset.

■ **Le groupe Bertelsmann a dégagé un bénéfice d'exploitation** de 1,7 milliard d'euros du 1^{er} juillet au 31 décembre 2001. Son bénéfice net s'est élevé à 931 millions d'euros et son chiffre d'affaires à 9,7 milliards.

■ **AUDIOVISUEL** : le groupe de télévision italien Mediaset, propriété du président du conseil, Silvio Berlusconi, a accusé en 2001 une chute de 41 % de son bénéfice net, à 248,4 millions d'euros, conséquence d'une charge exceptionnelle de 183,7 millions imputable en partie à sa participation de 2,28 % dans le groupe allemand Kirch, lourdement endetté.

■ **PRESSE** : le fonds d'investissement américain Carlyle a finalisé, mercredi, la vente de sa participation de 4,9 % dans Figaro holding à la Socpresse, ainsi que des options convertibles lui permettant d'atteindre 40 % de cette structure. Le prix de la transaction n'a pas été communiqué mais « la performance de cet investissement s'est révélée conforme aux prévisions », selon Carlyle. Cette sortie fait suite à l'arrivée, le 30 janvier, du Groupe industriel Marcel Dassault (GIMD) dans la Socpresse, qui en détient désormais 30 % (*Le Monde* du 1^{er} février).

■ **Un nouveau magazine, Médias**, devait être lancé en kiosques, jeudi 28 mars. Comptant 132 pages, vendu au prix de 4 euros, il est tiré à 140 000 unités et vise une diffusion de 80 000 à 90 000 exemplaires. Le magazine prévoit de passer mensuel en septembre.

■ **Avec 37 journalistes tués et 118 emprisonnés** dans l'exercice de leur métier, l'année 2001 est l'une des pires de la décennie passée pour la liberté de la presse, selon un rapport annuel de la Commission pour la protection des journalistes. Un pic principalement dû à la guerre en Afghanistan, où huit reporters ont trouvé la mort.

■ **INTERNET** : la cour d'appel de San Francisco (Californie) a confirmé, lundi 25 mars, l'arrêt du site d'échanges de fichiers Napster, imposé en juillet 2001 par un juge fédéral. Selon la cour, « Napster a le devoir de contrôler son système pour éviter des violations », a estimé la cour d'appel. Selon elle, le site n'a pas mis fin aux échanges de titres protégés par les droits d'auteur.

Antoine Jacob



Léger regain d'optimisme des places financières

WALL STREET a terminé la journée en hausse, mardi 26 mars, bénéficiant d'un regain d'optimisme à propos de la reprise économique américaine. Après quatre séances consécutives de baisse, l'indice Dow Jones a ainsi engrangé un gain de 0,70 %, à 10 353,36 points. Les investisseurs ont salué le bond de l'indice de confiance des consommateurs, calculé par l'institut privé de conjoncture Conference Board. Cet indicateur a progressé de 15,2 points en mars, réalisant sa plus forte hausse mensuelle depuis onze ans, pour s'inscrire à 110,2 points. Les analystes interrogés par l'agence Reuters tablaient sur une progression de seulement 3 points, à 98 points. Sur le marché, l'action de la société Penzoil-Quaker a bondi de 38,80 %, à 21,50 dollars, au lendemain de l'annonce de

INDICE DOW JONES

A New York, en points



Source : Bloomberg

son rachat par Shell Oil, filiale de Royal Dutch Shell, pour environ 1,8 milliard de dollars (2,05 milliards d'euros). Riche en valeurs de technologie, l'indice Nasdaq a progressé de son côté de 0,64 %, après deux séances consécutives de baisse, à 1 824,17 points.

En Europe, les places financières ont bénéficié de la bonne orientation de Wall Street. Composé des cinquante premières capitalisations de la zone euro, l'indice Euro Stoxx 50 s'est apprécié de 0,57 %, à 3 732,75 points. A Paris, l'indice CAC 40 a progressé de 0,87 %, à 4 628,07 points. La séance a été marquée par le rebond de l'action France Télécom, qui a progressé de 5,40 %, à 35,50 euros, les opérateurs spéculant sur un règlement du conflit qui oppose le groupe de télécommunications à son partenaire allemand, Mobilcom. A Francfort, l'indice DAX a augmenté de 1,38 %, à 5 390,59 points. A Londres, l'indice Footsie a cédé 0,16 %, à 5 195,50 points.

Mercrèdi 27 mars, à Tokyo, l'indice Nikkei a fini la séance en hausse de 1,03 %, à 11 323,68 points, bénéficiant d'un rebond des valeurs exportatrices, qui réagissent positivement aux signes de raffermissement de la conjoncture américaine. La confirmation de changements dans la direction du groupe Mitsubishi Motors a aussi fait progresser le titre de 10,75 %, à 340 000 yens.

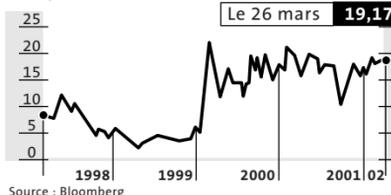
A. de T.

Les investisseurs passent à côté de la révolution des biotechnologies

CHRONIQUE DES MARCHÉS

L'ACTION CEREP

A Paris, en euros



Source : Bloomberg

anciennes sociétés de capital-risque dans les sciences de la vie. « C'est le bon moment pour investir, car l'industrie pharmaceutique concentre ses forces sur les essais cliniques, le marketing et la vente des médicaments, laissant la recherche aux sociétés de biopharmacie », précise Antoine Papiernik, partenaire associé. Sofinnova ne conseille pas d'investir dans les plates-formes technologiques. Elle privilégie les entreprises développant des médicaments, notamment ceux qui pourraient traiter de grands maux, comme la dépression, le diabète ou le cancer.

CEREP, UN CHAMPION 2001

Tandis que Genset, coté à Paris et au Nasdaq, accumule les pertes (-47,23 millions d'euros en 2001) et appelle à son chevet l'un de ses fondateurs, Marc Vasseur, Cerep voit son résultat opérationnel devenir positif. L'action Genset vaut désormais moins de 7 euros, contre 238 euros en mars 2000. Celle de Cerep, qui a annoncé, lundi 25 mars, un bénéfice d'exploitation de 2 millions d'euros en 2001 contre une perte de 1 million, a la faveur des marchés. Mardi, les analystes du courtier Global Equities ont porté leur objectif de 22,5 euros à 28 euros, alors que le titre cotait moins de 20 euros. « Aujourd'hui, Cerep communique sur une activité développée en interne et jusqu'alors peu connue de mise au point de médicaments en propre (...) pour ensuite les licencier à des grands de la pharmacie (...) », expliquent les analystes. La société de Bourse ETC fixe aussi un objectif de 28 euros. François Melot chez ETC prévoit « une nette croissance de la rentabilité opérationnelle sur les prochains exercices » en raison d'un développement maîtrisé des nouveaux médicaments.

LE BON MOMENT POUR INVESTIR

Sur une dizaine d'années, le retour net sur investissement en capital-risque dans les biotechnologies a été de 15 % à 25 % aux Etats-Unis comme en France. Depuis l'éclatement de la bulle des nouvelles technologies, en 2000, une partie des investisseurs en capital-risque ont quitté les technologies de l'information pour les sciences de la vie. Mais les marchés restent fermés. Aucune introduction en Bourse n'a eu lieu en France en 2000 et 2001, ce qui limite le développement des entreprises et repousse les investisseurs pressés. « Nous levons des fonds plus importants qu'avant l'éclatement de la bulle pour financer des sociétés qui ne rentreront en Bourse que dans cinq ans au lieu de deux ans. Mais cela n'a pas trop d'importance car nous intervenons très en amont des projets, en accompagnant le processus de création d'entreprise », souligne Sofinnova Partners, l'une des plus

Véronique Lorelle et Adrien de Tricornot

LES BOURSES DANS LE MONDE 27/3, 10h09

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
UNION EUROPÉENNE						
ALLEMAGNE	DAX Index	5382,52 27/3	-0,15	5467,31 19/3	4706,00 20/2	26,40
	Euro Neu Markt Price IX	1019,40 27/3	0,28	1212,43 4/1	913,75 20/2	
AUTRICHE	Austria traded	1271,46 27/3	0,25	1271,38 25/3	1109,88 9/1	14,10
BELGIQUE	Bel 20	2768,41 27/3	-0,16	2815,18 28/1	2609,61 15/1	13,50
DANEMARK	Horsens Bnex	277,70 27/3	-0,47	280,92 26/3	254,91 30/1	
ESPAGNE	Ibex 35	8099,10 27/3	-0,30	8608,50 4/1	7628,00 22/2	18,70
FINLANDE	Hex General	8081,05 27/3	0,05		21,70	
FRANCE	CAC 40	4635,33 27/3	0,16	4735,54 25/3	4539,90 20/2	21,60
	Mid CAC	2167,10 26/3	0,17	2167,10 26/3	1929,16 2/1	15,50
	SBF 120	3223,87 27/3	0,14	3248,59 4/1	2924,73 20/2	21,70
	SBF 250	3044,09 26/3	0,73	3053,98 19/3	2782,54 20/2	21,30
	Indice second marché	2493,19 26/3	0,40	2493,18 26/3	2287,72 2/1	14,70
	Indice nouveau marché	1083,73 27/3	-0,54	1175,41 7/1	980,76 22/2	
GRÈCE	ASE General	2288,34 27/3	-0,28	2655,07 3/1	2291,47 26/3	14,40
IRLANDE	Irish Overall	5159,65 27/3	0,24	6085,02 18/1	4611,79 20/3	12,50
ITALIE	Milan Mib 30	32782,00 27/3	-0,45	33261,00 25/3	29542,00 20/2	20,20
LUXEMBOURG	Lux Index	1122,92 26/3	-0,37	1169,47 14/1	1103,43 6/3	
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	521,77 27/3	-0,26	527,73 20/3	475,19 22/2	18,00
PORTUGAL	PSI 20	7783,58 27/3	0,09	7998,50 4/1	7161,66 25/2	18,50

EUROPE Mercredi 27 mars 10h09

INDICES SECTEURS EURO STOXX

	Indice	% var.
Euro Stoxx 50	3730,47	-0,06
AUTOMOBILE	242,22	-0,64
BANQUES	285,62	-0,22
PRODUIT DE BASE	204,99	-0,11
CHIMIE	369,33	-0,30
TÉLÉCOMMUNICATIONS	429,58	-0,44
CONSTRUCTION	237,65	-0,24
CONSOMMATION CYCLIQUE	135,99	-0,55
PHARMACIE	479,59	-0,17
ÉNERGIE	355,19	-0,61
SERVICES FINANCIERS	240,36	-0,69
ALIMENTATION ET BOISSON	236,08	-0,42
BIENS D'ÉQUIPEMENT	376,51	-0,04
ASSURANCES	331,01	-0,24
MÉDIAS	283,41	-0,16
BIENS DE CONSOMMATION	389,81	-0,23
COMMERCE ET DISTRIBUTION	285,85	-0,15
HAUTE TECHNOLOGIE	486,78	-0,37
SERVICES COLLECTIFS	291,97	-0,27

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

	Code	Cours	% var.
ABN AMRO HOLDINGNL	21,56	-1,06
AEGON NVNL	27,50	-0,58
AIR LIQUIDEFR	167,90	-0,18
ALCATEL AFR	16,60	-0,00
ALLIANZ NAL	272,92	-0,19
AVENTISFR	77,90	-0,19
AXAFR	25,55	-0,08
BASF AGAL	46,64	-0,34
BAYERAL	39,08	-0,31
BAYR.HYP.V.VERBKAL	42,17	-0,89
BBVAES	13,17	-0,60
BNP PARIBASFR	56,05	-0,63
BSCHES	9,41	-0,74
CARREFOURFR	53,40	-0,38
DAIMLERCHRYSLER NAL	52,98	-0,82

DANONEFR	134,60	-0,22
DEUTSCHE BANK AGAL	73,67	-0,18
DEUTSCHE TELEKOMAL	77,13	-0,41
E.ONAL	57,78	-0,38
ENDESAES	16,98	-0,41
ENELIT	6,34	-0,47
ENI SPAIT	16,11	-0,37
FORTISBE	25,40	-0,78
FRANCE TELECOMFR	35,43	-0,20
GENERALI ASS.IT	28,22	-0,74
ING GROEP CVANL	30,31	-1,24
KONINKLIJKE AHOLDNL	30,00	-0,03
L'ORÉALFR	83,00	-0,06
LVMHFR	57,95	-0,94
MUENCHENER RUECKVAL	290,38	-0,21
NOKIA OYJFI	23,90	-0,25
PINAULT PRINTEMPSFR	135,80	-0,07
REPSOL YPFES	14,38	-0,48
ROY.PHILIPS ELECTRNL	33,69	-1,48
ROYAL DUTCH PETROLNL	61,35	-0,74
RWEAL	43,05	-0,58
SAINT GOBAINFR	186,50	-0,48
SANOFI-SYNTHELABOFR	71,75	-0,63
SANPAOLO IMIIT	13,10	-0,76
SIEMENSAL	74,40	-0,00
SIEMENS AGFR	70,40	-0,07
SUEZFR	31,92	-0,41
TELECOM ITALIAIT	9,73	-1,02
TELEFONICAES	12,59	-0,32
TIMIT	5,60	-0,18
TOTAL FINA ELFFR	174,20	-0,69
UNICREDITO ITALIANIT	4,78	-0,83
UNILEVER CVANL	64,55	-0,69
VIVENDI UNIVERSALFR	43,29	-0,91
VOLKSWAGENAL	59,75	-1,13

ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).

HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
ROYAUME UNI						
	FTSE 100 index	5209,70 27/3	0,27	5362,29 4/1	5015,50 20/2	17,70
	FTSE techMark 100 index	1186,41 27/3	-0,35	1569,61 4/1	1176,70 22/2	118,90
SUÈDE	OMX	794,31 27/3	0,44	878,88 4/1	741,84 20/2	25,20
EUROPE						
HONGRIE	Bux	8116,45 27/3	-0,56	8448,45 7/3	7052,97 3/1	
ISLANDE	ICEX 15	1296,20 26/3	-0,37	1413,85 21/3	1142,61 7/1	
POLOGNE	WSE Wig index	14964,83 27/3	0,03	16423,34 25/1	13842,30 2/1	193,30
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	425,80 27/3	0,69	441,70 14/3	384,60 2/1	
RUSSIE	RTS	334,24 26/3	-1,33	349,73 19/3	267,70 3/1	
SUISSE	Swiss market	6636,00 27/3	0,18	6672,70 25/3	6059,10 6/2	18,80
TURQUIE	National 100	11775,15 27/3	1,17	15071,83 8/1	10443,80 18/3	33,00
AMÉRIQUES						
ARGENTINE	Merval	438,03 26/3	0,23	471,33 6/2	323,69 2/1	
BRÉSIL	Bovespa	13569,95 26/3	2,20	14495,28 18/3	12300,70 30/1	10,00
CANADA	TSE 300	7756,69 26/3	0,07	7992,70 7/3	7402,70 20/2	20,80
CHILI	Ipsa	99,93 26/3	0,03	102,37 4/1	94,80 20/2	
ÉTATS-UNIS						
	Dow Jones ind.	10353,36 26/3	0,70	10673,09 19/3	9529,45 30/1	22,70
	Nasdaq composite	1824,17 26/3	0,64	2098,87 9/1	1696,55 22/2	47,70
	Nasdaq 100	1439,55 26/3	0,84	1710,22 9/1	1329,93 2/2	45,90
	Wilshire 5000	10686,02 26/3	0,59	10983,40 19/3	10040,54 20/2	
	Standards & Poors 500	1138,49 26/3	0,58	1176,96 7/1	1074,35 20/2	21,60
MEXIQUE	IPC	7351,19 26/3	-0,41	7450,43 20/3	6365,72 14/1	12,80

FRANCFORT

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
MUSICMUSICMUSIC	0,22	46,67
EHEBRACHT VORZ	2,30	21,05
BROKAT TECHNOLOGIE	0,06	20,00
NESCHEN AG	6,50	18,18
EHEBRACHT AG	2,35	18,09
BLUE C CONSULTING	0,27	17,39
CDV SOFTWARE ENTER.	18,50	14,91
Plus mauvaises performances		
KABEL NEW MEDIA AG	0,01	-66,67
LIPRO	0,03	-50,00
WUENSCH AG	0,06	-40,00
RHENSOLD & MAHLA	6,92	-26,77
COMTRADE	2,20	-18,52
WIZCOM TECHNOL	0,41	-12,77
BAEURER	2,65	-11,07

LONDRES

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
MARCONI	0,07	17,60
TATE & LYLE PLC	3,39	8,13
ROLLS-ROYCE PLC	1,88	5,03
PACE MICRO TECH	0,81	4,55
SCOTTISH POWER	3,65	4,29
KINGSTON COMM.	0,91	4,00
STAGECOACH GROUP	0,79	3,97
Plus mauvaises performances		
TELEWAST COMM.	0,13	-7,14
SCOOT.COM	0,01	-6,67
WOOLWORTHS GROUP	0,38	-5,56
CAMBRIDGE ANTIBODY	14,70	-5,34
MMO2	0,67	-5,34
AUTONOMY CORP	3,95	-5,28
BRITISH ENERGY	1,78	-4,81

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 27/3				
	Taux 1 j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,34	3,45	5,31	5,61
ROYAUME-UNI	3,90	4,21	5,37	5,17
ITALIE	3,34	3,45	5,48	5,83
ALLEMAGNE	3,34	3,45	5,25	5,61
JAPON	0,05	0,10	1,41	2,08
ÉTATS-UNIS	1,82	2,05	5,47	6,16
SUISSE	1,55	1,70	3,65	4,07

MARCHÉS A TERME LE 27/3, 10h09

	Echéance	Premier
--	----------	---------

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Mercredi 27 mars 9h57

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	44,97	45,00	-0,07	10,13	47,71	38,03	1,00	12040
AFFINE	40,00	40,00	n/d	8,40	40,05	30,34	1,20	3610
AGF	56,50	56,65	-0,26	4,82	57,50	50,20	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	19,94	19,90	0,20	21,28	21,19	16,06	0,22	3112
AIR LIQUIDE	167,90	168,20	-0,18	6,67	171,40	149,80	3,00	12007
ALCATEL A	16,62	16,60	0,12	13,43	21,62	14,62	0,48	13000
ALCATEL O	6,10	6,04	0,99	20,98	9,62	5,00	1,00	13015
ALSTOM	15,35	15,17	1,19	22,89	16,30	12,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. #	63,00	63,20	-0,32	24,13	64,45	48,50	1,14	3463
ARBEL	5,45	5,66	-3,71	75,80	7,50	2,92	0,53	3588
AREVA CIP	188,70	190,00	-0,68	18,30	192,00	160,00	22,85	4524
ATOS ORIGIN	90,50	90,05	0,50	23,04	94,40	71,15	n/d	5173
AVENTIS	77,95	78,05	-0,13	2,25	85,95	74,10	0,50	13046
AXA	25,52	25,53	-0,04	8,73	26,06	19,41	2,20	12062
BACOU DALLOZ	121,80	121,90	-0,08	38,40	121,90	83,30	0,90	6089
BAIL INVESTIS.CA.	136,10	136,00	0,07	12,38	136,50	122,50	7,16	12018
BAZAR HOT. VILLE	n/d	130,20	n/d	1,08	152,80	124,50	3,00	12547
BEGHIN SAY	44,32	44,00	0,73	8,62	44,50	39,20	n/d	4455
BNP	39,00	39,18	-0,46	1,66	40,98	35,51	0,29	12096
BIC PARIBAS	56,05	55,70	0,63	11,54	58,30	49,77	2,25	13110
BOLLORE	242,10	243,00	-0,37	0,79	259,00	238,00	4,00	12585
BOLLORE INV.	52,50	52,20	0,57	2,23	55,00	50,50	0,20	3929
BONGRAND	47,97	48,00	-0,06	6,60	48,00	41,70	1,40	12010
BOUYGUES	37,79	37,62	0,45	2,69	38,95	30,51	0,36	12050
BOUYGUES OFFS.	44,80	44,80	n/d	11,86	45,30	38,60	1,10	13070
BULL #	1,05	1,06	-0,94	14,63	1,36	0,83	n/d	5260
BURELLE (LY)	55,00	55,00	n/d	10,82	60,05	49,63	0,50	6113
BUSINESS OBJECTS	48,00	48,32	-0,66	27,82	51,00	37,01	n/d	12074
CANAL +	3,77	3,76	0,27	5,30	3,90	3,49	0,15	12546
CAP GEMINI	85,10	84,95	0,18	4,93	90,70	70,40	1,20	12533
CARBONE-LORRAINE	34,33	34,85	-1,49	14,43	35,80	28,60	1,06	3962
CARREFOUR	53,35	53,20	0,28	8,64	58,80	49,23	0,50	12017
CASINO GUICH.ADP	61,80	61,20	0,98	-1,12	63,95	56,05	1,37	12113
CASINO GUICHARD	83,40	83,00	0,48	-3,75	87,30	75,05	1,33	12558
CASORAMA DUB.(L)	61,80	61,80	n/d	6,82	62,20	54,25	2,85	12420
CEGID (LY)	82,00	82,30	-0,36	4,65	90,50	70,00	2,00	12470
CEROL	29,49	29,30	0,65	3,65	30,49	28,00	n/d	4456
CERESTAR	32,73	32,75	-0,06	6,26	32,80	30,70	n/d	4457
CFR.RECYCLING	49,56	49,55	0,02	23,90	49,88	38,50	1,30	3905
CGIP	36,30	37,00	-1,89	n/d	38,30	34,80	n/d	12102
CHARGEURS	80,90	80,00	1,13	7,93	80,90	67,00	2,13	13069
CHRISTIAN DIOR	43,13	43,28	-0,35	25,12	45,55	32,50	0,28	13040
CIC-ACTIONS A	122,00	122,50	-0,41	1,24	125,00	118,70	-2,29	12005
CIMENTIS FRANCAIS	51,70	51,50	0,39	7,70	52,50	46,20	1,40	12098
CLARINS	70,00	70,00	n/d	10,41	72,50	61,00	1,10	13029
CLUB MEDITERRANEE	53,90	54,80	-1,64	31,46	56,40	41,52	1,00	12156
CNP ASSURANCES	38,06	38,20	-0,37	6,61	38,94	33,60	1,08	12022
COFACE SVN CA	57,00	57,00	n/d	20,25	61,90	46,40	1,75	12099
COFLEXIP	165,00	164,90	0,06	3,77	168,20	145,00	n/d	12064
COLAS	72,40	72,40	n/d	14,28	72,40	62,00	2,13	12163
CONTIN.ENTREPR.	43,00	45,99	-6,50	-3,80	46,90	41,50	2,00	3664
CREDIT AGRICOLE	20,94	20,86	0,38	17,70	21,09	17,58	n/d	4507
CRED.FON.FRANCE	n/d	15,02	n/d	3,30	15,19	13,05	0,58	12081
CREDIT LYONNAIS	44,20	43,80	0,91	17,86	44,25	36,14	0,65	18420
CS COM.ET SYSTEMES	10,45	10,45	n/d	25,90	11,90	7,60	n/d	7896
DAMART	95,00	94,50	0,53	17,86	98,00	79,50	3,80	12049
DANONE	134,60	134,90	-0,22	1,75	139,40	125,20	1,90	12064
DASSAULT-AVIATION	352,00	352,00	n/d	11,04	370,00	284,90	6,20	12172
DASSAULT SYSTEMES	56,35	54,90	2,64	4,35	59,40	47,60	0,31	13065
DEV.R.N.-P.CAL LI #	14,55	14,26	2,03	1,04	15,00	14,25	0,55	12423
DEVAUX(LY)#	75,50	76,75	-1,63	-6,21	77,80	66,90	4,20	6100
DIDOT-BOTTIN	n/d	70,50	n/d	15,57	70,50	61,10	2,74	3747
DYNAC (DOLFUS MI)	10,25	10,40	-1,44	36,84	11,48	6,90	0,61	12133
DMONTION	n/d	31,60	n/d	17,47	32,40	25,41	0,50	13035
EIFFAGE	84,20	84,85	-0,77	23,09	86,00	68,80	0,78	13045
ELECT.MADAGASCAR	21,55	21,80	-1,15	-4,22	24,90	21,55	n/d	3571
EURON SVN SCA	8,96	8,95	0,11	11,16	9,74	8,05	0,07	12127
ENTENIA(EX CDE)	32,00	32,50	-1,54	26,23	32,90	25,35	0,40	12093
ERAMET	38,40	38,00	1,05	10,98	39,80	30,21	1,30	13175
ESSILOR INTL	39,90	40,01	-0,27	17,52	40,40	31,20	3,90	12166
ESSO	95,00	95,00	n/d	18,45	95,70	79,50	2,75	12066
EULER	41,60	41,50	0,24	-2,11	47,40	40,60	1,40	12130
EURAZEO	60,50	60,00	0,83	-5,39	63,85	57,60	0,48	12112

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
EURO DISNEY SCA	1,02	1,02	n/d	15,90	1,21	0,89	n/d	12587
EUROTUNNEL	1,09	1,06	2,83	-3,53	1,18	0,90	n/d	12537
FAURECIA	55,75	55,95	-0,36	5,50	61,40	51,60	0,91	12114
F.F.P. (NV)	116,00	117,50	-1,28	19,52	117,80	94,20	1,80	6478
FIMALAC	46,95	47,00	-0,11	16,50	49,45	40,01	0,90	3794
FINAXA	99,80	99,80	n/d	26,08	107,50	68,00	2,20	3313
FONCLYON.#	29,93	30,00	-0,23	12,09	30,50	25,20	0,85	3340
FRANCE TELECOM	35,47	35,50	-0,08	-21,00	48,16	28,15	1,00	13330
FROMAGERIES BEL	n/d	104,60	n/d	4,65	110,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE	149,20	148,00	0,81	-2,41	168,90	125,10	0,60	12124
GAUMONT #	50,90	50,00	1,80	23,54	53,00	39,00	0,57	3489
GEACINA	94,85	94,85	n/d	3,66	95,75	90,00	0,34	13151
GENERALE DE SANTE	16,95	16,90	0,30	18,03	17,70	13,71	n/d	4447
GEOPHYSIQUE	42,17	42,28	-0,26	19,63	44,69	33,16	1,22	12100
GFI INFORMATIQUE	12,44	12,50	-0,48	-3,23	13,34	10,05	0,15	6337
GRANDVISION CAH	18,46	18,48	-0,11	21,04	20,10	15,05	0,25	5297
GROUPE GASCOGNE	80,00	81,00	-1,23	7,81	81,00	67,75	3,00	12441
GROUPE PARTOUCHE #	82,85	82,45	0,49	11,58	82,85	63,00	1,68	5354
GR.ZANNIER (LY) #	n/d	78,50	n/d	-0,12	83,50	72,00	0,73	12472
GUYENNE GASCOGNE	84,80	85,50	-0,82	-2,23	87,70	79,00	1,50	12028
HAVAS ADVERTISING	10,56	10,48	0,76	29,88	11,00	7,82	0,17	12188
IMERYS	124,00	125,00	-0,80	15,02	132,50	98,00	3,60	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	20,50	n/d	6,81	21,50	19,80	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	127,00	127,00	n/d	n/d	128,20	118,00	n/d	5793
IM.MARSEILLAISE	n/d	3500,00	n/d	-1,26	3700,00	3150,00	22,26	3770
INFOGRAMES ENTER.	12,46	12,54	-0,64	-3,78	15,98	9,95	n/d	5257
INGENICO	27,89	28,00	-0,39	23,40	28,50	22,50	0,10	12534
ISIS	n/d	165,10	n/d	4,49	167,00	137,00	n/d	12000
JC DECAUX	13,01	12,99	0,15	3,66	13,80	10,20	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	20,50	20,70	-0,97	24,24	21,67	16,21	0,82	12105
KLEPPIERE	115,50	115,10	0,35	7,64	119,50	108,20	2,75	12196
LAFARE	100,40	101,30	-0,89	-4,28	107,00	96,85	2,20	12053
LARGARDERE	52,80	53,00	-0,38	12,34	54,30	41,92	0,78	13021
LAPEYRE	n/d	60,95	n/d	3,70	62,50	44,10	1,08	13051
LEBON (CIE)	53,50	54,00	-0,93	6,57	54,70	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORP.	n/d	171,80	n/d	19,30	180,00	143,90	0,94	12061
LEGRAND ADR	n/d	134,00	n/d	8,06	143,20	110,00	1,50	12528
LEGRIS INDUST.	22,15	22,25	-0,45	0,68	23,29	18,20	1,20	12590
LIBERTY SURF	3,62	3,62	n/d	27,01	3,80	2,90	n/d	7508
LINCINDUS	133,90	133,90	n/d	6,26	135,00	126,00	10,18	12135
L'OREAL	83,15	83,05	0,12	2,78	85,20	75,15	0,44	12032
LOUVERE #	70,90	70,50	0,57	12,89	75,80	60,00	1,24	3311
LUCIA	n/d	11,21	n/d	-13,76	12,00	10,42	1,83	3630
LVHM MOET HEN.	58,05	58,50	-0,77	27,02	61,60	42,15	0,22	12101
MARINE WENDEL	69,90	70,80	-1,27	n/d	72,80	66,50	n/d	12120
MARIONNAUD PARFUM	53,70	53,75	-0,09	-1,28	57,60	48,55	n/d	6494
MATUSSIERE FOREST.	9,19	9,06	1,43	3,37	9,85	8,15	0,10	6057
MAUREL ET PROM.	20,50	20,54	-0,19	32,25	20,67	15,10	0,91	5107
METALEURUP	4,02	4,01	0,25	30,51	4,90	3,15	0,61	12038
MICHELIN	43,15	43,30	-0,35	16,46	45,05	36,36	0,80	12126
MONTUPET SA	15,92	15,94	-0,13	52,63	16,40	10,50	0,17	3704
NATEXIS BQ POP	91,10	92,00	-0,98	5,98	97,50	87,30	2,50	12068
NEOPOST	38,00	38,14	-0,37	16,13	38,45	32,31	n/d	12056
NEXANS	20,76	20,70	0,29	28,06	21,90	16,25	n/d	4444
NORBERT DENTRES.#	27,20	27,20	n/d	21,77	27,99	21,52	0,40	5287
NORD-EST	26,61	26,67	-0,22	1,77	27,90	25,20	0,94	12055
NRJ GROUP	24,08	23,88	0,84	-14,99	25,00	17,90	0,28	12169
OBERTHUR CARD SVS	7,49	7,49	n/d	-16,31	9,40	5,62	n/d	12413
ORANGE	7,96	8,00	-0,50	-21,80	10,74	6,27	n/d	

AUJOURD'HUI

SCIENCES

Les téléphones portables sont-ils **DANGEREUX POUR LA SANTÉ**? Les ondes qu'ils émettent induisent-elles des tumeurs dans la région du cerveau proche de l'écouteur? Les très nombreuses recherches menées sur ces

thèmes n'ont pu jusqu'ici apporter la preuve de l'existence d'effets pathologiques sur l'organisme des rayonnements produits par les portables. Prudent, **LE MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA SANTÉ** a préféré, dans

l'attente d'études qui doivent être publiées en 2004, user du principe de précaution. Il a décidé de distribuer, à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, **UNE PETITE BROCHURE** de conseils invitant à utiliser les portables

de façon raisonnable. Conscients de l'**INQUIÉTUDE DU PUBLIC**, justifiée ou non, les grands opérateurs améliorent leur matériel et songent à généraliser, pour rassurer l'utilisateur, **LE « KIT MAINS LIBRES »**.

Le principe de précaution appliqué aux téléphones mobiles

Un dépliant du ministère de la santé préconise un usage modéré du portable afin de réduire de possibles effets sur le cerveau. Les différentes études menées par les scientifiques sur cette question n'ont toujours pas dégagé de conclusions claires

D'ICI À FIN AVRIL, le ministère de la santé doit publier un dépliant qui sera diffusé à « plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires » auprès des utilisateurs français de téléphones mobiles. Le document constitue une synthèse pédagogique des conclusions de l'étude demandée en juin 2000 par le directeur général de la santé, le professeur Lucien Abenhaim, à un groupe d'experts présidé par le docteur Denis Zmirou, professeur de santé publique à Grenoble (*Le Monde* du 30 janvier 2001).

Ce rapport a été remis au gouver-

Le DAS, mesure de plus en plus affichée

Les fabricants de téléphones mobiles et les opérateurs de réseau mentionnent de plus en plus la valeur du débit d'absorption spécifique (DAS) des appareils mis sur le marché. En janvier 2001, l'Institut national de la consommation (INCC) et sa revue, *60 millions de consommateurs*, avaient publié une liste de mesure du DAS révélant des écarts de 1 à 18 entre les différents modèles de téléphones mobiles testés (*Le Monde* du 30 janvier 2001). Néanmoins, aucun d'entre eux ne dépassait le seuil de 2 W/kg fixé par la norme française, qui considère que cette valeur reste 50 fois inférieure à celle correspondant à l'apparition de signes inquiétants. Depuis la publication de l'INCC, les fabricants affichent plus souvent la valeur du DAS dans les caractéristiques de leurs appareils. On constate que les écarts, qui semblent se réduire, peuvent varier de 0,2 W/kg à 1,2 W/kg.

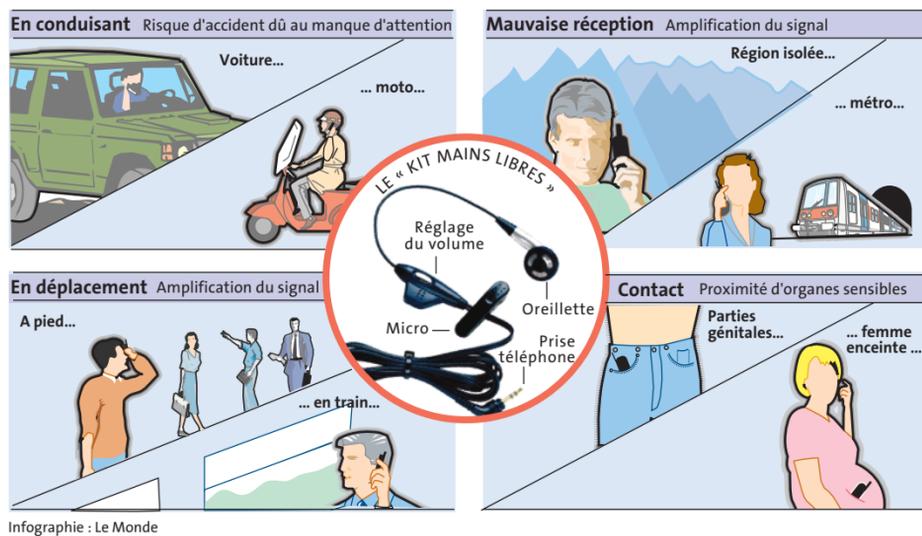
nement le 16 janvier 2001. Il fait le point sur l'ensemble des recherches scientifiques – déjà réalisées ou en cours – menées dans le monde. Dans ce domaine, le groupe d'experts recensait, début 2001, 144 études terminées sur les effets biologiques et physiques de l'utilisation du téléphone mobile et 124 autres en chantier.

Près de la moitié de l'ensemble de ces recherches (123) concerne l'analyse de l'influence des ondes radio utilisées dans la téléphonie (gamme 872 à 960 MHz et 1710 à 1 875 MHz) sur le développement de cancers. D'autres troubles tels que les maux de tête sont également étudiés. Bernard Veyret, directeur de recherches au CNRS (Ecole nationale de physique et chimie de Bordeaux) et membre du groupe de travail de la mission Zmirou, note que 80 % des recherches actuellement menées sont réalisées en Europe.

Les Etats-Unis, après avoir été les premiers à s'intéresser au sujet avec les fabricants, notamment Motorola, ont quasiment abandonné leurs travaux, se reposant désormais, en y participant toutefois, sur les études européennes.

Les résultats déjà obtenus concluent tous à l'absence de preuve d'effets pathologiques sur l'organisme des champs électromagnétiques radiofréquences (RF) produits par les téléphones portables. L'effet des stations de base, en dehors des zones d'exclusion de quelques mètres, se révèle « considérablement moindre » que celui des appareils eux-mêmes. La princi-

LE « KIT MAINS LIBRES », UNE RÉPONSE AUX DANGERS DU PORTABLE



Infographie : Le Monde

pale source d'inquiétude du grand public reste liée au fait que la gamme des fréquences utilisées correspond à celle des fours à micro-ondes.

61,6 % DES FRANÇAIS ABONNÉS

Cependant, les puissances exploitées n'ont rien de comparable. On passe de 1 000 watts pour réchauffer ou cuire des aliments à 0,25 watt pour téléphoner. Pour autant, les scientifiques explorent les effets biologiques induits par le chauffage de ces mobiles sur le cerveau, à proximité de l'oreille. De

même, ils étudient les actions non thermiques des ondes. Le rapport Zmirou note l'incapacité des chercheurs à dégager, pour l'instant, des conclusions claires. « Des modifications, à court terme, de certains paramètres physiologiques ou biochimiques, ou encore de fonctions neurologiques fines, sont, dit-il, mises en évidence dans certains travaux, alors que d'autres contredisent certains de ces résultats. La signification de ces observations pour prédire la survenue d'effets à long terme » est donc « sujette à discussions ».

En d'autres termes, rien n'est

sûr. Ni le danger immédiat, ni l'effet cumulatif de la pratique de la téléphonie sans fil depuis le plus jeune âge.

Pour autant, l'ampleur du phénomène social que représente l'usage de ce nouvel instrument ne permet pas aux autorités d'attendre les prochains résultats scientifiques, dont la plupart doivent être publiés en 2004. Fin 2001, près de 37 millions de personnes étaient abonnées au téléphone mobile en France, soit 61,6 % de la population, selon les derniers chiffres publiés par l'Autorité de régulation

des télécommunications (ART). Au niveau mondial, l'Union internationale des télécommunications (UIT) comptabilisait pas moins de 705,4 millions d'abonnés aux mobiles en 2000 contre 56 millions en 1995.

Un tel raz-de-marée pourrait avoir des conséquences catastrophiques s'il advenait que les scientifiques découvrent des effets pathologiques liés à l'utilisation régulière des téléphones mobiles.

D'où la tentative d'application du principe de précaution à ce sujet, concrétisée par la publication du dépliant que le ministère de la santé va diffuser largement. La controverse sur le choix des termes utilisés dans ce document, certains les jugent trop alarmistes, d'autres pas assez, pourrait n'avoir qu'une durée de vie limitée.

En effet, parallèlement à la complexité des travaux scientifiques actuellement menés sur ce thème, une solution technique simple existe, qui résout de façon quasiment définitive la question du danger pour la santé de la téléphonie mobile. Il s'agit du système d'oreillette et de microphone à fil, baptisé « kit mains libres » ou « kit piéton », et qui permet de téléphoner sans plaquer l'appareil contre l'oreille. Ce procédé existe depuis longtemps mais les opérateurs ont longtemps hésité à le généraliser : en conseiller l'usage revient à reconnaître la nuisance du mobile... Un risque inconcevable dans un marché en pleine euphorie.

Michel Alberganti

A Lyon, une charte pour mieux encadrer l'installation d'émetteurs

LYON

de notre correspondante

Après six mois d'âpres discussions avec les opérateurs, la ville de Lyon, qui ne dispose pas de données complètes sur le nombre d'émetteurs installés sur son territoire, a décidé de se doter d'un cadre juridique négocié pour mieux réguler la téléphonie mobile. Dans une charte qui doit être signée dans les prochains jours, Bouygues-Télécom, Orange et SFR s'engagent à dresser l'état des lieux de leurs installations existantes et à respecter les niveaux d'exposition préconisés dans la recommandation de l'Union européenne du 12 juillet 1999.

Ils proposent également d'utiliser les technologies générant le niveau d'émission le plus bas possible et de démonter les installations hors d'usage. Enfin, les trois opérateurs sont prêts à financer, chaque année,

neuf mesures de champ électromagnétique sur des sites choisis par la ville de Lyon.

Alors que les conventions en vigueur étaient établies pour huit ans, reconductibles tacitement, sans que la ville ait un droit de regard sur le matériel installé, et sans qu'aucun organisme puisse garantir le respect des seuils d'exposition, toutes les futures installations sur le domaine public et privé seront soumises à autorisation de la ville de Lyon.

Une instance de concertation tripartite, réunissant les services municipaux concernés, le service départemental de l'architecture et du patrimoine et les opérateurs, instruira les dossiers d'implantation des émetteurs et vérifiera la compatibilité des installations avec la protection de la santé.

Sophie Landrin

Les industriels s'emploient à diminuer le rayonnement de leurs mobiles et invitent à utiliser une « oreillette »

MÊME SI AUCUNE ÉTUDE épidémiologique n'a encore prouvé que l'usage du portable présente un danger sanitaire, même si les recommandations du ministère de la santé ont pour seul but de « renforcer l'information des utilisateurs de téléphone mobile », certains constructeurs restent très discrets sur les mesures qu'ils ont prises, ou prendront, pour se mettre en conformité avec les recommandations du gouvernement.

Ainsi, Alcatel dispose d'une équipe qui suit les sujets de santé publique, mais son service de communication consent seulement à dire que « les terminaux sont conçus de manière à favoriser les émissions des ondes radio du côté opposé de la tête » et que le groupe met déjà en garde, dans ses notices, contre une utilisation en voiture.

S'agissant de pistes plus précises

pour limiter la dangerosité éventuelle des téléphones, les constructeurs s'en réfèrent au Mobile Manufacturer Forum (MMF, forum des constructeurs de téléphones mobiles), censé s'exprimer au nom de ses dix membres (Nokia, Ericsson, Sony, Alcatel, Siemens, Philips, Panasonic, Sagem, Motorola, Mitsubishi Electric). Créé en 1998, le MMF consacre en effet 80 % de son budget (apporté par ses membres) à la recherche sur l'effet des ondes radio-électromagnétiques sur la santé. Peu bavard, le MMF assure participer financièrement à quatre programmes de recherche internationaux, pesant au total 57 millions d'euros.

Siemens a, au contraire, pris le parti de la transparence. « Le gouvernement a raison d'afficher des mesures de précaution en l'absence d'études épidémiologiques », explique

Ghislain de Clercq, responsable marketing chez Siemens Mobile France. Outre l'oreillette qui permet d'éloigner la source de rayonnement des zones sensibles, Siemens a introduit pour ces nouveaux modèles un type d'antenne intégrée, dit « antenne patch », qui porte, là aussi, le rayonnement des ondes vers le côté opposé à la tête. Siemens a, par ailleurs, devancé le législateur en intégrant dans les manuels d'utilisation des consignes très complètes de sécurité.

RALENTISSEMENT DES VENTES

Une démarche que tous les acteurs ne sont pas encore prêts à adopter. Il n'est que de se rendre sur les sites Internet d'Orange, de SFR, ou encore de Nokia et Motorola pour constater que l'information, quand elle existe, n'est pas toujours mise en valeur.

La situation évolue néanmoins, peut-être en raison du ralentissement des ventes. Bouygues Telecom a ainsi mis en ligne un important dossier « Ondes et santé » sur sa page d'accueil. L'opérateur a également été l'un des premiers à nommer un responsable de la question sanitaire en la personne de Jean-Claude Bouillet. Dès le 18 octobre 2001, l'opérateur annonçait sa volonté d'intégrer progressivement le kit piéton dans ses offres. Aujourd'hui, cette démarche serait « presque réalisée ».

Le site de Bouygues Telecom révèle néanmoins plusieurs forfaits à 1 euro dépourvus de la fonction mains libres. Jean-Claude Bouillet explique ce retard dans la généralisation de l'oreillette par la nécessité de « vérifier les révélations d'un magazine britannique sur des kits déficients en raison d'un défaut de filtrage entre le mobile et le fil portant le microphone et l'oreillette ».

Les contrôles réalisés par l'Ecole supérieure d'électricité (Supelec) sur des couples téléphone-kit ont confirmé que certains modèles « ne divisaient le débit d'absorption spécifique (DAS) que par des facteurs de 1,2 à 1,5, contre 50 pour les produits standards ». Jean-Claude Bouillet note néanmoins qu'aucun kit n'accroît le DAS. Ce dernier varie de 0,1 W/kg à 1,6 W/kg dans les pires conditions de réception, ce qui reste inférieur à la limite de 2 W/kg imposée par la réglementation. Avec le « kit piéton », la puissance maximale dissipée dans le cerveau tombe à 0,04 W/kg.

Bernard Veyret, de l'école de physique-chimie de Bordeaux, confirme l'efficacité du « kit mains libre » pour résoudre le problème de l'exposition du cerveau. Il leur préfère cependant des solutions de transmission par radio entre le système écouteur-microphone et le téléphone mobile. Mais les premiers modèles coûtent de 150 euros à 360 euros... Le « kit piéton » ne revient, lui, qu'entre 12 et 30 euros. Une option rentable pour rassurer les adeptes du téléphone mobile les plus nomades.

M. Al. et C. Du.

Huit pages de conseils pédagogiques mais restrictifs

Bientôt distribué à grande échelle, le document du ministère de la santé compile des recommandations de bon sens

LE MINISTÈRE de la santé s'apprête à publier, fin avril, un dépliant de huit pages intitulé « Téléphones mobiles, Santé & Sécurité » destiné à donner aux utilisateurs de portables « des conseils pratiques et faciles à mettre en œuvre pour profiter de [leur] téléphone mobile tout en préservant [leur] santé ». Les services du ministère ont travaillé pendant quatorze mois avec les scientifiques pour mettre au point ce document à vocation pédagogique destiné à répondre aux craintes exprimées par les utilisateurs français.

Dès la page de présentation, le ministère indique qu'« il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé ». Les pages suivantes s'inspirent « des conclusions et recommandations du groupe d'experts » du rapport Zmirou, un document de 200 pages très complet remis au gouvernement en janvier 2001, et appliquent le principe de précaution.

► **Conduire ou téléphoner.** La plaquette souligne que l'utilisation d'un téléphone portable en conduisant une voiture fait courir un grave danger d'accident. Non seulement en raison de l'immobilisation d'une main mais également à cause de la distraction occasionnée par la conversation.

En effet, des études réalisées au Canada montrent que ce risque est différent de celui que peut engendrer l'écoute de la radio ou le dialogue avec un passager. Au téléphone, l'interlocuteur étant absent physiquement, le conducteur se « projette » davantage à l'extérieur du véhicule, ce qui conduit à un phénomène de diminution de sa vigilance.

► **Éviter les interférences.** Le ministère déconseille l'usage des téléphones mobiles dans les hôpitaux et les avions, des consignes devenues classiques même si les risques réels induits par les interférences n'ont pas été démontrés.

► **Utiliser le téléphone mobile « avec discernement ».** Les

auteurs de la plaquette informent judicieusement les consommateurs de l'absence de preuve de l'efficacité des dispositifs « antiradiations » ou « bioprotecteurs ». En revanche, l'application du principe de précaution conduit à des préconisations d'usage qui laissent les experts plus dubitatifs.

► **Rester vigilant dans les zones de mauvaise réception.** Afin de « maintenir constante la qualité de transmission » tout en limitant la puissance émise, le ministère recommande de surveiller le niveau de réception et de ne passer un appel que dans les zones où il est optimal. L'abonné doit donc explorer le réseau, voire repérer les émetteurs, afin de choisir une position optimale.

► **Éviter de téléphoner en se déplaçant.** Précaution qui vaut aussi bien pour la marche à pied, la voiture ou le train et qui induit une limitation de la « mobilité » du téléphone. Dans ces conditions, l'appareil devient essentiellement transportable d'un point

de bonne réception à un autre ! Les services du ministère rappellent toutefois que, « à chaque fois qu'il doit rechercher un nouveau relais, [le] téléphone élève sa puissance au maximum ». Or, en se privant de cette fonction de « changement de cellule », on retrouve le mode d'utilisation de l'antique Be-Bop.

► **Prendre garde aux « zones sensibles » du corps.** Ce conseil manque de précision. Il souligne les risques engendrés par le contact entre le téléphone et certaines parties « sensibles du corps » en donnant comme exemples les zones « génitales des adolescents » et « périombilicales [des] femmes enceintes ».

Le caractère peu probable du contact entre le mobile et ces zones est renforcé par le fait que, pour qu'il y ait danger, il faut que le téléphone fonctionne, ce qu'il fait aussi en veille. Une précision omise par le dépliant qui, par ailleurs, relègue en dernière position la mention du kit mains libres

en avançant que, « pour limiter l'exposition de la tête, un kit piéton (oreillette) peut [...] aider ».

Les dernières pages de la plaquette résument enfin l'état actuel des recherches sur les effets thermiques et biologiques des radiofréquences ainsi que sur les risques de cancer qu'ils pourraient engendrer.

Elles explicitent la notion de « valeur limite d'exposition » concrétisée par le débit d'absorption spécifique (DAS) et concluent par les actions menées par les pouvoirs publics. Ceux-ci plaident pour la limitation « par voie réglementaire » de l'exposition du public aux radiofréquences et pour l'imposition aux industriels de l'affichage du DAS sur la notice de leurs appareils.

M. Al.

★ Une version électronique de cette plaquette est déjà accessible sur le site Internet du ministère (<http://www.sante.gouv.fr/>).

François Ponthieu, président de la direction nationale de contrôle de gestion

« Les clubs de football sont de plus en plus raisonnables »

Selon le patron de la DNCG, la situation économique des clubs français, malgré leur endettement, ne s'est pas dégradée

L'endettement massif des clubs français vous fait-il craindre le pire ?

Il y a eu beaucoup d'exagération concernant les chiffres donnés par la DNCG. Il faut remettre les choses à leur vrai niveau. En France, pas un club n'est en situation de cessation de paiements. Mais quel club aurait intérêt à afficher un résultat positif si c'est pour payer l'impôt sur les sociétés ?

Il est cependant difficile de contester le niveau d'endettement croissant des clubs...

Certes, nous avons un chiffre d'endettement qui progresse d'une année sur l'autre. Mais la situation globale n'est guère plus difficile que les années passées. Nous estimons que nous pouvons faire confiance aux clubs. Cela dit, nous ne sommes pas à l'abri des erreurs. Comment empêcher qu'un actionnaire veuille mettre son argent dans un club de foot ? A nous, ensuite, de vérifier que ce club pourra terminer la saison.

Vous auriez pointé du doigt quelques « mauvais élèves »...

On nous fait dire beaucoup de choses. Nous ne sommes pas un cabinet noir, nous n'avons pas de liste secrète. Nous n'avons jamais cité de clubs comme étant des « mauvais élèves ». Comme tous les ans, des clubs ont du mal à réaliser des transferts, en raison du marché, qui est orienté à la baisse. C'est le cas de Montpellier, par exemple. Cela est dû à la réforme des transferts, aux effectifs pléthoriques des clubs, ou encore à la baisse des droits télévisuels.

Comment expliquez-vous cet endettement global ?

Les masses salariales sont en augmentation, il est normal que le niveau d'endettement progresse. Cela ne traduit pas une situation

dangereuse pour le football français. Le rôle de la DNCG n'est pas de repousser un actionnaire éventuel ou de gérer les clubs à la place de leurs dirigeants.

Le parquet de Marseille vient de saisir le tribunal de commerce à propos du cas de l'OM, endetté à hauteur de 39 millions d'euros...

Le parquet, en l'occurrence, ne fait pas autre chose que ce qu'il ferait pour une entreprise normale. La meilleure preuve que l'OM va bien, c'est que cette convocation de l'OM ne serait pas légale si le club était en état de cessation de paiements. Ce n'est donc pas le cas. On sait comment fonctionne le club depuis des années, avec un actionnaire, Robert Louis-Dreyfus, qui tient ses engagements. Même s'il est peu courant de voir une telle entreprise reposer sur les épaules d'un seul homme, cette affaire ne nous inquiète pas du tout. La seule inquiétude légitime que l'on pourrait nourrir, c'est si Robert Louis-Dreyfus s'en allait du jour au lendemain.

On vous reproche un certain « laxisme », une réticence à sanctionner...

Ma politique, c'est de voir les clubs le plus tôt possible dans la saison, afin de prévenir les difficultés. On fait plus de la recherche de solution que de la sanction. Les clubs de football sont de plus en plus raisonnables.

Le cabinet d'avocats dont vous êtes le salarié a pour client l'Union des clubs professionnels français (UCPF). N'y a-t-il pas un mélange des genres ?

Je n'ai jamais reçu de coups de téléphone de Gervais Martel, le président du Racing Club de Lens, président de l'UCPF. Je reste dans un rôle très technique. Et l'UCPF

et encore moins la Ligue ne sont jamais intervenues dans un dossier. Je mets un point d'honneur à assurer l'indépendance de la DNCG. Gérard Bourgoïn me laisse une liberté totale. Il ne s'est jamais mêlé de quelque affaire que ce soit et nos relations sont excellentes.

Donc, pour vous, le football français va bien ?

Il n'existe aucune menace de krach financier chez nous. Les clubs sont restés dans des limites très raisonnables. Le problème de l'endettement, c'est celui des actionnaires principaux. Et la richesse d'un club ne dépend pas uniquement de son résultat d'exploitation.

Redoutez-vous une éventuelle entrée en Bourse des clubs professionnels ?

La DNCG est respectée par les clubs car elle se contente d'appliquer les textes du football. Je ne me prononce pas sur cette éventuelle entrée en Bourse. Si le contexte devait changer, la DNCG s'adapterait. La Bourse existe pour les entreprises commerciales, les clubs français, en y entrant, auraient les mêmes résultats, positifs comme négatifs.

Vous rejetez l'étiquette de « gendarme » du football...

Oui, je veux changer cette image. Nous respectons les clubs, le travail qui s'y effectue. La répression, ce n'est pas ma philosophie : elle n'est pas adaptée à certains écarts. Rétrograder les clubs n'est pas la meilleure des formules. Si un club de D1 en cessation de paiements est rétrogradé en D2, il n'ira

pas mieux sur le plan financier avec 2,1 millions d'euros de droits télévisés contre 8,2 millions d'euros garantis en D1.

Des clubs seront-ils rétrogradés cette année ?

Tous les clubs sous notre contrôle, au nombre de 42, sont passibles de sanctions. Cette année sera dans la continuité de la précédente. Un seul club me semble réellement poser problème en D1, deux ou trois au total. En l'état actuel des choses, je ne vois pas pourquoi nous prononcerions une rétrogradation. Mais nous aurons peut-être de mauvaises surprises au 15 mai, quand les clubs présenteront leurs budgets.

Vous deviez recevoir les nouveaux dirigeants de l'OGC Nice mercredi 27 mars. Leur person-**nalité vous inquiète-t-elle ?**

Nous n'avons aucun a priori quant à la personnalité des représentants de Nice. Nous étudierons le cas de l'OGC Nice sur le plan financier, en toute indépendance. Et je n'ai reçu aucune demande particulière du procureur de Nice, Eric de Montgolfier, ou de la Ligue.

Propos recueillis par Gérard Davet

■ **Ajaccio a fait un pas important vers la D1** en allant s'imposer (1-0) chez son dauphin, Le Havre, mardi 26 mars, lors de la 34^e journée du championnat de France de deuxième division. A quatre journées de la fin, l'équipe de Roland Courbis compte cinq points d'avance sur Le Havre et sept sur Nice.

Pierre Blayau plaide pour une transformation de la Ligue en société

LAS DES QUERELLES internes et de la façon dont les affaires courantes sont gérées au sein du football français, Pierre Blayau avait démissionné du conseil d'administration de la Ligue nationale de football (LNF) en décembre 2001. Trois mois plus tard, le vice-président du Stade Rennais ne regrette pas sa décision. Entre la découverte de l'endettement vertigineux des clubs de D1 (290 millions d'euros), les polémiques sur l'arbitrage et la levée de boucliers, à l'intérieur même de la Ligue, contre la candidature aux législatives de son président, Gérard Bourgoïn, sous l'étiquette du Centre national des indépendants (CNI), « la liste des problèmes est spectaculaire », constate Pierre Blayau. « Le football professionnel est dans une vraie tempête. L'activité n'est plus régulée. Il ne s'agit pas seulement d'une affaire de personne : le problème est structurel », ajoute-t-il.

L'ancien PDG de Moulinex, aujourd'hui à la tête du groupe de transports et de logistique Geodis, a une idée pour sauver le football français : transformer la LNF en une société anonyme, avec un président salarié à plein temps.

« L'outil ne marche plus, estime-t-il. Il y a deux ans, lors des dernières élections, une minorité de clubs a pris le pouvoir à la Ligue. Cela a créé un blocage. Le dialogue n'existe plus entre ceux qui dirigent et les autres membres du conseil d'administration. Le représentant des médecins du football vote des décisions qui ne le concernent pas. Le représentant des éducateurs (Guy Roux, NDLR) n'est plus président de son syndicat, mais il continue de siéger, ce qui est ubuesque. Plus personne ne s'écoute. »

« RÔLE ÉTHIQUE »

Des ligues professionnelles constituées en sociétés anonymes existent déjà en Allemagne, Angleterre et Espagne. En France, les nouvelles dispositions réglementant les sociétés anonymes sportives professionnelles (SASP) ont donné l'occasion à plusieurs clubs professionnels de se doter de présidents salariés : André Jegouzo à Lorient, Jean-Luc Gripond à Nantes, ou encore Laurent Perpère au Paris-SG ne ressemblent en rien aux présidents bénévoles d'antan.

« La mise en place d'une Ligue véritablement professionnelle nécessiterait un nouveau partage des rôles, poursuit Pierre Blayau. La Fédération continuerait à exercer un rôle de régulation en accueillant les autres familles du football : les éducateurs, les arbitres, les médecins, etc. Elle aurait la responsabilité des instances disciplinaires, des lois du jeu, de la formation des jeunes. Elle exercerait également un rôle éthique. La Ligue, de son côté, serait uniquement composée de présidents de clubs professionnels, véritablement représentatifs de l'ensemble de la D1 et de la D2. »

Dans l'air depuis plusieurs années, l'idée sera certainement défendue devant le futur nouveau ministre des sports, à la rentrée 2002, par plusieurs membres influents de la LNF qui, comme Jean-Michel Aulas (Lyon) ou Patrick Proisy (Strasbourg), n'ont aujourd'hui qu'un souhait : se débarrasser de celui qu'ils ont élu en juillet 2000, Gérard Bourgoïn.

Frédéric Potet

Logique *λογική*. Une notion grecque qui permet d'établir la vérité par le raisonnement. Exemple : Pour pouvoir jouir jour après jour du soleil au bord d'une mer claire et bleue, la logique suggère de se rendre dans un lieu avec plus d'îles, plus de plages et plus d'heures d'ensoleillement que partout ailleurs en Europe.

GREECELa Grèce.
Au-delà des mots.

Athènes 2004. Retour aux sources pour les Jeux Olympiques.

OLYMPIC

OFFICE NATIONAL HELLENIQUE DU TOURISME, 3, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS, TEL.: (00331) 01 42 60 65 75, FAX: (00331) 01 42 60 10 23. E-MAIL: eot@club-internet.fr, WEBSITES: grece.infotourisme.com, www.gnto.gr

Sous les murailles d'El-Jadida

A moins de 100 kilomètres au sud de Casablanca, sur le littoral océanique du Maroc, derrière eucalyptus et mandariniers, se profilent les remparts portugais d'une histoire presque oubliée

EL-JADIDA

de notre envoyé spécial

Fuir « Casa », mégapole mauresco-arts déco qui ne dort jamais. Pas la peine de courir jusqu'aux foules germaniques d'Agadir ou françaises de Marrakech ! Aux portes sud du grand port, on a le choix entre deux routes droites, parallèles, bonnes (mais prodigues en amateurs de vitesse, surtout la nationale), et qui, l'une ou l'autre, vous amènent en deux heures vers les dunes, les plages de sable, le bois aux araucarias, les agrumes-raies, les vignobles rampants, les haras d'Etat, les cités crénelées de la province d'El-Jadida.

El-Jadida : en arabe « La Neuve », par antiphrase sans doute, car elle existait déjà aux temps berbéro-phéniciens et elle fut ensuite fameuse sous le nom de Mazagan. Rappelez-vous d'Orson Welles y tournant des scènes d'*Othello* ou de *La Femme de Mazagan*, roman judéo-pied-noir de Nélcy Delanoë ! Aujourd'hui, le gouvernement marocain veut ouvrir « en douceur » au tourisme étranger cette prospère contrée agricole de 6 500 km² au climat doux, aux populations paisibles (1 million d'habitants à 67 % fellahs). Au centre-ville d'El-Jadida, une plaque rappelle que le maréchal Lyautey, proconsul français dans l'empire chérifien, s'écria ici, en 1913 : « *Mazagan doit être le Deauville marocain !* ».

Rabat a maintenant dépêché chez les Jadidis, Zemmouris et autres Doukkalis le gouverneur Fassi-Fehri, polytechnicien, flanqué d'un jeune architecte, Mohammed Farès, tous deux apparement

entichés d'environnement et d'équilibre et décidés à ne pas transposer sur les bords de l'océan et de l'Oum-Rbia les (mauvais) exemples de Djerba ou de l'Espagne méditerranéenne. L'Oum-Rbia, « La mère du printemps », aux eaux grasses, « *fleuve natal, lent et sourd, mugissant à l'embouchure* » (Driss Chraïbi, *Le Monde à côté*, 2001), est le petit Nil du Maroc, son « cours d'eau sacré », il a droit au respect.

Le gouverneur et l'architecte auront néanmoins du mal à ne pas se laisser déborder par les promoteurs de Casablanca, Madrid ou Paris, qui « *veulent toujours plus* ». Cependant, de par la loi, ils ne pourront pas bâtir dans les dunes vierges et le maquis verdoyant qui courent, quand on vient du nord, à droite de la route côtière Azemmour - El-Jadida. Le secteur opposé compte déjà un golf, un hippodrome et quelques villas de vacances. S'y adjoindront fatalement des hôtels, mais « *à dimensions humaines et enfouis dans lentilles et eucalyptus* ». Le projet final d'Haouzia-Plage prévoit tout de même 10 000 lits...

Ce que ces Marocains, à la fois soucieux d'attirer chez eux des devises fortes et de protéger la dignité de leurs paysages, ne peuvent garantir, c'est que leurs plages resteront propres, sauf si une police écologique de la mer finit par être mandatée au nom de la communauté internationale. « *Mais, par Allah, que font donc les Nations unies et leurs filiales ?* », s'inquiète un simple garde-champêtre, qui ignore tout du féroce lobby mondial des armateurs. Le



PHOTOS GÉRARD RONDEAU

fonctionnaire municipal « *patrouille* » avec une badine sur l'immense ruban de sable atlantique entre Azemmour et El-Jadida, et doit, avant l'été, participer à l'entêtement des « *cochonneries que jettent vers nos côtes les bateaux étrangers passant au large* ». Ces débris en plastique de toutes couleurs sont ramassés à la main, et le sable redevient comme au matin du monde. On frémit à l'idée d'une marée noire.

CITERNES GOTHIQUES

Ne véhiculaient pas de tels risques les caravelles à la croix écarlate qui, jadis, débarquèrent ici marins et commerçants portugais, désireux de prendre leur revanche sur les anciens occupants araboberbères de la Lusitanie. De 1502 à 1769, sans tapage mais non sans quelques rudes escarmouches, le Portugal réussit, à partir de Mazagan, à maintenir un protectorat informel, à dimension variable, sur cette contrée exportatrice de chevaux et de laines, et surtout d'aloïses, cousines du hareng dont raffolaient alors les Lucullus lisboètes. Aussi Azemmour conserve-t-elle de solides remparts surplombant l'Oum-Rbia, lieu du frai de ces précieux poissons marino-fluviiaux ; des remparts récemment restaurés, en attendant le tour de la capitainerie lusitane. Dommage qu'un pylône de l'universellement envahissant « portable » pointe mainte-

nant son vilain museau métallique dans un coin du panorama intact d'Azemmour penchée sur son fleuve !

La « cité portugaise » d'El-Jadida est à l'abri de telles injures esthétiques de par sa situation quasi insulaire. Une ville de l'âge d'or ibérique (XVI^e-XVII^e siècles) demeurée presque en l'état. Après le départ plus ou moins forcé des Portugais au XVIII^e siècle, les autorités chérifiennes attribuèrent la ville intra muros aux juifs autochtones, qui y demeurèrent jusqu'à



l'arrivée des Français, il y a presque cent ans. C'est alors que fut redécouvert intact, car ayant entre-temps servi de décharge, l'extraordinaire bâtiment gothique en sous-sol, salle d'armes, magasin (de l'arabe *makhzen*) puis citerne. Avec sa forêt de colonnes supportant des voûtes en palmiers, la salle souterraine pavée de 34 mètres sur 33 n'a rien à envier aux antiques réservoirs géants stambouliotes ou cyrénaïques.

L'intérêt de la curieuse citerne mazagandaïse est accru du fait

qu'elle est entourée, dans le même style, de maisons, d'une église, d'un couvent, d'une poudrerie, de rues et de murailles aux noms sonores : bastions de l'Ange ou de la Saint-Sébastien, porte de la Mer, remis en état ou devant l'être. Depuis peu les Portugais viennent retrouver in situ une page semi-oubliée de leurs tribulations planétaires et participent aux réhabilitations en cours. Travail délicat car, et c'est heureux, 5 % des 200 000 Jadidis vivent toujours à l'intérieur des fortifications

Boulaouane, le gris et l'ocre

Si le patrimoine alimentaire des bords de l'Oum-Rbia (aloses, céréales, figuiers) fut augmenté par les Portugais (1502-1769) des figues de Barbarie et, notamment à Méhioula, des oranges de Chine (d'où leur nom arabe de *bortokal* ou *china*), les Français (1912-1956) y ajoutèrent le vin. Et pas n'importe lequel : le « gris » ; le gris de Boulaouane, de nos jours le plus fameux des bons crus marocains. Mais Boulaouane, c'est aussi le « fort du Secours », énorme casbah sultano-militaire : sept bastions, une mosquée, des bains, un donjon, érigés en 1710 par l'empereur Ismaïl I^{er}, fondateur de la dynastie alaouite, toujours régnaient. Construite en terre ocre, avec ornements de marbre et zelliges, dominant une boucle du fleuve et des vergers à *bilidis* (mandarines), la forteresse, qui avait pour mission de surveiller les mouvements de l'armée et des colons lusitans, continue d'offrir le plus spectaculaire panorama de la contrée. En contrebas de ce château, et aussi ocre que lui, une ancienne ferme européenne surplombe vertigineusement l'Oum-Rbia. La terrasse abandonnée invite à une pause.

ÉVA SION

Publicités

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.

MARRAKECH LUXE

➔ **665 € TTC**

Vol Air France direct + 5 nuits hôtel Kempinski 5* Luxe (Mansour).

Départs province avec réduction. Valable Avril et Mai. Nuits sup. possibles.

www.directours.com
3615 Directours (0,34 €/min) et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

NOMADE De l'Aubrac à la Mongolie !
plus de 300 randonnées* NATURE !
à prix toujours malins !!!
* accompagnées ou en "libéré"

Brochure gratuite : 01 46 33 71 71 www.nomade-aventure.com

CUBA
Location villas et voiture
Hôtels de charme
Programmes à thèmes, circuits à la carte
Séjours balnéaires
Pour plus d'informations, brochure sur demande
"CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
info@cubatropical.com

Vacances scolaires HOME D'ENFANTS / JURA
Agrément jeunesse et sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIe, confort. 2 ou 3 enfants par chambre sdb et wc. Pleine nature. Accueil volon. limité à 15 enfants idéal en cas de 1^{ère} séparation. Ambiance familiale, poss. accompagnement depuis Paris TGV. Activités : VTT, jeux collect., peinture sur bois, tennis, poney, init. échecs et théâtre, fabrication du pain, etc. Tél. : 03-81-36-12-51
www.lecret-lagneau.com

New York..... 329€
Los Angeles..... 427€
Miami..... 373€
Rome..... 226€
Londres..... 118€
Mexico..... 628€
Pointe à Pitre..... 514€
Hong Kong..... 573€

vos agences de voyages **ebookers**

0,15 € TTC / min
N° Indigo 0 820 00 00 11
http://www.ebookers.fr

Vol Aller-Retour, Tarif TTC à partir de, sous réserve de disponibilités © 2002 ebookers plc Licence LIC 075000047

DES VACANCES A LA DECOUVERTE DE LA CAMPAGNE ITALIENNE!

Choisissez votre demeure **CUENDET** à la campagne : vous apprécierez la tranquillité et les paysages grandioses des plus belles régions d'Italie, comme la Toscane, l'Ombrie, la Vénétie, la Côte Amalfitaine

Commandez le catalogue **ITALIE**
Appel Gratuit : (0800) 907885
909222 - 907886 - 900381
Cuendet & Cie spa
LOCATION DE MEUBLES DE CHARME
Strada di Strava 17 - I 53035 Monteriggioni
e-mail: info@cuendet.com

HAUTES-ALPES

300 jours de soleil par AN
ST-VERAN

Plus haute commune 2040 m.
Site classé, chalets du XVIIIe
Piscine, tennis, bain, jeux d'enfant
Hôtel BEAUREGARD**
☎ 04.92.45.86.86
Site : www.hotelbeauregard.fr
1/2 Pension à partir de 39 €

ARVIEUX en Queyras
Hôtel*** et Résidence dans ferme Traditionnelle et mobiliers anciens
Pied des pistes, Piscine, Hammam
La FERME de l'IZOARD***
A partir de 45 € en 1/2 Pens. 392 € en Résidence
☎ 04.92.46.89.00. Site : www.laferme.fr

Club Aventure
RANDONNÉES-VOYAGES

Voyages pour Actifs de Nature

90 pays, 260 itinéraires

CATALOGUE GRATUIT AU
0 825 306 032
www.clubaventure.fr
18 rue Séguier, 75006 Paris

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE EN CALVADOS

Week-end sur le green à Clécy

à partir de **49 €**

2 jours/1 nuit, par personne

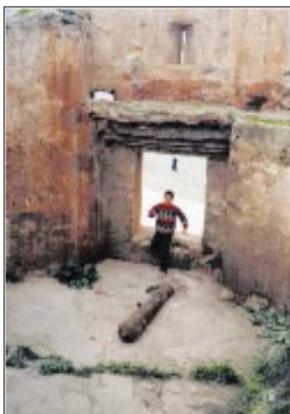
Vous n'aurez qu'à quitter votre chambre pour rejoindre le golf ! Désigné par les médias comme l'un des plus beaux golfs naturels français, les 6 km de fairways de Clécy, en Suisse Normande (40 km au sud de Caen), vous permettront un jeu technique en complète osmose avec la nature.

RÉSERVATION
Manoir de Cantelou - 14570 Clécy - Tél. : 02 31 69 72 72 - Fax : 02 31 69 70 22
E-mail : golf-de-clecy@golf-de-clecy.com **Réf. GW24**

GRATUIT, sur simple demande
Votre guide des week-ends et mini-séjours 2002
Tél. 02 31 27 90 80 - www.calvados-tourisme.com

Calvados
LA NORMANDIE PAR EXCELLENCE

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : ☎ 01.42.17.39.63



lusitanes, les empêchant ainsi de sombrer dans une solitaire muséification. La venue sur les lieux de l'ancien joueur de football portugais Humberto Coelho, devenu entraîneur de l'équipe nationale marocaine, a provoqué une mini-émeute de sympathie dans les artères tracées par ses ancêtres, et qui ont même résonné de ce cri : « Vive le Portugais ! » Pour comble, la sélection footballistique du royaume s'entraîne à El-Jadida, « ville calme et cadre très valable », selon M. Coelho.

Hors les murs, à même pas un jet de bombe du chemin de ronde, s'étalent boutiques et marchés traditionnels où on peut emplette à prix doux des coiffins *made in Morocco* de fruits et légumes cueillis de l'aurore. Les libraires en plein vent débitent ouvrages en

Haouzia-Plage (en haut). Le fort impérial de Boulaouane (ci-dessus à gauche). Les remparts luso-arabes d'Azemmour (ci-dessus à droite).

arabe, français et espagnol : romanciers jadis dont la renommée a dépassé les frontières marocaines, tels Laroui, Chraïbi, Khaïtib, Laroussi, etc. ; traités savants, comme la traduction française par le professeur Filali-Ansari de *L'Islam et les fondements du pouvoir* du cheikh égyptien Ali Abderrazak, texte éclairé de 1925, et qui, par son audace, cause toujours scandale en terre mahométane. Moins intellectuels sont les opuscules sur Tarik, premier conquérant berbéro-musulman de l'ibérie, et sur les monarques

alaouites, ou sur un autre égyptien, antithèse d'Ali Abderrazak, Hassan El Banna, fondateur en 1928 de l'Association des Frères musulmans, dont on n'a pas fini de parler.

Pour aller lire, boire un thé à la menthe fraîche (on peut le commander sans sucre, surtout si on l'accompagne de cornes de gazelle aux amandes pilées) ou se restaurer, on n'a que l'embarras du choix sur les modernes avenues très animées au crépuscule d'El-Jadida : Chez Ramsès ou Chez Oscar, La Royale Pâtisserie, Poissons Couscoute ou encore Crèmerie Ligue-Arabe, les enseignes appartiennent de plein droit, sans s'en douter, aux charmes de La Nouvelle-Mazagan.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

VADE-MECUM

► **ACCÈS.** Vols quotidiens directs Paris-Casablanca avec Royal Air Maroc (tél. : 08-20-82-18-21) à partir de 385 € A/R. Trains Casablanca-Azemmour (environ 1 h). Par la route, El-Jadida est à moins de 100 km de Casablanca ou de l'aéroport Mohammed-V. Pour appeler Casablanca ou El-Jadida depuis la France, l'indicatif est : 00-212-2, suivi des 8 chiffres de votre correspondant ; depuis le Maroc, rajouter seulement 0 devant ces 8 chiffres.

► **VOYAGISTES.** Parmi les voyagistes programmant le Maroc « à la carte », citons : Clio (Tél. : 01-53-68-82-82), spécialiste du voyage culturel, avec une offre pour 2 personnes, avion, voiture et hôtels à partir de 3 900 €, et Jet Tours (Tél. : 01-45-15-70-00), avec une offre pour 2 personnes à partir de 2 800 €.

► **ÉTAPES.** A El-Jadida, au Palais andalou, « 2 étoiles » (tél. : 23-34-37-45, fax : 23-35-16-90) : à

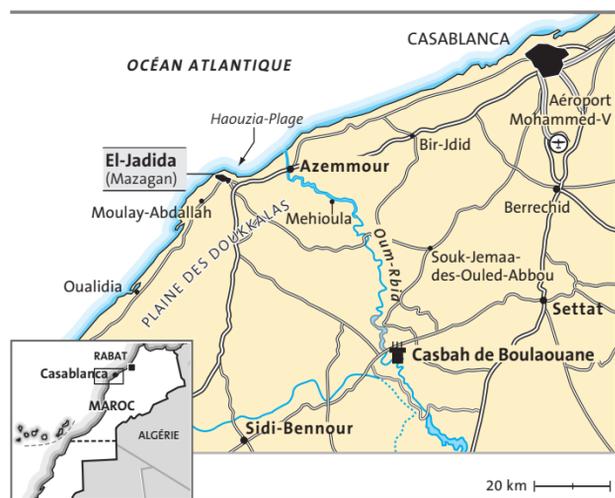
partir de 40 € par personne, en demi-pension. Au centre de Casablanca, face à la Médina, dans une rue assez calme, l'hôtel 4 étoiles Kenzi-Basma, 35, avenue Moulay-Hassan-1^{er}, 20000 Casablanca (tél. : 22-22-33-23 ; fax : 22-26-89-36 et courriel : hotelkenzibasma@wanadoo.net.ma), propose des chambres pour 2 personnes à partir de 70 € avec petit déjeuner. Cuisine marocaine et européenne, bar et garage gardé.

► **TABLES.** Plusieurs restaurants de poissons sur la promenade maritime et dans le centre d'El-Jadida. S'y connaître en fraîcheur de la pêche n'est pas inutile. A Casablanca, faire escale à L'Aéropostale (6, rue Molière, tél. : 22-22-36-02-52), qui propose une bonne cuisine du marché, franco-sudiste (bouillabaisse, homard du pays) et un décor historique justifiant l'enseigne. Prix modérés. Fermé samedi midi et dimanche. Voiturier.

► **SITES.** A El-Jadida : citerne et autres monuments lusitans ouverts aux heures des musées marocains. A Azemmour : oratoire israélite Abraham-Mouliniss (voir la mairie). Château fort de Boulaouane ouvert en permanence, sous la surveillance d'un gardien informel (obole d'usage). Cartes postales originales du Maroc faites et vendues par Jauson-Pons, Maarif, Casablanca (tél. : 25-08-20/10-04).

► **LECTURES.** *Les Jardins d'Allah*, de Monique Le Dantec (éd. des Écrivains, 200 p., 18 €) ; *Maroc, les villes impériales* (Loti, Jobert, etc., Omnibus, 1 145 p., 24 €) ; *Histoire du Maroc des origines à nos jours*, de Bernard Lugan (Perrin, 360 p., 21 €) ; *L'Arme musulmane*, de Raymond Charles, avant-propos de S. Zeghidour, Eddif (Casablanca), 280 p., 13 € ; *Le Maroc au temps des sultans*, de Walter Harris, présentation de D. Rondeau (Balland, 320 p., 14 €) ; *Art et architecture berbères au Maroc*, livre-album de Salima Naji, Edisud (Aix-en-Provence) et Eddif (Casablanca), 210 p., 45 € ; *Perles de l'Atlantique*, dessins de Christophe Philibert, avec textes de cinq auteurs arabes (éd. Paris-Méditerranée, 150 p., 22 €) ; *Dictionnaire de civilisation musulmane*, d'Yves Thoraval (Larousse, 350 p., 17 €). En vente au Maroc : *Azemmour et Mazagan. Deux places fortifiées du XVI^e siècle*, de Robert Létan, auto-édité en 1995 et 1998, 225 p. illustrées, 12 €.

► **RENSEIGNEMENTS.** Office national marocain du tourisme, 161, rue Saint-Honoré, 75001 Paris (tél. : 01-42-60-63-50, fax : 01-40-15-97-34). Office du tourisme d'El-Jadida (tél. : 23-34-47-88, fax : 23-34-47-88).



Week-end « traditions » à Samoëns

Dans la patrie des tailleurs de pierre, face au Mont-Blanc

EN HAUT de la large vallée glaciaire du Giffre, pays des tailleurs de pierre, Samoëns s'enorgueillit de l'une des plus belles vues sur la chaîne du Mont-Blanc. Seule station village classée par les Monuments historiques, ce gros bourg agricole revendiqué également un riche patrimoine et du grand ski pour les « fanas » de pistes noires.

Le charme opère dès que l'on débouche sur la place, ombragée par un tilleul centenaire, avec une halle aux grains du XVI^e siècle, une fontaine aux becs de bronze, de solides maisons de pierre aux lineaux ouvragés et, se détachant au loin, l'aiguille sombre de Criou. Ici, on est loin des « usines à skier » ! La clientèle (60 % de sportifs, 40 % d'hédonistes) en est le reflet.

Pour sillonner les 270 km de pistes du Grand Massif, rien de tel qu'une journée en compagnie de Guillaume Bozonnet, moniteur de ski l'hiver et tailleur de pierre l'été. Un personnage aussi intarissable sur la taille du calcaire gris à la « boucharde » qu'expert dans l'art de choisir une belle combe à dévaler ou un panorama à admirer, comme celui que l'on découvre du sommet des Grandes Platières (2 480 m) !

Retour conseillé par la piste des Cascades, 14 km de descentes de rêve à travers alpages et forêts, jusqu'à Sixt-Fer-à-Cheval et son cirque, classé site national. Le lendemain, explorer l'univers des *franhans* (nom des tailleurs de pierre et charpentiers en « mourmé », l'argot local) en partant à la découverte de leurs travaux (fontaines, chapelles, oratoires, pierres tombales)



dans les neuf « villages » alentour. Jean-François Tanghe, guide du patrimoine et président de la Société des maçons, détaille à l'envi l'art des bâtisseurs du Giffre, ses ancêtres, qui, en 1659, avaient acquis un tel savoir-faire dans le travail du calcaire qu'ils se regroupèrent en confrérie.

Encore une grimpe dans le Jardin botanique alpin de la Jaysinia, offert par la bienfaitrice de Samoëns, Marie-Louise Jay, une Septimontaine montée à Paris et qui devait épouser Ernest Cognacq, et fonder avec lui les magasins La Samaritaine.

Seul bémol : le départ des remontées mécaniques, distant de 5 km, au Vercland. Mais l'ouverture, début 2003, du Grand Massif Express, avec télécabines de huit places, devrait supprimer ce point noir.

de notre envoyée spéciale
Isabelle d'Ornon

► Samoëns (700 m) est à 2 heures de voiture de Lyon, 5 de Paris. En TGV, à 4 heures de Paris. Hôtel-restaurant Neige-et-Roc (tél. : 04-50-34-40-72), un chalet de tradition avec une excellente table. Résidence hôtelière La Renardière (04-50-34-45-62), chalet avec boiseries et piscine intérieure. Gîte du lac de Gers (04-50-34-44-83). Crêperie La Fandioleuse (04-50-34-98-28). Produits régionaux au Grenier savoyard (04-50-34-48-22) et à la Jaysinia, un salon de thé (04-50-34-40-31). Entrée libre au Jardin alpin. Ecomusée du Clos-Parchet (04-50-34-46-69), à 5 km.

A TOUS PRIX

► **205 € : UN WEEK-END À GUERNESEY**, du 1^{er} avril au 30 septembre, pour y célébrer le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo. Gaeland Ashling propose de partir sur les traces du poète exilé. Ce prix comprend la traversée A/R depuis Saint-Malo (avec Emeraude Lines), les transferts, deux nuits en chambre double avec petits déjeuners au Marine Hotel. Si on opte pour

l'avion, le prix passe à 499 €. Renseignements dans les agences et au 01-42-71-44-44.

► **A PARTIR DE 784 € : UNE SEMAINE EN AVRIL À L'ÉCRIN DES NEIGES**, la nouvelle résidence haut de gamme MGM située à Tignes/Val-Claret (Savoie) : 55 appartements spacieux et fonctionnels. Et le premier centre Aquatic en montagne. Ouvert par les Thermes marins de

Saint-Malo, il comprend un parcours aquatique, un espace forme et un salon de beauté. 300 km de pistes et des activités d'après ski. Prix par semaine et par appartement, pendant les vacances de Pâques, pour un 2 pièces-cabine (5/6 personnes), et l'accès au stationnement couvert. Renseignements au 0820-820-830 et sur internet (www.residences-mgm.fr).

Nice-Bastia en 3h30:15€*

Tous comptes faits, ça ne coûte pas plus cher de voyager plus vite !

On peut aller très vite en Corse, en ne payant que 15€ ! 3h30, c'est la durée d'une traversée à grande vitesse avec notre NGV Liamone. Le temps de s'installer confortablement, feuilleter quelques magazines, prendre un rafraîchissement au bar... ou regarder le ciel se fonder dans la mer... et on est arrivé. Et oui, la force de la SNCM, c'est de vous faire voyager plus vite !

*Voir conditions d'application dans les horaires et tarifs 2002. Prix par personne et par traversée, en période bleue, exonéré de supplément NGV. Hors taxes et droits de port (8,75€ par personne).

Informations et réservations dans votre agence de voyages ou en appelant le 0891 701 801 (0,22€/min) www.sncm.fr

Beaucoup de soleil

JEUDI 28 MARS

Le lever du soleil à Paris : 6 h 39
Coucher du soleil à Paris : 19 h 14

Un anticyclone est situé de l'Allemagne à la France, dirigeant de l'air frais et sec sur notre pays. La dépression située au sud de l'Italie donnera des passages nuageux un peu plus nombreux le matin sur le pourtour méditerranéen.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le temps restera bien ensoleillé, avec un vent d'est sensible surtout près des côtes. Il fera 14 à 16 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le soleil brillera largement toute la journée, avec des températures maximales proches de 13 à 15 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Le soleil sera au rendez-vous, mais il fera frais au lever du jour, avec -2 à 0 degré. L'après-midi, le thermomètre marquera 13 à 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le temps sera sec et bien ensoleillé, avec un peu plus de nuages sur les Pyrénées. Il fera 16 à 19 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. La journée sera placée sous le signe du soleil, mais localement il gèlera faiblement encore au lever du jour. Les températures maximales avoisineront 15 à 17 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Sur le Languedoc-Roussillon, le ciel sera très nuageux le matin, avec quelques gouttes, puis de belles éclaircies reviendront. Du Sud-Est à la Corse, les nuages et les éclaircies alterneront, avec un soleil plus présent l'après-midi. Le vent d'est à sud-est soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales. Les températures maximales avoisineront 13 à 15 degrés.

28 MAR. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; *: neige.

FRANCE MÉTROPOLE			
Ajaccio	1/15 N	Milan	2/16 S
Biarritz	5/17 S	Moscou	1/5 P
Bordeaux	4/18 S	Munich	-3/9 S
Bourges	1/14 S	Naples	6/14 S
Brest	4/15 S	Oslo	-2/12 S
Caen	3/12 S	Palma de M.	9/18 S
Cherbourg	4/12 S	Prague	-4/7 N
Clermont-F.	-2/16 S	Rome	3/14 N
Dijon	-1/14 S	Séville	13/16 P
Grenoble	4/14 S	Sofia	1/7 C
Lille	1/12 S	St-Petersb.	1/8 C
Limoges	3/14 S	Stockholm	1/11 S
Lyon	-2/15 S	Ténérife	16/21 S
Marseille	7/15 N	Varsovie	-1/9 N
Nancy	-1/13 S	Venise	2/13 S
Nantes	3/16 S	Vienne	-1/9 N
Nice	6/14 S		
Paris	2/13 S		
Pau	2/16 S		
Perpignan	7/15 N		
Rennes	3/15 S		
St-Etienne	-4/14 S		
Strasbourg	0/15 S		
Toulouse	6/15 S		
Tours	2/14 S		

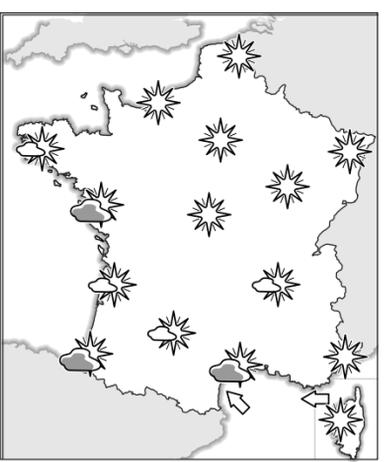
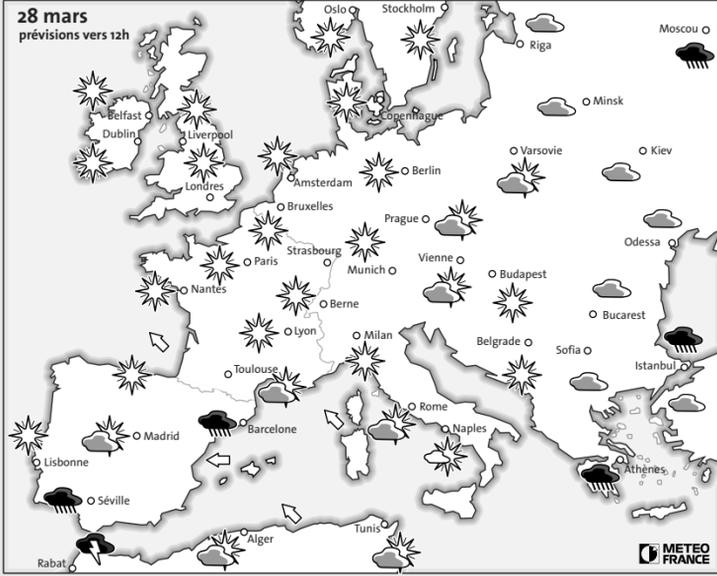
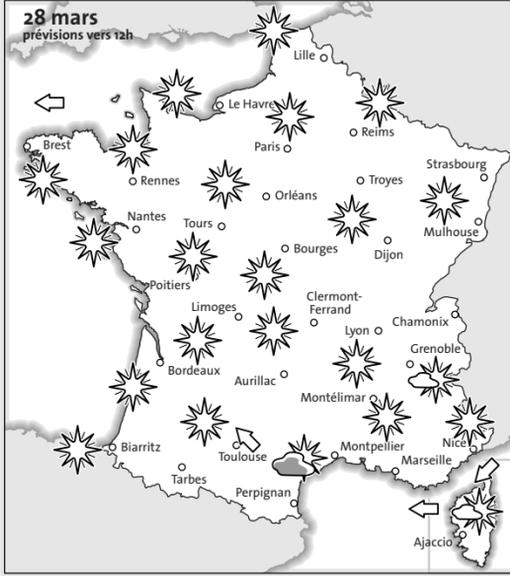
FRANCE OUTRE-MER			
Cayenne	24/28 P	San Francisco	11/19 S
Fort-de-Fr.	25/29 P	Santiago Ch.	10/22 S
Nouméa	22/27 S	Toronto	-8/5 S
Papeete	26/31 P	Washington DC	1/10 S
Pointe-à-P.	22/29 P		
St Denis Réu.	23/28 P		

AFRIQUE			
Alger	8/22 N		
Dakar	17/23 S		
Kinshasa	22/31 P		
Le Caire	14/21 S		
Nairobi	15/27 S		
Pretoria	18/31 S		
Rabat	13/18 P		
Tunis	10/18 N		

EUROPE			
Amsterdam	-1/11 S		
Athènes	9/13 P		
Barcelone	10/13 P		
Belfast	3/11 S		
Belgrade	2/12 S		
Berlin	-4/10 S		
Berne	-3/12 S		
Bruxelles	-2/13 S		
Bucarest	2/13 C		
Budapest	-2/12 S		
Copenhague	1/8 S		
Dublin	5/10 S		
Francfort	-1/12 S		
Genève	-1/14 S		
Helsinki	-2/7 C		
Istanbul	5/9 P		
Kiev	2/9 C		
Lisbonne	14/21 S		
Liverpool	1/12 S		
Londres	2/12 S		
Luxembourg	0/10 S		

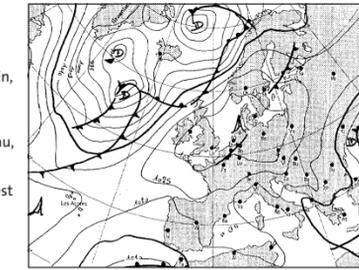
AMÉRIQUES			
Brasilia	19/29 S		
Buenos Aires	17/23 P		
Caracas	23/31 S		
Chicago	-2/9 P		
Lima	21/27 P		
Los Angeles	12/17 P		
Mexico	9/28 S		
Montréal	-3/4 S		
New York	3/10 S		
San Francisco	11/19 S		
Santiago Ch.	10/22 S		
Toronto	-8/5 S		
Washington DC	1/10 S		

ASIE-OcéANIE			
Bangkok	28/34 P		
Beyrouth	13/15 P		
Bombay	22/32 S		
Djakarta	25/28 S		
Dubaï	24/35 S		
Hanoï	24/30 P		
Hongkong	22/24 C		
Jérusalem	6/11 P		
New Delhi	17/33 S		
Pékin	11/22 P		
Séoul	4/15 C		
Singapour	25/34 S		
Sydney	19/23 P		
Tokyo	5/12 S		

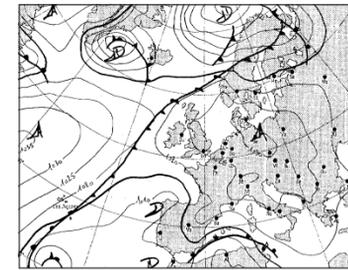


PRÉVISIONS POUR LE 29 MARS

Le 29 mars
Sur le Languedoc-Roussillon, les nuages seront nombreux le matin, puis de belles éclaircies reviendront. Ailleurs il fera beau, avec un peu plus de nuages sur l'extrême Ouest l'après-midi. Les températures seront en légère hausse.



SITUATION LE 27 MARS À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 29 MARS À 0 HEURE TU

Les gelées du début de printemps invitent à la prudence

JARDINAGE
Tous les mercredis datés jeudi, le guide des plantes

CIEL DÉGAGÉ, les gelées matinales sont fréquentes en avril, le mois le plus traître de l'année. « En avril, ne te découvre pas d'un fil, en mai fais ce qu'il te plaît », dit le dicton.

Les froidures du début du printemps peuvent être dangereuses pour les floraisons et les jeunes pousses les plus tendres. Le soleil du matin accentue les méfaits du gel. Chauffant les bourgeons déployés il dégage une évaporation qui accentue le froid. Raison pour laquelle on use du canon à eau pour protéger les fleurs des fruitiers de plein champ. La mince pellicule de glace qui se forme alors sur les fleurs a pour effet de maintenir celles-ci à une température de 0 degré quand elles subiraient une température plus basse sans cette gangue. C'est un

peu la technique de l'igloo des Inuits.

Ce froid bref, quelques minutes, peut être dangereux pour les plantes exposées plein est. La glycine, la vigne vierge, pourtant protégées par des murs, souffrent parfois de ces coups de froid printaniers qui ne les tuent pas, mais compromettent la floraison de la première dont les grappes pendent alors lamentablement, les premières feuilles de la seconde qui se ratatinent avant d'être remplacées par une repousse. Les azalées et les camélias aussi. Exposées au nord ou au nord-ouest, voire à l'ouest dans les régions pas trop chaudes, ils ne souffriront pas : les rayons du soleil ne les toucheront que quand l'air ambiant sera réchauffé.

Combien de feuilles d'érables du Japon grillées ces jours-ci ? Eux aussi s'en remettent et assez vite, mais, chaque fois, on tremble un peu. Ils passent à travers certaines années, et l'on respire...

jusqu'à ce qu'un dernier coup de froid survienne, le traître, à la mi-mai, faisant mentir le dicton. Les rosiers, dont les jeunes pousses ne craignent pas le gel, souffrent alors durement, ainsi que cela s'est produit, il y a une dizaine d'années, particulièrement les hybrides de thé, si délicats, si fragiles, quand les hybrides de rugosa n'ont pas bronché.

Cela dit, certaines plantes d'orangeries peuvent déjà être mises en plein air, à l'abri d'un mur et du soleil : les lauriers-roses, par exemple, qui ne craignent pas le froid pour peu qu'ils ne se soient pas déjà mis à pousser s'ils sont conservés sous verre. On évitera quand même de le faire dans les régions les plus froides, mais ces arbustes ont vaillamment subi les assauts du froid sur le littoral charentais, dans le Sud-Ouest, partout où les mimosas et les palmiers des Canaries ont perdu leur feuillage.

Sous terre, en revanche, aucun ne crainte. C'est donc le moment

de planter les dahlias, les premiers glaïeuls, les nains comme les grands, ceux d'Abyssinie si parfumés, à la floraison blanche si longue et délicate, les trigridas aux fleurs éclatantes, les liatris qui fleurissent de haut en bas, de sortir les arums qui passent l'hiver à l'abri du froid, de les planter dans des grandes fosses dont la terre a été enrichie, voire de découvrir ceux qui passent la mauvaise saison sous une couche de paille qu'ils ont déjà commencé à soulever.

Attention, les dahlias ne doivent pas être replantés tels quels ; ils produiraient trop de branches et verraient leur floraison un peu compromise par une pousse touffue. Deux ou trois tubercules et une portion de tige desséchée sont parfaites. Les voisins et amis profiteront du surplus car ces plantes produisent des tubercules en abondance. Bien sûr, il faudra éliminer tous les tubercules vidés de toute vie, moisiss. Et avoir la main légère sur

l'engrais. Il sera temps de les doper cet été avec un peu d'engrais liquide pour plantes fleuries pour soutenir leur floraison.

SEMER DES ANNUELLES

Les cannas devront être démarrés au chaud, dans des pots, placés en pleine lumière. Particulièrement ceux achetés dans le commerce, car les brimborions de tubercules vendus ne sauraient supporter les terres froides sans dommage. Les vieux pieds arrachés à l'automne et réservés à la cave pourront rejoindre la pleine terre sans problème. A l'inverse des dahlias, on ne les divisera que s'ils sont énormes. Plus les pieds sont forts, plus ils fleurissent. Le plein soleil, l'eau, une terre profonde et riche sont ce qui leur convient le mieux. On est heureux de voir ces plantes un moment décriées revenir en force. Comment résister à un feuillage et une floraison pareils ?

Il est temps aussi de semer quelques annuelles en place. Lavatè-

res, godetias, clarkias, cosmos, belles-de-nuit, soucis et capucines apprécient ces semis précoces qui leur permettent de s'enraciner profondément avant de fleurir. Et les dernières gelées sont sans effet sur les jeunes plantules. Semées plus tard, elles ont tendance à fleurir très vite mais avec moins d'abondance. Dans les régions les plus douces, les lavatères et les soucis peuvent même être semés en automne. Ils passent l'hiver sans souffrir et fleurissent alors avec une opulence que les plantes semées au printemps n'égalent pas. D'ailleurs les soucis ont une tendance à se naturaliser dans les allées de gravillons et dans les coins les plus bizarres du jardin. Parfois jusque dans un trou de mur ! Comme ce pied de tournesol qui a surgi d'une fissure où une mésange l'avait sans doute caché, et qui a poussé et fleuri, devenant un bonsai naturel aussi ravissant que surprenant.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 075

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

BRIDGE

N° 1989

LA BONNE CONTRE-ATTAQUE

Dans cette donne d'un championnat de France de Division nationale, Ouest avait réussi à faire chuter le déclarant en Sud.

♠ 843	♠ 1065
♥ A974	♥ 10
♦ D1072	♦ 98543
♣ 82	♣ 9764
♠ R92	♠ ADV7
♥ V52	♥ RD863
♦ ARV6	♦ -
♣ R53	♣ ADV10

Ann. : E. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	-	passé	1 ♠
passé	2 ♠	passé	2 SA
passé	4 ♥	passé	6 ♥...

Ouest a entamé l'As de Carreau pour le 3 d'Est, et Sud a coupé. Le déclarant a tiré le Roi de Cœur (Est a fourni le 10), puis il est monté au mort en jouant le 3 de Cœur pour le 2 et le 9 (Est défaussant le 4 de Carreau). Ensuite, il a joué le 8 de Trèfle pour le 7 et la Dame de sa main. Comment Ouest a-t-il fait chuter ce PETIT CHELEM À CŒUR ?

Réponse
Ouest peut imaginer le jeu de Sud lorsqu'il saute à « 6 Cœurs » (quand il voit que Nord a un bon soutien à Cœur). Après avoir pris avec le Roi de Trèfle, voici les défenses possibles :

1. Si Ouest contre-attaque Pique, le déclarant fera le Valet, tirera la Dame de Cœur, défaussera une Pique sur le troisième Trèfle et n'aura plus qu'à couper un Pique..

2. Sur un retour à Trèfle, Sud, après un troisième coup d'atout et la défausse de deux Piques du mort, tirera l'As de Pique, affranchira ses Piques en jouant la Dame de Pique couverte et coupée. Le déclarant n'aura plus qu'à reprendre la main en coupant un Carreau avec son dernier atout... Ouest a donc compris que la seule défense mortelle était de jouer le Roi de Carreau pour obliger Sud à couper, et il lui manquera, à la fin, un atout pour reprendre la main quand il aura affranchi ses Piques...

AVEC TROIS AS DEHORS !

René Bacherich fut l'un de nos plus grands champions. Dans cette donne, il aurait fallu qu'Ouest entame le Valet de Cœur pour que le coup soit superbe, mais il avait joué l'As de Carreau, et ce fut sans problèmes.

♠ RDV106	♠ A42
♥ AR8764	♥ 932
♦ -	♦ 10842
♣ 65	♣ A107
♠ 98753	♠ RD73
♥ D	♥ RD4
♦ RD73	
♣ RD4	

Ann. : N. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	2 ♥	passé	2 ♠
passé	6 ♠	contre	surc.

Si Ouest avait entamé le Valet de Cœur, comment Bacherich aurait-il gagné le PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères
Après « 2 Cœurs » (ouverture forte) et la réponse « 2 Piques », il était normal de sauter à « 6 Piques ».

Philippe Brugnon

HORIZONTALEMENT

I. Saisit tout au passage. - II. Le narval ou autre animal fabuleux. Chevalier ou chevalière ? - III. Possessif. Jason partit à sa conquête. - IV. Pour que la chambre ne manque pas d'air. Passe au bleu quand elle est intense. - V. Vitesse sur l'eau. Démonstratif. Soleil divin. - VI. Peintre par Manet et mise en scène par Renoir. A jeter avec les déchets. - VII. Echange plein de

tendresse. Port au Japon. Préposition. - VIII. Plein feu dans les yeux. Petit terrain. - IX. Garnie de lattes. - X. Recommandées pour être sûr d'être en bonnes places.

VERTICALEMENT

1. Pousse au débordement. - 2. Met tout le monde en danger quand il quitte la chambre. Se jette dans le Rhin après son passage en Suisse - 3. Chez eux, tout se mange, même les racines à la

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 074

Horizontalement

I. Sous-vêtement. - II. Auteur. Binée. - III. TV. Légèrement. - IV. Irrésolu. Est. - V. Sien. Tuile. - VI. Fédéré. Tu. Pt. - VII. Ere. Irréelle. - VIII. Censé. Us. Eau. - IX. Tanne. Pair. - X. Tiers. Encres.

Verticalement

1. Satisfecit. - 2. Ouvrière. - 3. Ut. Redenté. - 4. Sélène. Sar. - 5. Vues. Riens. - 6. Ergoter. - 7. Elu. Ruée. - 8. Ebruités. - 9. Mie. Lue. PC. - 10. Entée. Lear. - 11. Nées. Plaie. - 12. Testateurs.

DISPARITIONS

Claude Quin

PDG de la RATP de 1981 à 1986, militant communiste

CLAUDE QUIN, ancien PDG de la RATP de 1981 à 1986, est décédé, dans la nuit de samedi 23 à dimanche 24 mars, d'une embolie cérébrale, à l'âge de 69 ans. Le premier ministre Lionel Jospin a salué, lundi, « l'exemple de rigueur, de détermination, d'humanisme et de conviction » donné par cet intellectuel communiste, qui a « mené de front un engagement militant et une passion pour la formation des hommes ». Marie-George Buffet a salué pour sa part un homme qui a « fait preuve d'originalité et de courage », en tentant de « construire une autre pratique de l'économie, une autre vision de l'entreprise que celle de la rentabilité financière ».

Claude Quin, IEP-Paris, docteur ès sciences économiques, professeur associé à Dauphine, inspecteur général de l'équipement, a laissé son nom attaché à une réforme symbolique : la suppression de la première classe dans le métro aux heures de pointe. Figurant parmi les rares patrons communistes nommés à la tête d'une entreprise publique au lendemain de l'élec-

tion de François Mitterrand, en 1981, il fut l'une des figures de proue des communistes refondateurs, aux côtés de Charles Fiterman, qui fut son ministre de tutelle aux transports.

Sous sa présidence, la RATP connaîtra une phase de relance par le recrutement et l'investissement. Face à la montée, déjà, de la délinquance dans les transports urbains et de banlieue, il estimait qu'il fallait « réhumaniser » le métro en plaçant des agents à l'intérieur des rames. Mais cette politique résolument de gauche n'empêchera pas pour autant les mouvements de grève de se multiplier. Sa politique, jugée trop dépensière par le gouvernement de Jacques Chirac, lors de la première cohabitation, coûtera son poste au patron communiste, en juin 1986, à l'issue d'un bras de fer très médiatisé avec le ministre libéral des transports Jacques Douffiaques.

Membre du Parti communiste depuis 1955, rédacteur en chef de la revue *Economie et Politique* dans les années 1970, Claude Quin ne

renoncera ni à ses convictions communistes, ni à ses options réformatrices pour le parti. Au contraire, il les défend bec et ongles au sein de la mouvance refondateur. En 1990, il publie un livre, *Idées neuves pour société en crise*, où il dénonce tout à la fois l'assujettissement des sociétés occidentales à la seule rentabilité financière et la sclérose des sociétés socialistes. Il écrit alors dans les colonnes du *Monde* sa vision idéale du PCF : « Un parti qui ne cesse de se renouveler, un parti dont le rôle d'avant-garde s'élargisse à la production continue d'idées neuves. Cela implique que notre propre organisation développe (...) la circulation des idées en son sein, favorise constamment le débat entre communistes et non-communistes. »

En 1997, il se distingua par la publication d'un ouvrage collectif de réflexion réalisé sous sa direction : *Un service public pour les Européens ?* Une question plus que jamais à l'ordre du jour.

Pascal Galinier

César Milstein

Un immunologiste créateur

AVEC le décès survenu à Cambridge (Angleterre), dimanche 24 mars, de César Milstein, l'immunologie, cette étonnante science du soi et du non-soi, vient de perdre l'un de ses disciples les plus inventifs, lauréat du prix Nobel de médecine 1984. « *Cultivant une certaine distance par rapport à ses propres exploits, le Pr Milstein a été une source d'inspiration pour de nombreux chercheurs dans son domaine et a consacré une bonne partie de son temps à collaborer avec des chercheurs travaillant dans des pays moins développés* », a fort justement précisé le Medical Research Council britannique dans un communiqué publié quelques heures après sa mort, due à une affection cardiaque contre laquelle il luttait depuis de longues années.

Fils d'un juif immigré, César Milstein naît le 8 octobre 1927 à Bahía Blanca (Argentine) dans une famille qui consent de nombreux sacrifices pour lui permettre de poursuivre des études de chimie à l'université de Buenos Aires. Après un doctorat obtenu en 1957 pour des travaux sur le cinétique de l'enzyme aldehyde déshydrogénase, il continue ses recherches dès l'année suivante au sein de l'université de Cambridge grâce à une bourse du British Council.

Après y avoir achevé un second doctorat, Milstein retourne dans son pays, à l'Institut national de microbiologie de Buenos Aires. Il expliquera par la suite que le cli-

mat politique et les persécutions dont étaient alors victimes intellectuels et scientifiques le conduisent à quitter l'Argentine pour regagner l'université de Cambridge en 1963, une université qu'il ne quittera plus en dépit des demandes insistantes qu'on lui fit après 1984 lorsqu'il devint le scientifique argentin le plus connu à travers le monde.

UNE DÉCOUVERTE NON BREVETÉE

A Cambridge, dans le jeune laboratoire de biologie moléculaire que vient de créer le Medical Research Council britannique, César Milstein retrouve Fred Sanger, scientifique renommé qui le persuadera d'abandonner le monde des enzymes pour celui a priori plus prometteur de l'immunologie. Dans les années 1970 travaillant étroitement avec le biologiste allemand Georges Köhler (né à Munich le 17 avril 1946, avec lequel il recevra le Nobel et décéda en mars 1995 d'une pneumonie), il parvient, pour la première fois, à fusionner des cellules sécrétrices d'anticorps spécifiques avec des cellules cancéreuses, conférant ainsi l'immortalité à ces cultures hybrides productrices à volonté de précieuses molécules baptisées anticorps monoclonaux. En un quart de siècle, ces substances ont progressivement pris une place considérable tant dans le domaine de la recherche fondamentale que dans le champ diagnostique et, plus récemment, thérapeutique.

■ **DANIEL DE COPPET**, anthropologue, est mort mercredi 20 mars à Paris, le jour même de son soixante-neuvième anniversaire. Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) depuis 1986, Daniel de Coppet enseignait l'anthropologie sociale et comparée, dans la ligne de pensée de

Louis Dumont, avec qui il avait fondé une équipe de recherche nommée Erasmie. Fils de Marcel de Coppet, gouverneur général de la France d'outre-mer, il avait passé ses années d'enfance à Madagascar, ce qui avait certainement fait naître son goût pour la compréhension des autres peuples. Après ses études, notamment sous la direction de Claude Lévi-Strauss, Daniel de Coppet part deux ans aux îles Salomon pour étudier les Aré'aré, un peuple mélanésien. A la suite de ses nombreux séjours dans l'archipel, il publie *Aré'aré : un peuple mélanésien et sa musique* (Seuil, 1978) et apportera sa contribution à un CD enregistré en 1996 dans la collection du Musée de l'Homme. Daniel de Coppet a publié aussi de nombreux articles dans des revues scientifiques (*L'Homme*, *Ethnos*, aux éditions de la Maison des sciences de l'homme...), ainsi que des livres en anglais (aux éditions Berg de l'université américaine d'Oxford). Très apprécié de ses étudiants, il n'hésitait pas à prendre position sur des sujets d'actualité et à s'engager en faveur des droits de l'homme ; récemment, il avait aussi critiqué le projet de démantèlement du Musée de l'Homme à Paris. En outre, Daniel de Coppet était le petit-fils et l'exécuteur testamentaire de Roger Martin du Gard.

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde (www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel daté lundi 25-mardi 26 mars est publié :

● **Aide au logement** : un décret modificatif relatif à l'aide personnalisée au logement.

DOCUMENTS OFFICIELS

Le groupe de travail Prospectives des émissions de gaz à effet de serre du Commissariat général du Plan a remis un rapport intitulé *Effet de serre : modélisation économique et décision publique*. <http://lesrapports.ladocfrancaise.gouv.fr>
BRP/024000142/0000.pdf

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Karine DELABRE
et
Eric BINHAS
ont l'immense joie d'annoncer la naissance de

Nathan Lucien Serge BINHAS,
le 24 mars 2002, à 15 h 45.

Sonia LEPETIT
et
Jean-Luc HAULET
ont l'immense joie d'annoncer la naissance de

Chiara,
le 25 mars 2002, à 2 h 37, à Paris-14^e.

Marianne ROMSLO
et
Fabien MACARIE
ont la joie d'annoncer la naissance de

Emile,
le 13 mars 2002.

36 bis, rue Lamarck,
75018 Paris.

– Sydney (Australie). Avignon.
Le 5 janvier 2002,

Arnaud
est arrivé, pour prendre sa place au côté de

Maxime,
son frère de vingt et un mois,

pour le grand bonheur de ses parents,
Catherine et Antoine LAVAL,
et de ses grands-parents,

Camille et Jacques VISSIÈRE.

Décès

– Hélène Bernard-Mandier,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger BERNARD,
agréé d'anglais,
ancien professeur au lycée
Claude-Fauriel de Saint-Etienne,

survenu le 24 mars 2002, à l'âge de
quatre-vingts ans.

– Sa famille,
Ses proches, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques Franklin CASTIEL,
survenu le 23 mars 2002.

Ses obsèques ont été célébrées dans
l'intimité familiale, à Ardin (Deux-Sèvres).

119, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

– Dans sa quatre-vingt-dixième année,

Pierre CHAUMONT,
ingénieur civil des Mines,

a quitté les siens pour entrer dans la paix
du Seigneur, le 25 mars 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée
ce mercredi 27 mars, à 18 heures, en
l'église de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques).

De la part de
Mme Maud Chaumont,
son épouse,
Michel Chaumont,
ses enfants et petits-enfants,
Marie-Christiane et François Caubel,
leurs enfants et petits-enfants,
Dominique Chaumont
et ses enfants,
Marie-Noël et Régis Paschal
et leurs enfants,
Xavier et Florence Chaumont
et leurs enfants,
Régis Chaumont
et ses enfants,
Les familles Toussaint et Cadel.

Une messe du souvenir sera célébrée
en l'église Sainte-Thérèse de Metz, au
courant du printemps.

7, place du Roi-George,
57000 Metz.

– Paris. Alger.

Marie-Jeanne et Abdelaziz Dali,
Mehdi et Réda,
leurs enfants,
La famille Dali, de Bouteldja et d'El
Kala,
ont la douleur de faire part du décès de

« **Jedda** »
Soltana DALI,
née **CHOUIB,**

rappelée à Dieu le 18 mars 2002, dans sa
quatre-vingt-sixième année.

Elle repose désormais pour l'éternité
dans le cimetière familial de Bouteldja.

« *A Dieu nous appartenons,
à Lui nous retournons...
La fleur, un jour, avait vu passer
une caravane...* »

– L'Association francophone
d'éducation comparée (AFEC) salue la
mémoire de son ancien président,

Ettore GELPI
(1988-1991),

disparu le 22 mars 2002.

19, rue Corvisart,
75013 Paris.

– Son corps l'a trahi, mais son esprit
sera toujours parmi nous. Notre
camarade est parti le 24 mars 2002.

Claude QUIN,
officier de la Légion d'honneur.

Martha Feldman,
sa compagne,
Ses collaborateurs,
Ses innombrables amis.

Martha Feldman,
31, impasse Blanqui,
75013 Paris.

(Lire ci-contre.)

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC
NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC, ligne suppl. 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter
☎ **01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96**
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 €** (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : 201MQPAE

Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

Autorisation de prélèvements	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	Organisme créancier : Société Editrice du Monde 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .	TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.	Nom Prénom N°rue Code postal [] [] [] [] Ville	
Date :	NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
Signature : <input type="text"/>	N°rue Code postal [] [] [] [] Ville	
IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.	DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB	

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au **01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.**

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1519
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

– Saint-Malo.

Nous avons la douleur de faire part du
décès de

Mme Renée ROCHEFORT,
née **CRESPEL,**
licenciée ès lettres classiques,

survenu à Rouen, le 24 mars 2002, dans
sa quatre-vingt-neuvième année.

De la part de ses enfants,
Et de toute la famille.

Les obsèques religieuses seront
célébrées jeudi 28 mars, à 14 h 30, en la
chapelle Sainte-Anne des Grèves,
65, boulevard Chateaubriand, à Saint-
Malo.

3, rue des Planches,
35400 Saint-Malo.

Remerciements

– Jean Védrière,
Ses enfants et petits-enfants,
profondément touchés par les
nombreuses marques de sympathie et
d'amitié que vous leur avez témoignées
lors du décès de

Suzanne VÉDRINE,

vous adressent leurs sincères
remerciements et vous expriment leur
gratitude.

Anniversaires de décès

– Le 28 mars 1998,

Gérard GALANO

nous a quittés.

– Son épouse
Et ses enfants
remercient d'avoir une pensée
affectueuse pour

Gérard LOBIER,

décédé accidentellement le 27 mars
1993.

Conférences

Miroslav Radman,
professeur à la faculté de médecine
Necker-Enfants malades,
université Paris-V :

« **Maladies biologiques et culturelles**
et (bio)éthique. »

Réflexions d'un généticien. »
Intermezzo musical :
Bruno Philipp, clarinette,
œuvres de Stravinski et de Piazzolla.
4 avril à 19 h 30, 7, rue Marie-Rose,
75014 Paris. M^o Alésia.

Organisée par
l'Association des anciens étudiants
des universités croates (AMCA)
et **Croatia Airlines** Paris.

– **L'Institut Michel-Villey** pour la
culture juridique et la philosophie du
droit de l'université Paris-II (Panthéon-
Assas) organise, le vendredi 29 mars
2002, une journée consacrée à l'« **ordre
juridique** ? ».

Conférences à 11 heures et à
15 heures, sous la présidence du
Pr Troper, avec les Prs Alland, Maulin,
Hummel, Laquière, Raynaud et
M. Epron.

12, place du Panthéon,
Salle des conseils.
Tél. : 01-46-34-77-32.

Tables rondes

– Le jeudi 4 avril 2002, 17 heures-
19 h 30 : « Quels principes pour une
prison républicaine ? » Salon LEXposia-
Carrousel du Louvre, Paris-1^{er}.
Renseignements : 01-45-51-42-96.

Cours

Formations informatiques à domicile
(prise en main du matériel, Internet,
multimédia, bureautique),
dépannage micro.

Une équipe de formateurs
et de techniciens à votre service
en Ile-de-France.

ALDISA
Pour toute information, contactez le
01-46-67-18-90.

*Nos abonnés et nos actionnaires,
bénéficiant d'une réduction sur
les insertions du « Carnet du
Monde », sont priés de bien
vouloir nous communiquer leur
numéro de référence.*

RUBRIQUE
IMMOBILIÈRE/AGENDA
Tous les mercredis datés Jeudis
TARIFS 2002

► **PARTICULIERS :**
FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
– 2 Parutions : **93 € / 610,04 F TTC**
– 4 Parutions : **132 € / 865,86 F TTC**
18,50 € / 121,35 F TTC la ligne suppl.

► **ABONNÉS :**
FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
– 2 Parutions : **80 € / 524,77 F TTC**
– 4 Parutions : **112 € / 734,67 F TTC**
17,50 € / 114,79 F TTC la ligne suppl.

☎ **01.42.17.39.80**
Fax : 01.42.17.21.36

« Mondrian, 1892-1914, les chemins de l'abstraction », au Musée d'Orsay à Paris, donne à voir comment le peintre trouva dans les paysages les plus réalistes les principes qui firent de lui un maître du cubisme

Mondrian à la recherche de la ligne juste

PIET MONDRIAN a eu de sérieuses attaches avec Paris. Il y a séjourné avant 1914 et y a découvert le cubisme. Il s'y est installé en 1919, et a vécu jusqu'en 1938 dans le fameux atelier de la rue du Départ à Montparnasse, où il appliquait à son quotidien les principes du néoplasticisme, censé assurer un bel avenir au monde moyennant discipline et rigueur. Il fondait la peinture dans l'architecture, ne tolérait plus de perturbations dans les plans, les droites et les couleurs primaires, quitte à peindre la fleur du vase posé sur son bureau. L'horreur du vert ! Il en avait tant vu dans sa jeunesse.

Malgré ces liens, il n'est pas sûr que l'on connaisse bien l'artiste en France, où les occasions de voir ses peintures sont rares et où les musées en ont très peu, sinon pas. La dernière rétrospective remonte à 1969, à l'Orangerie... Autant dire que l'exposition qui ouvre au Musée d'Orsay n'est pas du luxe. Serge Lemoine, son nouveau directeur, a de la chance. Il hérite d'une programmation qui donne les signes de la nécessaire avancée du musée vers le XX^e siècle, et qui lui va comme un gant : aujourd'hui Mondrian (auquel il a consacré plusieurs essais), demain Kupka. Respectivement nés en 1872 et 1871, ils ont une part de leur œuvre ancrée dans le XIX^e siècle et une tradition d'école étrangère, pour ne pas dire provinciale.

Cette exposition risque de surprendre. A moins d'avoir visité les collections du Gemeentemuseum de La Haye, le public ne connaît pas grand-chose de cette part de l'œuvre, qui occupe les deux tiers

des parcours d'Orsay. Le long chemin qui mène Mondrian à l'abstraction passe et repasse en effet par les sentiers bourbeux de la campagne hollandaise et le bord des canaux. Les deux tiers de l'exposition, 110 numéros au total, le montrent en des paysages qui ne sont pas des chefs-d'œuvre.

A deux ou trois fulgurances près, dans les aquarelles surtout – par exemple cette *Forêt* (1899) aux troncs verts dont le sol brun remonte comme un coin de losange –, Mondrian est un peintre qui ne sort pas vraiment du rang jusqu'en 1908. Il peint sombrement, dans le jus de l'école de La Haye. L'artiste est un pondéré qui met de l'ordre dans le paysage, ce qui ne l'empêche pas de se laisser imprégner de culture symboliste. Juste avant ses vues illuminées de la mer, des dunes et du phare de Westkapelle (1908), les ciels crépusculaires et les bois de Mondrian seront pleins d'ombres habitées.

L'artiste est un pondéré qui met de l'ordre dans le paysage, ce qui ne l'empêche pas de se laisser imprégner de culture symboliste

Quand il entre à l'académie des beaux-arts à Amsterdam, en 1892, on y expose les peintres de Barbizon et les réalistes, bien plus que les impressionnistes. Le « plein-airisme », qu'il pratiquait depuis l'enfance avec son oncle Frits, y est encore considéré comme une trahison envers l'art. Breiter est le maître incontesté de la jeune génération. Mondrian penche particulièrement pour Corot, dont il reprend alors le style de la signature en majuscules rouge vif. Le Mondrian des années 1890 sait aussi peindre des natures mortes rustiques bien tournées, dans la tradition réaliste du XVII^e siècle, qu'il entretient jusqu'en 1918, obligé qu'il est de donner dans la peinture alimentaire.

Son père, directeur d'une petite école, n'avait jamais eu les moyens de lui payer des études artistiques. Mondrian, fauché, fait de l'alimentaire quand il n'enseigne pas : des

dessins bactériologiques pour les écoles et les livres, des portraits, des copies, et des paysages. Plusieurs figurent dans l'exposition. Celle-ci donne l'impression du tout-venant, mais ce n'est pas le cas. Elle nous épargne les étables aux vaches bien nourries, les cours de ferme, les portraits d'après photographie et le trop-plein de tableaux de fleurs.

Le parcours rend en fait justice au chercheur, au Mondrian qui s'essaie dans différentes manières, et dont on remarque la touche rapide, sûre, structurante, capable de transformer le dos d'une blanchisseuse en polyèdre. Il montre aussi de l'inédit, comme une vue de ferme prise dans une croûte épaisse de couleurs mêlées qui étouffe le motif. Cette tentative n'aura pas de lendemain. C'est la manière forte de rythmer le paysage qui s'impose, et le jeu des lignes. L'oblique d'un chemin ou la courbe fuyante d'un fossé d'irrigation compensée par l'horizontale d'une barrière ou d'un toit et par la verticale des troncs d'arbres : de telles compositions orthogonales deviendront l'ordinaire du peintre. Ainsi que le jeu de réflexion du motif dans l'eau, qui fait image : celle de la méditation de l'artiste sur l'objet de la peinture.

Dans ces tableaux voués à la composition, « la grande ligne est l'élément primordial, vient ensuite la couleur », dit Mondrian. Et la couleur vint, à la fois infiniment douce et virulente, douce pour les vues ventrées de la mer et des dunes, virulente pour le phare, d'une verticalité masculine évidente, ou le moulin incandescent. Mondrian ne se contente pas de conjuguer le fauvisme et le néo-impressionnisme, il lui faut éprouver la symbolique des lignes horizontales et verticales, les éléments masculins et féminins donnés dans la nature et dans les constructions humaines.

Paris, 1911. Mondrian découvre les cubistes. Les deux versions de la *Nature morte au pot de gingembre* montrent très clairement comment, partant des peintures dites analytiques ou hermétiques de Braque, Mondrian entreprend de pousser le cubisme dans ses derniers retranchements. « Je sentis que seuls les cubistes avaient découvert le bon chemin ; et pendant longtemps je fus très influencé par eux. » Oui, mais, « petit à petit, je pris conscience que le cubisme n'assumait pas les conséquences logiques de ses propres découvertes ».

Mondrian, qui a enlevé un A à sa

signature, commence à intituler ses peintures « tableau » ou « composition » et à les numérotter. Il prend ses distances et fait le saut. Il part de l'arbre, de la mer ou d'une façade pour aboutir à des croisements de lignes qui ne permettent plus de reconnaître le motif. Les couleurs sont ocre et brun, ou bien rose et bleu. Dans le coin de la *Composition ovale en plans de couleur 2*, de 1914, traînent encore quelques obliques et les courbes formant un U et un B, comme le U et le B de CUBISME. Ainsi s'achève l'exposition du Musée d'Orsay, mais bien évidemment pas l'aventure plastique intransigeante du peintre.

Geneviève Breerette

MONDRIAN DE 1892 À 1914. LES CHEMINS DE L'ABSTRACTION. Musée d'Orsay, Quai Anatole-France, Paris-7^e. Tél. : 01-40-49-49-20. Du mardi au dimanche de 10 heures à 18 heures. Le jeudi jusqu'à 21 h 45, le dimanche à partir de 9 heures. Entrée : 7 €. Jusqu'au 14 juillet. Catalogue : édition RMN, 224 pages, 140 illustrations couleur, 40 noir blanc, 39 €. A signaler *Mondrian complet*, par Marty Bax (qui a participé à la rédaction du catalogue raisonné de l'œuvre de Mondrian paru en 1998). Editions Hazan. 576 pages, 29,95 €, 220 œuvres en couleurs et plus de 1 200 reproductions en noir et blanc. Un livre des plus utiles, dont on voudrait qu'il soit le premier d'une longue collection.



« Dorpskerk (église de village) », 1897-1898, crayon noir, aquarelle, gouache, 75 x 50 cm.

Unilever et le peintre, même combat

Mécène de l'exposition Mondrian, Unilever Bestfoods France, filiale du groupe anglo-néerlandais Unilever, n'hésite pas dans le dossier de presse à comparer son action à celle du peintre néerlandais : « Nous nous sentons proches de Mondrian par ses origines hollandaises, mais aussi par la quête résolue de la modernité et de la simplicité qui orienta sa démarche artistique », explique Alain Justet, président d'Unilever Bestfoods France. « Mondrian et Unilever Bestfoods France puisent au cœur de leurs mêmes racines l'inspiration de leur avenir et les forces de l'élan qui les porte plus loin, pour se développer et repousser les limites, pour aller vers l'essentiel. Les chemins de la croissance et de la modernité sont pour Unilever Bestfoods France comparables aux chemins de l'abstraction pour Mondrian. »



« Composition ovale en plans de couleurs 2 », 1914, huile sur toile, 113 x 84,5 cm, Gemeentemuseum de La Haye.

La continuité d'un parcours au grand jour

LE CINQUANTENAIRE de la mort de Mondrian avait donné lieu, en 1994, à une exposition remarquable, qui était partie de La Haye et avait voyagé aux Etats-Unis, mais n'avait pas fait étape en France. Elle était orchestrée par l'universitaire Yves-Alain Bois, Joop Joosten, qui a mené à son terme en 1998 le catalogue raisonné de l'œuvre de l'artiste, et Hans Janssen, le conservateur du Gemeentemuseum de La Haye. On retrouve ces derniers en tandem dans la conception de l'exposition d'Orsay dont on ne comprend bien le parti pris qu'en sachant justement qu'elle a été pensée par rap-

port à ce qui a été montré dans la rétrospective de 1994. Celle-ci passait vite sur la période figurative du peintre, ses essais académiques, ses paysages symbolistes...

Partant de la lecture que Mondrian faisait lui-même de son travail, elle se gardait de toutes les interprétations et surinterprétations dont l'œuvre a pu faire l'objet. Notamment de la part des cercles philosophico-hermétiques de l'époque. Le lecteur de Schuré, le peintre du triptyque *Evolution* et des chrysanthèmes mourants encore tributaire de l'esthétique symboliste avait fait fureur dans les

années 1980 quand il s'agissait d'oublier le formalisme. Le fondateur du néoplasticisme n'était pas montré. Aujourd'hui comme en 1994, on se garde des surinterprétations. Quelques fleurs en « Métamorphose », trois ou quatre portraits byzantins inspirés ponctuent le parcours, mais ces tableaux sont là comme un rappel nécessaire, moins essentiel qu'on ne l'a dit.

La mise à plat de la période alors négligée prévaut. Et l'on se garde de forcer la nature et le rythme du travail. Aussi la formidable et très pédagogique progression des tableaux de la représentation de

nature à la géométrie pure, de l'arbre aux branches entrecroisées à l'espace grille, manque un peu. Mais en toute fidélité aux propos du peintre disant de son parcours : « J'ai fait mes débuts comme peintre naturaliste... Pour moi, il n'y a pas de différence entre ces premières œuvres et les dernières... toutes participent de la même unité. Je ne sens pas la différence entre l'ancien et le nouveau en art comme une scission mais comme une continuité. » Cette continuité-là, il était temps que le Musée d'Orsay la prenne en compte.

G. B.

MONTPARNASSE
Loc. 01 43 22 77 74

Samuel LABARTHE / Florence PERNEL
Jean-François DEREK / Wojtek PSZONIAK

LA boutique
AU COIN DE LA RUE
the shop around the corner

de Miklos LASZLO
mise en scène Jean-Jacques ZILBERMANN

Laurent d'AUMALE / Manuel BONNET / Bernard CHARNACÉ
Anthony DECADI / Sylvie HUGUEL / Annie SAVARIN
décor Stéphanie JARRE / costumes Catherine GORNE-ACHDJIAN / lumières Jacques ROUYEYROLLIS

9 nominations
MOLIÈRES 2002

- MEILLEURE PIÈCE DE CRÉATION
- MEILLEURE COMÉDIENNE • MEILLEUR COMÉDIEN
- MEILLEUR COMÉDIEN DANS UN SECOND RÔLE
- MEILLEUR ADAPTATEUR • MEILLEUR METTEUR EN SCÈNE
- MEILLEUR DÉCORATEUR • MEILLEUR CRÉATEUR DE COSTUMES
- MEILLEUR CRÉATEUR DE LUMIÈRE

LE FIGARO SALLE CLIMATISÉE PREMIÈRE macif

AU RESTAURANT DU 1^{er} ETAGE, FORMULE DINER-SPECTACLE 48 €

Le président du Centre des monuments nationaux, critiqué par une partie de ses services, se sentait désavoué par sa tutelle

La démission de Jacques Renard fait entrer la crise de Monum dans une nouvelle phase

JACQUES RENARD, président de Monum, le Centre des monuments nationaux, a jeté l'éponge après vingt-deux mois passés à la tête d'une institution en pleine crise : il vient de présenter sa démission à Catherine Tasca, la ministre de la culture, qui l'a acceptée (*Le Monde* du 26 mars). Cette démission survient après une série d'épisodes houleux, plusieurs membres du centre ayant déjà été remerciés : Patricia Loué, la directrice de l'action culturelle, Henri Maurel, le responsable de la communication et, tout récemment, Christine Richet, bras droit de Dominique Carré aux Editions du patrimoine, la branche éditoriale de Monum.

Cette crise a été précédée d'un rapport de l'inspection du ministère, demandé par Catherine Tasca, sur l'évolution contestée du Centre des monuments nationaux. Il a été suivi par une enquête au vitriol sur Monum, publiée dans *Le Figaro*. Mis

Monum en chiffres

- Le Centre des monuments nationaux est un établissement public, très largement autofinancé.
- Il gère 115 monuments historiques, propriétés de l'Etat. Parmi eux, l'hôtel de Sully à Paris, siège de l'établissement public, le Mont-Saint-Michel, l'Arc de Triomphe de l'Etoile, la Cité de Carcassonne, les châteaux de Cadillac et de Pierrefonds, la Sainte-Chapelle ou l'abbaye de Montmajour.
- Budget : 76,22 millions d'euros.
- Salariés : environ 2 000 personnes.
- Nombre de visiteurs : 9 millions par an.

en cause dans son propre établissement, le président de Monum, pourtant militant socialiste de longue date, ne se sentait plus soutenu par sa ministre. Il est vrai que les rebondissements successifs de ce feuilleton avaient de quoi agacer une ministre soucieuse de tenir sa maison à quelques semaines de l'élection présidentielle.

Sans vouloir dévoiler le contenu du rapport de l'inspection, on précise au ministère qu'il n'y a pas de « gabegie » dans la gestion de Monum, même si les retards dans les paiements de fournisseurs sont encore trop fréquents. Il n'y aurait pas eu non plus de dérive financière. Faut-il voir alors, dans ce départ, un « complot politique », comme le soutient Jacques Renard ? Ou un combat d'arrière-garde – couronné de succès – mené par des ayatollahs du patrimoine, exaspérés par la priorité de Jacques Renard et de Patricia Loué, à savoir l'introduction d'un art contemporain « iconoclaste » au sein des vieilles pierres ?

« PAS DE COMLOT POLITIQUE »

Il est probable que, parmi les détracteurs de Jacques Renard, la part la plus conservatrice de son administration a pesé lourd et ce n'est pas dans ces rangs que l'on compte les défenseurs acharnés de la création contemporaine. Pourtant, deux responsables de monuments historiques, modérés et indépendants, sont d'un avis contraire. « Ce n'est pas un complot politique, explique le premier. C'est une histoire banale, sans aucune couleur idéologique : celle d'un président incompetent, sans vraie politique culturelle, qui multiplie les négligences de gestion, blesse et exaspère ses personnels et énerve des fournisseurs payés avec

retard. C'est encore un chef d'établissement public chargé de gérer et de promouvoir des monuments historiques, poussé à la démission parce qu'il ne s'intéresse pas vraiment à la mission pour laquelle il a été nommé. Depuis son arrivée à l'hôtel de Sully, Jacques Renard a accumulé les erreurs et les maladroites, à commencer par la création même du sigle Monum, avec sa virgule ridicule. »

Le second responsable est à peine moins virulent : « Ne faisons pas de Jacques Renard un héros qui se serait battu et aurait succombé pour la défense de l'art contemporain. Les monuments historiques ne l'ont pas

attendu pour introduire la création d'aujourd'hui dans leurs murs – à commencer par Boltanski au château d'Iron ou Alechinsky au ministère de la culture. On peut, en revanche, lui reprocher de l'avoir fait sans discernement. Deuzeze est un grand artiste, mais son intervention à l'hôtel de Sully est malheureuse. Elle ne correspond pas à l'esprit du lieu. »

On peut surtout retenir que l'erreur principale de l'ancien directeur de cabinet de Jack Lang est d'abord une erreur de casting. Ce passionné de théâtre n'était sans doute pas à son aise – ni à sa place – dans cet univers des Monuments historiques. Et

l'équipe qu'il a rassemblée autour de lui, de Patricia Loué à Henri Maurel, n'était certainement pas la plus pertinente. Les maladroites des uns et des autres, une surenchère parfois enfantine, ont fini par jeter une ombre entièrement négative sur des initiatives qui n'étaient pas toutes à négliger. Le Centre des monuments nationaux n'a jamais eu la réputation d'un établissement facile à gérer et encore moins à réformer. Il va falloir maintenant le reconstruire. La tâche du successeur de Jacques Renard ne sera pas aisée.

M. G. et E. de R.

TROIS QUESTIONS À... JACQUES RENARD

1 Vous étiez président de Monum depuis mai 2000. Pourquoi cette démission soudaine ?

Parce que je ne peux plus remplir mes fonctions en raison de la crise qui agite le Centre des monuments nationaux et que Monum doit retrouver sa sérénité. Il valait donc mieux, dans l'intérêt de tous, que je parte.

Le projet que j'ai développé, et qui a reçu l'aval du ministère de la culture, n'a pas été rejeté par la majorité de mon administration, loin de là. En revanche, il a certainement soulevé des problèmes de communication et de compréhension. Ces difficultés de mise en œuvre ont été artificiellement mises en exergue pour des raisons politiques. C'est ainsi que *Le Figaro* a exprimé le point de vue des plus hostiles aux changements, la faction la plus conservatrice de mon administration. D'autres, pour des questions de pouvoir, se sont joints à eux. Il n'y

a jamais eu de « gabegie » dans la direction de Monum. D'ailleurs le rapport d'inspection me donne quitus de ma gestion.

2 On a critiqué le manque de visibilité du projet que vous vouliez développer à Monum. Quel était-il ?

Mon projet était de réveiller la belle endormie, de la faire vivre avec son temps. Le Centre était une administration lourde à fonctionner, marginalisée par rapport aux préoccupations centrales du ministère. Ses moyens financiers et humains sont toujours insuffisants et nous manquons d'autonomie : la programmation et la maîtrise des travaux sur nos monuments ne nous appartiennent pas. Notre but était d'ouvrir davantage les monuments historiques sur la vie culturelle d'aujourd'hui, dans le respect des missions patrimoniales du Centre. Nous voulions enrichir, diversifier l'offre, pour que le public de proximité, le

grand oublié des monuments historiques, retrouve leur chemin. Nous avons lancé 30 à 40 opérations en 2001. Avec succès.

3 Vous ne parlez pas des échecs patentés, comme un spectacle de Karine Saporta à Chambord reçu dans l'indifférence totale ?

Le choix du Centre chorégraphique national de Karine Saporta a été entériné par la région Centre qui était notre partenaire. Ces opérations sont toujours lancées en partenariat avec les collectivités locales ou avec d'autres services de l'Etat. Eux aussi ont leur mot à dire. L'échec de Chambord, monté en épingle, est minoritaire. Enfin, il faut souligner que la plupart des initiatives ont été prises non par le siège de Monum mais par les administrateurs des monuments eux-mêmes.

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

CORRESPONDANCE

Une lettre des éditions Au Diable Vauvert

A la suite de notre article « Trois personnages en quête d'auteur », consacré au livre *Je rêve d'une autre vie*, de Youcef M. D. (« *Le Monde des livres* » du 15 mars), nous avons reçu de Marion Mazauric, directrice des éditions Au Diable Vauvert, les précisions suivantes :

Son manuscrit nous étant parvenu par la poste, nous avons signé, le 30 novembre 2001, un contrat d'édition avec Youcef M. D., assorti à sa demande d'une clause de confidentialité sur son identité. L'auteur, qui réside en France sous une fausse identité, souhaitait se protéger en ne la dévoilant pas. Il revendiquait son roman, rédigé à la première personne, comme autobiographique, c'est-à-dire écrit à partir de sa vie de galère, de trafics, de clandestin.

Nous avons informé la presse, fin janvier, désignant le livre pour ce qu'il est : « *Le roman autobiographique d'un clandestin d'origine marocaine en France.* » Mais nous n'avons jamais présenté ce livre comme un premier roman, ni non plus comme un document autobiographique. (...) Youssef nous a signalé par la suite qu'il avait publié précédemment deux autres romans sous une autre identité, nous demandant de tenir cette information confidentielle. Il me paraît qu'il est du strict droit d'un auteur de publier sous le nom qu'il se choisit et de mener librement son chemin d'écrivain. L'éditeur n'est ni juge ni policier : il publie, ou non.

Je ne vois pas par quel calcul, pour l'éditeur, cacher d'aussi beaux textes que *Le Mauvais Œil* aurait pu « faire monter les enchères » ou créer un « coup médiatique », au contraire ! Car à ses précédents livres, on mesure d'autant mieux combien le conflit de la double appartenance arabe et française est, toujours, la même blessure originelle de ses différents « je ».

4 OSCARS

MEILLEUR FILM

MEILLEUR REALISATEUR
RON HOWARD
MEILLEURE ACTRICE
SECOND RÔLE / JENNIFER CONNELLY
MEILLEUR SCENARIO
AKIVA GOLDSMAN



Un film d'exception !



UN HOMME D'EXCEPTION

(A BEAUTIFUL MIND)

UNIVERSAL IMAGINEWORKS UNITED INTERNATIONAL PICTURES

DREAMWORKS



Jazz Hommage au batteur Oliver Johnson



PARIS A force de le croiser dans les rues, les clubs, sur scène ou dans le métro, on pensait qu'Oliver Johnson était là, comme un voisin ou ami. Perdu de vue cinq jours, trois semaines, un mois, mais par là. Et puis, le matin du 6 mars, il a été retrouvé mort, recroquevillé sur un banc de la rue Pierre-Lescot, dans le 1^{er} arrondissement de Paris. Après autopsie, il est apparu que le larynx et les côtes avaient été broyés par des coups. Oliver Johnson, dont il est impossible qu'en quarante ans d'activité

en Europe quelqu'un d'encore vivant n'ait jamais entendu son art des cymbales et des peaux, s'était fait tabasser à mort. Le vagabond soupçonné d'avoir commis cette agression a été écroué peu après. Un humain comme lui, employé à quitter l'humanité.

Personne n'avait pu arrêter Oliver Johnson, né à Oakland (Californie), le 5 décembre 1944, dans sa finalement très rapide descente : depuis trois ou quatre ans, il voulait se noyer dans l'alcool et par tous les moyens devenir clochard. Il dormait dans la rue, dans le métro, sur les bancs.

C'est Steve Lacy qui donne des nouvelles. Oliver Johnson avait été le batteur de son orchestre pendant seize ans. A la fin, il semblait qu'on ne pouvait plus rien pour lui : « *On a tout essayé. Ni Irene Aebi [compagne et violoncelliste de Steve Lacy] ni personne au monde. Oliver Johnson avait tout, le goût, le feeling, la drive, la couleur, les nuances et la force. J'ai trop aimé jouer avec lui. A la fin, ce n'était plus possible, il n'arrivait plus à tenir les baguettes, mais je ne l'ai jamais viré.* »

Avant de quitter la Californie, Oliver Johnson avait fait le tour de tous les avant-gardistes et s'était même lancé dans la musique électro-acoustique. Recherche scientifique à fleur de peau. En Europe, il a travaillé avec Jean-Luc Ponty (1971), Anthony Braxton, Gato Barbieri, Archie Shepp, David Murray, l'Art Ensemble of Chicago, Big Mama Thornton, Memphis Slim, Robin Kenyatta... Son trio, TOK, avec Takashi Kako au piano et Kent Carter à la basse, a été de toutes les manifestations au milieu des années 1970.

Steve Lacy lui ouvre l'autre voie : « *On avait*

un morceau de guerre, pour le Vietnam, très dur, avec des bruits de combat, et je n'ai trouvé qu'Oliver pour tenir le coup assez fort. »

A la fin, mais personne n'imaginait la fin, au plus fort de sa déchéance, dans les clubs de la rue des Lombards, on l'accueillait comme le seigneur qu'il était : au Duc des Lombards ; au Baiser salé, où une trentaine de musiciens participèrent, mercredi 27 mars, à un concert dont les fonds récoltés permettront de financer les obsèques d'Oliver Johnson ; au Sunset, où il a passé sa dernière soirée avec son âme damnée, son *alter ego* d'un soir, lequel, après quelques jours à la campagne ou en Allemagne, a refait surface sur les lieux mêmes. Mauvais roman noir. Il est désormais à la Santé. Un musicien déchu qu'un compagnon de bière bat jusqu'à ce que mort s'ensuive, on ne s'y fait pas. Archie Shepp, pourtant, alertait tristement son monde, racontant la mise à mort de Jackie Byard (pianiste de Charlie Mingus) il y a moins de cinq ans, par des voyous. Dans un film de Buñuel (*Los Olvidados* ?), un accordéoniste aveugle est buté par des voyous dans un terrain vague. En temps réel, on a pris ça pour une fable aggravée : « du » Buñuel.

Francis Marmande

Le Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris-1^{er}. M^e Château-Tél. : 01-42-33-37-71. Le 27 mars, à partir de 22 heures. Avec Denis Leloup, Christian Escoudé, Olivier Témime, Stéphane et Lionel Belmondo, Eric LeLann, Lynley Marthe, Glenn Ferris, Tom McCluney, Guillaume Natrel, Jean-Loup Longnon, Tony Rabeson, Francis Lockwood, Sylvain Beuf, Steve Pots...

Photo : Oliver Johnson en 1973. © Horace/Mephisto.

Exposition

PARIS
Jean Mercure

Il y a quatre ans, Jean Mercure et son épouse, Janeline, disparaissaient. Acteur, metteur en scène, Jean Mercure aura été aussi l'inventeur du Théâtre de la Ville. Un théâtre « populaire » qui a su innover, au long de son histoire, tout en accueillant des metteurs en scène comme Jorge Lavelli, Jean-Pierre Vincent ou Patrice Chéreau. Une exposition rend hommage au fondateur, appuyée sur des photos, des maquettes de décor, des costumes. Simultanément, avec *Jean Mercure, un théâtre dans la ville* (Paris-Bibliothèques, 254 p., 22 €), Paul-Louis Mignon trace la biographie de l'inventeur des après-midi à 18 h 30. Avec Jean Mercure, c'est plus de soixante ans de la vie théâtrale parisienne qui s'exposent.

Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 22, rue Malher, Paris-4^e.

M^e Saint-Paul. Tél. : 01-44-59-29-60. 1,5 €

et 3 €. Du mardi au samedi, de 10 heures à 18 heures ; dimanche, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 18 mai.

PARIS
Chefs-d'œuvre de la collection Dapper

En attendant une grande exposition consacrée aux arts du bassin du Congo, la Fondation Dapper présente une trentaine de sculptures ou de masques tirés de ses collections. Cette manifestation « intermédiaire », titrée « Afrique secrète », permet de voir (ou de revoir) des pièces essentielles pour l'art africain. La plupart des objets exposés sont en effet des « classiques », presque tous d'une remarquable qualité. S'il ne faut en citer qu'un seul, la statue *kafiguélédié* sénoufo (Côte d'Ivoire) vaut à elle seule le déplacement. A noter, en prologue, la courte rétrospective consacrée à un artiste sénégalais contemporain, Ndary Lo, qui nous propose une version personnelle de l'homme qui marche.

Musée Dapper, 35, rue Paul-Valéry, Paris-16^e. M^e Victor-Hugo. Tél. :

01-45-00-01-50. 2, 30 € et 4, 60 €. Du mercredi au dimanche, de 11 heures à 19 heures, jusqu'au 21 juillet.

Théâtre

BOBIGNY
« Anticlimax »

L'ultime pièce de l'auteur le plus tonitruant et le plus pudique du théâtre autrichien contemporain, Werner Schwab (1958-1993), est mise en scène et scénographiée par un familier de son œuvre, le jeune metteur en scène allemand Hauke Lanz. Celui-ci a en effet déjà présenté *Les Présidentes*, du même auteur, dans les toilettes de l'université Paris-VIII, et *Mésalliance mais on s'enclue merveilleusement* à Graz. En *Anticlimax*, il a repéré « un drame sans héros, moderne, parce qu'il parle la langue d'un vécu refoulé, sexué, la langue de ce qui n'a pas de langue ».

MC93, Bobigny, 1, boulevard Lénine, Bobigny (Seine-Saint-Denis). M^e Bobigny - Pablo-Picasso. Tél. : 01-41-60-72-72. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 15 h 30. Jusqu'au 12 avril. De 8 € à 22 €.

Musiques

PARIS
« Biosphere », Fennesz, Toral

Après la soirée consacrée à Matthew Herbert, le Centre Pompidou – décidément très pertinent – invite trois artistes du label Touch, un des laboratoires de production britanniques les plus pointus. *Biosphere*, créé par l'ancien Bel Canto Geir Jensen, tisse des climats inspirés par les neiges de sa Norvège natale ; l'Autrichien Christian Fennesz pilote une guitare et des ordinateurs d'une complexe musicalité, quand Rafael Toral, marqué par Eno, Sonic Youth et My Bloody Valentine, tente l'improvisation sonore à haut risque. Associées à ces concerts, les performances visuelles de Jon Vozencroft et Heitor Alvelos. **Centre Georges-Pompidou, rue Saint-Martin, Paris-4^e. M^e Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. Grande salle, le 29 mars, à 20 h 30. 10 €.**

Sélection disques rock et funk

MULL HISTORICAL SOCIETY
Loss



Perdu sur sa petite île de Mull, au large de l'Écosse, Colin McIntyre a choisi de faire un atout de son isolement.

A la façon d'autres timides solitaires comme Neil Hannon de Divine Comedy ou Damon Gough de Badly Drawn Boy, il s'est créé son usine à rêves, la Mull Historical Society, capable de donner au quotidien des allures de royaume pop. Bien sûr, le jeune homme n'a pas échappé à l'influence de Brian Wilson, architecte original de ces décorums intimes au sein des Beach Boys. Il maîtrise aussi la sophistication harmonique du soft rock des années 1970 (Electric Light Orchestra, Elton John) et s'inspire de l'allant de groupes new wave comme Echo & The Bunnymen. Malgré un nasillement juvénile parfois crispant et une tendance à la surcharge, le conservateur de ce musée fantaisiste peut atteindre – *Watching Xanadu, Mull Historical Society, Instead* – de vrais moments de grâce. – S. D.

1 CD Blanco y Negro. Distribué par WEA.

DRUGS
The Prescription for Mis-America

Tout entier voué à la résurrection de la soul psychédélique de la fin des années 1960, ce groupe américain a ressorti collection de pédales d'effets, claviers analogiques, costumes

à paillettes et falsetto d'usage. On ne sait pas toujours à quel degré prendre des morceaux qui balancent entre hommage et parodie. Certains titres tournent à vide, mais d'autres (*Mis-America, I Wonder If, Cold Hearted World*), réinvestissant avec classe et humour les sons lancinants inspirés par Sly Stone, Curtis Mayfield, Stevie Wonder ou Isaac Hayes, parviennent à toucher au-delà du plagiat. Pas étonnant quand on sait que derrière Drugs se cachent, entre autres, Clip Payne (chant), Gary « Starchild » Shider (guitare) et Lige Curry (basse), tous membres de la galaxie Funkadelic, Parliament et P Funk All Stars. – S. D.

1 CD Kraked. Distribué par Discograph.

NORAH JONES
Come Away With Me

Sans doute parce qu'elle a enregistré ce premier album pour le légendaire label Blue Note, parce que la contrebasse constitue l'ossature de ses gracieuses chansons et parce qu'elle est accompagnée par quelques peintures de l'avant-garde new-yorkaise – comme le guitariste Bill Frisell –, Norah Jones, jeune Texane de 22 ans, a été aussitôt rangée dans la catégorie « pop jazzy ». Ce qui est absurde – ce terme renvoyant généralement à la sophistication soporifique d'une Sade – autant que réducteur. De sa voix voilée, Norah Jones ancre ses airs dans la ballade country (*Turn Me On, Cold, Cold Heart* pris à Hank Williams), le folk sentimental (*Painter Song*) ou la soul languide (*One*

Flight Down). Peu à peu, la parenté s'impose avec les grandes sensibilités féminines des années 1970, Joni Mitchell, Carole King et surtout la regrettée Laura Nyro. A partir d'un piano de bar et de frottais de batterie, rehaussés de filet d'orgue, d'accordéon et de violon, la production économe d'Arif Mardin (Aretha Franklin, Dusty Springfield, Roberta Flack) sert merveilleusement ces confidences romantiques, qui peuvent flirter avec la monotonie, plus souvent avec le ravissement (*Shoot the Moon*). – B. Lt

1 CD Blue Note/Distribué par Capitol Records.

SUPERTRAMP
Slow Motion

Dès les premières notes de *Slow Motion*, Supertramp retrouve des réflexes caricaturaux avec ce piano Wurlitzer cristallin et la voix blanche de Rick Davies, rejoints par un timide saxophone. Depuis trente ans, cette grille immédiatement reconnaissable, ce son propre qui a fait des « superclochards » les rois de la FM comble les fans de bonheur et symbolise pour les autres le naufrage musical des années 1980. Plutôt moins indigent que le reste de la production livrée par le groupe anglais depuis le départ du chanteur Roger Hodgson en 1982, *Slow Motion* n'ébranlera aucune position. Il confirme que Rick Davies, seul chef de bande, aime sans réciprocité le rythme n'blues et le jazz, qu'il s'acharne à aborder sans sueur et avec un swing d'hippopotame. A l'exception du slow *Over You*, ce onzième album manque surtout de

scie à siffler sous la douche, ces mélodies entêtantes (ou crispantes) que Hodgson au moins savait trourser. Ce qui n'empêchera nullement Supertramp de remplir Bercy deux soirs de suite en mai. – B. Lt

1 CD EMI.

ZAPP
We Can Make You Dance – The Anthology

Après les volumes consacrés aux bassistes Bootsy Collins (P-Funk Family) et Larry Graham (Sly Stone, Graham Central Station), l'équipe de Rhino, spécialiste américain de la réédition, célèbre le guitariste et chanteur Roger Troutman, leader du groupe Zapp. Sous influence cosmico-parodique du parrain George Clinton (Funkadelic, Parliament...) Roger Troutman et ses frères Lester, Larry et Tony (dit Zapp) peuvent prétendre accéder à une petite place sur le podium de la funk music avec les trois premiers albums de la formation, publiés entre 1980 et 1983, dont les principaux titres figurent dans cette compilation. Le propos de Zapp est essentiellement dédié à la danse, avec rythmique minimaliste, des synthétiseurs basiques, une pointe de guitare jazz par endroits et un effet façon robots de films à petits budgets sur la voix du leader. Légèrement monotone au bout d'une dizaine de titres, le funk de Zapp est mené par de petits maîtres platement allumés. Ce qui n'est déjà pas si mal. – S. Si.

1 double CD Rhino Records/Warner Music.

THÉÂTRE • Jean-Pierre Miquel met en scène

« Hedda Gabler », d'Ibsen, au Vieux-Colombier

Un rêve de drame traversé de chimères



Clotilde de Bayser (Hedda) et Isabelle Gardien (une amie) reviennent à la tradition du Français : un jeu énergique.

HEDDA GABLER! Une pièce entre songe et éveil, une pièce qui essaie de ne pas dire ce qu'elle dit, traversée par des visions, des souvenirs, des chimères, comme un ciel peut l'être par des courlis, des hirondelles, quand la nuit monte. D'où l'envie irrésistible de surprendre Ibsen imaginant sa pièce. Par exemple, il est dans le train, il revient de Berlin, c'était la première de *La Dame de la mer*. Il est assis, dans sa redingote noire, il n'a pas ôté son haut-de-forme noir, il a le menton appuyé sur le manche de son parapluie, il regarde passer les arbres, sans les voir. Il entend les battements du train, aux joints des rails. Il note : « *Il faudra que je mette dans la pièce qu'Hedda n'aime pas descendre d'un train.* » Pourquoi ? « *Il y a toujours quelqu'un sur le quai, pour regarder !* »

Brouillant l'image d'Hedda, dans la vitre, il voit Julius Hoffory, qui était là, hier, à Berlin, son ami Hoffory qui se démène tant pour faire jouer Ibsen, en Allemagne. Professeur de philologie, mal dans sa vie, « *les bases du social, c'est l'enfer, le réel n'est pas vivable* », dit-il. Il se projette dans l'avenir, il a des crises, c'est l'alcool. Il est interné, il sort, Ibsen l'aime beaucoup. Il mourra dans pas bien longtemps, à l'hôpital psychiatrique. C'est lui qui va être le numéro un de la pièce, Ibsen va l'appeler Ejlert Loevborg, et il va le montrer guéri, après une cure, et l'auteur d'un beau grand livre.

Ibsen ferme les yeux. Hedda reprend le dessus. Ibsen tient à dire une chose qui le hante, il la note : « *Elles ne sont pas toutes faites pour être mères.* » Plutôt l'inverse de ce qui se dit, de ce qui se pense. Alors Hedda va être enceinte. « *Elle est très préoccupée par l'enfant qui va venir, que va-t-il lui tomber dessus, quand il sera né – elle a toujours eu les enfants en horreur, elle le dit.* » Ibsen extravague, à son tour (il faut bien ça, pour écrire) : le seul homme qui ait su toucher Hedda est Julius Hoffory, pourquoi ne brûlerait-elle pas son manuscrit en murmurant : « *Je brûle l'enfant* » ? Ce qui ne l'empêchera pas de se tirer ensuite, elle, une balle dans la tempe, afin de tuer l'enfant, pour de bon.

Ibsen note : « *L'hystérie est vraiment ce qui détermine les actes d'Hedda.* » Hedda « hystérique », que signifie cela, chez Ibsen ? Douleurs, étouffements, angoisses ? C'est inattendu : une définition de Diderot convient au mal d'Hedda : « *Dans le délire hystérique, la femme revient sur le passé, s'élance dans l'avenir, tous les temps lui sont présents.* » Le présent : la haine de son mari : « *C'est en épousant Tesman que je me suis prodigieusement éloignée de lui.* » Le passé : l'amour de son père, le général Gabler, mort trop tôt (elle a gardé son nom). L'avenir : l'œuvre de « science-fiction » de Julius Hoffory.

Un arrêt du train ? Une petite gare ? Ibsen pense à autre chose. Il écrit : « *Le passager et la malle, à la gare. La malle est enregistrée.* » « *Il a une si vilaine façon de marcher quand on le regarde par derrière.* » Ce ne sera pas dans la pièce, ce sont des choses de rien, mais nettes. Le train repart. Hedda revient. Elle cache qu'elle attend un enfant. « *Hedda : esprit de révolte inné – Elle déteste son mari : il a un but dans la vie – La vie, du grotesque, pas la peine d'assister à ça jusqu'au bout !* »

Quand Ibsen va se retrouver devant sa table, écrivant et récri-

vant, son souci va être de construire une pièce, une construction plantée, charpentée, robuste, comme cela se faisait, de son temps. C'est terrible, ce théâtre-là. D'une part, la nécessité du support et de l'assemblage du bâti va grossir, durcir, les touches, les amorces, les premiers pas, que l'auteur berçait dans sa tête, en ombres portées, légères. Et, d'autre part, ces événements forts, ces femmes et ces hommes approchés, aimés, approfondis, vont se trouver affaiblis, amaigris, par l'obligation d'exprimer toute cette richesse par le seul goutte-à-goutte des mots du dialogue, qui, si remarquable soit-il, ne peut que laisser en rade nombre de nuances, de simples informations. Et pas mal de contreforts de la construction sont artificiels, factices, cela se voit par exemple à l'acte trois.

Clotilde de Bayser joue une Hedda souriante, en retrait, consciente de la présence de l'enfant dans son corps, une présence dont elle ne dit rien, un enfant qu'elle va vouloir tuer

Pièce souvent reprise, car les comédiennes se font plaisir à interpréter ce rôle illustre, car des directeurs ou des metteurs en scène se font plaisir à faire jouer ce rôle par une actrice qu'ils affectionnent. Et chaque actrice a son Hedda. Aujourd'hui Clotilde de Bayser cerne le côté « blasé » qu'avait indiqué Ibsen. Une Hedda souriante, en retrait. Il semble qu'elle ait pensé à jouer enfin, ce que les actrices oublient régulièrement : la présence de l'enfant dans le corps de cette femme, une présence dont elle ne dit rien, un enfant qu'elle va vouloir tuer dès qu'elle aura murmuré au père, mais sans même terminer sa phrase : « *Il vaut mieux que tu apprennes qu'à présent je...* »

Laurent Rey, Catherine Samie, Isabelle Gardien, Michel Favory, respectivement le mari, la tante du mari, une amie, un ami, de Hedda, jouent énergique, compréhensible, comme cela se fait encore, mais pas tous les soirs, à la Comédie-Française. Sans doute le metteur en scène, Jean-Pierre Miquel, leur a-t-il demandé un retour à la tradition, pour une fois, pour quoi pas ? Mais, dans le vrai grand premier rôle de la pièce, le jeune Christian Gonon (Ejlert Loevborg) est, lui, d'un art plus intérieur, plus mystérieux, plus grand.

Michel Cournot

HEDDA GABLER, de Henrik Ibsen. Mise en scène : Jean-Pierre Miquel. Avec Clotilde de Bayser, Christian Gonon, Michel Favory, Catherine Samie, Laurent Rey... **THÉÂTRE DU VIEUX-COLOMBIER**, rue du Vieux-Colombier, Paris-6^e. Tél. : 01-44-39-87-00. M^e Sèvres-Babylone. De 9 € à 25 €. Durée : trois heures. Mardi à 19 heures ; du mercredi au samedi à 20 heures ; dimanche à 16 heures.

Biyouna, drôle de grande sœur des Algériens

Cette star comique de la télévision, en attente de rôles au cinéma, chante au New Morning, à Paris, après avoir enregistré un premier album

DU FIN FOND du Sahara au plus haut pic du Djurdjura, tout le monde en Algérie connaît Biyouna. Pourtant, elle attend depuis plus de trente ans le film qui la fera passer du stade de comique à celui de comédienne, ou le disque qui portera sa voix rauque et voilée au-delà des frontières algériennes. Pour l'heure, elle est la « Fatma » des Algérois, la femme la plus atypique et la plus crédible de l'unique chaîne de télévision du pays. Pour ses compatriotes, Biyouna est une complice de longue date, un peu folle mais toujours juste dans les rôles de la grande sœur « *touaychiya* » – chipie – et de la mamma indigne : « *Je suis plus qu'une femme, une femme et demie !* », dit-elle pour retourner l'expression des machos algérois qu'elle caricature à merveille. Parce qu'elle ne roule ni sur l'or, « *ni sur l'argent, ni même sur le bronze* », la comédienne refuse le titre de star locale : « *Une star est protégée par la gloire, la réussite et l'argent ; moi je patauge dans la même boue que ceux qui m'aiment* », dit-elle, mêlant l'amertume à la fierté.

Biyouna, femme d'Alger de l'entre-deux-guerres algériennes : « *Je suis née pendant la guerre d'indépendance, mes enfants sont nés dans une autre guerre. Mais chaque jour entre deux tragédies, j'ai l'impression qu'ici la vie a plus de saveur que n'importe où ailleurs.* » Son nez promontoire dont elle sait jouer avec espèglerie et ses grands yeux noirs hantent depuis des lustres les feuilletons et les sketches algériens. Elle a su imposer le doux parler algérois et ses multiples sous-entendus canailles dans la langue de bois de la télévision. Cette femme clown s'est fait une spécialité d'endosser les rôles de marginales refusés par les autres actrices : voleuse dans les bus des grandes villes et sorcière macabre dans un village reculé, mégère et Bécassine, proche du public populaire. De Belcourt à Bab-el-Oued, sillonner sans renforts policiers les quartiers populaires d'Alger reste périlleux pour n'importe quel politicien algérien. Avec Biyouna, non seulement c'est possible, mais sur son passage, comme par miracle, les visages s'illuminent. Hommes et femmes de tout âge, civils et militaires, ouvriers ou chômeurs, tout le monde veut l'embrasser, prendre une photo, lui raconter une anecdote ; même les barbus sourient en rougissant quand ils la voient passer...

Récemment, Biyouna a réussi à faire rire toute l'Algérie dans un spot télé institutionnel incitant à ne pas gaspiller l'eau. Dans un pays où les robinets ne coulent qu'un jour sur trois, il fallait tout l'art de la distanciation et de la dérision de Biyouna pour demander aux Algériens de nouveaux efforts : « *Ce n'est pas seulement pour l'argent que j'ai décidé de faire cette campagne (100 000 dinars, soit à peu près 1 500 euros), mais parce que j'étais très inquiète, j'ai prié contre la sécheresse qui menaçait l'Algérie.* »

BIOGRAPHIE

► **1952**
Naissance à Alger.

► **1962**
Danse dans des orchestres féminins.

► **1970**
Joue dans le feuilleton culte « *L'Incendie* ».

► **1994-1996**
Cesse toute activité artistique sous la menace des intégristes.

► **1999**
Tourne « *Le Harem de Madame Osmane* ».

► **2001**
Premier album, « *Raid Zone* ».

J'ai dû prier trop fort, je ne me le pardonnerai jamais. Deux semaines après avoir enregistré ce spot, mon quartier était noyé sous des torrents d'eau et de boue. »

Le 26 novembre 2001, Alger a une fois de plus rendez-vous avec le drame : plus de 1 000 morts dans des intempéries d'une rare violence. Bab-el-Oued est dévastée par les eaux. L'appartement de Biyouna est évacué. Sa mère et ses quatre enfants rejoignent des centaines de sinistrés dans une école transformée en refuge. La comédienne craque, sa tentative de suicide fait la « une » des journaux populaires... Revenue à la vie, Biyouna anime une nouvelle émission de divertissement, chante dès qu'on le lui demande et s'apprête à jouer dans une pièce de théâtre.

LE SUCCÈS ET LES ENNUIS

Ce n'est pas la première fois qu'elle revient de loin. Enfant, elle a connu l'Algérie en guerre. En pleine bataille d'Alger, elle passait du quartier arabe au quartier européen pour rejoindre sa mère caissière au Dounyazed, cinéma spécialisé dans les films égyptiens. Émerveillée par Samia Gamal dans les comédies musicales des Mistr-Studios, la petite Baya (Biyouna) prend goût à la danse. A l'indépendance, elle s'inscrit dans un ballet algérien et se fait engager comme danseuse par les orchestres féminins de Fadéla Dziria et Flifla, deux grandes chanteu-

ses de Hawzi (dérivé populaire de la musique arabo-andalouse). Sa sœur, Faïza Al-Jazairia (Faïza l'Algéroise), entame une carrière de chanteuse classique.

En 1970, Biyouna joue Fatma la voisine mégère dans le feuilleton algérien « *Al-Harik* » – l'Incendie –, réalisé par Mustapha Badie et adapté de deux romans de Mohamed Dib, *La Grande Famille* et *L'Incendie*. L'énorme succès du feuilleton ne lui attire que des ennuis. A la maison, les disputes avec son grand frère s'enveniment : « *Il me battait régulièrement, pour m'empêcher de danser et de jouer. Ce sont ses copains du quartier qui lui mettaient la pression. Une artiste, c'était forcément une dévergondée !* » Ni son frère, ni ses trois maris, ni même les intégristes n'arriveront à faire plier cette femme : « *Les hommes que j'ai épousés m'ont tous aimée à la télévision, mais dès que je tombais enceinte ils ne rêvaient que d'une chose : que j'abandonne mon métier* », tempête-t-elle.

Durant les années de la terreur islamiste, des milliers d'intellectuels, d'artistes et de journalistes algériens s'exilent. Biyouna choisit de rester : « *Je ne pouvais pas laisser tomber mes ami et mes voisins. Chaque jour je lisais l'angoisse dans leurs yeux : "Tu ne vas pas partir, toi aussi ?" ... Quand les menaces sont devenues pressantes, je suis allée à Oran chez ma belle-mère ; j'ai tenu deux mois, je préfère encore les terroristes* », dit-elle, passant de la tragédie au rire.

Ses premiers voyages en dehors de l'Algérie, Biyouna les accomplira quelques années plus tard. En 1999, pour tourner en France et au Maroc *Le Harem de M^{me} Osmane*, premier film de Nadir Moknèche. Puis en 2001, pour enregistrer à Paris son premier disque, *Raid Zone*. « *Le Harem de M^{me} Osmane est un film sur les femmes d'Alger au bord de la guerre civile. De toutes les comédiennes du film, j'étais la seule à avoir vécu l'histoire de l'intérieur. Jouer avec Carmen Maura m'a beaucoup aidée à croire en moi. Elle m'a trouvé des filiations dans le cinéma méditerranéen. Et puis, durant le tournage, le mari de la costumière insistait pour que j'enregistre les chansons que je fredonnais. Quand on commence à me prendre trop au sérieux, je panique. Alors, très vite, sans prévenir les gens, je repars à Alger pour retrouver mes repères.* » Cette fois-ci, Biyouna voyage en France pour donner son premier concert dans une salle parisienne, et, comme toujours, à l'aéroport d'Alger, elle est obligée de promettre qu'elle reviendra bientôt : « *Vous m'étouffez un peu, bande de sales graines* », finit-elle par hurler à des douaniers hilares...

Tewfik Hakem

Biyouna en concert au New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. M^e Château-d'eau. Tél. : 01-45-23-51-41. Le 28 mars, 21 heures.



ANNEE

LES GENS DU MONDE

■ A l'occasion du 50^e anniversaire de la revue *Positif*, le Festival de Cannes rendra hommage à **Alain Resnais**, en montrant, le 18 mai, *Je t'aime, je t'aime*, film sélectionné en mai 1968 mais jamais vu à Cannes, en raison de l'interruption du festival le dimanche 19 mai, après la projection de douze films sur les vingt-neuf que comptait la Sélection officielle. Déjà présent au Festival de Cannes en 1959 avec *Hiroshima mon amour*, Alain Resnais y a obtenu, en 1980, le Grand Prix spécial du jury pour *Mon oncle d'Amérique*.

■ Le cow-boy chantant **Roy Rogers** va se réincarner sur les écrans. Les producteurs **Lawrence Bender** et **Kevin Brown** ont conclu un accord avec les héritiers de Rogers et de sa compagne **Dale Evans**, morts respectivement en 1998 et 2001. Lawrence Bender s'est jusqu'ici distingué par sa collaboration avec **Quentin Tarantino**, mais il a assuré au journal professionnel *Variety* que son projet de biographie filmée de Roy Rogers serait « familial ».

■ Le chanteur **Etienne Daho** et la chef de chœur **Laurence Equilbey** ont été faits chevalier de l'ordre national du Mérite, et le violoniste de jazz **Didier Lockwood** chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la culture. **Catherine Tasca**, ministre de la culture, décorera personnellement Etienne Daho et Laurence Equilbey au cours d'une cérémonie au siège de son ministère, le 28 mars. **Michel Duffour**, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, remettra les insignes de la Légion d'honneur à Didier Lockwood, au Palais-Royal, le 3 avril.

■ La Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie (SFOR) a salué l'attribution de l'Oscar du meilleur film en langue étrangère à *No Man's Land*, du jeune cinéaste bosniaque **Danis Tanovic**, dont la distribution et la promotion ont été soutenues dans tout le pays par les troupes de la force multinationale. L'année dernière, la SFOR avait imprimé et distribué dans tout le pays des affiches du film ainsi que des tracts invitant la population à aller le voir.

■ Le magazine *Rolling Stone* dresse la liste des 50 titres les plus « cool » de la musique pop. C'est l'album du **Velvet Underground** *White Light / White Heat* qui arrive en tête suivi d'*Aftermath* des **Rolling Stones**. Le « godfather of soul » **James Brown** arrive troisième avec son album *Live at the Apollo*. *Revolver*, des **Beatles**, arrive 10^e, et le *Off the Wall* de **Michael Jackson** est 31^e.

■ **Britney Spears** a écrit une nouvelle chanson pour le spot télévisé de Pepsi. Dans cette publicité, on verra Britney jouer au foot avec **David Beckham**, **Rivaldo**, **Emmanuel Petit** et **Edgar Davids**.

RADIO

JEUDI 28 MARS

► Sylvain Augier en toute liberté

11 h 00, Sud-Radio
Sylvain Augier invite Jean-Louis Murat, artiste atypique et rare de la scène musicale française.

► « Ivan IV », de Bizet

19 h 30, France-Musiques
Sans être inconnu, *Ivan IV* reste une rareté. Georges Bizet, quoique partagé entre les modèles de Gounod et de Verdi, fait montre d'une véritable originalité.

► Le Gai Savoir

21 h 00, France-Culture
Gérard Gromer explore, avec Patrick Vandermersch, philosophe, les différentes dimensions de la flagellation.

— DOMINIQUE DHOMBRES —

Des images dépourvues de sens

DES CORPS qu'on emporte sur des civières, des voitures de pompiers, un hélicoptère qui atterrit en pleine rue pour chercher un blessé. C'étaient les premières images, mercredi matin sur LCI, de la fusillade de Nanterre. « *Je levais la séance quand soudain un homme s'est levé. Il était sur les bancs du public. Il s'est levé et il a tiré droit devant lui. Il n'a rien dit. Cela a duré plusieurs minutes* », raconte Jacqueline Fraysse, maire communiste de Nanterre. Un homme d'une trentaine d'années avait ouvert le feu, froidement et méthodiquement, au Magnum 357 et au pistolet-mitrailleur, un peu après 1 heure du matin, sur les élus du conseil municipal.

« *C'est apparemment un cas de démente furieuse d'un homme qui a tiré alors que personne ne pouvait s'y attendre. Il y a eu de la part de plusieurs élus des réactions de très grand courage pour le ceinturer, pour faire qu'il ne puisse pas tirer, mais il a tiré encore. C'est donc une effroyable tragédie qui a touché un conseil municipal en action, la démocratie, mais évidemment dans un acte qui est en même temps un acte total d'aberration* », déclarait Lionel Jospin venu sur place.

On ne voyait ni le tireur, emmené au quai des Orfèvres, ni l'inté-

rieur de la salle du conseil municipal. On ne comprenait pas grand-chose, en fait, et peut-être n'y avait-il rien à comprendre. Les élus avaient été tellement surpris qu'ils avaient d'abord cru que l'homme tirait à blanc et ils avaient mis plusieurs minutes à réagir, lui laissant le temps de recharger ses armes, avant de parvenir à le maîtriser, affirmait le reporter de LCI Emmanuel Ostian.

Les Verts de Nanterre affirmaient, en tout début de matinée, que l'homme n'était pas un de leurs militants, comme cela avait été dit par des témoins, immédiatement après la fusillade. Cette explication « politique » n'en était donc même pas une.

Il est très difficile d'admettre que de très graves événements n'aient absolument aucun sens. C'est probablement le cas de cette fusillade. Il ne reste alors que des sauveteurs qui s'agitent dans la nuit, les visages graves des officiels et des journalistes qui répètent en boucle les mêmes informations toutes les demi-heures. L'image qui subsiste est celle de Jacqueline Fraysse, la maire de Nanterre, racontant calmement, au petit matin, ce carnage dépourvu apparemment de toute signification.

TÉLÉVISION

M6 évalue votre QI

Les maires de France et les enfants de 5^e avaient déjà été mis à l'épreuve sur TF 1, deux samedis de suite, les 16 et 23 mars, lors de deux émissions spéciales diffusées à 20 h 50, « *Salut la France* » et « *Le grand concours des enfants* ». C'est au tour de M 6 de se livrer au jeu des questions-réponses avec une émission destinée non pas à tester les connaissances des candidats mais, nouveauté à la télévision, à évaluer leur quotient intellectuel (QI). Coprésentée par Benjamin Castaldi (que l'on retrouvera à partir du 11 avril pour la deuxième saison de « *Loft Story* ») et par Mac Lesggy (l'animateur de « *E = M6* », le magazine de vulgarisation scientifique de la chaîne), « *QI : le grand test* » est l'adaptation française d'un programme déjà diffusé avec succès à l'étranger.

Il s'agit, au cours d'une émission-fléuve (plus de deux heures trente !), d'évaluer le QI de 280 volontaires, répartis selon des catégories plus ou moins loufoques – infirmières, culturistes, blondes... Le téléspectateur pourra lui aussi passer le test de son fauteur ou en se connectant sur le site de la chaîne (m6.fr). Les producteurs mettent en avant une psychologue, Anne Bacus, qui commentera les résultats en plateau et sur le Net. Des associations de psychologues ont néanmoins dénoncé ce programme, accusé de faire d'un outil sérieux un instrument de divertissement. – S. Ke.

« *QI : le grand test* », jeudi 28 mars, 20 h 50, M 6.

JEUDI 28 MARS

► Gaza, l'enfermement

14 h 05, France 5
La vie désespérée des habitants de la bande de Gaza, « la plus grande prison du monde ». Un document exceptionnel, réalisé par un Israélien qui ne mâche pas ses mots.

► Muhammad Ali, the Greatest

20 h 45, Planète
Il a marqué l'histoire de la communauté noire aux Etats-Unis et pas seulement celle de la boxe. Champion du monde en 1964, Cassius Clay suit les pas de Malcolm X, le leader des Black Muslims, et devient Muhammad Ali, un symbole de la contestation noire. Un documentaire tourné entre 1964 et 1974 par William Klein.

► Envoyé spécial :

« Mariages forcés »

21 h 00, France 2
Premier sujet du magazine « *Envoyé spécial* », *Mariages forcés*, de Serge de Sampigny, Christophe Busché, Arnaud Mansir et Carine Poidatz, s'intéresse à quelques-unes des 70 000 jeunes filles qui, sur le continent africain, doivent se plier à un mariage arrangé par leur famille.

► Soldat

0 h 30, France 3
Le documentariste britannique Paul Jenkins a pu suivre, en 2001, l'intégration de jeunes appelés au sein de l'armée russe, accompagnée de nombreux sévices.

ODEON 28 - 31 MARS 2002
THEATRE DE L'EUROPE

Was ihr wollt / La nuit des rois
ou Ce que vous voudrez
(en allemand, surtitré)

de **WILLIAM SHAKESPEARE**
mise en scène
CHRISTOPH MARTHALER

LOC 01 44 41 36 36
www.theatre-odeon.fr
www.ticketclac.fr - FNAC - Agences.

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 27 MARS

TF1

15.40 Medicopter Le pilote fantôme. Série **16.30** Et 1.20 Exclusif **17.05** Melrose Place On achève bien les mamans. Série **17.55** 7 à la maison Le départ. Série **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal.



20.35 FOOTBALL Match amical. France - Ecosse. 20.45 Coup d'envoi en direct du Stade de France, à Saint-Denis. 477282 Les Ecoisais affrontent ce soir les champions du monde en titre dans un stade de France tout acquis à la cause des Bleus.

22.45 DEVINE QUI VIENT DÎNER ? Divertissement. Invités : Gad Elmaleh, Marc Lavoine, Arthur, Nadia Fares, Dove. 637447 **0.00** Colombo Symphonie en noir. Série **1.55** Reportages Bateau, boulot, dodo 6271225.

2.15 Mode in France Prêt-à-porter automne-hiver 2002-2003 3479732 **3.15** Très chère Scènes de chasse en Irlande **4.10** Histoires naturelles Les hommes poissons **4.40** Musique (25 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

15.15 La Chaîne ■■ Stanley Kramer. Avec Sydney Poitier, Tony Curtis, Charles Mac Crew (Etats-Unis, 1958, N., 95 min) **Cinéma**
16.15 A la campagne ■■ Manuel Poirier (France, 1995, 110 min) **CineCinemas 1**
16.50 Trahison sur commande ■■ George Seaton (Etats-Unis, 1961, 140 min) **Cinéma**
20.45 Vanya, 42^e rue ■■ Louis Malle (Etats-Unis, 1994, v.o., 120 min) **Cinéféa**
20.45 Autant en emporte le vent ■■ Victor Fleming (Etats-Unis, 1939, v.m., 225 min) **TCM**
22.15 La Tour infernale ■■ John Guillermin (Etats-Unis, 1974, v.m., 160 min) **CineCinemas 2**
22.20 Whisky à gogo ■■ Alexander Mackendrick (GB, 1949, N., v.o., 80 min) **CineClassics**
22.30 Rendez-vous ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 100 min) **Cinéma**
22.35 Force majeure ■■ Pierre Jolivet (France, 1988, 85 min) **CineCinemas 3**
23.05 Les Aveux de l'innocent ■■ Jean-Pierre Améris (France, 1996, 85 min) **TPS Star**
23.40 Carne de fieras ■■ Armand Guerra (Espagne, 1936, N., v.o., 65 min) **CineClassics**
0.45 Barrios bajos ■■ Pedro Puche (Espagne, 1937, N., v.o., 95 min) **CineClassics**

FRANCE 2

16.35 Premier rendez-vous **17.10** Le Groupe Maharadjah. Série **17.40** Friends Celui qui se la jouait grave. Série **18.05** JAG Manipulation **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal, Météo.



20.55 LOUIS PAGE La Chute de l'ange. Série. Antoine Lorenzi. Avec Frédéric Van den Driessche, Florence Viala, Jacques Mathou (France, 2002) **C** 4586992 **Louis Page est confronté à une singulière histoire de famille. Une femme désirent prouver son attachement à sa petite fille lui administre des comprimés dans l'unique but de la soigner.**

22.35 ÇA SE DISCUTE Quelle vie de couple pour les handicapés ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 3705089

0.50 Journal de la nuit, Météo **1.15** Des mots de minuit Magazine 4306751 **3.45** Sur la trace des émerillons 5407515 **4.10** 24 heures d'info, Météo **4.30** Gares et musées allemandes Documentaire 2908428 **(40 min)**.

DÉBATS

18.30 Face à la presse. Arlette Laguiller. **22.10** Forum public. Le fer ou la route ? Invité : Gilles Savary. **Public Sénat**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway. **National Geographic**

21.00 Finlande - URSS. Histoire d'une guerre. **Histoire**

21.25 Civilisations. Les citées cachées des Etrusques. **La Chaîne Histoire**

21.45 Voyages en Méditerranée. [2/5]. **Odyssée**

21.55 Le Fantôme de la place Rouge. **Histoire**

22.30 Chantal, le don du cœur. **Téva**

22.30 Escalader la glace. **National Geographic**

22.50 Qui a tué Malcolm Smith ? **Planète**

23.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.00 Tennis. Tournoi féminin de Miami. Quarts de finale. **Eurosport**

20.40 Rugby. Auckland Blues - Waikato Chiefs. **Canal + Vert**

21.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Miami (Floride). Quarts de finale. **Pathé Sport**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway. **National Geographic**

21.00 Finlande - URSS. Histoire d'une guerre. **Histoire**

21.25 Civilisations. Les citées cachées des Etrusques. **La Chaîne Histoire**

21.45 Voyages en Méditerranée. [2/5]. **Odyssée**

21.55 Le Fantôme de la place Rouge. **Histoire**

22.30 Chantal, le don du cœur. **Téva**

22.30 Escalader la glace. **National Geographic**

22.50 Qui a tué Malcolm Smith ? **Planète**

23.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.00 Tennis. Tournoi féminin de Miami. Quarts de finale. **Eurosport**

20.40 Rugby. Auckland Blues - Waikato Chiefs. **Canal + Vert**

21.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Miami (Floride). Quarts de finale. **Pathé Sport**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway. **National Geographic**

21.00 Finlande - URSS. Histoire d'une guerre. **Histoire**

21.25 Civilisations. Les citées cachées des Etrusques. **La Chaîne Histoire**

21.45 Voyages en Méditerranée. [2/5]. **Odyssée**

21.55 Le Fantôme de la place Rouge. **Histoire**

22.30 Chantal, le don du cœur. **Téva**

22.30 Escalader la glace. **National Geographic**

22.50 Qui a tué Malcolm Smith ? **Planète**

23.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.00 Tennis. Tournoi féminin de Miami. Quarts de finale. **Eurosport**

20.40 Rugby. Auckland Blues - Waikato Chiefs. **Canal + Vert**

21.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Miami (Floride). Quarts de finale. **Pathé Sport**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway. **National Geographic**

21.00 Finlande - URSS. Histoire d'une guerre. **Histoire**

21.25 Civilisations. Les citées cachées des Etrusques. **La Chaîne Histoire**

21.45 Voyages en Méditerranée. [2/5]. **Odyssée**

21.55 Le Fantôme de la place Rouge. **Histoire**

22.30 Chantal, le don du cœur. **Téva**

22.30 Escalader la glace. **National Geographic**

22.50 Qui a tué Malcolm Smith ? **Planète**

23.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.00 Tennis. Tournoi féminin de Miami. Quarts de finale. **Eurosport**

20.40 Rugby. Auckland Blues - Waikato Chiefs. **Canal + Vert**

21.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Miami (Floride). Quarts de finale. **Pathé Sport**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway. **National Geographic**

21.00 Finlande - URSS. Histoire d'une guerre. **Histoire**

21.25 Civilisations. Les citées cachées des Etrusques. **La Chaîne Histoire**

21.45 Voyages en Méditerranée. [2/5]. **Odyssée**

21.55 Le Fantôme de la place Rouge. **Histoire**

22.30 Chantal, le don du cœur. **Téva**

22.30 Escalader la glace. **National Geographic**

22.50 Qui a tué Malcolm Smith ? **Planète**

23.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.00 Tennis. Tournoi féminin de Miami. Quarts de finale. **Eurosport**

20.40 Rugby. Auckland Blues - Waikato Chiefs. **Canal + Vert**

21.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Miami (Floride). Quarts de finale. **Pathé Sport**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway. **National Geographic**

21.00 Finlande - URSS. Histoire d'une guerre. **Histoire**

21.25 Civilisations. Les citées cachées des Etrusques. **La Chaîne Histoire**

21.45 Voyages en Méditerranée. [2/5]. **Odyssée**

21.55 Le Fantôme de la place Rouge. **Histoire**

22.30 Chantal, le don du cœur. **Téva**

22.30 Escalader la glace. **National Geographic**

22.50 Qui a tué Malcolm Smith ? **Planète**

23.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.00 Tennis. Tournoi féminin de Miami. Quarts de finale. **Eurosport**

20.40 Rugby. Auckland Blues - Waikato Chiefs. **Canal + Vert**

21.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Miami (Floride). Quarts de finale. **Pathé Sport**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway. **National Geographic**

21.00 Finlande - URSS. Histoire d'une guerre. **Histoire**

21.25 Civilisations. Les citées cachées des Etrusques. **La Chaîne Histoire**

21.45 Voyages en Méditerranée. [2/5]. **Odyssée**

21.55 Le Fantôme de la place Rouge. **Histoire**

22.30 Chantal, le don du cœur. **Téva**

22.30 Escalader la glace. **National Geographic**

22.50 Qui a tué Malcolm Smith ? **Planète**

23.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.00 Tennis. Tournoi féminin de Miami. Quarts de finale. **Eurosport**

20.40 Rugby. Auckland Blues - Waikato Chiefs. **Canal + Vert**

21.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Miami (Floride). Quarts de finale. **Pathé Sport**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway. **National Geographic**

21.00 Finlande - URSS. Histoire d'une guerre. **Histoire**

21.25 Civilisations. Les citées cachées des Etrusques. **La Chaîne Histoire**

21.45 Voyages en Méditerranée. [2/5]. **Odyssée**

21.55 Le Fantôme de la place Rouge. **Histoire**

22.30 Chantal, le don du cœur. **Téva**

22.30 Escalader la glace. **National Geographic**

22.50 Qui a tué Malcolm Smith ? **Planète**

23.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.00 Tennis. Tournoi féminin de Miami. Quarts de finale. **Eurosport**

20.40 Rugby. Auckland Blues - Waikato Chiefs. **Canal + Vert**

21.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Miami (Floride). Quarts de finale. **Pathé Sport**

18.30 Chagall, les années russes. **Mezzo**

19.00 Biographie. Yasser Arafat, du terroriste au pacificateur. **La Chaîne Histoire**

19.10 Mines antipersonnel, l'ennemi silencieux. **Histoire**

19.45 La Vie secrète des machines. Le réfrigérateur. **Planète**

20.30 Mommies de glace. **National Geographic**

20.35 Ligne de tir. Balaclava 1854, la charge de la brigade légère. **La Chaîne Histoire**

21.00 La Bataille de Midway

PIERRE GEORGES

La dignité

POUR être sûr d'aller au plus méprisable, il suffit d'écouter le minuscule M. Mégret. Il ne déçoit jamais. A peine le jour levé et les micros tendus, là où un acte dément, un drame sanglant et le malheur des familles ordonnent la pudeur, la solidarité et la compassion, le candidat du Mouvement national à l'élection présidentielle s'en est venu tirer ses conclusions.

« Nous sommes en train de basculer dans un chaos profond », a-t-il déclaré, sur France 2 à propos de la tuerie de Nanterre. Et de souligner le « développement d'une violence parfois totalement meurtrière et totalement folle, mais souvent quotidienne hélas ». Et de dissenter tout en se défendant « de toute récupération politique » sur le fait qu'« il est bien clair qu'actuellement l'insécurité générale se développe dans le pays, qu'il y a un problème majeur, un phénomène d'inversion des valeurs ». Et de conclure que « ces actes de folie meurtrière sont le signe qu'il n'y a plus les repères moraux traditionnels indispensables » pour mieux et encore évoquer « un basculement du côté de la barbarie ».

Pourquoi, alors, citer si longuement Bruno Mégret ? Peut-être, parce que dans sa précipitation à récupérer le drame, il a tout dit. Tout dit de lui-même. Tout dit de ce qu'il ne fallait pas dire. Tout dit et dit n'importe quoi sur un acte dément qui impose plus l'effroi et le chagrin qu'il n'autorise le commentaire ou le souci électoral. Tout dit quand finalement la décence impose de se taire. Et de simplement porter assistance, réconfort et témoignage de solidarité aux proches des victimes, aux blessés, aux rescapés traumatisés de cette folle tragédie.

La nuit dernière, un homme

armé, surarmé, trois pistolets, est venu commettre un acte fou lors d'une séance du conseil municipal à Nanterre. Il a tiré, encore et encore, tuant et blessant encore et encore. L'homme n'était pas un inconnu total, assistant, paraît-il, assez souvent aux séances du conseil. Il n'était pas davantage agité, ce mardi soir, ou délirant. Simplement, mercredi matin très tôt, lorsque la maire a levé la séance, le jeune homme, Richard Dum, 33 ans, habitant de Nanterre, et seul dans les travées du public, s'est levé. Et le massacre a commencé.

Et puis des témoins courageux ont réussi à le maîtriser, à le désarmer. L'homme qui, paraît-il, criait « Tuez-moi, tuez-moi ! », avait beaucoup tué et blessé. Et au Quai des Orfèvres, devant les policiers, il a tenu des propos incohérents, si bien que les enquêteurs penchent, comme l'on dit, « pour un acte de démente ». Voilà c'est tout. Simplement ajoutons que ce jeune homme aurait pu être, dit-on, un militant Vert jadis. Mais la folie a-t-elle un parti ? Et ajoutons encore qu'il serait membre d'un club de tir, ce qui expliquerait, explication un peu courte tout de même, qu'il aurait eu ces armes. La police vérifiera.

Un fait divers donc, même si ce mot, d'usage lui aussi, nous paraît ici par trop routinier. Un fait divers, atroce, sanglant, comme tout journaliste a eu à en connaître. Le président de la République, le premier ministre, sont venus à Nanterre. Pour dire leur compassion, leurs mots du cœur. Dans la dignité. Une dignité étrangère à Jean-Marie Le Pen, est-ce un hasard ?, qui dira de Jacques Chirac qu'il « arrive toujours, dans un événement de ce genre, entre le SAMU et la télévision ».

AMIENS

de notre envoyé spécial

Jean-Christophe Parisot en a assez. Assez que « les 5 millions de citoyens handicapés, la plus grande minorité de France, ne soient pas représentés à l'Assemblée nationale ». Assez que « 40 000 enfants handicapés soient privés d'école ». Assez que « 59 % des adultes handicapés n'aient pas accès à la vie professionnelle ». Assez, enfin, qu'« aucun grand parti de gouvernement ne [les] ait encore intégrés dans leur état-major ». Cloué sur un fauteuil électrique par une myopathie, Jean-Christophe Parisot mène campagne. A 35 ans, cet administrateur territorial à la mairie d'Amiens se présente à l'élection présidentielle pour « donner la parole à ceux qui ne l'ont jamais ». Pas en franc-tireur, comme nombre de « petits » candidats, mais adossé au Collectif des démocrates handicapés (CDH), mouvement politique qu'il a fondé en décembre 2000 pour défendre les droits des personnes qui, comme lui, souffrent d'un handicap. Aujourd'hui, le collectif compte un millier d'adhérents (sourds, aveugles, parents d'enfants handicapés mentaux mais aussi valides), et 8 des 25 candidats qu'il a présentés aux dernières élections municipales sur des listes gauches plurielles et RPR-UDF ont été élus, dont un au siège de maire dans une petite commune de la Vienne.

« Nous sommes un mouvement pas comme les autres. Du fait de notre mobilité très limitée, nous travaillons énormément par Internet interposé », explique Jean-Christophe Parisot, qui a perdu l'usage de ses bras mais possède suffisamment de force dans les doigts pour manipuler clavier et souris. « Le mouvement n'aurait pu naître sans le Réseau », reconnaît-il. C'est sur un forum de discussion qu'il lance, à l'été 1998, l'idée de créer un parti politique défendant les droits des personnes handicapées. Ils sont nombreux à le suivre. Ils se retrouvent pour débattre sur une liste de diffusion : le collectif est créé (www.cdh-politique.org).



Jean-Christophe Parisot devant la mairie d'Amiens : « Donner la parole à ceux qui ne l'ont jamais. »

« Chirac a fait du handicap la vingt-deuxième de ses vingt-quatre priorités ! Quant à Jospin, il explique qu'« il n'y a pas de handicap, mais seulement des situations de handicap » : c'est une façon de noyer le poisson ! », déplore Jean-Christophe Parisot, qui veut promouvoir « un projet de société qui fasse des handicapés des citoyens à part entière et pas des assistés ». Jean-Christophe Parisot se souvient « des conditions effroyables » – avant l'arrivée de l'ordinateur – dans lesquelles il a fait Sciences-Po, et déclare encore se sentir parfois « comme un exilé dans son propre pays » quand on lui refuse l'entrée à un cinéma ou à un restaurant.



« Après un large débat sur Internet », le CDH a défini cinq revendications prioritaires, qui vont de l'application immédiate du quota de 6 % de personnes handicapées dans la fonction publique au relèvement de 229 euros de l'allocation adulte handicapé, qui est aujourd'hui de 545 euros par mois. « On s'est fait pomper une partie de notre programme par Noël Mamère et Christine Boutin, mais je m'en réjouis », lâche dans un sourire Jean-Christophe Parisot. Appellera-t-il pour autant à voter pour un candidat en particulier ? « Nous attendons de voir comment ils se positionnent par rapport aux questions que nous soulevons. »

Pour l'heure, entre ses trois heures de soins quotidiens, son travail à la mairie d'Amiens et ses quatre enfants, le président du CDH mobilise toute son énergie pour aller à la pêche aux signatures. « On utilise beaucoup Internet pour rechercher des parrainages, échanger des contacts. Certains vivent leur militantisme allongés sur un lit. » Mais, pour faire signer les maires, il faut les rencontrer. Or la plupart des mairies des communes rurales, leurs cibles privilégiées, ne sont pas accessibles en fauteuil roulant. Résultat, le CDH s'est fait prendre de vitesse par des petits candidats, et sur les 380 promesses de signatures il n'en a pour l'instant récupéré que 300.

« Même si on ne parvient pas aux 500 signatures, on a mis en route une grande aventure. Nous estimons que 5 millions de Français ont entendu parler de nous à travers la campagne. C'est déjà une victoire. Mais on ne va pas s'arrêter à la présidentielle. Nous représentons 6 % de l'électorat, on ne pourra plus longtemps nous maintenir en dehors de l'espace public », prédit Jean-Christophe Parisot. Qui prend date pour un autre rendez-vous : les législatives.

Stéphane Mandard
(Le Monde interactif)

★ www.cdh-politique.org

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Antoni Clavé, maître du bleu

DEPUIS QUE ROLAND PETIT lui a fait partager le succès de son ballet *Carmen*, Antoni Clavé a le mal du décor. Infatigable, entêté, vêtu d'une salopette arc-en-ciel, chaque fois qu'il est responsable d'un spectacle il s'efforce de le faire passer par toutes les couleurs. Bravant les nuits blanches, éprouvant la mécanique des mises en scène bien huilées, il offre aux comédiens, aux danseurs qui répètent, un décor chaque matin nouveau. Peindre est la pas-

sion première, sinon unique, de ce Catalan, qui hantait les Beaux-Arts de Barcelone en culotte courte. Dans le calme de son atelier, par-delà le Lion de Belfort, il évoque à notre intention son enfance espagnole. Autour de nous le « bleu » Clavé a plu sur les volets clos, sur le parquet, sauté en taches sur les murs où sont accrochés côte à côte une tête de taureau en osier, un Christ aux couleurs violentes, des éventails de corrida. Et Clavé nous

montre un tableau inachevé où une petite fille au regard de pierre rêve, entourée d'une cage et d'une tranche de pastèque. Pour le moment les tonalités sont rouges et ocre. « Oui, je me propose souvent de faire une toile avec le moins de bleu possible. Et puis il sort malgré moi, envahit tout. Dans quelques jours la toile sera sans doute entièrement bleue. »

Christine de Rivoyre
(28 mars 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Présidentiel** : retrouvez la revue de presse de Sylvie Chayet, sur la séquence France et le site Elysée2002.

■ **Les Groupes Galeries Lafayette et Casino** viennent de s'associer pour lancer « S'miles », une monnaie commune pour récompenser leurs clients. Quel est l'objectif de ce programme de fidélisation ?

■ **Le rap visionnaire de DJ Mehdi**, entretien exclusif de cet artiste en vogue www.lemonde.fr/

CONTACTS

RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-42-17-32-90
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 31
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi : <http://emploi.lemonde.fr>
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>
Marché de l'immobilier : <http://immobilier.lemonde.fr>
■ **TELEMATIQUE**
3615 lemonde
■ **DOCUMENTATION**
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>
■ **COLLECTION**
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Le Monde sur microfilms 03-88-71-42-30
■ **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-42-17-32-90
En vente : « L'Amérique guerrière ».

■ Tirage du Monde daté mercredi 27 mars 2002 : 508 861 exemplaires. 1-3 Nos abonnés Paris - Ile-de-France trouveront avec ce numéro le supplément « aden », et, pour tous nos abonnés, un encart « Monde Publications ».

A PARTIR DU 29 MARS
SOYEZ LES PREMIERS A DECOUVRIR
A L'ISSUE DE LA PROJECTION DU FILM
LES IMAGES EXCLUSIVES DU SECOND VOILET
LES DEUX TOURS
SORTIE LE 18 DECEMBRE 2002

4 OSCARS®

MEILLEURE MUSIQUE · HOWARD SHORE
MEILLEURE PHOTOGRAPHIE
MEILLEURS EFFETS VISUELS
MEILLEUR MAQUILLAGE

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX
LA COMMUNAUTE DE L'ANNEAU